Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE – N° 13524 – 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – VENDREDI 22 JUILLET 1988

Réchauffement franco-canadien ?

L'annonce par Air Canada d'une commande de trente-quatre Airbus A-320 et d'une prise d'option sur vingt autres a été particulièrement bien accueillie à Paris. Non seulement parce qu'il s'agit d'un important succès commercial remporté au détriment de Boeing et McDonnell Douglas confirmant que l'accident de Mulhouse est sans effet sur ce plan-là, mais parce que cette bonne nouvelle pourrait enfin annoncer la normalisation des relations franco-canadiennes. Celles-ci avaient atteint un niveau déplorable lors des derniers mois du gouvernement Chirac du fait d'un conflit sur la pêche.

La décision d'Air Canada, compagnie en voie de privatisation, n'est certes pas que politique – et ce sont des considérations techniques, financières et de sécurité qui lui ont fait d'abord choisir l'avion européen. Il n'en demeure pas moins que le gouvernement d'Ottawa aurait eu la possibilité sinon d'influencer ce choix, du moins de le retarder en jouant sur les facilités de crédit nécessaires à l'achat des Airbus. Il ne l'a pas fait.

La signature de cet important contrat, qui n'implique pas, il est vrai, de retombées que pour la France, va-t-elle être suivie par le règlement de la « guerre de la morue » ? On voudrait l'espérer.

Force est pourtant de constater que les négociations ultra-secrètes qui se poursuivent entre les deux capitales concernées n'ont toujours pas abouti malgré les consignes données par MM. Mitterrand et Mulroney. Le conflit, dont dépend l'essentiel de la vie économique de Saint-Pierre-et-Miquelon mais aussi l'avenir de plusieurs entreprises françaises, concerne l'attribution des quotas de pêche au titre de l'accord franco-canadien de 1972 et la délimitation des zones maritimes.

Il y a un mois déjà, on affirmait des deux côtés qu'un accord était en vue. Depuis, plus rien, sinon à Paris de rares confidences sur la « dureté » des autorités canadiennes.

Aujourd'hui, c'est la proximité des élections générales au Canada qui risque de bloquer les discussions. Selon toutes probabilités, M. Mulroney va décider de revenir devant les électeurs à l'automne. Pourra-t-il, dans ces conditions, accepter un compromis sur la pêche ? Si l'affaire fait grand bruit à Saint-Pierre-et-Miquelon, elle en fait encore plus en effet à Terre-Neuve, la province la plus pauvre du Canada, où les pêcheurs de l'archipel français sont considérés comme de redoutables concurrents. D'où l'inquiétude du premier ministre, qui se voit accusé de « brader » les intérêts des provinces. Telle est la dure loi (pas toujours bien comprise à Paris) du système fédéral canadien.

Cette affaire pourrait coûter à la France un autre très important contrat portant sur la livraison de dix à douze sous-marins à propulsion nucléaire. Le submersible français était en concurrence avec un rival britannique, mais avait la préférence de l'état-major canadien. Officiellement, ce dossier n'avait aucun lien avec le conflit sur la pêche. Constatons cependant que le gouvernement canadien, qui aurait dû faire connaître son choix en juin, est toujours silencieux.

(Lire nos informations page 24.)

Après le relèvement des taux allemands

Paris et Bonn s'opposent sur leurs politiques économiques

M. Bérégovoy, ministre de l'économie et des finances, a accusé, mardi 19 juillet, la Bundesbank de faire « cavalier seul » en intervenant sur le dollar. M. Poehl, président de la Bundesbank, a répliqué sèchement, mercredi, qu'il agissait en concertation avec les autres banques centrales. Aujourd'hui, M. Bérégovoy a semblé vouloir calmer le jeu. Au-delà de ces déclarations, Paris et Bonn s'opposent sur leurs politiques économiques.

Vive controverse entre la France et l'Allemagne, plus exactement entre M. Pierre Bérégovoy, ministre français des finances, et M. Karl Otto Poehl, président de la Banque fédérale allemande (Bundesbank). Le mardi 19 juillet, sur les ondes d'Europe 1, M. Bérégovoy accusait la Bundesbank de *« faire cavalier seul »* pour contrecarrer la hausse du dollar. Il jugeait *« insuffisante »* la concertation internationale et précisait qu'il avait écrit, à ce sujet, à ses homologues, M. Gerhard Stoltenberg (RFA), M. Nigel Lawson (Grande-Bretagne), et M. James Baker (Etats-Unis).

Le lendemain, mercredi 20 juillet, M. Karl Otto Poehl répliquait, assez sèchement et d'une manière tout à fait inhabituelle, à M. Bérégovoy, affirmant que les interventions de la Bundesbank avaient eu lieu *« en concertation avec les Etats-Unis, le Japon et les pays européens, en soulignant que la Réserve fédérale américaine tout comme la Banque de France avaient récemment pris part à des interventions concertées sur les marchés des changes »*. M. Poehl ajoutait que les interventions de la Bundesbank *« sont conformes aux accords de coopération internationale qui ont été réaffirmés lors du dernier sommet de Toronto. De plus, la Banque centrale allemande a tenu ses partenaires informés des récentes modifications de sa politique de taux d'intérêt »*. Pour M. Poehl, *« on ne doit donc absolument pas dire que la Bundesbank ait fait cavalier seul »*, ce qui revenait à infliger un démenti très sec à M. Bérégovoy.

Rue de Rivoli, un porte-parole du ministre des finances précisait, mercredi, que la notification faite à la France par les autorités monétaires ouest-allemandes concernant la hausse des taux en Allemagne était *« purement administrative et routinière, et ne relevait pas d'une saine concertation politique sur l'avenir des taux d'intérêt »*.

FRANÇOIS RENARD.

(Lire la suite page 24.)

La non-réintégration de délégués syndicaux

Le PC fait le procès du Conseil constitutionnel

Les dirigeants du PC ont violemment réagi à la décision du Conseil constitutionnel excluant du droit à la réintégration dans les entreprises, par application de la loi d'amnistie, les délégués du personnel ou les délégués syndicaux licenciés et condamnés pour « faute lourde ». Le bureau confédéral de la CGT appelle lui aussi à la « mobilisation » des salariés, mais sa protestation est apparue plus mesurée que celle de « l'Humanité ».

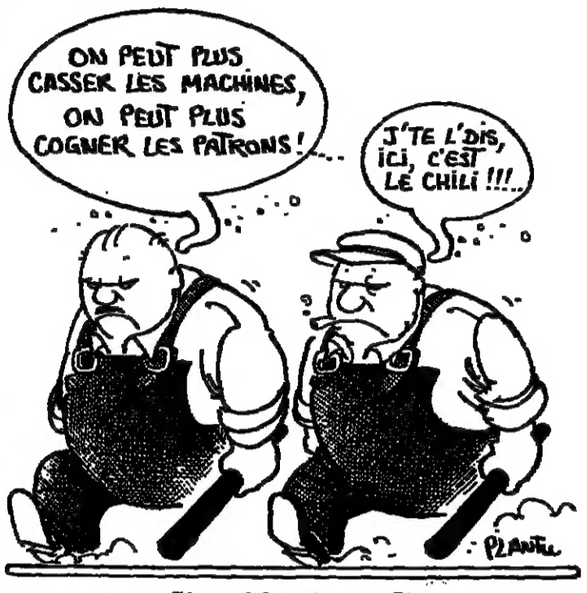

(Lire nos informations page 7.)

Guerre du Golfe

Le secrétaire général de l'ONU veut hâter le processus de paix.
PAGE 3

Ouvertures coréennes

Pyongyang vu de Séoul : quand les « terroristes » deviennent des « compatriotes ».
PAGE 6

Festival d'Avignon

Antoine Vitez ; « Le Funambule » de Jean Genet ; le Théâtre de l'Usine.
PAGE 18

Chronique de 1789

« La voix de nos aïeux ».
PAGE 2

Le sommaire complet se trouve en page 28

M. Michael Dukakis et l'espoir des démocrates américains

Le « sacre » d'Atlanta

M. Michael Dukakis a été désigné par acclamations, à la convention démocrate, à Atlanta (Géorgie), le mercredi 20 juillet, pour représenter les couleurs du parti à l'élection présidentielle américaine de novembre. Dans le discours d'acceptation prononcé jeudi, M. Dukakis devait s'attacher à justifier l'espoir placé en lui par les démocrates.

ATLANTA
de notre envoyé spécial

Pieds nus dans ses baskets, installé au bout d'un sofa à côté de sa femme, un homme regarde tranquillement la télévision. A un certain moment, il sourit, lève à demi le bras mais refuse la coupe de champagne qu'on lui tend. La convention du Parti démocrate vient de le faire officiellement son candidat pour l'élection à la présidence des Etats-Unis. La salle trépigne, on voit des délégués agiter des pancartes, crier et jubiler. Lui aussi, visiblement, est heureux – mais il n'y a vraiment pas de raison qu'il bouge de son siège. Après tout, ce n'est que le lendemain qu'il prononcera son grand discours d'acceptation.

La scène se passe dans la vaste suite d'un hôtel, à quelques centaines de mètres de la convention : scène étonnante, scène qui serait intime si, là comme ailleurs, les caméras de télévision n'étaient présentes, car, comme toujours, il s'agit d'une mise en scène. On ne saura jamais comment Michael Dukakis se serait comporté dans une « vraie intimité ».

Ce genre de victoire, cette consécration, observée à distance, est pourtant l'aboutissement d'un très long effort poursuivi depuis au moins seize mois avec une détermination, un sang-froid et un entêtement impressionnants. Au printemps 1987, le gouverneur du Massachusetts, pratiquement inconnu, n'était qu'un des *« sept nains »* qui se bousculaient derrière le favori d'alors, Gary Hart, pour briguer l'investiture du Parti démocrate, un objectif qui semblait bien lointain. Aujourd'hui, Gary Hart commente la convention pour une chaîne de journaux américains et une télévision italienne, et Michael Dukakis commande les événements.

Tous ses adversaires sont tombés les uns après les autres, battus le plus souvent par leurs propres erreurs, leur manque de ressources ou d'organisation, tandis que ce petit homme, cérébral, avançait pas à pas, amassait un argent considérable pour sa campagne, mettait en place son réseau dans tout le pays et prononçait inlassablement des discours creux et ennuyeux. Il n'a jamais écouté les conseils de ceux qui lui suggéraient de forcer sa nature, de mettre un peu d'images et d'émotion dans ses textes, de fantaisie dans ses costumes. Il était sûr d'avoir raison. D'ailleurs, il a toujours raison. C'est sa force et cela pourrait être plus tard sa faiblesse.

Un seul de ses adversaires, Jesse Jackson, n'est jamais tombé et il n'a même pas vraiment été battu puisqu'il ne pouvait pas gagner, c'était écrit noir sur blanc depuis le début. Lui aussi a dépensé une énergie invraisemblable, mis tout son cœur, son talent et une immense ambition, et il est allé jusqu'au bout.

JAN KRAUZE.

(Lire la suite page 5.)

Cyclisme et dopage

Le Tour blessé

Les dithyrambes sur les exploits des champions cyclistes dans les Alpes et les Pyrénées ont fait place, depuis le 20 juillet, aux accusations. L'Espagnol Pedro Delgado, le maillot jaune qui s'acheminait vers son premier triomphe sur les Champs-Elysées, a été averti d'un contrôle antidopage positif effectué à l'issue de l'étape contre la montre de Villard-de-Lans.

Des traces de probénécide, une substance permettant de « masquer » les prises d'anabolisant, ont été décelées dans ses urines. Le champion espagnol serait ainsi doublement coupable : pour avoir absorbé des anabolisants afin de développer ses tissus musculaires, mais aussi pour avoir tenté de dissimuler cette pratique.

L'affaire Delgado prend une résonance particulière car, pour la première fois, c'est par le maillot jaune que le scandale arrive.

Mercredi, l'affaire Delgado est même devenu une affaire d'Etat, en Espagne, où elle a suscité une vive émotion. M. Javier Navarro, le secrétaire d'Etat espagnol aux sports, s'est rendu à Limoges pour soutenir son compatriote et le persuader de terminer le Tour, quel que soit le résultat de la contre-expertise, qui devait être connu le jeudi 21 juillet.

A Paris, M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, a également réagi pour réaffirmer la nécessité de lutter contre le *« fléau »* que constitue le dopage dans le sport. Mais il a aussi critiqué dans cette affaire le comportement des médias, particulièrement Antenne 2, qui l'ont rendue publique avant que la preuve définitive n'ait été établie. Il a aussi insisté sur la responsabilité de certaines fédérations sportives dans le domaine du dopage.

La responsabilité des organisateurs mais aussi des prescripteurs est le plus souvent engagée, même si elle n'est pas toujours évoquée. Le procès de Laon, en octobre 1987, avait permis d'aborder ce problème, mais à la sauvette. Le scandale qui vient de secouer le Tour de France permettra-t-il de le faire avancer au grand jour ?

G. A.

(Lire page 10 les articles de SERGE BOLLOCH, JEAN-YVES NAU et THIERRY MALINIAK.)

(Publicité)

Aventure

Lafitte rencontre Marx et Engels : Jean-François Deniau témoigne

Le Monde LIVRES

■ Guy Debord, le dernier des Mohicans. Trelawney l'archange rebelle. ■ Romans : Fawzi Mellah et la reine Elissa. La jubilation d'Isabel Allende ; les fantômes d'Amos Tutuola. ■ Biographies : Vies d'artistes ; la trop discrète Mme de La Fayette. ■ Le feuilleton de Bertrand Poirot-Delpech.

Pages 11 à 17

M 0147 - 0722 0 - 4,50 F
3790147004500 07220

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 4,50 dir. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 425 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 155 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL. ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 2 $.

CHRONIQUE DE

1789

L'ANNÉE SANS PAREILLE

9. «La voix de nos aïeux»

Mars-avril-mai 1789

Quarante mille cahiers de revendications ! Beaucoup se ressemblent, mais au détour d'une page, à côté de vœux stéréotypés, on découvre des souhaits personnels, des demandes modestes, qui expriment bien «la voix de nos aïeux». A lire ces cahiers, deux grandes frontières apparaissent dans la société française : d'abord celle qui sépare la noblesse de la roture, frontière juridique mais aussi et surtout mentale ; ensuite celle qui divise les hommes face à l'impôt. En finir avec l'inégalité fiscale apparaît d'emblée comme l'une des revendications essentielles du Tiers Etat.

par MICHEL WINOCK

EN même temps que les Français se donnaient des députés, ils répondaient à la demande du roi en remplissant partout, ou presque partout, des cahiers de revendications dont la masse – on en compte environ quarante mille – représente une documentation d'une incomparable richesse sur l'état de leur pays à la veille de la Révolution. On en a parfois mis en doute l'authenticité. En particulier, le style souvent châtié des cahiers correspondait mal à ce qu'on savait de l'alphabétisation de telle ou telle communauté. Des considérations sur la Constitution, par ailleurs, ont paru bien savantes quand elles émanaient d'assemblées rurales...

Il n'est pas douteux qu'en maintes occasions ce sont des notables, grands ou petits, qui ont pris la plume au nom de la collectivité. On le sait, un Robespierre, à Arras, a rédigé le cahier de la corporation des savetiers. Dans les paroisses de campagne, le curé a souvent été le rédacteur en chef, voire l'unique rédacteur, des vœux et plaintes de ses paroissiens. De même, il est avéré que certains modèles, venus de la capitale ou de grandes villes provinciales, ont été recopiés un peu partout. De sorte qu'on retrouverait encore dans cet épisode le rôle majeur des minorités actives et influentes, à moins que le délire d'interprétation n'attribue à la franc-maçonnerie la responsabilité du travail idéologique qui a permis un certain degré d'homogénéité dans les cahiers de chaque bailliage et sénéchaussée ! En fait, tous ceux qui ont lu et étudié une partie de cette immense source d'histoire ont été frappés par la spontanéité des formules. Quand bien même on repère les vœux stéréotypés qui sont dans tous les cahiers du Tiers Etat, on peut lire, à leur suite, des doléances qui, par leur accent, leur précision locale, leur maladresse même, forcent la conviction. Selon Edme Champion, qui a publié en 1897 *la France d'après les cahiers de 1789*, « *à côté de pages emphatiques, banales, dénuées d'intérêt ou d'autorité, que de pages précieuses, quels accents sincères, quelle naïveté touchante !* » « *Nous entendons là vraiment la voix de nos aïeux.* » Du reste, les dissonances d'une assemblée à l'autre, d'une province à l'autre, sont assez nombreuses, pour qu'on en admette l'idée sans défiance. Un exemple entre mille : la question protestante. Jacques Godechot a publié les textes de deux cahiers en parfait désaccord sur ce point. Dans le cahier d'Uchau (sénéchaussée de Nîmes), on demande la fin des dernières exceptions qui frappent les Français réformés, tandis que dans celui de Peumérit-Cap (Quimper), on exige « *de ne permettre l'exercice d'aucune religion étrangère dans l'Etat et duché de Bretagne* ».

Dans certaines paroisses, on a même vu chaque participant y aller de ses vœux personnels, inscrivant, quand il savait écrire, ce qui lui tenait le plus à cœur, humble souhait, modeste cri dans le concert général. Ailleurs, on peut constater les traces d'un débat, les restes d'un désaccord, les preuves d'une vraie discussion. Nul doute qu'en étudiant des séries, en procédant à des comparaisons, en confrontant les cahiers aux procès-verbaux des assemblées qui les ont adoptés, les historiens ont pu se faire une idée de l'opinion publique dans les semaines qui précèdent la grande convocation.

Cela posé, quelles impressions générales dominent ? Avec le recul, on peut se livrer à deux observations contraires, avec des arguments également forts. D'un côté, la lecture de Tocqueville ; de l'autre, celle de l'historien d'aujourd'hui Pierre Goubert. Le premier, aristocrate du dix-neuvième siècle, acquis à l'idée que la démocratisation de la société est un phénomène irréversible, entamé dès l'Ancien Régime, a mis en relief dans son célèbre ouvrage *l'Ancien Régime et la Révolution*, la précoce centralisation de la France : ce que ses contemporains attribuaient à la Révolution et à l'Empire, Tocqueville en montre les réalités conquérantes sous le règne de la monarchie absolue. Celle-ci, en arrachant à l'aristocratie ses pouvoirs séculaires, a détruit les corps intermédiaires et placé les sujets du royaume face à face avec le pouvoir central et ses agents. De sorte que la France serait déjà un tout, unifié par l'administration centrale. La Révolution n'aurait fait qu'accélérer le processus.

Dans *Les Français ont la parole*, Pierre Goubert insiste au contraire sur la diversité, la disparité, l'inachèvement de l'Etat. Il doute que les Français se sentent français ; avant tout, ils appartiennent à un terroir, à une province. Au fond, ils sont fédéralistes sans le savoir : « *La France n'est pas une nation...* » – et notre historien d'évoquer non seulement la variété des usages, mais aussi l'incohérence du droit, la mosaïque des régimes fiscaux, l'absence de loi générale.

CES deux façons de voir la France de 1789 sont représentatives de deux écoles. L'une, illustrée avant tout par Tocqueville, minimise, relativise la coupure révolutionnaire. Ses auteurs nous disent : tout a commencé bien avant, les événements révolutionnaires ne sont qu'un emballement de la machine ; la société française, *nolens volens*, évoluait vers une société de classes, où la fortune était appelée à se substituer à la naissance dans l'établissement des hiérarchies. Bref, il ne faut pas être aveuglé par l'événement, par ses fureurs et les discours des acteurs eux-mêmes. L'autre école, plus classique, qui recrute aussi bien chez les admirateurs de la Révolution que chez les animateurs de la Contre-Révolution, met d'abord en évidence un *avant* et un *après*, une césure heureuse ou fatale, un grand coup de hache infligé au cours du temps. Néanmoins, Goubert est à l'unisson avec Tocqueville sur un fait, peut-être le plus important : la France n'est pas *une* société mais *deux* sociétés, farouchement opposées l'une à l'autre ; deux « races », la noble et la roturière.

La lecture successive des cahiers du Tiers et des cahiers de la noblesse suggère très vite qu'une frontière, non seulement juridique mais mentale, sépare la famille aristocratique des autres. Tocqueville, à ce sujet, compare la France et l'Angleterre. Dans ce dernier pays, en passe de devenir le premier du monde, on voit la fin de la « caste » : nobles et roturiers se retrouvent dans les mêmes affaires, dans les mêmes professions et, finalement, dans les mêmes familles puisque les enfants des uns et les enfants des autres se marient entre eux. En France, on voit se dessiner un mouvement inverse : « *Plus cette noblesse cesse d'être une aristocratie*, écrit-il, *plus elle semble devenir une caste.* » La fermeture de celle-ci, on l'a vue notamment quand se sont réunies les assemblées par ordre. Très souvent, les nobles ont repoussé les anoblis : il ne leur suffit pas d'une décision royale pour ouvrir leur cercle étroit à qui font défaut les « quartiers » requis. La plupart défendent âprement leurs privilèges, dont la justification historique est devenue obsolète. Goubert, qui a le sens de la formule, résume cet affrontement : « *Seul le noble est véritablement « né ». Les roturiers se contentent d'exister, comme une race un peu spéciale d'animaux, assez inférieure au cheval.* »

De cette inégalité fondamentale, le système fiscal est le premier témoin. Or il était à l'origine de la crise : la menace de banqueroute était venue des rentrées insuffisantes, et celles-ci du paradoxe devenu insupportable, qui voulait qu'on dispensât largement les plus riches.

Si une commune révolte s'exprime dans les cahiers du Tiers, par ailleurs si respectueux de la personne royale, il s'agit bien de celle qui vise la taille et tous les autres impôts, directs ou indirects, et leurs agents collecteurs, ces « *sangsues de l'Etat* », qui épuisent le pauvre peuple. Car non seulement l'impôt est lourd et inique, il faut encore qu'il soit, en certains cas, prélevé par des particuliers, fermiers généraux et satellites rapineurs, qui, au passage, s'en mettent plein les poches : une « *vermine* », une « *peste* », « *troupes odieuses* » au service d'un « *abus outrageant* », il n'est pas de mots assez durs pour désigner les percepteurs. La gabelle, impôt sur le sel, est particulièrement impopulaire. Le sel était de multiple usage : indispensable pour la soupe des hommes, il l'était aussi pour la salaison du cochon et des volailles, pour les fromages et le beurre ; on lui prêtait aussi des vertus thérapeutiques dans les soins donnés aux animaux. L'impôt sur cette denrée de base paraît aussi intolérable aux gens que dommageable à l'agriculture, de sorte que l'« *odieuse milice* » des gabelous est mise en capitolade.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE/CABINET DES ESTAMPES

Des Suppôts de la Chicanne Déclarent pour Seigneur.

Non seulement l'impôt est lourd et inique, il faut encore qu'il soit, en certains cas, prélevé par des particuliers, fermiers généraux et satellites rapineurs, qui, au passage, s'en mettent plein les poches : une « vermine »...

Unis contre la pression fiscale, les Français s'opposaient de mille façons les uns aux autres. Ils se plaignent des avocats, des aubergistes, des curés, des officiers de justice, des marchands de vins falsifiés... On a toujours du fiel de réserve au service des autres.

ET non seulement on doit subvenir aux frais de l'Etat, il faut aussi endurer les droits seigneuriaux et payer la dîme au clergé. « *Esclavage injuste, esclavage honteux* », comme on dit dans la sénéchaussée de Rennes contre tous ces droits, humiliants et accablants : le champart, la corvée, le franc-fief, les banalités – ces monopoles du four et du moulin aux mains du seigneur, – le droit de chasse... Or, depuis un certain temps, ces exigences et ces privilèges ont été aggravés dans un mouvement de « réaction seigneuriale ». François-Noël Babeuf, qui se fera appeler Gracchus en devenant communiste, a été un des témoins de l'exploitation paysanne. En Picardie, il était « feudiste » ou « commissaire à terrier » ; sa fonction consistait à rechercher, pour le compte de la seigneurie propriétaire, toutes les charges, y compris celles tombées en désuétude, dont elle pouvait se prévaloir sur ses terres. Babeuf écrira en 1795 : « *Ce fut dans la poussière des archives seigneuriales que je découvris les mystères des usurpations de la caste noble.* »

C'est sans doute sur ce terrain fiscal qu'est dessinée la frontière la plus nette qui sépare les Français. « *Or*, écrit Tocqueville, *de toutes les manières de distinguer les hommes et de marquer les classes, l'inégalité d'impôt est la plus pernicieuse...* » La conclusion qu'en tire la majorité est on ne peut plus simple : changer la répartition, établir l'équité fiscale, faire payer les nobles et les prêtres. Parfois, les représentants éclairés des deux premiers ordres y souscrivent : « *Un cri général s'élève dans toute la monarchie pour réclamer cette précieuse égalité* », lit-on ainsi dans un cahier signé par les trois ordres du bailliage de Langres. Le plus souvent, la noblesse entend résister à ses contempteurs et rappeler le fondement de ses prérogatives ; ce sont elles qui différencient les ordres ; en les supprimant, on opérera leur « confusion » – c'est-à-dire leur impensable dissolution ! Nous voici au cœur de la lutte qui oppose l'Ancien Régime et la France nouvelle.

Vouloir en finir avec l'iniquité fiscale, établir la répartition égalitaire des impôts, en proportion des revenus de chacun, cela implique la réforme politique. Si l'impôt est pour tous, la réunion des états provinciaux ou généraux par ordre n'a plus de sens : une fois admis le doublement de la représentations du Tiers, la plupart des cahiers exigent le vote par tête, lequel n'a pas encore été décrété. Autrement dit, l'assemblée unique, l'assemblée nationale. Et son rôle doit être défini par des règles fixes, ce qu'on appelle une Constitution. Ainsi, à Melun, le Tiers « *enjoint expressément aux députés de ne passer à aucune délibération quelconque relative aux subsides, même provisoires, que les articles concernant la Constitution n'aient été accordés et les lois à rendre en conséquence promulguées ; n'entendant nullement être engagé par lesdits députés sur tout ce qui serait consenti au préjudice du présent article* ». Sur ce terrain, les cahiers du Tiers et ceux de la noblesse se rejoignent ; l'esprit des Lumières s'est allié à la force des choses pour rassembler les uns et les autres contre l'absolutisme, même si les uns et les autres ne sont pas d'accord sur leur place respective dans les lois constitutionnelles appelées de leurs vœux.

Cette volonté de réforme, il convient de le noter, faisait bon ménage avec l'esprit monarchique. De ce point de vue, rien n'est moins révolutionnaire que le Français de 1789. Une confiance unanime, défiant les barrières de classe, converge vers Louis XVI et la mission du monarque. Ici, on parle du « *transport d'amour et de reconnaissance* » qu'inspire « *le roi sauveur* » ; en maints endroits, on se flatte d'un « *monarque libérateur* », du « *plus éclairé et* [du] *plus digne, du meilleur des rois* », du « *père du peuple et régénérateur de la France* »... Celle-ci, comme on voit, avait encore un effort à faire avant de devenir républicaine ! On veut une royauté française éminente, splendide, glorieuse, rayonnant sur l'univers. Cet amour pour le roi, il est vrai, on l'affiche d'autant mieux qu'on pourfend les « ministres prévaricateurs ». Tous les malheurs du peuple viennent d'eux ; l'imaginaire populaire épargne le souverain pour mieux accabler le gouvernement qu'il dirige.

Au bailliage de Sézanne, le Tiers écrit : « Daignez sortir un moment de vos palais, de vos châteaux, de vos villes où vous vous êtes créé de nouveaux besoins [...] ; daignez jeter un coup d'œil sur ces malheureux dont les bras ne sont occupés que pour vous ! »

A côté de cela, les cahiers expriment un foisonnement de revendications, souvent locales, à propos de tel péage, de telle activité économique, de tel usage particulier. A travers toutes ces paroles, on voit bien que la France n'est pas seulement divisée en deux – nobles et roturiers, – mais qu'une infinité de groupes et groupuscules restent jaloux de leur identité, de leurs rentes de situation, des privilèges qu'ils ont acquis sur leur voisins. Une bigarrure de positions singulières qui émiette la réalité sociale et ne confirme guère certains nostalgiques d'un Ancien Régime ordonné, encadré par des tuteurs naturels, où la diversité n'est qu'une preuve des « libertés locales ». Tocqueville, l'ancien, et Goubert, le moderne, que nous avons pris pour guides, constatent, chacun à sa manière, combien la formule de Mirabeau, « *un agrégat inconstitué de peuples désunis* », est vérifiable. Unis contre la pression fiscale, les Français s'opposaient de mille façons les uns aux autres. Ils se plaignent, c'est selon, contre les avocats, les aubergistes, les curés, les moines, les incrédules, les administrateurs de collège, les marchands de vins falsifiés, les officiers de justice ou les comédiens : on a toujours du fiel de réserve au service des autres professions, des autres corps de métiers, des autres... La société se révèle plus complexe que les divisions en ordres, dont on parle, et les divisions en classes, dont on parlera.

Malgré ces conflits, ces chicanes, une aspiration générale et profonde se laisse deviner au long de ces écrits. Un sentiment d'être arrivé à une étape de l'évolution des sociétés. Le « vivre d'abord », la revendication biologique primaire, retentit encore. Nous l'avons dit : la conjoncture catastrophique des années 1787-1788 a développé la misère et fait craindre la famine. Au bailliage de Sézanne, le Tiers écrit : « *Daignez sortir un moment de vos palais, de vos châteaux, de vos villes où vous vous êtes créé de nouveaux besoins* [...] *: daignez jeter un coup d'œil sur ces malheureux dont les bras ne sont occupés que pour vous ! Que voyez-vous dans nos villages, dans nos champs ? Quelques hommes débiles, des visages pâles et flétris par la misère et par la honte, des femmes gémir de leur fécondité, des enfants couverts de haillons.* » Telle est encore la réalité de 1789.

On ne doit pas s'y tromper, néanmoins. Car l'expression même des aspirations populaires témoigne d'une autre réalité, que ne doit pas masquer la conjoncture : celle d'une société qui s'est, inégalement certes, mais globalement enrichie. Cette misère constatée, dénoncée, elle était plus cruelle et plus répandue sous le Roi-Soleil. Précisément, c'est en sortant de la nécessité que les peuples, apprenant à mieux vivre, ne supportent plus le retour du malheur. « *Ce n'est pas toujours en allant de mal en pis que l'on tombe en révolution*, écrit Tocqueville avant Marx. *Il arrive le plus souvent qu'un peuple qui avait supporté sans se plaindre, et comme s'il ne les sentait pas, les lois les plus accablantes, les rejette violemment dès que le poids s'en allège. Le régime qu'une révolution détruit vaut presque toujours mieux que celui qui l'avait immédiatement précédé...* »

La prospérité et la pénurie ont ainsi conjoint leurs effets. L'une avait porté les Français à espérer, et l'autre à s'insurger. Les révoltes de jadis retombaient comme des fièvres ; cette fois, elles étaient en train de devenir révolution.

Sur France-Culture, à 19 h 30, du lundi au vendredi, MICHEL WINOCK commente avec un historien chaque épisode de cette chronique de 1789.
Jeudi 21 juillet : « La voix de nos aïeux », avec François Lebrun
Vendredi 22 juillet : « L'affaire Réveillon », avec Jean-Paul Bertrand.

Demain : L'affaire Réveillon (27-28 avril 1789)

La guerre du Golfe

Des observateurs de l'ONU vont organiser les modalités du cessez-le-feu

M. Javier Perez de Cuellar veut aller très vite afin d'éviter un pourrissement de la situation qui réduirait à néant tous ses efforts passés au moment même où le but apparaît enfin à portée de main : la fin de la guerre de huit ans entre l'Iran et l'Irak. Deux jours après l'acceptation iranienne d'un cessez-le-feu et en dépit de la méfiance affichée par Bagdad quant aux véritables intentions de Téhéran, le secrétaire général a annoncé, le mercredi 20 juillet, des mesures concrètes pour faire enfin entrer dans la réalité ce qui n'est encore qu'un « oui » théorique à la paix de la part des deux belligérants. Une équipe technique doit se rendre en Iran et en Irak pour étudier les modalités pratiques d'un cessez-le-feu entre les deux pays, a-t-il annoncé.

Cette initiative est amorcée à l'heure où l'imam Khomeiny confirmait l'intention de son pays d'arrêter la guerre, au moins pour l'instant. Non, d'ailleurs, sans souligner l'amertume d'une telle orientation. Celle-ci, a-t-il dit, lui est apparue *« plus pénible que d'absorber du poison » (nos dernières éditions du 21 juillet). « Cette décision a été bien difficile pour tout le monde et en particulier pour moi-même »*, a ajouté le guide de la révolution iranienne dans un long message lu à Radio-Téhéran.

« Quelques jours avant cette prise de position, j'étais encore convaincu qu'il fallait continuer la guerre contre Bagdad, [mais] *certains événements dont je ne peux parler pour le moment, ainsi que les conseils de nos experts militaires et de nos responsables (...) m'ont montré qu'une telle prise de position était indispensable »*, a encore affirmé l'imam Khomeiny. Le guide de la révolution a toutefois lancé un avertissement au peuple iranien, à la *« jeunesse révolutionnaire de l'Iran »*, estimant que cette *« décision ne résout pas le problème de la guerre »*.

Il a encore affirmé que, après l'annonce de la décision iranienne, *« la propagande internationale s'est mobilisée contre l'Iran, et l'Irak n'a pas mis fin à ses agressions et pourra même les intensifier ». « Notre peuple doit se préparer contre toute éventuelle attaque (...) car le problème de la guerre ne doit pas être considéré comme terminé. »* Cependant, a-t-il ajouté, *« nous avons officiellement accepté le cessez-le-feu. Notre but n'est pas la poursuite de la guerre avec une nouvelle stratégie ».*

« J'avais conclu une alliance avec vous, je vous avais promis de me battre jusqu'à ma dernière goutte de sang, mais cette décision dont dépend le destin du pays devait être prise. J'ai renoncé à ce que j'avais dit et ai confié ma dignité au jugement de Dieu », a-t-il souligné.

Le guide de la révolution iranienne a tenu à préciser que cette *« décision avait été prise par les responsables iraniens, qui n'ont été influencés par aucun pays tiers ». « Il faut rester vigilant face à tous les opportunistes, tous ceux qui jusqu'ici étaient pacifistes et qui, pour nous mettre dans l'embarras, pourraient devenir partisans de la poursuite de la guerre »*, a poursuivi l'imam. *« Notre chère nation répondra à toutes les agressions, avec sa patience révolutionnaire »*, a-t-il ajouté. En réponse à tous ceux qui se demandent *« à quoi a servi le sang versé de nos jeunes »*, l'imam Khomeiny a répondu : *« Ils ignorent alors le sens de la philosophie du martyre »* qui fait *« de nos martyrs des hommes éternels »*.

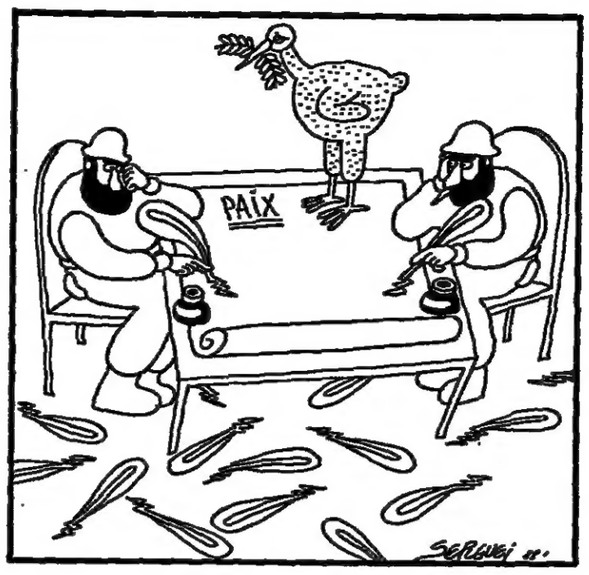

« Hâter le processus »

A New-York, M. Perez de Cuellar a expliqué, avant même d'avoir pris connaissance des propositions irakiennes de négociations directes avec l'Iran – que Téhéran s'est empressé de rejeter, – que *« pour hâter le processus de mise en œuvre de la résolution 598 »* du Conseil de sécurité, il avait décidé *« d'envoyer immédiatement en Iran et en Irak une équipe technique dirigée par le lieutenant général Martin Vadset »* (Norvège), actuellement chef d'état-major de l'ONUST (l'une des forces d'observateurs de l'ONU au Proche-Orient).

La tâche de cette équipe, dont la mission devrait durer une huitaine de jours, sera *« de mettre au point urgemment en coopération avec les autorités des deux pays les modalités du cessez-le-feu sur terre, air et mer, prévu dans la résolution 598 »*, a ajouté M. Perez de Cuellar.

Il a demandé aux deux belligérants d'accorder leur pleine coopération à cette équipe technique, et il a appelé les dirigeants de Bagdad et Téhéran *« à exercer le maximum de retenue et à s'abstenir de tout acte, militaire ou autre, susceptible de mettre en danger les efforts entrepris – en particulier le travail de l'équipe technique – et d'exacerber la situation »*.

Le secrétaire général a précisé qu'il pensait être en mesure de pouvoir annoncer *« promptement un « jour J »* pour l'entrée en vigueur de la résolution 598, lorsqu'il aura étudié le rapport du général Vadset au retour de la mission, dans une huitaine de jours.

M. Perez de Cuellar a précisé qu'au *« jour J »* le cessez-le-feu entrerait en vigueur et qu'il enverrait une équipe de l'ONU pour *« vérifier, confirmer et superviser l'arrêt des hostilités et par la suite le retrait de toutes les forces sur les frontières internationalement reconnues »*.

Il a aussi indiqué qu'il annoncerait le même jour :

– *« une date pour le début et la conclusion de la libération et du rapatriement des prisonniers de guerre » ;*

– *« une date pour le début des négociations prévues entre l'Iran et l'Irak en vue de parvenir à un règlement global, juste et honorable de tous les problèmes en suspens, acceptable pour les deux parties » ;*

– *« une date pour l'établissement d'une commission d'enquête impartiale pour établir la responsabilité dans le conflit » ;*

– *« des propositions supplémentaires concernant l'établissement de mécanismes pour les question de reconstruction et de mise en œuvre de mesures pour renforcer la sécurité et la stabilité régionale du Golfe, qui sont mentionnées dans la résolution 598. »*

M. Perez de Cuellar a encore précisé que l'équipe technique de l'ONU comprenait environ une dizaine de personnes choisies parmi les collaborateurs du général Vadset et les observateurs militaires de l'ONU déjà sur place à Téhéran et à Bagdad.

Parallèlement, l'Iran a fourni mercredi une nouvelle indication sur la souplesse actuelle de sa politique étrangère. Téhéran n'a ainsi pas fait d'objections à l'adoption par le Conseil de sécurité d'une résolution particulièrement modérée sur l'affaire de l'Airbus d'Iran Air abattu le 3 juillet dans le Golfe par un bâtiment américain.

Adoptée à l'unanimité, cette résolution *« exprime la profonde consternation du Conseil de sécurité devant le fait qu'un avion civil iranien a été abattu par un missile lancé à partir d'un navire de guerre américain, et son profond regret devant les pertes tragiques en vies humaines innocentes »*, le Conseil *« présente ses sincères condoléances aux familles des victimes de ces incident tragique »* et *« accueille avec satisfaction la décision prise par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) de procéder à une enquête »*. Les membres du Conseil se *« félicitent »* également de la décision des Etats-Unis et de l'Iran de coopérer avec l'OACI dans son enquête. – *(AFP.)*

Malgré le discours de l'imam Khomeiny

La méfiance reste totale à Bagdad

BAGDAD
de notre envoyée spéciale

Après quarante-huit heures de très grande réserve et de méfiance face à l'acceptation iranienne de la résolution 598 du Conseil de sécurité de l'ONU, Bagdad a appelé, le mercredi 20 juillet, à un dialogue direct avec Téhéran sous les auspices des Nations unies. Dans une lettre au secrétaire général de l'ONU, le vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères irakien, M. Tarek Aziz, a fait cinq propositions susceptibles, selon lui, de favoriser d'une part l'application de la résolution 598 dans l'ordre de ses articles, et de l'autre de *« vérifier si l'attitude iranienne est sérieuse ou tactique »*.

Le discours de l'imam Khomeiny, dont la télévision irakienne, fait exceptionnel, a rendu compte, a, certes, dû lever bien des ambiguïtés dans l'esprit des dirigeants irakiens. La lettre de M. Tarek Aziz a été rendue publique après le discours de l'imam, mais on peut penser de toute façon que Bagdad se devait, après avoir bien défini sa position, de faire montre de bonne volonté pour appliquer une résolution acceptée, ici, il y a un an.

Le discours de l'imam Khomeiny n'a en tous les cas donné lieu à aucun commentaire et la presse de langue anglaise de jeudi se contente d'en reproduire des extraits diffusés par les agences internationales.

Dans sa lettre, M. Tarek Aziz avait exprimé l'espoir que Téhéran répondrait à ses propositions pratiques qu'il demande, en outre, au secrétaire général de l'ONU à la fois d'accepter et de faire appliquer en prenant toutes les mesures nécessaires à cette fin. Le premier véritable point de litige étant l'échange de prisonniers de guerre, M. Tarek Aziz propose donc la tenue *« aussitôt que possible »* d'une réunion entre des responsables des deux pays, d'abord à New-York, puis à Bagdad et à Téhéran, pour étudier ce point. *« Naturellement*, écrit-il, *en cas de désaccord l'arbitrage se fera en référence à la Charte de l'ONU, aux lois internationales, notamment la convention de Genève de 1949 sur les prisonniers de guerre »*.

De telles conversations directes, explique aussi le ministre irakien, peuvent aider à créer une atmosphère favorable à l'établissement d'un accord de paix entre les deux pays. M. Tarek Aziz appelle ensuite le secrétaire général de l'ONU à charger les agences spécialisées de l'Organisation de prévoir le dragage des eaux de Chatt-el-Arab de telle façon *« que les deux pays puissent bénéficier de la navigation sur cette voie d'eau »*.

Depuis le tout début de la guerre, le Chatt-el-Arab est en effet encombré par les épaves de nombreux bateaux surpris par le déclenchement des hostilités. A Bassorah, deuxième ville d'Irak et débouché sur le Golfe, les mâts des navires coulés émergent des eaux du Chatt-el-Arab et la rouille gagne depuis huit ans les bateaux abandonnés. M. Tarek Aziz demande aussi *« des garanties immédiates pour assurer les droits de l'Irak à la libre navigation dans le Golfe et le détroit d'Ormuz »*.

Le ministre irakien appelle le secrétaire général de l'ONU à jouer un rôle actif pour faciliter les négociations, à chaque fois que cela sera nécessaire ou en cas d'échec dans la recherche d'un règlement rapide pour la paix. Il demande au Conseil de sécurité de jouer un rôle à la lumière de la Charte de l'ONU. Il appelle enfin l'Iran à s'abstenir d'intercepter ou d'attaquer des navires et des pétroliers dans le Golfe et le détroit d'Ormuz et dans les eaux territoriales des Etats du Golfe qui ne sont pas partie prenante au conflit.

Des garanties immédiates

Ce plan pratique, dont l'Iran a déjà refusé le premier point en rejetant toute négociation directe, est sans doute plus significatif de l'ouverture dont fait montre Bagdad que d'une réelle volonté de le faire appliquer point par point. Mais l'Irak veut des garanties immédiates sur son droit, réaffirmé dimanche par le président Saddam Hussein, de libre circulation dans le Chatt-el-Arab et les eaux du Golfe.

Bagdad souhaite aussi voir le Conseil de sécurité jouer un rôle efficace dans un processus de négociations qui s'annonce long et difficile, car l'engagement des Etats-Unis et de l'URSS, notamment, représente en effet la seule garantie qu'un éventuel accord de paix puisse être un jour appliqué.

En attendant, la guerre s'est poursuivie mercredi. Bagdad a annoncé la libération de plusieurs pics montagneux au nord de l'Irak et le bombardement de deux stations de pompage près de la ville iranienne d'Azah, au nord-est d'Ahwaz. De même deux bombardiers iraniens, qui, selon Bagdad, essayaient d'attaquer le barrage de Dokan, au nord du pays, ont dû rebrousser chemin après avoir essuyé les tirs de la DCA irakienne.

L'attaque systématique des objectifs économiques iraniens, pierre angulaire de la politique de l'Irak, qui a toujours défendu son droit de s'en prendre à ce qui alimentait selon elle la machine de guerre iranienne, se poursuit donc et on peut penser que l'Irak ne cédera pas sur ce point jusqu'à l'établissement officiel du cessez-le-feu.

Malgré le discours de l'imam Khomeiny et les progrès pour faire appliquer la résolution 598, la méfiance reste totale. Si la population irakienne, la plus concernée par la mobilisation, veut croire à la paix et parle déjà des problèmes que risque de poser le retour massif des soldats à la vie civile, l'incrédulité demeure grande chez certains, qui ont du mal à croire au revirement iranien. La prudence reste en tout cas de mise chez les officiels, dont aucun ne souhaite s'exprimer en dehors des communiqués officiels, tant la situation leur paraît mouvante.

FRANÇOISE CHIPAUX.

Le rôle modérateur de M. Genscher dans le conflit entre l'Iran et l'Irak

BONN
de notre correspondant

La presse ouest-allemande est à l'unisson pour chanter les louanges du ministre des affaires étrangères, M. Genscher, pour le rôle modérateur qu'il a pu jouer entre l'Iran et l'Irak au cours d'un an d'efforts.

M. Genscher s'est lancé activement dans la médiation entre les belligérants dès mai 1987. A l'époque, il se rend à Paris pour y rencontrer M. Tarek Aziz, le ministre irakien des affaires étrangères. Il œuvre ensuite en faveur de la résolution 598 des Nations unies appelant les deux pays à suspendre leurs hostilités. Puis, deux jours après l'adoption de ce texte en juillet 1987 par le Conseil de sécurité, il reçoit à Bonn M. Ali Akbar Velayati, le chef de la diplomatie iranienne. Et, au mois d'août, la RFA prend la présidence du Conseil de sécurité, ce qui fournit à M. Genscher l'occasion de multiplier encore les démarches.

Inlassablement, il s'appliquera ensuite à soutenir les efforts du secrétaire général de l'ONU, M. Perez de Cuellar, qui, dit-on à Bonn, a fait bon usage de son soutien. Un voyage en novembre à Bagdad, où il rencontre le président Saddam Hussein, permet enfin à M. Genscher de s'assurer une nouvelle fois des bonnes dispositions irakiennes.

Mais c'est en mars dernier que se manifestent les premiers signes d'un revirement iranien, relayés par M. Velayati lorsque ce dernier et M. Genscher se rencontrent dans un salon de l'aéroport de Francfort. Le ministre iranien vient confirmer à Bonn, en juin, cette nouvelle orientation de Téhéran, lors d'une rencontre confidentielle avec son homologue ouest-allemand. Puis, c'est au tour de M. Tarek Aziz, une semaine plus tard, de venir à Bonn négocier avec M. Genscher.

L'argument économique

Le dernier acte se déroule mardi 12 juillet. Le vice-chancelier ouest-allemand savoure de brèves vacances en Crète quand un message de l'ambassadeur iranien à Bonn lui parvient : Téhéran l'informe que la République islamique est prête à accepter un cessez-le-feu. M. Genscher retourne sur le champ à Bonn et multiplie les contacts. MM. Roland Dumas et Giulio Andreotti sont informés, de même que M. Perez de Cuellar.

Les indéniables talents de médiateur de M. Genscher n'ont probablement pas été seuls en cause dans ces contacts privilégiés avec les deux parties. La RFA semble avoir utilisé l'argument économique. La presse ouest-allemande affirme que Bonn a promis aux belligérants une aide économique importante en cas de cessation des hostilités et de négociations de paix, une perspective alléchante pour Téhéran qui se bat aujourd'hui avec de très graves problèmes économiques. Or la RFA reste un partenaire commercial privilégié de la République islamique. Tandis que tous les grands Etats occidentaux ont, peu ou prou, rompu ou mis en veilleuse leurs relations économiques avec ce pays, l'Allemagne fédérale a maintenu ses échanges à un haut niveau. L'Iran reste son premier client au Moyen-Orient : 2,8 milliards de deutschemarks d'exportations en 1987.

Parmi les pays en voie de développement, la République islamique est le troisième client de la RFA, devant des Etats comme le Brésil ou l'Egypte. On compte encore aujourd'hui plus d'une centaine d'entreprises ouest-allemandes implantées sur le marché iranien. Autant dire que ce pays dépend énormément de l'Allemagne fédérale dans de nombreux domaines, notamment pour sa production industrielle, fondée sur des biens d'équipement allemands.

Un redémarrage de l'activité en Iran passe donc obligatoirement par la RFA. Un Iran pacifié, qui pourrait retrouver son rang dans le peloton de tête des producteurs de pétrole mondiaux – sa principale source de devises – redeviendrait un marché de premier plan pour l'industrie ouest-allemande. – *(Intérim.)*

Regain de violence en Cisjordanie

Trois Palestiniens tués et huit autres blessés

Jérusalem *(Reuter)*. – L'armée israélienne a tué trois manifestants palestiniens et en a blessé huit autres, le mercredi 20 juillet, en Cisjordanie occupée, alors que des affrontements opposaient la police anti-émeute à des lanceurs de pierres dans la vieille ville de Jérusalem.

Cette éruption de violence, la plus grave enregistrée en un mois, fait suite à la mort de deux Palestiniens, cette semaine, dans des circonstances controversées, et imputée par la plupart des Arabes à l'armée. Cette dernière a affirmé que l'un des décès était accidentel et que l'autre relevait d'une *« affaire de police »*.

Dans le quartier chrétien de la vieille ville de Jérusalem, la police des frontières a tiré des grenades lacrymogènes et des balles de caoutchouc pour disperser une cinquantaine d'adolescents arabes masqués. En Cisjordanie, l'armée a tiré à balles réelles en plusieurs endroits. Selon des sources palestiniennes, des soldats ont ouvert le feu sur une foule de manifestants dans le camp de réfugiés de Djenind, dans le nord de la Cisjordanie, tuant Hisham Zaïd, vingt-six ans, et Faoud Bassam Aradi, treize ans. L'armée a fait savoir que deux habitants de Djénine avaient été abattus par des soldats, mais a dit ne pas disposer d'autres informations.

A Chiyoukh, près d'Hébron (Cisjordanie), un autre Palestinien, Zaki Ali Halykeh, vingt-trois ans, a été mortellement blessé par une patrouille alors qu'il se préparait à lancer un cocktail Molotov en sa direction, a annoncé un porte-parole militaire. Trois autres Palestiniens ont été blessés. A Djénine, un adolescent de treize ans a été blessé par balle à la tête et hospitalisé dans un état grave. Trois autres personnes ont été hospitalisées pour des blessures par balle, selon des médecins.

Un porte-parole de l'hôpital Mokassed de Jérusalem a affirmé que Fatah Alayan, vingt-cinq ans, avait été transféré de l'hôpital de Djénine avec une balle logée dans le crâne. *« Dieu décidera s'il doit mourir »*, a dit un médecin.

Ces morts portent à deux cent trente-huit le nombre de Palestiniens tués en sept mois de soulèvement en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, occupées. Quatre Israéliens ont également trouvé la mort depuis le début de l'insurrection en décembre.

Europe

URSS : malgré les menaces du Kremlin et l'exil d'un militant nationaliste

Les contestataires arméniens reprennent la grève générale pour quarante-huit heures

Plusieurs centaines de milliers d'Arméniens, selon la plupart des témoins contactés depuis Moscou, se sont rassemblés une nouvelle fois, mercredi 20 juillet dans la soirée, au centre d'Erevan. Une façon de défier le Kremlin qui, les jours précédents, avait montré sa volonté de réprimer sévèrement le mouvement de contestation — précisant qu'il n'était plus question de tolérer des manifestations — et venait de la confirmer mercredi en annonçant l'exil d'un des principaux militants nationalistes arméniens. Cependant, de même que M. Gorbatchev n'a pas complètement refermé la porte sur les demandes arméniennes, laissant entendre qu'une discussion — fort limitée — était toujours possible sur le sort du Haut-Karabakh, de même les animateurs du mouvement arménien ont préféré modérer quelque peu leur attitude pour tenter d'éviter une épreuve de force. Ils ont en effet décidé mercredi soir de ne reprendre la grève générale que pour quarante-huit heures.

La foule a manifesté son désaccord avec le décret adopté lundi par le présidium du Soviet suprême d'URSS rejetant la demande de rattachement à l'Arménie de la région autonome azerbaïdjanaise du Haut-Karabakh.

Les dirigeants du mouvement, ceux du comité Karabakh, avaient, selon des témoins, proposé aux participants d'observer une grève symbolique de quinze minutes jeudi, expliquant que le décret de Moscou prévoit une solution par étapes de la question du Haut-Karabakh. Mais la foule a exigé une grève « *jusqu'à lundi* ».

Des travailleurs intervenant au meeting avaient affirmé que les Azerbaïdjanais, apprenant mardi la décision prise à Moscou, avaient « *dansé et chanté sous les fenêtres des Arméniens* » vivant à Bakou, la capitale de cette république. Des rumeurs rapportées lors du meeting ont aussi fait état de l'intention des Arméniens du Haut-Karabakh d'entamer « *une grève de la faim collective* » pour protester contre le décret adopté. « *Alors qu'à Bakou ce fut une journée de joie, chez nous personne n'a dormi de la nuit, ce fut une journée de deuil* », a déclaré une habitante de la ville.

Le meeting avait débuté dans le calme, des représentants de l'intelligentsia locale intervenant dans le sens de la modération. Mais la foule a commencé à siffler lorsqu'un des participants arméniens à la réunion du présidium a pris la parole pour condamner les grèves. Selon des témoins, un des membres du comité Karabakh est alors intervenu pour justifier ce « *moyen d'action démocratique* ». Des « *dizaines* » de représentants du pouvoir arménien étaient présents mercredi soir sur le perron qui domine la place d'Erevan où se tiennent les meetings depuis que ceux-ci sont interdits sur la place de l'Opéra. La tension montant vers la fin du meeting, la foule a exigé que les membres du comité descendent du perron et se joignent à elle, « *craignant qu'ils ne soient arrêtés* ». La télévision centrale a, pour sa part, diffusé mercredi soir des images tournées lors du meeting de la veille, montrant des dirigeants du Parti communiste arménien sifflés par la foule et empêchés de prendre la parole. Le commentateur a souligné « *l'intolérance régnant lors de ces rassemblements* ».

Le militant nationaliste Paroair Atrikian, trente-neuf ans, détenu à Erevan, capitale de l'Arménie soviétique, depuis le 24 mars, a été déchu de la citoyenneté soviétique et doit être expulsé d'URSS. M. Atrikian, un vétéran du Mouvement nationaliste d'Arménie, a passé dix-sept ans de sa vie en prison ou en exil intérieur. Libéré en 1987, il a animé une Union pour l'autodétermination nationale groupant plus d'une centaine de militants, qui ont activement participé aux manifestations en faveur du rattachement à l'Arménie du Haut-Karabakh depuis février dernier.

M. Atrikian avait été arrêté fin mars à Moscou après avoir donné dans un appartement une conférence de presse sur la situation en Transcaucasie, accusant notamment le pouvoir soviétique d'avoir joué un rôle dans le massacre anti-arménien de Soumgaït, en République d'Azerbaïdjan, qui avait fait trente-deux morts en février, selon un bilan officiel.

L'agence Tass, commentant le décret du présidium, affirme que Atrikian « *s'adonnait depuis son jeune âge à l'incitation à la haine nationale* » et que ses condamnations précédentes portaient sur des délits de droit commun. Depuis le début des événements en Arménie, il s'est lié, selon l'agence, « *à des groupes réactionnaires occidentaux* », cherchant à profiter de la crise du HAUT-Karabakh, pour « *miner le système soviétique de l'intérieur* ». — *(AFP, Reuter.)*

BULGARIE

Un des candidats à la succession de M. Jivkov est exclu du bureau politique

Deux hauts responsables du Parti communiste bulgare, MM. Tchoudomir Alexandrov, secrétaire du comité central chargé des questions concernant le parti, et Stanko Todorov, président de l'Assemblée nationale, ont perdu leur poste au bureau politique. Annoncée le mercredi 20 juillet à l'issue d'un plénum du comité central consacré aux réformes à apporter à l'éducation et aux activités intellectuelles, la nouvelle a surpris les observateurs politiques à Sofia.

M. Alexandrov a également dû quitter son poste de secrétaire du comité central, de même que M. Stoian Mikhailov, secrétaire pour les questions culturelles et idéologiques. Un quatrième responsable, M. Svetlin Roussev, ancien directeur de la Galerie nationale et ancien président du syndicat des peintres, a été exclu du comité central.

Certains diplomates occidentaux voyaient en M. Alexandrov, cinquante-deux ans, un éventuel successeur au premier secrétaire du PC, M. Todor Jivkov. Selon eux, il a été écarté par des conservateurs opposés à une transformation rapide et profonde de la société bulgare. Au cours d'une importante conférence du parti en janvier, M. Alexandrov avait demandé que tous les opposants aux réformes soient expulsés du PC.

M. Jivkov a officiellement emboîté le pas sur l'URSS en matière de « perestroïka », mais de nombreux diplomates occidentaux doutent de la sincérité de son engagement dans cette voie, le pouvoir demeurant toujours entre les mains de la vieille garde du parti.

Les dirigeants du PC ont reconnu que le système d'éducation du pays n'était pas adapté aux exigences du monde moderne et que les intellectuels devaient disposer de davantage de libertés. « *Il est clair que les conditions de notre vie intellectuelle ne correspondent pas à la réalité* », avait déclaré M. Jivkov en ouvrant mardi la session du comité central. En revanche, M. Iordan Iotov, secrétaire du comité central et membre du bureau politique, avait averti que le parti ne renoncerait pas au contrôle idéologique qu'il exerce sur les activités des intellectuels. — *(AFP, Reuter.)*

GRÈCE : la tuerie du « City-of-Poros »

La mise en cause du groupe Abou Nidal laisse de nombreuses questions sans réponse

Après dix jours de confusion, le ministre grec de l'ordre public, M. Anastassios Sehiotis, a rendu public, le mercredi 20 juillet à Athènes, un document de six pages qui résume les conclusions de la police dans l'attentat du *City-of-Poros*. Ce document relate les activités de quatre ressortissants du Proche-Orient soupçonnés d'être membres du commando responsable de l'attaque du bateau de touristes et met en cause le groupe du terroriste palestinien Abou Nidal.

ATHÈNES
de notre correspondant

Il n'est pas fait mention dans ce document du Français Laurent Vigneron, l'un des trois jeunes touristes français victimes de l'attentat; il avait été mis en cause, la semaine dernière, par le ministre de la marine marchande. Au cours d'une conférence de presse, ce dernier a cependant réaffirmé mercredi qu'« *il y a des indices — fondés sur les dires de quatre témoins — qu'il a participé à l'attaque* ». Mais il a ajouté : « *Ces indices ne sont pas pour l'instant étayés par des preuves.* » Les corps de Laurent Vigneron et de sa fiancée, Annie Audejean, ont été rapatriés en France mercredi. Celui de l'autre victime française, Isabelle Bismuth, elle aussi soupçonnée un moment, l'avait été la veille.

Passeport libyen

Selon le document du ministère de l'ordre public, le commando aurait été constitué d'au moins cinq personnes. Son chef aurait été un certain Khadar Samir Mohamad, alias Hedjab Djallaba, arrêté à Chypre après l'assassinat en 1978 du journaliste égyptien El Sebal. On précise de source policière qu'il avait été relâché en 1982 après que le gouvernement de Nicosie eut reçu des menaces du groupe Abou Nidal.

Djallaba serait arrivé à Athènes en provenance de Copenhague le 1er juin, porteur d'un passeport libyen. Il serait descendu successivement dans trois hôtels et aurait finalement loué un appartement à Glyfada, sur la côte, tout près de l'aéroport d'Athènes, le 23 juin. Il aurait aussi successivement loué quatre voitures en utilisant un permis de conduire délivré au Koweït le 5 avril 1988. La dernière, louée le jour même de l'attentat, fut l'Opel Ascona retrouvée il y a deux jours au Pirée.

La police aurait trouvé dans l'appartement de Glyfada son passeport libyen, un autre passeport portant sa photo, mais émis au Liban et au nom de Michel Raphael, des billets d'avion et de l'argent liquide en monnaies de douze pays différents. Elle y aurait également découvert les passeports, les permis de conduire et les billets d'avion de deux autres suspects, Sojod Adnan et Mehieddine Merhi, arrivés début mai à Athènes en provenance de Beyrouth, et deux billets d'avion au nom d'un quatrième, Amoud Aboul Hamid.

C'est Amoud qui aurait loué la voiture qui a explosé peu avant l'attaque du *City-of-Poros* au port du Pirée. Sojod aurait acheté un billet pour la croisière du 11 juillet sur le *City-of-Poros*. Il aurait été reconnu par des témoins. La police déclare que très probablement il est mort durant l'action.

Le ministre de l'ordre public a refusé obstinément de répondre aux autres questions des journalistes. Ses indications n'expliquent qu'une partie de l'affaire. Le but recherché par les terroristes, leur nombre sur le bateau, la manière dont ils ont pu s'en échapper, autant de points qui restent à élucider.

THEODORE MARANGOS.

INÉDIT
Le FAIT FRANÇAIS dans le monde
LA FRANCE 3e SUPERPUISSANCE
Les Anglo-Saxons, les Russes et nous, influence de la France dans le monde : culturelle, linguistique. Puissance financière : zone franc. Défense, sciences de pointe : les armes classiques et nucléaires. Etendue : 2e domaine territorial mondial (zone maritime).
DOM-TOM, l'Afrique et les 40 pays d'expression française. 356 pages, 90 F.
Franco chez l'auteur :
François DE PREUIL
CHATEAU DE PREUIL
49560 NUEIL-SUR-LAYON
Enfin les éditorialistes, les politiciens et les militaires commencent à l'admettre. Il a fallu quatre ans pour faire passer l'idée dans les conférences, éditoriaux et débats TV. Mais le maintien au 2e rang territorial mondial nécessite que la Nouvelle-Calédonie, quel que soit son statut, demeure dans la République.

● **ITALIE : Deux anciens ministres accusés de corruption.** — Une commission d'enquête a recommandé, le mercredi 20 juillet, au Parlement italien de lever l'immunité parlementaire de deux anciens ministres accusés de corruption, M. Franco Nicolazzi, ancien ministre des travaux publics, et M. Clelio Darida, ancien ministre de la justice. Le roi du béton italien, M. Bruno De Mico, avait assuré la commission que les deux hommes avaient exigé d'énormes dessous-de-table pour des contrats de construction de prisons. Selon la presse, jusqu'à 20 milliards de lires ont été versés à des responsables du gouvernement ces dix dernières années pour obtenir de juteux contrats immobiliers. — *Reuter.)*

PUBLICATION JUDICIAIRE

Par jugement du Tribunal correctionnel de DUNKERQUE du 18-12-1987, M. K. A. a été déclaré coupable d'avoir sciemment détenu et importé des montres CARTIER contrefaites et a été condamné à 1 an de prison et à payer à CARTIER 4 000 F de D. et I.

Amériques

ÉTATS-UNIS : la lutte contre les trafiquants de drogue

Le Colombien Carlos Lehder est condamné à la prison à vie

Le Colombien Carlos Lehder, le plus important trafiquant de drogue étranger à avoir été jugé aux Etats-Unis, a été condamné le 20 juillet à la peine maximale par le tribunal fédéral de Jacksonville (Floride) : la détention à vie plus 135 ans de prison.

Il avait été reconnu coupable le 19 mai dernier d'association de malfaiteurs, de participation à une entreprise criminelle, d'importation de cocaïne et possession de drogue avec intention de la distribuer. Commentant le verdict, le juge fédéral Howell Melton a conclu : « *C'est un signal que notre société fera tout pour se débarrasser du cancer de la drogue.* »

Carlos Lehder est considéré comme un des chefs du fameux « cartel de Medellin », en Colombie, responsable de plus de 80 % des importations de cocaïne aux Etats-Unis. Il s'était vu notamment reprocher par l'acte d'accusation d'avoir importé aux Etats-Unis 3,3 tonnes de cocaïne entre 1978 et 1980, à partir de son quartier général de Norman's Cay, dans les Bahamas.

Arrêté il y a un an et demi, dans la région de Medellin, après une fusillade avec l'armée colombienne, et immédiatement extradé aux Etats-Unis, Lehder s'est toujours décrit comme « *un prisonnier politique dont l'arrestation était illégale* ».

Son procès, qui a duré plus de sept mois, avait notamment donné l'occasion à des témoins d'accuser des hommes bien en place — comme le premier ministre des Bahamas, M. Lynden Pindling — de collusion avec les barons de la drogue. Dans son édition du mercredi 20 juillet, le *Washington Post* revient lui aussi à la charge en affirmant que Carlos Lehder aurait même proposé en 1986 un marché aux autorités américaines (celles-ci l'avaient refusé) : en échange d'une amnistie pour ses activités, il s'engageait à fournir des renseignements sur la guérilla colombienne. — *(AFP, Reuter.)*

PÉROU

La grève générale a été suivie massivement

LIMA
de notre correspondante

Depuis le 19 juillet 1977, aucune grève générale n'avait, que celle qui s'est achevée mercredi 20 juillet, été aussi strictement suivie au Pérou. Aujourd'hui comme hier, la promulgation d'une série de mesures économiques draconiennes a servi de détonateur à un mécontentement latent. Mais la toile de fond a bien changé : il y a onze ans, les ouvriers protestaient contre le régime militaire. Cette fois, ils le font contre un régime démocratique, entré en fonctions il y a trois ans après un surprenant raz-de-marée électoral, un régime d'origine populaire qui avait promis d'instaurer la « *République des travailleurs* »... Le slogan « *A bas la démagogie !* », scandé sur la place Dos de Mayo, a donc fait écho à celui d' « *A bas la dictature !* »

Pendant quarante-huit heures, le pays a pratiquement été paralysé. Cette réponse massive — bien que pacifique — s'explique par le fait que l'ordre de grève, traditionnellement lancé par la CGTP, la centrale d'obédience communiste, est parti cette fois de l'Assemblée nationale populaire (ANP). Créée l'année dernière, l'ANP a une audience beaucoup plus large puisqu'elle regroupe, autour de la CGTP, une multitude d'organisations de base et d'organisations régionales. C'est pourquoi la consigne d'arrêt de travail a touché les diverses villes de province. Une branche dissidente de la Centrale des travailleurs péruviens, la CTP, le syndicat contrôlé par l'APRA, le parti au pouvoir, s'est pliée au mouvement.

Exception faite de quelques incidents entre manifestants et policiers (un étudiant a été tué, lundi, veille de la grève, et une voiture piégée a explosé dans le centre ville), la grève a été pacifique. Or les autorités — et les organisateurs — craignaient le pire, puisque les guérilleros du Parti communiste — Sentier lumineux (PCP-SL) avaient annoncé une « *grève combative* » dans la capitale, et une « *grève armée* » dans leur bastion d'Ayacucho. En fait, à Lima, la présence du PCP-SL n'a été ressentie que très brièvement, mardi, lorsqu'une cinquantaine de jeunes gens, le visage dissimulé par une écharpe ou un mouchoir, ont scandé leur consigne : « *Combattre et résister* ». Cette manifestation-éclair a démontré que le PCP-SL est loin d'avoir infiltré massivement le mouvement syndical comme il le prétend.

Ces deux jours de grève générale obligeront-ils pour autant le gouvernement à modifier sa politique d'austérité et de réajustement des prix ? En juillet, le taux d'inflation sera de 30 % (il est prévu qu'il atteigne 400 % pour 1989). Le premier ministre, M. Armando Villanueva, a déjà expliqué que « *si on ne corrige pas les déséquilibres maintenant, en 1989, la crise échappera à tout contrôle... D'ailleurs, aucun pays n'est mort à a cause de l'inflation* ».

NICOLE BONNET.

● **Acquittement du numéro deux du Sentier lumineux.** — M. Usman Morote, le numéro deux du Sentier lumineux, arrêté il y a un mois, a été acquitté pour « *manque de preuves* », le mercredi 20 juillet à Lima. Il était accusé de « *terrorisme* » et d'« *offense à l'Etat.*

Ce jugement rendu par le tribunal correctionnel a scandalisé la classe politique péruvienne. Morote, cofondateur du Parti communiste péruvien, est tenu pour le chef politico-militaire et le stratège du Sentier lumineux. M. Morote reste toutefois incarcéré à cause d'un autre procès en cours. *(AFP.)*

● **CHILI : trente-neuf maires européens adoptent la « déclaration de Santiago ».** — Conduits par M. Pierre Mauroy, maire de Lille, les maires d'Europe et d'Argentine ont dénoncé, le mercredi 20 juillet, « *le maintien de l'état d'urgence* [au Chili], *le climat de violence, l'intimidation, la terreur ainsi que les violations permanentes des droits de l'homme* » dans ce pays. Président de la Fédération mondiale des cités unies et villes jumelées, M. Mauroy, qui s'est « *réjoui* » de n'avoir pas rencontré le ministre chilien des affaires étrangères, n'a pas exclu de revenir à Santiago à l'occasion du référendum prévu pour la fin de cette année. — *(Corresp.)*

CANADA

L'accord de libre-échange avec les Etats-Unis va devenir un enjeu électoral

Ottawa *(AFP)*. — Le chef de l'opposition libérale canadienne, M. John Turner, a annoncé le mercredi 20 juillet, à Ottawa, son intention de forcer le premier ministre conservateur M. Brian Mulroney à organiser des élections anticipées dont le principal enjeu sera l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis.

La tactique des libéraux, légèrement en tête actuellement dans les sondages, va consister à bloquer au Sénat, où ils sont majoritaires, le projet de loi sur le libre-échange. Les membres du Sénat ne sont pas élus mais sont nommés par les premiers ministres successifs.

L'accord de libre-échange, qui doit aboutir à la création d'un grand marché unique nord-américain, devrait entrer en vigueur le 1er janvier 1989. Le projet de loi sur l'accord, un de ceux auxquels le premier ministre Brian Mulroney tient le plus, n'attend plus que l'aval du Sénat avant sa promulgation.

Pour M. Turner, l'accord passé entre le chef du gouvernement canadien et le président américain Ronald Reagan aura des « *effets négatifs* » sur « *l'indépendance du Canada* » et sur « *la façon de vivre* » des Canadiens. « *Il est essentiel*, a-t-il ajouté, *que les Canadiens prennent cette décision collectivement lors d'élections.* »

La balle est maintenant dans le camp de M. Mulroney. Tous les observateurs politiques à Ottawa s'accordent pour dire que le premier ministre a l'intention d'appeler le pays aux urnes cet automne, mais qu'il tient également à faire passer auparavant le projet de loi du libre-échange.

Si l'on en croit les derniers sondages, les conservateurs remontent la pente, après avoir été au plus bas, mais ils sont toujours précédés par les libéraux de M. Turner (qui a succédé à Pierre Elliott Trudeau à la tête du parti en 1984). Le Nouveau Parti démocrate (NPD, social-démocrate), opposé également à l'accord de libre-échange, arrive nettement en troisième position.

Pour que des élections anticipées puissent avoir lieu cet automne, le terme légal étant le 4 septembre 1989, M. Mulroney devrait les déclencher dans les toutes prochaines semaines, la durée minimum d'une campagne électorale étant de cinquante-cinq jours.

Une éventuelle nouvelle majorité conservatrice aurait alors tout juste le temps de remettre le projet de libre-échange en chantier pour une entrée en vigueur début janvier. M. Turner a précisé mercredi que les sénateurs libéraux ne feraient plus opposition dès lors que les électeurs auront tranché.

Diplomatie

Les Etats-Unis rejettent la proposition soviétique sur le démantèlement du radar de Krasnoïarsk

Washington *(AFP)*. — Les Etats-Unis, rejetant une proposition soviétique, ont demandé, le mercredi 20 juillet, à l'URSS de démanteler « *sans délai et sans condition* » le radar de Krasnoïarsk qui, selon eux, viole le traité ABM sur les armes antibalistiques.

Le responsable du désarmement au ministère soviétique des affaires étrangères, M. Victor Karpov, avait déclaré mardi que l'Union soviétique était prête à démanteler la station radar de Krasnoïarsk, en Sibérie orientale, « *si un accord portant sur le respect du traité ABM tel que signé en 1972* » était conclu avec les Etats-Unis (*le Monde* du 21 juillet).

« *Le respect par l'Union soviétique de ses obligations aux termes du traité ABM ne doit pas être conditionné à d'autres mesures* », a répliqué le porte-parole du département d'Etat, Mme Phyllis Oakley. Cette station radar « *est une violation manifeste du traité* » et doit être démantelée « *sans délai et sans condition* », a-t-elle ajouté.

La question du radar de Krasnoïarsk doit être débattue lors d'une séance de révision de l'accord ABM, qui « *doit avoir lieu avant le 2 octobre aux termes du traité* », a indiqué le porte-parole du département d'Etat. « *Nous avons communiqué aux Soviétiques notre intention de procéder à cette révision, et proposé une date, mais nous n'avons pas encore reçu de réponse sur la date* », a indiqué Mme Oakley.

● **Le secrétaire adjoint américain à la défense appelle les Européens à un effort budgétaire.** — M. William H. Taft, le secrétaire adjoint à la défense des Etats-Unis, a rencontré le mercredi 20 juillet, à Paris, M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Tout en se félicitant du consensus régnant en matière de défense en France et du bon niveau, « *en terme de proportion de son PNB, de la participation française à l'alliance atlantique*, M. Taft a toutefois estimé que des augmentations budgétaires seraient « *nécessaires pour maintenir le niveau des capacités militaires françaises* ». Il a ajouté que, sans un effort des Européens, il serait « *de plus en plus difficile de faire accepter politiquement aux Etats-Unis les dépenses militaires en Europe* ».

● **Visite en France de M. Woerner, nouveau secrétaire général de l'OTAN.** — M. Manfred Woerner, qui a succédé à Lord Carrington, le 1er juillet, au poste de secrétaire général de l'OTAN, effectue sa première visite en France. Il devait rencontrer, le jeudi 21 juillet, le ministre français de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement, et être reçu vendredi par MM. François Mitterrand et Michel Rocard. — *(AFP.)*

ÉTATS-UNIS : la convention du Parti démocrate

Le programme d'un pragmatiste

Sur le papier, cela s'appelle « *la restauration de la compétence et la résurrection de l'espoir* ». Tout un programme ! Celui avec lequel les démocrates vont monter à l'assaut de la Maison Blanche. Rien à redire *a priori* à ce document de cinq mille mots à peine venu sceller à Atlanta la réconciliation de MM. Dukakis et Jackson, mais peu à en dire aussi : aucun chiffre n'y figure, aucun engagement formel sur les questions sociales ou de défense, encore moins de stratégie bien définie en matière de politique étrangère.

Difficile de faire plus vague et aussi moins contraignant. Le gouverneur Dukakis, qui vient de désamorcer la bombe libérale Jackson, se retrouve les mains libres ou presque. Mais pour faire quoi ? Une question que se pose depuis des mois une bonne partie de l'Amérique.

A l'image de cette « *plate-forme* » insignifiante — et de toute façon symbolique, — M. Dukakis n'a jamais clairement exprimé le projet global de l'action de son gouvernement, s'il est élu. A cela une raison simple : le candidat démocrate, bien qu'irrésistiblement attiré par certains vieux idéaux libéraux du parti, est avant tout un pragmatiste. « *Je ne suis pas un théoricien*, dit-il, *mais un réalisateur.* » Aptitude que l'ancien président Nixon, promu grand commentateur à l'occasion de cette élection, a parfaitement comprise. Démentant le clan républicain, qui s'efforce de dépeindre M. Dukakis comme un incurable « *gauchiste* » à la McGovern (cette « colombe » qui mena les démocrates au désastre électoral en 1972), il expliquait récemment : « *McGovern voulait avant tout être de gauche, et éventuellement président ; Dukakis, lui, veut être président, pour éventuellement gouverner à gauche...* » En fait, s'il fallait choisir un mot-clé pour résumer le comportement de M. Michael Dukakis, ce serait « *rationalité* », une expression qu'il emploie d'ailleurs sans arrêt. Dans le domaine économique en particulier où, étouffant ses scrupules d'adversaire acharné d'un certain « *gaspillage* » à la défense, il a largement profité des crédits alloués par M. Reagan aux services de recherche de pointe du Pentagone pour asseoir son fameux « *miracle économique du Massachusetts* ».

Quant à la politique étrangère, son point faible jusqu'ici, certains ont cru déceler dans sa façon de l'aborder un rigorisme, voire un angélisme à la Jimmy Carter. Conclusion un peu hâtive. Certes, il se plaît souvent à tirer « *les leçons du Vietnam* » pour mieux s'interroger sur le point de savoir « *au nom de qui ou de quoi nous nous arrogeons le droit d'essayer d'imposer notre volonté aux autres peuples* ». Mais il s'est fait une priorité de la défense des droits de l'homme et de la démocratie. « *Le communisme, l'autocratie et la dictature ont toujours des conséquences désastreuses sur les peuples* », explique-t-il encore. A cela une seule solution selon lui : une approche « *multilatérale* » du monde, opposée, comme il le dit aux solutions « *simplistes à la Reagan* » — sa vision est parcellaire et nuancée : prudence sur le Proche-Orient en dépit d'un soutien indéfectible à Israël ; scepticisme relatif sur les questions Est-Ouest, et recherche d'une solution « régionale » en Amérique centrale.

● **ÉCONOMIE.** — M. Michael Dukakis, et c'est sa plus grande ambiguïté, n'a jamais exclu qu'il puisse augmenter les impôts. Quant à établir un projet de budget, il estime que si longtemps à l'avance, ce serait « *être irresponsable* ». Ses priorités : s'attaquer aux quelque 200 milliards de dollars de déficit budgétaire pour le « *réduire progressivement sur cinq ans* » et parvenir au plein emploi en évitant l'inflation. En ce qui concerne le commerce extérieur, pas de protectionnisme à outrance : « *L'Amérique ne doit pas se cacher, mais se battre* » ; ce qui n'exclut pas non plus que les industries américaines les plus menacées par la concurrence étrangère ne bénéficient pas, au coup par coup, de certains encouragements matériels.

● **PROGRAMMES SOCIAUX.** — Le côté le plus révolutionnaire de M. Dukakis : sa façon de repenser l'intervention de l'Etat, au niveau fédéral et régional, en créant un véritable partenariat, comme il l'a fait dans le Massachusetts entre le business, l'administration et les syndicats, pour mettre en place des programmes sociaux. Priorité : le logement et l'éducation, avec un rêve avoué, assurer une couverture sociale complète aux salariés, prise en charge par l'entreprise. « *C'est un droit, pas un privilège.* »

● **DÉFENSE.** — « *Geler* » plus que réduire drastiquement les dépenses militaires, en favorisant le développement des forces conventionnelles, notamment en Europe : « *Nous n'avons pas besoin d'initiative de défense stratégique (IDS), mais d'initiative de défense conventionnelle (ICS).* » M. Michael Dukakis va même jusqu'à évoquer le « *besoin de renforcer les forces de l'OTAN pour pouvoir gagner une guerre non nucléaire* ». De même, il est opposé au déploiement des missiles mobiles MX et de presque tous les projets de modernisation de l'arsenal nucléaire américain, convaincu que « *l'Amérique gagnera les défis des années 90 grâce à son poids économique et non à sa menace militaire* ».

Il est favorable en revanche à une participation financière accrue des alliés dans le poids de leur propre défense : « *L'Europe doit payer.* » Et si l'IDS, « la guerre des étoiles », lui paraît une « *fantaisie coûteuse* », dont il veut rogner les crédits, il n'est pas opposé à la poursuite du programme de sous-marins Trident pour les sous-marins et du bombardier invisible Stealth...

● **EST-OUEST.** — M. Dukakis ne partage pas l'euphorie ambiante sur les changements opérés en URSS par M. Gorbatchev. Pour lui, « *il s'agit d'une évolution, pas d'une révolution* ». Saluant le départ des troupes soviétiques d'Afghanistan comme un progrès « *incontestable* », il propose de « *tester la bonne volonté de M. Gorbatchev sur une série de conflits régionaux allant de l'Angola à l'Amérique centrale* ».

Il reprend à son compte l'idée de lier tout commerce et transfert de technologie à l'Est aux progrès enregistrés dans le domaine de l'émigration et des droits de l'homme. Pour lui, plus que la théorie reaganienne de « *négociation en force* », c'est « *la crise économique qui a amené l'URSS à négocier* ». Enfin, fervent supporter des négociations sur la réduction des armements stratégiques (START), il affirme : « *Je continuerai la négociation exactement dans les mêmes termes.* » M. Michael Dukakis approuve également la politique de menace à un premier recours à l'arme nucléaire en cas d'attaque de l'Europe de l'Ouest.

● **AMÉRIQUE CENTRALE.** — « *Le plus grand danger pour nous dans cette région n'est pas le communisme, mais la drogue* » : d'une manière générale, dans le tiers-monde, et surtout dans les pays latino-américains, M. Dukakis est en faveur de la renégociation de la dette pour relancer l'économie.

Favorable à une « *solution régionale* » en général, et au plan de paix Arias signé le 7 août 1987 pour l'Amérique centrale, il est, pour des « *raisons morales* », opposé depuis toujours à l'aide à la Contra. Mais il n'exclut par de « *répondre par la force* » à toute menace soviétique.

● **PROCHE-ORIENT.** — Après s'être opposé à la présence américaine dans le Golfe, le gouverneur Dukakis a évolué, apportant un « *soutien circonstancié* » à l'équipage du *Vincennes*, le bateau américain qui a abattu l'avion de ligne iranien. Par ailleurs, résolument pro-israélien, il souhaite que les Palestiniens « *reconnaissent Israël et renoncent au terrorisme* ». Enfin, il s'en réfère aux accords de Camp David de 1979 pour régler dans un premier temps la question palestinienne (« *Une période d'autonomie limitée est prévue sur la rive occidentale du Jourdain.* »)

● **AFRIQUE DU SUD.** — Favorable à de lourdes sanctions et à un boycottage international, M. Michael Dukakis a accepté de qualifier l'Afrique du Sud d'« *Etat terroriste* », dans la plate-forme du parti. Ce qui peut passer pour sa seule concession majeure aux idées de M. Jesse Jackson.

M.-C. D.

Le « sacre » d'Atlanta

(Suite de la première page.)

Au-delà même, puisqu'il a mené campagne bien après la fin des dernières primaires en juin, bien après que tout eut été joué. Mardi encore, devant une salle en délire, il avait répété à n'en plus finir, de sa voix rauque, écorchée : « *Never surrender* » (ne vous avouez jamais vaincu). Résultat, mercredi 20 juillet, à Atlanta, lui aussi a été officiellement proposé à l'investiture de la convention, dans une salle à nouveau électrisée par la simple mention de son nom. Sa candidature a été présentée, comme c'est la règle, par trois orateurs : un syndicaliste blanc d'âge mûr, un hispanique, et, pour finir, une jeune Noire. Elle a expliqué qu'elle parlait au nom de sa mère et de ses douze frères et sœurs, tous si fiers de « *Jesse* ».

Le fruit de l'attente

Et elle a répété les phrases « *magiques* », celles qu'on a déjà entendues si souvent, mais qui n'en finissent pas de remplir de bonheur ceux qui n'ont mangé que des miettes du « rêve américain » : « *Quand Jackson est nommé, c'est vous qui êtes nommés* » ; ou encore : « *Gardez l'espoir, gardez l'espoir !* », comme le crient à perdre haleine les mille deux cents délégués du pasteur, tandis que les autres attendent gentiment qu'on passe à autre chose.

Cela finit par arriver. Le gouverneur du Massachusetts est à son tour proposé à la nomination ; lui aussi a droit à son content d'applaudissements et de cris — l'avantage du nombre compensant le déficit de passion. Mais il y a malgré tout un enthousiasme réel, car ces délégués sont des militants qui, cette fois, ont le ferme espoir de récolter le fruit d'une longue attente : le retour des démocrates au pouvoir maintenant que Ronald Reagan, qui les avait écrasés par deux fois, est définitivement écarté par l'âge et les institutions.

Le reste de la soirée est occupé par un rituel désuet et sans objet, sinon celui de se faire plaisir et de faire durer ce plaisir. Un représentant de chacun des cinquante Etats de l'Union, après avoir consacré quelques phrases quasiment publicitaires à la gloire de son « *grand Etat* » annonce « vraiment » le résultat du vote de ses délégués. Presque partout, bien sûr, Dukakis arrive en tête puisque les délégués de tous les autres candidats, à l'exception de ceux de Jackson, ont rejoint ses rangs. Mais le pasteur noir reste en tête dans plusieurs Etats comme le Missouri ou la Caroline du Sud, et il fait jeu égal avec le gouvernement dans un grand Etat industriel comme le Michigan. Quand on approche du seuil à partir duquel la nomination est assurée, on s'arrange pour permettre à la Californie, le plus important des Etats, de faire basculer brusquement la balance du côté du vainqueur. C'est aussi une petite mise en scène pour un spectacle longuet mais que toutes les chaînes de télévision transmettent scrupuleusement.

Apparaît ensuite à la tribune le président de la campagne de Jesse Jackson, qui propose dans un geste unitaire que l'on cesse de compter : la convention adopte alors « *par acclamation* » la candidature de Dukakis.

On entendra tout de même quelques « non » isolés, mais sonores, et il est évident que l'euphorie est loin d'être également partagée. Tout le monde se donne quand même la main et se balance en cadence, tandis que sur la scène la chanteuse noire Dionne Warwick chante *America, America*.

Il y a quatre ans, avec cette même chanson, c'est Ray Charles qui avait bouleversé les délégués d'une autre convention : c'était à Dallas et les républicains venaient de donner une investiture triomphale à Ronald Reagan. Cette fois, l'interprétation est plus plate mais l'intention transparente : montrer qu'une époque s'achève, une époque pendant laquelle les Américains, y compris bon nombre de démocrates, s'étaient égarés.

JAN KRAUZE.

DE NOËL
UN ÉTÉ HISTORIQUE

Jean Diwo
LE GÉNIE DE LA BASTILLE
LES DAMES DU FAUBOURG ***
roman
Denoël

Par l'un des plus éminents spécialistes de la Révolution russe, le premier tome d'une vaste fresque de plus de 500 personnages. Sur ce fond historique, dramatique et grandiose, se détache Sacha, jeune Pétersbourgeoise de vingt ans. C'est toute la Russie qui est évoquée ici, dans l'élan profond de la vie, de l'amour et de la mort.
408 p. - 115 F

Jacques Baynac
LE CHEVAL BLÊME
roman
Denoël

Un livre passionnant où les misères et les gloires, les horreurs et les grandeurs de la conquête coloniale revivent dans une fresque inspirée.
400 p. - 210 F

Pierre Darmon
LA MALLE A GOUFFÉ
Le guet-apens de la Madeleine
Denoël

Gilbert Comte
L'EMPIRE TRIOMPHANT
1871-1936
1. AFRIQUE OCCIDENTALE ET ÉQUATORIALE
L'AVENTURE COLONIALE DE LA FRANCE
Denoël

RICHARD BOHRINGER
C'est beau une ville la nuit
Bleu
DENOËL
156 p. - 55 F

« Son premier livre, un coup d'essai, est un coup de maître »
CHRISTINE ARNOTHY / LE PARISIEN LIBÉRÉ

« C'est beau une ville la nuit devrait donner des envies de lecture à tous ceux qu'on a persuadé depuis l'enfance, que lire ne "servait" à rien et qui aujourd'hui se retrouvent manchots de leur imagination. Il paraît qu'ils sont tous en train de lire Bohringer. Quelle bonne nouvelle ! »
JOSYANE SAVIGNEAU / LE MONDE

« Dépêchez-vous d'embarquer pour cette bouleversante croisière d'amour et d'espoir. »
DEFAYE / LA SUISSE

« Mieux qu'une autobiographie c'est un cri et la révélation d'un écrivain entier, viril et passionnant. »
LE VIF / L'EXPRESS BRUXELLES

« Ce livre, Bohringer le peaufinait secrètement depuis des années. C'est une superbe découverte. La naissance d'un écrivain, tout simplement. »
J.C. LAMY / PREMIÈRE

« Ainsi va le livre, coup de cœur et clins d'œil, coup de cafard et cris de colère. Toujours dans le tempo qui sauve.
"Je voudrais inventer un *blues blanc*, et le bougre l'invente en l'écrivant. »
JEAN-MICHEL FRODON / LE POINT

PRL

Afrique

Les négociations sur l'Angola et la Namibie

L'accord de New-York sur les principes d'un règlement a été adopté par les parties concernées

Les gouvernements sud-africain, angolais et cubain ont adopté l'accord de principe conclu le 13 juillet à New-York, qui pourrait conduire à terme au retrait des troupes cubaines d'Angola et à l'indépendance de la Namibie.

Les pourparlers relatifs à cet éventuel règlement avaient débuté le 2 mai à Londres. Ils avaient continué à Brazzaville, puis au Caire et, enfin, du 11 au 13 juillet, à New-York, où les « trois », plus les Etats-Unis en tant que médiateur, avaient rédigé le document qui vient d'être adopté. La négociation va maintenant pouvoir entrer dans une phase nouvelle et sans doute décisive, qui s'ouvrira avec une session prévue officiellement du 2 au 4 août à Genève.

JOHANNESBURG
de notre correspondant

La plupart des quatorze points du texte concernent des principes sinon flous, du moins, selon l'expression même d'un haut fonctionnaire sud-africain, *« applicables à n'importe quelle situation du même genre »*.

La vraie percée se trouve dans le préambule et dans les trois premiers points de ce crédo officiellement parrainé par Washington et soutenu en coulisse, semble-t-il, par Moscou. Ils établissent pour la première fois, comme le souhaitait Pretoria, un lien indissoluble entre le retrait cubain de l'Angola et l'application de la résolution 435 de l'ONU sur la Namibie, résolution adoptée en 1978 qui prévoyait la fin de l'occupation sud-africaine de ce territoire et son accession à l'indépendance.

Elections libres

Le préambule déclare que l'Afrique du Sud, l'Angola et Cuba se sont mis *« d'accord sur une série de principes essentiels pour établir les bases de la paix dans la région sud-ouest de l'Afrique »* et qu'ils *« reconnaissent que chacun de ces principes est indispensable à la conclusion d'un accord global »*.

Les points 1 et 2 stipulent : *« Les parties arrêteront d'un commun accord et recommanderont au secrétaire général des Nations unies une date pour le début de l'application de la résolution 435 du Conseil de sécurité de l'ONU. Elles coopéreront avec lui en vue d'assurer l'indépendance de la Namibie au moyen d'élections libres et impartiales, s'abstenant de toute action qui pourrait entraver l'exécution de cette résolution. »*

Le point 3, contrepartie des deux points précédents, prévoit *« le redéploiement vers le nord, suivi du retrait graduel et total des troupes cubaines du territoire de la République populaire d'Angola »*, retrait fondé sur un accord entre Luanda et La Havane et soumis, *« à la demande de ces deux pays, à un processus de vérification* in situ *par le Conseil de sécurité de l'ONU »*.

« Droit à l'autodétermination »

Parmi les autres *« principes »*, le point 7, qui revient à interdire à chacun des signataires de tolérer sur son territoire une présence qui menacerait les autres. L'application de ce principe pourrait être lourde de conséquences pour l'ennemi numéro un de Pretoria, le Congrès national africain (ANC), qui dispose de plusieurs camps d'entraînement en Angola.

Le texte approuvé reconnaît formellement aux Etats-Unis le rôle de pays médiateur et aux membres permanents du Conseil de sécurité (Chine, Etats-Unis, France, Royaume-Uni et URSS) celui de garants des accords à venir.

Les points restants concernent le respect de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de chacune des parties, ainsi que *« le droit à l'autodétermination, à la paix et à l'égalité de tous les peuples de la région »*. Il n'est question nulle part, en revanche, de la SWAPO (organisation des peuples du Sud-Ouest africain), la guérilla namibienne soutenue par les Angolais et qui, bien que décimée par les forces sud-africaines, compte encore environ 8 000 hommes, pour la plupart réfugiés en Angola. L'existence de l'Unita (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola) n'est pas mentionnée non plus, alors que la guérilla de Jonas Savimbi, que soutiennent l'Afrique du Sud et les Etats-Unis et qui déploie quelque 30 000 hommes en Angola, se trouve, depuis le départ des Portugais, au cœur du problème.

Luanda se refusant, pour l'heure, à parler avec M. Savimbi, chacun – sauf ce dernier, justement – feint d'ignorer qu'aucun règlement durable n'est possible en l'absence d'une réconciliation entre Angolais eux-mêmes. Il faudrait pour ce faire d'hypothétiques pourparlers à deux, se déroulant parallèlement à la grande négociation à quatre.

Un « chemin très long »

Aucune indication n'a été fournie, d'autre part, au sujet du calendrier des trois retraits dont il s'agit : celui des Sud-Africains du Sud de l'Angola, puis de la Namibie, et celui des quelque 45 000 à 55 000 Cubains de l'Angola.

Le ministre sud-africain des affaires étrangères, « Pik » Botha, a qualifié d'*« important »* le texte, tout en soulignant qu'un *« chemin très long »* restait à parcourir. Flanqué, lors de sa conférence de presse à Pretoria, du général Magnus Malan, son collègue à la défense, M. Botha a estimé que l'Union soviétique avait tout lieu de se féliciter de ce premier accord. *« Son allié cubain ne fera pas figure de perdant »*, a-t-il commenté. Sans aller jusqu'à répondre clairement à la question de savoir si les *« principes »* acquis sur le papier se traduiraient par un cessez-le-feu sur le terrain, le ministre a prédit que la tension baisserait dans toute la région. – *(Intérim.)*

TUNISIE

Libéralisation du code de la presse

TUNIS
de notre correspondant

La Chambre des députés vient de voter deux lois s'inscrivant en droite ligne dans l'engagement de démocratisation politique du président Ben Ali lors de sa prise de pouvoir.

La première loi amende profondément le code de la presse, dont certaines dispositions restrictives et répressives sont abrogées. La liberté de publication des journaux sera, notamment, mieux assurée, en particulier pour les partis politiques, les organisations et les associations reconnus. Les sanctions pour délit de presse, allégées, ne seront plus décidées par l'administration, mais par les tribunaux. En outre, le droit de prouver *« la vérité du fait diffamatoire »* pour toutes les personnes appartenant aux services publics, à l'exception des membres du gouvernement, a été retenu au bénéfice des publications.

De plus, de nouvelles dispositions sont prises en faveur de la transparence et de la limitation de la concentration de la presse. Désormais, les journaux devront publier le tirage de chacun de leurs numéros, ainsi que leur bilan annuel. Aucun propriétaire ne pourra contrôler plus de 30 % du chiffre total de la diffusion des publications appartenant à la même catégorie.

Le second texte voté par les députés assouplit notablement les procédures en vigueur concernant l'existence des associations. La constitution d'une association n'est plus soumise à une autorisation préalable, mais à une simple déclaration. Ainsi, le ministère de l'intérieur n'a plus la compétence discrétionnaire d'octroi ou de refus de l'autorisation. Toutefois, ce même département peut s'opposer à la création d'une association ou, s'il considère que celle-ci porte atteinte à l'ordre public, demander sa dissolution. Mais la décision finale sera du seul ressort des tribunaux.

M. D.

● **RECTIFICATIF.** – Dans un précédent article sur les retrouvailles entre l'Algérie et le Maroc (*le Monde* daté 10-11 juillet), il était question d'un numéro sur la Méditerranée et le Maroc publié par une nouvelle revue. Celle-ci ne s'appelle pas *Signes des temps*, comme il a été écrit par erreur, mais *Signes du présent*. Son adresse est : BP 535, Rabat-Chellah (Maroc).

● **AFRIQUE DU SUD : Nelson Mandela, prisonnier politique.** – Contrairement à ce que laisse entendre le bureau d'information du gouvernement d'Afrique du Sud (*le Monde* des 16 et 17 juillet), Amnesty International considère que Nelson Mandela est un prisonnier politique. *« Pour Amnesty International, est prisonnier politique tout prisonnier dont le cas comporte un élément politique significatif »*, nous a précisé l'organisation humanitaire.

ÉPOQUE

Revue trimestrielle d'analyse critique des phénomènes sociaux contemporains

Numéro 5

L'Université à l'horizon 2000

Des antinomies du baccalauréat
Mythe et réalité de la sélection
Deux millions d'étudiants à l'orée de l'An 2000 ?

Abonnements : 1 an (4 numéros) : 200 F
Chèque à l'ordre d'ÉPOQUE, tour Capri, 29e étage, 23, villa d'Este, 75013 PARIS

Asie

CORÉE DU SUD : ouverture diplomatique

Quand les « terroristes » du Nord deviennent des « compatriotes »...

SÉOUL
de notre envoyé spécial

La Corée du Nord est au centre des conversations à Séoul, non plus comme source de menace, mais comme partenaire potentiel. Les ennemis d'hier, prêts à fondre sur le Sud, sont inopinément devenus désormais des *« compatriotes »*. A partir du lundi 18 juillet devaient cesser les émissions de propagande anti-nord coréenne, et en particulier les diatribes à l'encontre du président Kim Il Sung et de son fils (et héritier désigné), M. Kim Jong Il.

La gouvernement de M. Roh Tae Woo envisage, en outre, d'appeler désormais la Corée du Nord par son nom officiel (République populaire démocratique de Corée, RPDC) et, théoriquement, les publications de Pyongyang, y compris l'organe du Parti des travailleurs, considérées jusqu'à présent comme subversives, devraient être autorisées dans le Sud. Déjà, dans les librairies de Séoul, on trouve des livres, interdits il y a encore une semaine, écrits par des Coréens résidant aux Etats-Unis, qui se sont rendus au Nord.

Selon un diplomate asiatique en poste à Séoul, la déclaration d'ouverture à la Corée du Nord, faite le 7 juillet par le président Roh Tae Woo (*le Monde* du 8 juillet), peut être considérée comme le pendant diplomatique de celle du 29 juin 1987, dans laquelle il promettait des réformes démocratiques : *« Cette initiative témoigne d'un changement fondamental dans la manière de penser des dirigeants. »* Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la formulation d'une politique globale à l'égard de l'URSS et de la Chine, élaborée par un petit groupe de conseillers du président responsables de ce qu'il est désormais convenu d'appeler à Séoul la *« politique vis-à-vis du Nord »* (celle-ci englobant la Chine, l'URSS et la RPDC).

La proposition de M. Roh Tae Woo va, en effet, plus loin que les tentatives, non exemptes d'arrière-pensées, faites depuis 1972 par Séoul pour instituer un dialogue avec la Corée du Nord : *« Jusqu'à présent, le gouvernement sud-coréen s'est contenté de bonnes paroles lorsqu'il évoquait la réunification. Cette fois, c'est l'esprit même de la politique à l'égard du Nord qui change, l'hostilité faisant place à la coopération »*, commente le quotidien *Dong-A* dans un éditorial.

Multiplication d'initiatives

Bien que la RPDC ait réagi négativement à la déclaration de M. Roh (Radio-Pyongyang a, par exemple, affirmé, le 11 juillet, que celle-ci ne contenait *« rien de nouveau »*), le gouvernement du Sud continue de multiplier les initiatives (appel à une reprise des pourparlers des Croix-Rouges sur la question des familles séparées et à un échange d'étudiants dans le cadre de grands pèlerinages au Nord et au Sud).

Le changement de l'attitude officielle de Séoul à l'égard du Nord dénote une plus grande confiance en soi. Le prestige international que confère la tenue des Jeux olympiques et les succès économiques n'y sont sans doute pas étrangers. L'année dernière, le produit national brut du Sud (116 milliards de dollars) était six fois supérieur à celui du Nord.

L'initiative de M. Roh reflète aussi l'amélioration des relations avec la Chine et l'URSS, qui se développent plus rapidement que celles entre Pyongyang et les Etats-Unis ou le Japon. Enfin, ce changement d'attitude intervient à un moment où la question de la réunification est devenue le nouveau mot d'ordre des étudiants contestataires.

Le rêve de la réunification

Que ce soit dans les milieux d'affaires ou dans certains cercles intellectuels modérés, on se laisse aller à caresser le grand rêve d'un pays réuni, capable de peser encore davantage sur la scène internationale : une hypothèse qui comblerait le nationalisme, parfois proche du chauvinisme, qui anime les Coréens. Sans que disparaisse dans la conscience nationale la menace du Nord, une idée semble faire son chemin : si, un jour, une réunification du pays, divisé depuis 1945, était possible, elle se ferait à l'initiative de Séoul autant que de Pyongyang. Or, longtemps, la réunification, aspiration assurément partagée par la grande majorité de la population, a été perçue à Séoul comme un thème avant tout manipulé par le Nord.

Les Coréens du Sud ne se font, certes, guère d'illusion sur les chances d'une telle réunification. Mais les initiatives gouvernementales n'en devraient pas moins avoir des conséquences pour le Sud lui-même. Tout d'abord, libéraliser l'approche de la réalité du Nord. Sujet tabou s'il en fut, dès qu'il ne s'agissait pas de la vision officielle, la Corée du Nord est paradoxalement très mal connue de la majorité de la population du Sud.

Le passage d'une attitude d'hostilité et de confrontation à un esprit d'ouverture et de coopération, même si Pyongyang n'y répond pas, devrait également désamorcer, au moins en partie, la politique de répression des dissidents. L'un des grands arguments, abondamment manipulé par les autorités dans le passé, pour légitimer les arrestations d'opposants ayant été leur supposée allégeance au régime de Pyongyang.

La méconnaissance de la réalité du Nord (voire l'angélisme dont font preuve certains intellectuels et les étudiants radicaux à l'égard du régime de Pyongyang) est ce qui frappe le plus dans les contacts avec la gauche sud-coréenne. Il est le plus souvent mal venu d'émettre des réserves sur le *« kim il sungisme »*, celui-ci étant perçu comme *« la réaction nécessaire à la menace que constituent le Sud et les Américains pour la RPDC »*.

Cette vision quelque peu idéaliste du régime de Pyongyang est assurément la rançon de la propagande des gouvernements du Sud depuis la fin de la guerre de Corée (1950-1953). Face à un discours officiel longtemps marqué par un anticommunisme des plus primaires, les intellectuels du Sud ont tendu à percevoir de manière positive, sinon utopique, la RPDC.

Cet engouement quelque peu aveugle s'explique aussi par la quête de racines (intellectuelles, idéologiques) de la gauche sud-coréenne. Contre un gouvernement autoritaire et répressif s'affirmant seul détenteur des valeurs patriotiques, les intellectuels se sont battus au nom d'un autre nationalisme, populaire, révolutionnaire, se situant dans la ligne du mouvement de l'indépendance de 1919 contre le joug japonais puis de la révolte étudiante de 1960 (qui mit fin au régime Sygman Rhee) et enfin de l'insurrection de Kwangju (mai 1980).

Les intellectuels sud-coréens cherchent, en fait, à reconquérir une histoire nationale qui a été tout d'abord déformée par la vision japonaise puis, depuis 1945, accaparée par l'idéologie. Ce qui les séduit dans la Corée du Nord, c'est sans doute moins un régime, sur lequel les plus avertis ne se font guère d'illusions, que ce qu'ils perçoivent, non sans peut-être une certaine naïveté, dans leur haine de l'impérialisme américain, comme une volonté d'indépendance nationale.

C'est encore avec beaucoup de méfiance que les intellectuels et les étudiants radicaux perçoivent le changement d'attitude du gouvernement.

Prudence de Washington et Tokyo

Dans les milieux diplomatiques, tout en soulignant l'importance de la réorientation de la politique à l'égard du Nord, on reste dans l'expectative. Le département d'Etat américain a annoncé qu'il n'avait pas l'intention, pour l'instant, de changer de politique à l'égard du Nord (Washington considère la Corée du Nord comme un *« Etat terroriste »* et a interdit à ses diplomates d'avoir des contacts avec les représentants de Pyongyang à la suite de l'attentat contre un appareil de Korean Air, en novembre 1987, qui aurait été organisé par Pyongyang.

Les Japonais semblent tout aussi prudents. Soucieux avant tout de l'équilibre dans la péninsule, ils ne souhaitent pas prendre unilatéralement des initiatives. Un premier pas pourrait être, pour Tokyo, d'envoyer une délégation officielle à Pyongyang et d'y ouvrir une mission commerciale. Sur le plan diplomatique, le point le plus important de la déclaration de M. Roh est la nouvelle flexibilité de Séoul en matière de contacts entre ses alliés et le Nord (le Sud ne s'opposera plus aux échanges de visites ou même à l'ouverture de représentations commerciales par des firmes étrangères à Pyongyang).

Le ministre des affaires étrangères, M. Choi Kwang Soo, a cependant récemment précisé que ces nouveaux contacts entre le Nord et les pays amis du Sud devaient être établis *« avec prudence »* afin de ne pas *« porter atteinte à l'équilibre diplomatique et militaire dans la péninsule »*.

On estime, dans les milieux diplomatiques, que le moment de vérité pour la politique d'ouverture de Séoul à l'égard du Nord, comme au demeurant pour le processus de démocratisation, interviendra au lendemain des Jeux olympiques. Avec habileté, Séoul n'en a pas moins déjà mis la balle dans le camp de Pyongyang, précisément à un moment où, isolés par la décision de Moscou et de Pékin de participer aux Olympiades, ses dirigeants ne souhaitent pas rouvrir le dialogue avec le Sud et se cantonnent dans l'immobilisme.

PHILIPPE PONS.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09

Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.

ABONNEMENTS PAR MINITEL 36-15 – Tapez LEMONDE code d'accès ABO

Imprimerie du « Monde », 7, r. des Italiens PARIS-IXe

OJD 1988

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037
Microfilms et index du Monde
Renseignements au (1) 42-47-99-61.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE

Le Monde PUBLICITE SA
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

Tarif	FRANCE	BENELUX	SUISSE TUNISIE	AUTRES PAYS voie aérienne
3 mois	354 F	399 F	504 F	657 F
6 mois	672 F	762 F	972 F	1 337 F
9 mois	954 F	1 089 F	1 404 F	1 952 F
1 an	1 200 F	1 380 F	1 800 F	2 530 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.

Pour vous abonner **RENVOYER CE BULLETIN** accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE

3 mois ☐
6 mois ☐
9 mois ☐
1 an ☐

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Localité :
Pays :

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Conseil constitutionnel annule deux dispositions de la loi d'amnistie

Les salariés « protégés » condamnés pour « fautes lourdes » sont exclus du droit à la réintégration

La tradition veut que l'entrée en fonctions du chef de l'Etat soit saluée par une loi d'amnistie. Attendue par les automobilistes abonnés des contraventions, elle l'est aussi dans les prisons surpeuplées où les libérations de détenus répondent à une nécessité. L'amnistie fournit aussi l'occasion au législateur de montrer une indulgence particulière à l'égard de telle ou telle catégorie de délits.

Si, globalement, les politiques ont jugé « équilibré » le projet gouvernemental, certains ont cependant voulu y imprimer avec plus d'évidence leur propre marque.

Cela a été le cas des parlementaires communistes qui avaient fait de la réintégration des représentants syndicaux et élus du personnel leur cheval de bataille. Cela avait été aussi le cas des sénateurs d'outre-mer qui avaient introduit une discrimination concernant les DOM-TOM.

Saisi par plus de soixante parlementaires RPR et UDF, le Conseil constitutionnel s'est penché, le mercredi 20 juillet toute la journée, sur le texte définitivement adopté à l'Assemblée nationale dans la nuit du 7 au 8 juillet.

En 1981, l'amnistie avait fait l'objet d'un accord entre majorité et opposition et n'avait pas été déférée à l'Assemblée du Palais-Royal. Sept ans plus tard, le pardon promis aux salariés protégés, qui conditionnait l'approbation des députés communistes nécessaire au vote du texte, a conduit l'opposition non seulement à se prononcer contre mais encore à en appeler aux juges constitutionnels.

Ces derniers ont censuré le passage de la loi qui projetait d'établir des règles particulières pour l'outre-mer en portant à dix-huit mois pour les seuls DOM-TOM l'amnistie des infractions punies de peines d'emprisonnement avec sursis, limitée en métropole aux infractions sanctionnées d'un an de prison. A l'évidence, le Conseil constitutionnel ne pouvait que rejeter une telle atteinte au principe d'égalité devant la loi qui faisait bénéficier des auteurs d'infractions identiques de grâce différente selon le lieu où elles avaient été commises.

Concrètement, M. Wilfrid Bertile, ancien député socialiste et M. Axel Kichenin, maire (divers gauche) de Sainte-Marie, tous deux élus de la Réunion, condamnés à dix-huit mois de prison avec sursis, l'un pour « ingérence », l'autre pour fausse déclaration, subornation de témoins et complicité, ne bénéficieront donc pas de l'amnistie.

Cette dernière ne concerne pas non plus en particulier « les dix de Billancourt », élus CGT licenciés par la Régie que le PCF et la CGT s'employaient à défendre. Le Conseil constitutionnel a, en effet, estimé que le droit à la réintégration ne doit pas s'étendre aux licenciés pour *« fautes lourdes »* car, dit-il, dans sa décision du 20 juillet, *« dans cette hypothèse, on est en présence d'un abus certain de fonctions ou mandats protégés »*.

En revanche, le Conseil n'a pas voulu, contrairement à ce que souhaitait l'opposition, que la compétence du législateur soit limitée en matière d'amnistie. Certains croyaient — ou voulaient croire — que seules les décisions relevant du pénal pouvaient être concernées et non celles touchant au droit social. Le Conseil constitutionnel assure que le législateur peut, *« sans méconnaître aucun principe non plus qu'aucune règle de valeur constitutionnelle, étendre le champ d'application de la loi d'amnistie à des sanctions disciplinaires ou professionnelles dans un but d'apaisement politique ou social »*.

La décision du Conseil constitutionnel provoque les foudres des communistes et des cégétistes qui, dénonçant l'institution elle-même, voient dans son jugement une complaisance coupable à l'égard de la droite et du patronat.

La déclaration de non-conformité à la Constitution de deux passages n'empêche pas la promulgation de la loi. D'ailleurs cette dernière, publiée au *Journal officiel* du 21 juillet, est immédiatement entrée en application. Le ministère de la justice s'est aussitôt félicité qu'ait été reconnue *« la constitutionnalité de l'essentiel des dispositions »*, dont deux ont été *« partiellement »* censurées.

ANNE CHAUSSEBOURG.

Le refus de l'immunité

LE Conseil constitutionnel a l'habitude. Il est dans la nature de sa fonction de juge suprême qu'il soit voué aux gémonies, tantôt par les uns, tantôt par les autres, selon que ses décisions avalisent ou s'opposent à la volonté législative de la majorité politique du moment. Il n'est donc pas surprenant, les mœurs françaises se nourrissant de manichéisme, qu'il soit vilipendé par le Parti communiste et la CGT après sa décision d'écarter du bénéfice de la loi d'amnistie ceux des délégués syndicaux qui avaient été condamnés par les tribunaux à des peines graves pour des fautes jugées lourdes.

Le président du Conseil constitutionnel, M. Robert Badinter, a, lui aussi, l'habitude. Depuis deux ans et demi qu'il exerce cette charge, l'ancien ministre de la justice a supporté stoïquement toutes les flétrissures. L'extrême droite a mené contre lui des campagnes sordides, la droite l'a traité de valet du président de la République, les socialistes lui ont reproché parfois de cultiver une certaine ambiguïté ; le voilà accusé d'être devenu un suppôt du patronat...

Rarement, toutefois, décision du Conseil constitutionnel avait provoqué pareille réaction que celle exprimée, jeudi 21 juillet, par le rédacteur en chef de *l'Humanité*, dont la prise de position violente pourrait même être interprétée comme un appel à des représailles.

Sans doute cette virulence est-elle à la mesure du dépit du Parti communiste, qui avait crié victoire après avoir obtenu du gouvernement, en quête d'une majorité à l'Assemblée nationale, l'amendement du projet de loi original dans un sens favorable aux revendications maximalistes de la CGT. Et il ne fait aucun doute que la décision du Conseil constitutionnel va donner aux communistes l'occasion de dénoncer davantage la politique d'ouverture vers les centristes, préconisée par M. Michel Rocard. L'affaire risque donc d'avoir pour le gouvernement des suites difficiles au Parlement. Le PCF a beau jeu, en effet, de rappeler que la décision des neuf « sages » du Palais-Royal donne un gage au ministre de l'emploi, M. Jean-Pierre Soisson, devenu sa cible favorite, qui s'était montré réservé sur cet amendement accepté au Palais-Bourbon pour des raisons de pure opportunité.

Pourtant, cette affaire peut pratiquement se résumer à celle des dix délégués de Renault-Billancourt, elle-même entretenue depuis de longs mois par la CGT et le PCF. Personne ne s'y est vraiment trompé, puisque, depuis que la polémique s'est développée autour du texte voté par l'Assemblée nationale, c'est la Régie Renault et l'ancienne forteresse ouvrière, l'usine de l'île Seguin, qui sont au centre de toutes les déclarations.

Le patronat y pensait quand le CNPF condamnait vigoureusement le retour de délégués syndicaux ou d'élus du personnel *« qui se sont livrés à des violences que rien ne saurait excuser »* puis parlait *« d'outrage »* fait à l'autorité de dirigeants et de cadres, parfois victimes d'exactions. La CGT et le PCF, dont les intérêts sont intimement liés dans ce dossier, sept des « dix » étant des responsables communistes, dont le gendre de M. Georges Marchais, faisaient aussi explicitement référence à Boulogne-Billancourt. Ensemble, ils avaient organisé le *« bal des libertés et de la réintégration »*, le 13 juillet au soir, place du Marché, à Billancourt, et s'apprêtaient à *« fêter l'événement »*, le 22 juillet, lors d'un rassemblement prévu place Bir-Hakeim, face à la direction du personnel de l'usine.

Symbolique

Les réserves ou les silences embarrassés des autres organisations syndicales s'expliquaient largement par la gêne provoquée par ce même dossier des « dix ». Seule la CFDT de Renault-Billancourt avait laissé exploser sa colère en publiant pour la première fois un tract mettant ouvertement en cause et la CGT et le PCF et intitulé : « Dix de retrouvés, combien de perdus ? » (*le Monde* daté 17-18 juillet).

Devenue hautement symbolique, l'affaire des « dix » apparaissait ainsi comme le signe d'un mouvement ouvrier profondément perturbé par des années de crise. Alors que des centaines de salariés de la régie Renault perdent leurs emplois, la CGT et le PCF se sont focalisés sur la seule défense des « dix ». Chaque jour, pendant des semaines, *l'Humanité* a orchestré une campagne exclusivement centrée sur leur réintégration. Dans une ultime bataille, CGT et PCF ont voulu jouer du prestige largement entamé du bastion de Billancourt. L'affrontement, de principe, a pour enjeu la survie d'un mythe, pour la CGT, la fin du pouvoir d'une organisation syndicale, pour la direction.

Fallait-il, en conséquence, que le gardien de la Constitution cautionne la dérive de certaines pratiques de la lutte sociale ? C'est vrai : les juges du Palais-Royal se sont déterminés, d'une certaine façon, à partir d'exemples précis, et en particulier de celui des « dix » de Boulogne-Billancourt, comme de celui des délégués de la Régie Renault de Douai qui s'étaient rendus coupables de violences caractérisées et avaient été licenciés et condamnés le 7 décembre dernier (*le Monde* du 9 décembre 1987). Ils ont pris aussi en considération certains précédents, par exemple la réintégration, en 1981, à la Régie Renault, d'un délégué CGT réputé pour ses méthodes « musclées », dont le retour à l'usine avait provoqué de fortes tensions sociales.

De là à leur reprocher de souligner qu'il existe un seuil au-delà duquel l'exercice des droits du salarié peut porter atteinte aux droits élémentaires des autres individus, il y a un pas difficile à franchir. Surtout quand il s'agit du statut de délégués syndicaux, qui se trouvent déjà extrêmement protégés par la législation du travail.

Le Conseil constitutionnel ne fait peut-être, après tout, que borner un champ d'action syndical, parfois perverti par les abus politiques de mandats professionnels.

La question n'est pas tant de savoir si l'assemblée du Palais-Royal a eu tort de dire non à l'immunité absolue des représentants du personnel, qui ne sauraient, en effet, prétendre se situer au-dessus des libertés individuelles. Elle est plutôt de savoir comment faire en sorte que, dans le monde du travail, les salariés ne se croient pas généralement les premiers visés, surtout lorsqu'ils se sentent privés de moyens d'action contre d'autres perversions imputables, elles, dans une proportion égale, à leurs partenaires sociaux. Ce qui revient à remettre sur le tapis une autre question, celle de l'extension du droit à la saisine du Conseil constitutionnel...

ALAIN LEBAUBE.
et ALAIN ROLLAT.

« Un abus certain de mandats »

A propos de l'article 15 de la loi, le Conseil constitutionnel a justifié par les considérants suivants sa décision d'exclure du champ de l'amnistie les délégués du personnel et syndicaux condamnés pour « fautes lourdes » :

« Les dispositions de l'article 15 risquent de mettre en cause la liberté d'entreprendre de l'employeur qui, responsable de l'entreprise, doit pouvoir, en conséquence, choisir ses collaborateurs ; dans certains cas, elles peuvent également affecter la liberté personnelle de l'employeur et des salariés de l'entreprise en leur imposant la fréquentation, sur les lieux de travail, des auteurs d'actes dont ils ont été victimes.

» Le respect des droits et des libertés des personnes étrangères aux faits amnistiés et, *a fortiori*, de ceux qui ont pu, sans faute de leur part, en subir des conséquences dommageables impose des limites à l'exercice de la compétence confiée au législateur en matière d'amnistie.

» C'est dans un souci d'apaisement politique ou social que le législateur recherche, par l'exercice de la compétence que la Constitution lui reconnaît en matière d'amnistie, l'oubli de certains faits et l'effacement de leur caractère répréhensible ; il ne lui est pas interdit à cette fin de tenir compte des difficultés que présente l'exercice des fonctions de représentant élu du personnel ou de responsable syndical dont la protection découle d'exigences constitutionnelles ; ainsi des dispositions spécifiques édictées au profit de la catégorie des salariés protégés ne sont pas contraires au principe d'égalité.

» Dès lors, compte tenu de la conciliation nécessaire qui doit être opérée entre les droits et les libertés de chacun et les droits et les libertés d'autrui, la loi d'amnistie peut valablement prévoir qu'un représentant du personnel ou un responsable syndical qui, à l'occasion de l'exercice de fonctions difficiles, a commis une faute n'ayant pas le caractère de faute lourde, a droit, dans les conditions prévues par la loi, à être réintégré dans ses fonctions ; les contraintes découlant de cette réintégration ne dépassent pas, par leur étendue, les charges que, dans l'intérêt général, la société peut imposer à ses membres et ne sont pas manifestement disproportionnées par rapport à ce but d'intérêt général.

» Par contre, le droit à réintégration ne saurait être étendu aux représentants du personnel ou responsables syndicaux licenciés en raison de fautes lourdes ; en effet, dans cette hypothèse, on est en présence d'un abus certain de fonctions ou mandats protégés ; en outre, la contrainte qu'une telle réintégration ferait peser sur l'employeur qui a été victime de cet abus ou qui, en tout cas, n'en est pas responsable excéderait manifestement les sacrifices d'ordre personnel ou d'ordre patrimonial qui peuvent être demandés aux individus dans l'intérêt général ; en particulier, la réintégration doit être exclue lorsque la faute lourde ayant justifié le licenciement a eu pour victimes des membres du personnel de l'entreprise qui, d'ailleurs, peuvent être eux-mêmes des représentants du personnel ou des responsables syndicaux.

» Sous réserve des exclusions générales du bénéfice de l'amnistie et de l'exception de force majeure, les dispositions du paragraphe II de l'article 15 précité de la loi ne privent du droit à la réintégration que les représentants du personnel ou les responsables syndicaux licenciés en raison d'une faute lourde ayant consisté en des coups et blessures sanctionnés par une condamnation non visée à l'article 7 de la loi ; il en résulte que la réintégration serait imposée dans des hypothèses de coups et blessures volontaires ayant pu revêtir un caractère de réelle gravité ; de même, la réintégration serait de droit dans tous les cas où la faute lourde aurait été constituée par une infraction autre que celle de coups et blessures ; de telles dispositions dépassent manifestement les limites que le respect de la Constitution impose au législateur en matière d'amnistie.

» Il sera fait droit aux principes constitutionnels ci-dessus exposés en déclarant non conformes à la Constitution les dispositions incluses dans le membre de phrase figurant au premier alinéa du paragraphe II de l'article 15 de la loi et ainsi conçues : *« ayant consisté en des coups et blessures sanctionnés par une condamnation non visée à l'article 7 de la présente loi »*.

Respect du principe d'égalité

A propos de l'article 7 de la loi, le Conseil constitutionnel a décidé d'imposer à l'outre-mer la même règle qu'à la métropole à partir des considérants suivants :

« Aux termes de l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la loi *« doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse »*.

» Il appartient au législateur d'apprécier si, pour des raisons objectives en rapport avec les buts de la loi d'amnistie, il convient d'édicter des dispositions particulières visant les auteurs d'infractions commises en relation avec des événements déterminés et, par suite, de se référer aux dates et aux lieux caractérisant ces événements ; par contre, le simple fait que certaines infractions aient été commises ou sanctionnées dans telle ou telle partie du territoire national ne saurait permettre, sans que soit méconnu le principe d'égalité, que leurs auteurs bénéficient d'un régime d'amnistie différent de celui applicable aux auteurs d'infractions identiques ayant conduit à des condamnations elles-mêmes identiques dans les autres parties du territoire national.

Les réactions du Parti communiste

« Un aréopage de notables fourbus... »

Sous la plume de Claude Cabanes, *l'Humanité* du jeudi 21 juillet publie un éditorial, titré « Le coup de ciseau », consacré au Conseil constitutionnel. « *Ce machin*, écrit le rédacteur en chef de l'organe central du PCF, *un aréopage de notables fourbus, héritier des pires traditions caporalistes de notre histoire, qui n'a d'autre légitimité que l'esprit de domesticité au service des pouvoirs politiques et de la bourgeoisie (...) Cette institution pétainiste comprend neuf membres : aucun d'entre eux n'est élu par qui que ce soit, mais ils ont ensemble le privilège féodal de modifier les lois votées par les représentants du peuple.* » « *Le sort que mérite ce groupuscule pompeux*, ajoute Claude Cabanes, *est d'une simplicité biblique : disparaître dans les espaces infinis.* »

Membre du comité central du PCF, il estime que le Conseil constitutionnel, « *spécialiste de la langue de béton armé* », « *fournit des attendus complètement oiseux et arbitraires pour justifier son coup de ciseau à la loi d'amnistie. En réalité, il a pris une décision de nature politique : elle satisfait et encourage les demandes et les surenchères de la droite, dans la ligne de la stratégie d'« ouverture » du président de la République* ».

Pour Claude Cabanes, le pont de la soumission entre les neuf « sages » et M. François Mitterrand a un nom : « *Le président de ce conseil de l'ombre, l'ancien ministre socialiste de la justice Robert Badinter, est en effet connu pour être un des proches du chef de l'Etat. Il a mis à sa manière en œuvre la tactique du retrait élastique : quand le RPR ou l'UDF sort de la tranchée en poussant des cris, les socialistes reculent.* »

Le président du Conseil constitutionnel, ajoute-t-il, « *passe pour un homme de morale. Plus dure est la chute ! Il est dorénavant l'homme du patronat : les télégrammes de félicitations des cercles huppés des seigneurs de l'argent ne vont pas lui manquer.* »

Estimant, malgré tout, que la loi, même amputée « *des dispositions adoptées grâce à l'effort acharné des députés communistes, prend à partir d'aujourd'hui force de loi* », le dirigeant communiste affirme que « *des milliers de syndicalistes vont frapper aux portes des entreprises.* » « *Frapper, c'est bien le mot*, insiste Claude Cabanes. *Ils peuvent compter sur les communistes pour mettre la main à la pâte. C'est toujours au bout de la lutte qu'est la victoire.* »

M. André Lajoinie, président du groupe communiste à l'Assemblée nationale affirme, pour sa part, que la décision du Conseil constitutionnel « *est totalement infondée en droit et arbitraire.* » « *Elle confirme la malfaisance de ce « gouvernement des juges » que nous avons toujours condamné et dont on connaît les liens de son président avec le président de la République* », souligne, lui aussi, M. Lajoinie. « *Il reste que, malgré ce cadeau fait à la droite et au CNPF, les dispositions validées permettent la réintégration de l'immense majorité des délégués syndicaux licenciés.* »

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, le mercredi 20 juillet, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. A l'issue du conseil, le service de presse de la présidence de la République a diffusé le communiqué suivant :

● **L'AIDE JUDICIAIRE DEVANT LES COURS ADMINISTRATIVES D'APPEL**

Le garde des sceaux, ministre de la justice, a présenté au conseil des ministres un projet de loi instituant l'aide judiciaire devant les cours administratives d'appel et modifiant la loi du 3 janvier 1972 relative à l'aide judiciaire et à l'indemnisation des commissions et désignations d'office.

L'aide judiciaire pourra être accordée devant les cours administratives d'appel créées par la loi du 31 décembre 1987, comme cela est déjà le cas devant le Conseil d'Etat et les tribunaux administratifs.

● **ATTRIBUTIONS DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT**

Sur proposition du premier ministre, le conseil des ministres a adopté les décrets d'attributions :

— du ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement ;

— du ministre des transports et de la mer ;

— du secrétaire d'Etat chargé de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.

● **LA PRÉPARATION DES CONTRATS DE PLAN ETAT-RÉGIONS**

Le ministre délégué chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions a présenté au conseil des ministres une communication sur la préparation des contrats de plan Etat-régions.

Les contrats de plan Etat-régions sont un instrument essentiel de la décentralisation. Ils permettent, dans un cadre négocié et pour une période de cinq ans, à l'Etat et aux régions de s'entendre sur des objectifs communs de développement économique et social.

Entre 1984, date de leur création, et 1988, les premiers contrats de plan ont conduit à l'engagement de près de 70 milliards de francs de crédits, dont 42 milliards par l'Etat.

De nouveaux contrats, qui prendront effet à partir de 1989, sont en cours de préparation. Les préfets de région viennent d'adresser au gouvernement les avant-projets résultant de la concertation qu'ils ont menée avec les présidents des conseils régionaux. Il s'agit d'un travail important qui aboutit, conformément aux orientations données en février dernier, à des propositions portant principalement sur les infrastructures de communication, la formation et la recherche. Elles seront examinées par le gouvernement dans le courant de l'été.

Le gouvernement estime cependant que ces contrats doivent prendre place dans une perspective économique régionale privilégiant le développement de l'emploi. Leur préparation sera menée en cohérence avec celle du plan national.

C'est pourquoi démarrera rapidement une seconde phase de concertation visant à intégrer cette nouvelle priorité dans les projets de contrat. Le premier ministre adressera dans les prochains jours une lettre en ce sens aux présidents des conseils régionaux et aux préfets de région.

La concertation sera engagée à l'automne dans le souci d'une entrée en application des contrats au début de 1989.

● **LES ORIENTATIONS DE LA PLANIFICATION**

Le secrétaire d'Etat chargé du Plan a présenté au conseil des ministres une communication sur les orientations de la planification.

— Au IXe Plan, qui se termine cette année succédera un Plan de quatre ans couvrant les années 1989-1992. Sa préparation sera guidée, pour l'essentiel, par la perspective de l'ouverture du grand marché intérieur européen. Il se limitera à un petit nombre de choix stratégiques susceptibles d'engager réellement la nation. Le projet du gouvernement fera l'objet d'une concertation avec les partenaires sociaux au cours de cet automne. Il sera ensuite soumis à l'avis du Conseil économique et social. Le projet de loi de Plan sera déposé sur le bureau du Parlement pendant la session de printemps de 1989. Il sera complété par un document qui définira les choix de société pour notre pays à l'horizon 2000.

— Le secrétaire d'Etat chargé du Plan sera associé à la préparation des décisions gouvernementales à moyen terme. Le commissariat général au Plan conduira une réflexion sur la méthode d'évaluation des politiques publiques. Cette évaluation devra permettre au gouvernement d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques.

● **Mesures d'ordre individuel.** — Sur proposition du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, M. James Charrier, conseiller maître à la Cour des comptes, est nommé président de chambre à la Cour des comptes ; M. Georges Lescuyer, professeur d'université, est nommé conseiller maître à la Cour des comptes ; M. Pierre Baichère, conseiller maître à la Cour des comptes, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite ; M. Claude Charbonniaud, conseiller maître à la Cour des comptes, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

Société

L'installation de la nouvelle hiérarchie judiciaire

«Sérénité» des uns, «amertume» des autres

« Le faste traditionnel d'une audience solennelle a cédé devant les exigences du principe de continuité du service public de la justice. » Tels ont été les premiers mots prononcés par M. Pierre Drai, quelques instants après qu'il se fut assis dans le fauteuil du plus haut magistrat de l'ordre judiciaire : celui de premier président de la Cour de cassation. Son prédécesseur, Mme Simone Rozès, ayant été appelé à faire valoir ses droits à la retraite, le Conseil supérieur de la magistrature a présenté au chef de l'Etat, le 30 juin, la nomination de M. Drai, alors premier président de la cour d'appel de Paris. Ce n'est qu'ensuite que le nouveau ministre de la justice, M. Pierre Arpaillange, désigné M. Pierre Bezio pour... lui succéder au poste de procureur général près la Cour de cassation. Les exigences du calendrier imposaient donc de procéder aux cérémonies traditionnelles d'installation le 20 juillet, en pleine période estivale, sans qu'on ait eu le temps d'inviter les hautes personnalités habituellement conviées à y participer.

Il fut un moment envisagé de les retarder jusqu'au mois d'octobre, mais cette hypothèse a été rapidement abandonnée. *« Procéder sans tarder à l'installation d'un premier président et d'un procureur général justifiait bien un accroc au rituel judiciaire »*, estima M. Drai, avant d'ajouter : *« La continuité du service public de la justice impose encore que, sans la moindre interruption, se poursuive le cours de l'activité judiciaire : cette action que les juges et leurs collaborateurs ont à cœur de mener dans le calme et la sérénité, deux marques de l'indépendance. »*

Ce fut donc une cérémonie *« simple et sobre »*, mais la *« sérénité »* évoquée par le nouveau premier président a, elle aussi, subi un *« accroc »*. En présentant ses réquisitions, M. Jean Cabannes, premier avocat général de la juridiction depuis mars 1981, n'a pas résisté à la tentation de traduire en termes voilés son amertume devant la nomination de M. Bézio à un poste que lui-même considérait devoir occuper tout naturellement. *« Etant encore, à l'heure où je vous parle, le chef du premier parquet de France, il m'incombe, en revanche, d'inviter le corps judiciaire tout entier à réfléchir aux problèmes que posent l'indépendance de l'autorité judiciaire, le respect des usages constants qui constituent la loi commune de notre profession et qui n'avaient, jusqu'à ce jour, jamais été transgressés »*, a déclaré le magistrat.

Fleuret moucheté

Le fleuret était moucheté. Il le fut moins lorsque le premier avocat général évoqua notamment les propos tenus le 6 novembre 1987 par M. Pierre Arpaillange, alors procureur général près la Cour de cassation, qui demandait à la chambre criminelle de rejeter la requête de M. Michel Droit visant à obtenir le désaisissement du juge Grellier, en s'inquiétant que les juges *« en soient réduits au rôle de bouffons de la République »*. Sans nommer l'actuel ministre de la justice, M. Cabannes, membre de l'APM (Association professionnelle des magistrats), glissait dans son propos ceci : *« A suivre certains précédents, plus ou moins illustres, que nous avons, vous et moi, toujours déplorés, j'aurais pu aisément, à l'occasion de mes réquisitions, m'écarter du devoir de réserve, avec des variations sur le thème des « bouffons », de « Rigoletto » ou du « Roi s'amuse ». Mais ce devoir constitue pour la grande majorité d'entre nous l'honneur et la dignité de la profession. Je n'ai donc pas cédé à cette inclination première. »*

C'était clairement signifier un désaccord avec les nominations de hauts magistrats qui motivaient cette audience d'installation. Et encore plus clairement en ajoutant au propos cette citation de la circulaire signée de M. Rocard *« relative à la méthode de travail du gouvernement »* et publiée au *Journal officiel* du 27 mai page 7383 : *« Pour reprendre les termes de l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, laquelle, comme vous le savez, a pleine valeur constitutionnelle, la désignation des titulaires des emplois publics se fait sans autre distinction que celles de leurs vertus et de leurs talents. La prise en compte d'autres considérations et, en particulier, le remplacement, contre la volonté des intéressés, d'agents loyaux et compétents relèvent de ces « mauvaises mœurs » que le président de la République et le premier ministre ont demandé aux Français d'éliminer. »*

C'était là se faire, pour les initiés, l'avocat sans réserve de M. Yves Monnet, qui est remplacé par M. Pierre Truche au poste de procureur général près la cour d'appel de Paris, et de M. Michel Raynaud, écarté du poste de procureur de la République au profit de M. Pierre Bezart.

Si le premier avocat général a pourtant assuré s'être retenu, en évoquant, lui aussi, la *« sérénité »*, l'APM a été plus directe. Dans un communiqué, diffusé à l'issue des cérémonies d'installation, ce syndicat professionnel, proche de l'ancienne majorité, regrette que les plus hauts magistrats de France aient été *« installés dans leurs fonctions dans une quasi-clandestinité »*, avant d'ajouter : *« Le garde des sceaux, M. Arpaillange, partageant sans doute ce souci de discrétion et contrairement à tous les usages, n'a pas cru devoir assister à cette cérémonie. Celle-ci s'est donc déroulée dans la précipitation, comme les nominations elles-mêmes intervenues; faut-il le souligner, au cœur même des vacances d'été. L'APM dénonce solennellement de telles pratiques, révélatrices d'une mainmise politique sournoise et totale sur les hauts postes de la magistrature. On est loin des intentions d'ouverture et d'impartialité, complaisamment affichées en la matière au niveau le plus élevé de l'Etat. »*

« Simples et sobres », les cérémonies ont également eu lieu à la cour d'appel de Paris, où Mme Myriam Ezratty a été installée premier président. M. Pierre Truche a pris ses fonctions de procureur général près la cour d'appel et, au tribunal de Paris, M. Pierre Bezard était installé procureur de la République. Le premier remplace M. Yves Monnet ; le second M. Michel Reynaud, tous deux nommés avocats généraux à la Cour de cassation. Mais, pour eux, il n'y eut aucune cérémonie, car ils avaient demandé à être installés *« par écrit »*.

MAURICE PEYROT.

Le jugement sur la catastrophe ferroviaire d'Argenton-sur-Creuse

• Un an de prison avec sursis pour le conducteur
• La SNCF mise en cause

Un an de prison avec sursis et 15 000 Fd'amende, telle a été la peine prononcée par le tribunal de grande instance de Châteauroux, le mercredi 20 juillet, contre M. Jean-Yves Brisset, conducteur du rapide Paris-Port-Bou qui dérailla le 31 août 1985, déclaré coupable d'« *homicides et blessures involontaires* ». Le ministère public avait requis deux ans avec sursis (*le Monde* du 10 mai 1988). Cependant, comme les juges de Cahors appelés à statuer sur la catastrophe de Flaujac (*le Monde* du 3 juillet 1988), ceux de Châteauroux ont assorti leur décision d'attendus qui mettent aussi en cause la responsabilité de la SNCF.

CHATEAUROUX
de notre envoyé spécial

Le 31 août 1985, le rapide de nuit 1115 Paris-Port-Bou avec quatre cent quatre vingt-dix-sept voyageurs à bord déraillait à 0 h 7 en gare d'Argenton-sur-Creuse au moment où arrivait en face, à pleine vitesse, le train postal 4438 Brive-Paris. Bilan : quarante-trois morts, trente-cinq blessés graves. Le rapide avait abordé à 100 km/h un passage limité à 30 km/h. L'enquête qui avait retenu une *« défaillance humaine »* entraîna l'inculpation immédiate du conducteur du rapide, M. Jean-Yves Brisset.

Pour le tribunal de Châteauroux, M. Brisset a bien en effet commis trois fautes. Avant de prendre son service, il n'avait pas pris connaissance du dossier qui lui remémorait le parcours ; il s'est soucié *« de façon incomplète »* de la fiche relative à la limitation temporaire de vitesse en raison de travaux effectués dans la traversée d'Argenton, et, enfin, en arrivant à toute vitesse sur les lieux de la tragédie, il a *« maintenu son allure et relâché son attention »*.

Mais cette triple faute, ajoutent les attendus du tribunal, doit être *« largement relativisée »*. Avant le départ, *« l'exécution de toutes les opérations réglementairement prévues pour la prise de service nécessitait presque deux fois plus de temps que le délai de cinq minutes réglementairement imparti »* et, du fait de cette distorsion, les conducteurs risquaient de ne pas pouvoir prendre toutes les informations nécessaires.

Complexité et incohérence

Après le départ, relève encore le jugement, *« pour réglementaire qu'elle fût, la signalisation aux abords de la gare d'Argenton n'en présentait pas moins une réelle complexité, voire une certaine incohérence »*. Les juges parlent même d'*« une incohérence objective »*.

De là, leur conclusion : *« Quelle que soit la gravité des fautes commises par le prévenu, il doit être tenu compte de ce que, contrairement à ce qu'a soutenu à l'audience le ministère public, la responsabilité de l'accident n'incombe pas qu'à lui seul et que, dès lors, le tribunal ne peut suivre le ministère public dans ses réquisitions. »*

Ces attendus ont satisfait Me Charles Ledermann, avocat de la CGT et défenseur de M. Jean-Yves Brisset. Comme son confrère, Me Francis Cohen-Seat, à propos de la catastrophe de Flaujac, il s'était élevé contre *« le dogme de l'infaillibilité de la SNCF »*.

Pour sa part, la fédération CGT des cheminots n'en regrette pas moins la *« condamnation excessive »* de M. Jean-Yves Brisset, soulignant que la SNCF reconnaît implicitement sa responsabilité *« en modifiant sur les lieux où se produisent les accidents les installations de sécurité, les règlements et les conditions d'exploitation »*.

GEORGES CHATAIN.

Un administrateur judiciaire au Clos-Saint-Michel

La préfecture des Bouches-du-Rhône a indiqué, le mercredi 20 juillet, qu'un administrateur judiciaire, M. Alain Grégoire, directeur adjoint des affaires sanitaires et sociales à la DRASS (direction régionale des affaires sanitaires et sociales), avait été désigné comme administrateur provisoire de la maison de retraite de Marseille, le Clos-Saint-Michel, pour une période allant jusqu'au 30 octobre. *« Cette mesure permettra d'assurer dans les mêmes locaux aux personnes âgées et invalides qui y sont accueillies une bonne qualité d'hébergement et de soins. »* La préfecture a précisé qu'il s'agit là d'*« une procédure conservatoire qui ne préjuge pas des décisions susceptibles d'être prises ultérieurement sur ce dossier »*.

Le Clos-Saint-Michel, cette maison de retraite qui abrite une trentaine de femmes séniles ou démentes et où une jeune fille, Bernadette Gorias, vingt ans, aurait passé sa vie sans jamais être scolarisée (*le Monde* du 15 juillet), fait l'objet d'une enquête judiciaire ainsi que d'une série d'enquêtes administratives diligentées tant par l'Etat que par les différents services sociaux du département.

Après l'évasion et les violences de Bourg-en-Bresse

Discordances entre les syndicats pénitentiaires

Les réactions des syndicats des personnels pénitentiaires n'ont pas été unanimes dans l'expression après l'évasion de la maison d'arrêt de Bourg-en-Bresse de Raymond Valéro, toujours introuvable, et qui pour s'enfuir a frappé violemment avec une barre de fer un surveillant, M. Sébastien Yepez, secrétaire adjoint de la Fédération des syndicats CFDT du ministère de la justice (*le Monde* du 16 juillet).

Cette fédération a dénoncé, mercredi 20 juin, dans un communiqué *« la spéculation ignoble syndicale et politique »* faite selon elle autour de l'*« état désespéré »* de M. Yepez. *« Le lâche attentat dont* [il] *vient d'être victime*, ajoute le communiqué, *ne servira pas de prétexte à la démagogie sur la politique pénitentiaire trop laxiste et sur la carence des moyens mis à sa disposition. »*

Le secrétaire général du syndicat FO avait, pour sa part, fait savoir, après le drame de Bourg-en-Bresse, qu'il souhaitait en cas d'attaque d'un surveillant un rétablissement de la peine de mort pour les coupables (*le Monde* du 21 juillet).

De son côté, le Syndicat national autonome des personnels pénitentiaires (SNAPP) a rendu publique une lettre, motivée par cette même affaire et qu'il a adressée à M. Pierre Arpaillange, garde des sceaux. Le SNAPP rappelle par ce texte qu'il a proposé, sans résultat juqu'à présent, de *« réunir tous les professionnels pénitentiaires autour d'une table (...) en une sorte d'états généraux consistant à mettre à plat, entre autres, les incohérences ou les imperfections du système pénitentiaire actuel »*.

Il renouvelle aujourd'hui cette proposition car il *« pense que ce n'est pas en lançant ou en participant à un mouvement d'ampleur national où les personnels pénitentiaires seraient impliqués, que l'on résoudra pour autant le véritable problème de fond qui se pose, face aux multiples prises d'otages ou aux violences physiques que subissent les agents pénitentiaires de la part des détenus depuis quelque temps »*.

Le SNAPP estime qu'il représente près de 13 % chez les surveillants et un peu moins de 12 % tous corps confondus.

Le conflit des couples binationaux

Les avocats d'Alger et de Paris s'accordent pour apporter une assistance judiciaire

Les représentants des barreaux d'Alger et de Paris,réunis récemment à Alger, ont exprimé leur *« pleine disponibilité au regard de l'assistance judiciaire prévue par la convention sur les enfants de couples franco-algériens séparés »*. Ils ont décidé d'apporter leur concours aux parents, tant auprès des juridictions que devant la commission paritaire qui devrait être formée prochainement.

Les avocats algériens commis d'office ne sont pas rémunérés, contrairement à leurs homologues français. Leur accord montre donc une réelle volonté de voir réglés au mieux de l'intérêt de l'enfant les conflits entre parents.

Lors de leur première réunion, le 9 juillet, les barreaux ont également décidé l'organisation, en Algérie, d'un colloque inter-barreaux au cours du premier trimestre 1989 sur la formation des avocats, les structures juridiques et financières des entreprises et l'exequatur des jugements.

Transports sous surveillance

M. François Mitterrand a demandé le 20 juillet, à l'occasion du conseil des ministres, que le gouvernement fasse preuve d'une grande fermeté à l'égard des sociétés qui gèrent des transports en commun à la suite de la multiplicité des accidents survenus ces derniers temps dans différents secteurs des transports.

On songe bien sûr aux transports aériens avec l'accident du Fokker de la TAT près de Melun le 4 mars (23 morts), celui de l'Airbus A-320 d'Air-France, le 26 juin à Mulhouse (3 morts) et à la SNCF (catastrophe de la gare de Lyon, 56 morts, et accident de Toulouse, 16 blessés le 19 juillet). Mais l'avertissement du président de la République visait aussi les transports maritimes de passagers, la RATP, les transports urbains de province, les transports par autocars et les terribles séries d'accidents de la route de tout genre.

Après la collision de Toulouse, plusieurs dispositions ont été arrêtées par la SNCF qui réunissait le 20 juillet son conseil d'administration avec, précisément, à l'ordre du jour les questions de sécurité. Il a été décidé que la poignée du signal d'alarme dans les trains de banlieue serait remplacée par un interphone permettant au voyageur qui l'utilisera de demander au conducteur d'arrêter le train. La SNCF va également renforcer les vérification techniques sur les organes de frein et améliorer la formation et les connaissances de son personnel technique.

La SNCF ajoute qu'elle va actualiser le programme de sécurité engagé en 1986 avec un accent particulier sur le service de banlieue et sur le traitement des incidents de lignes.

Pour sa part, M. Philippe Rouvillois, président de la SNCF, a rappelé que *« la SNCF, dont les voyageurs attendent légitimement qu'elle leur assure un « risque zéro », mène de nombreuses actions et consacre à la sécurité des sommes importantes, en constante augmentation, de l'ordre de 2 milliards de francs en 1988 »*. Il a insisté sur *« l'absence de lien direct entre le niveau de sécurité et les efforts de gestion, qui doivent permettre à l'entreprise d'acquérir une plus grande compétitivité »*.

En Corse

Bandits de petit chemin

Une quarantaine de touristes français, belges, suisses, allemands et italiens ont été agressés, le mardi après-midi 19 juillet, dans la forêt de l'Ospédale, à proximité de Porto-Vecchio (Corse-du-Sud), par deux malfaiteurs armés, le visage dissimulé par une cagoule. Les deux hommes, vêtus de treillis militaires et armés de pistolets de fort calibre, étaient embusqués dans un chemin en pleine forêt où de nombreux touristes viennent chercher la fraîcheur des sous-bois avant de se baigner dans la rivière Stabiacco.

Entre 15 heures et 18 heures, les deux agresseurs s'en sont pris successivement à une quinzaine de familles, se faisant remettre sous la menace des bijoux, de l'argent et les appareils photographiques des vacanciers. L'un des hommes dépouillait les victimes tandis que l'autre les obligeait ensuite à se regrouper près de la rivière et à y rester accroupies. En fin d'après-midi, alors que l'alerte avait été donnée par des sapeurs-forestiers passant à proximité, les deux malfaiteurs réussissaient à prendre la fuite sur une moto, échappant aux barrages de gendarmerie mis en place sur les routes de la région.

Après l'inculpation des dirigeants d'une maison de retraite du Pas-de-Calais

Le juge d'instruction ordonne l'exhumation et l'autopsie de sept corps

L'exhumation et l'autopsie de sept corps de pensionnaires décédés dans une maison de retraite du Pas-de-Calais ont été ordonnées mardi 19 juillet par un juge d'instruction du tribunal de Boulogne-sur-Mer. Ces initiatives font suite à l'arrestation, le 26 juin dernier (*le Monde* du 28 juin), de M. Patrick Fourtin et de Mme Marie-Yvonne Sailly, les dirigeants de la maison de retraite de Longfossé, près de Desvres, qui avaient été inculpés d'abus de confiance, de vols, d'extorsion de signatures, de non-assistance à personne en danger, d'exercice illégal de la médecine et de la profession d'infirmier et d'ouverture sans autorisation d'une institution médico-sociale.

L'enquête, ouverte après le dépôt d'une plainte d'une pensionnaire de l'établissement pour détournement d'une somme de 170 000 F, en bons au porteur, confiée aux dirigeants indélicats, avait abouti à cette double inculpation. Tandis que la maison de retraite était fermée et ses quarante-deux pensionnaires placés dans un établissement hospitalier de la région, plusieurs autres plaintes étaient déposées, notamment par la famille d'un pensionnaire décédé, qui se constituait partie civile. Les suites de l'enquête ont amené le juge d'instruction chargé du dossier à ordonner les mesures d'exhumation et d'autopsie, sept décès survenus dans la maison de retraite étant considérés comme suspects. Les autopsies, dont les résultats ne seront connus que dans plusieurs semaines, vont être pratiquées à Boulogne-sur-Mer.

EN BREF

● **Radioactivité des plantes aromatiques : retour à la normale.** — Les plantes aromatiques qui avaient été fortement contaminées en mai 1986, lors du passage du nuage radioactif dégagé par l'explosion de la centrale de Tchernobyl, *« ne présentent plus de problèmes significatifs »*. C'est ce qu'indique, le mercredi 20 juillet, la Commission régionale indépendante d'information sur la radioactivité (CRII-RAD). Deux ans après l'accident de Tchernobyl, la CRII-RAD précise que *« l'on observe une forte décroissance de la contamination de ces plantes : une contamination non détectable dans les plantes cultivées, et des traces seulement dans les plantes sauvages dans les régions fortement touchées par les retombées de Tchernobyl, le Sud-Est et l'Est »*.

Ainsi, tout le thym français analysé en mai et juin *« donne des résultats largement en dessous des normes de la Communauté européenne : 600 becquerels par kilo en césium 134 et 137 »*.

● **Mme Alliot-Marie (RPR) : « Rien de nouveau, rien de concret » dans le plan de M. Jospin.** — Mme Michèle Alliot-Marie, ancien secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement dans le gouvernement Chirac et membre de la commission exécutive du RPR, dénonce le plan du ministre de l'éducation nationale dans lequel *« il n'y a rien de nouveau, rien de concret »*. Elle déclare que M. Jospin *« reprend à son compte les priorités qui avaient été fixées par le précédent gouvernement »*. Selon elle, *« la véritable question est de savoir si le programme de rattrapage en lecture et en calcul et l'étalement des programmes pour les élèves les plus lents seront étendus à l'ensemble du primaire dès la prochaine rentrée scolaire comme cela avait été décidé »*. Elle demande si M. Jospin a obtenu le maintien des crédits qui avaient été prévus à cet effet.

● **Des touristes piqués par des seringues abandonnées sur les plages varoises.** — Plusieurs personnes se sont piquées sur les plages de La Gaillarde, de Roquebrune-les-Issambres, du Veillat et de Boulouris dans le Var, en marchant sur des seringues hypodermiques abandonnées dans le sable par des toxicomanes.

La déclaration du chef de l'Etat

A l'issue du conseil des ministres du 20 juillet, M. Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé, de la protection sociale, et porte-parole du gouvernement, a indiqué que le président de la République avait fait part de *« ses inquiétudes, ou ses interrogations, sur la multiplication des problèmes de sécurité dans les moyens de transport »*. M. François Mitterrand a souhaité que le gouvernement manifeste *« une très grande fermeté, notamment à l'égard des sociétés qui gèrent les transports en commun »*.

« M. Mitterrand a indiqué par avance qu'il serait favorable à toutes les mesures allant dans le sens d'un renforcement des contrôles pour mettre fin à ce nombre d'accidents particulièrement inquiétant », a dit M. Evin, en ajoutant que *« la puissance publique, le gouvernement, ne peuvent pas rester sans réagir face à ces accidents »*.

● **Ouverture d'une information judiciaire après la collision de Toulouse.** — Une information judiciaire a été ouverte, le mercredi 20 juillet, après la collision ferroviaire qui a fait seize blessés, mardi matin, près de la gare de Toulouse-Matabiau. L'information a été confiée à Mme Colette Pesso, juge d'instruction au tribunal de Toulouse. Celle-ci a commis un expert spécialisé dans les accidents ferroviaires, notamment en matière de freinage, M. José Lévy, a indiqué M. Philippe Laflaquière, procureur de la République.

● **Déraillement d'un train de marchandises en Haute-Saône.** — Un train de marchandises a déraillé, le mercredi 20 juillet, vers 19 heures, près de Champlitte (Haute-Saône), sans faire de victimes. Six wagons-citernes céréaliers sur les vingt-quatre que comportait le convoi, qui se rendait de Gray à Chalindrey, se sont immobilisés sur le ballast, après que le rail eut cédé sur une centaine de mètres pour une raison encore inconnue.

LE 22 JUILLET, LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MARQUE UN POINT DÉCISIF SUR L'ÉCHIQUIER FINANCIER MONDIAL: ELLE DEVIENT OPÉRATEUR À LA BOURSE DE TOKYO.

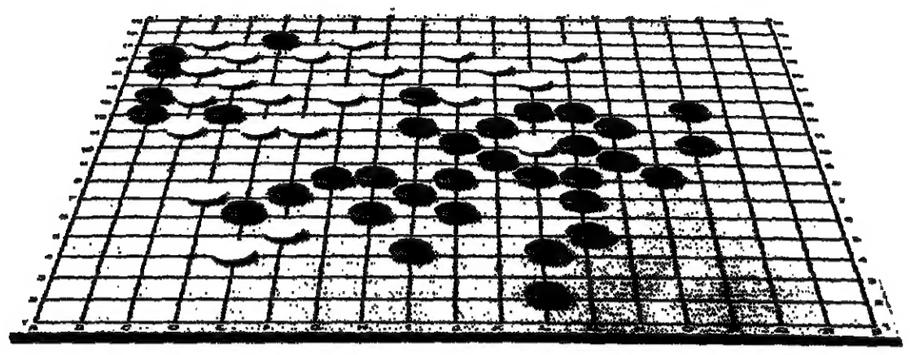

Pour augmenter son efficacité sur le marché financier le plus actif du monde, la Société Générale ouvre un siège à la bourse de Tokyo. Elle complète ainsi au Japon son dispositif de banque d'affaires (avec Sogen Securities), d'agences commerciales et de crédit-bail.

En se plaçant directement au cœur de l'action, sans intermédiaire pour l'exécution de ses ordres, le premier groupe bancaire privé français pourra traiter plus vite, plus efficacement et de manière plus compétitive toutes vos opérations de marché.

Que vous soyiez émetteur, investisseur, institutionnel ou particulier, nous pouvons intervenir dans les meilleures conditions aussi bien sur le marché des capitaux domestiques (Japan Government Bonds...) que pour le placement des titres internationaux sur le marché local, ou pour le placement des titres japonais sur les grandes places financières mondiales.

La nouvelle structure de Tokyo est bien entendu intégrée dans notre réseau financier international de 12 unités opérationnelles. En nous confiant la réalisation de votre stratégie financière, vous bénéficiez 24h sur 24h de l'ensemble de ce dispositif.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

CONJUGUONS NOS TALENTS.

DUPUY-SAATCHI & SAATCHI ADVERTISING

Sports

CYCLISME : le Tour de France

La Grande Boucle défrisée

Le jeune Italien Gianni Bugno (vingt-quatre ans) a remporté, le mercredi 20 juillet, la treizième étape du Tour de France, disputée entre Ruelle-sur-Touvre (Charente) et Limoges. Sur le même parcours, Jeannie Longo a obtenu sa cinquième victoire d'étape et conserve son maillot jaune, tout comme l'Espagnol Pedro Delgado, suspecté de dopage. Les péripéties de l'étape sont toutefois passées au second plan, derrière *« l'affaire Delgado »*.

Les propos désabusés échangés au soir d'étapes par des anciens en veine de confidences n'étaient donc pas des paroles en l'air. Il existe donc des coureurs qui *« chargent la mule »*, comme on dit dans les milieux du cyclisme (*le Monde* du 19 juillet). Des professionnels qui, au risque de *« faire exploser la chaudière »*, utilisent des produits dopants en quantité anormalement importante.

Quand Jean-François Bernard avait réussi un bel exploit dans la montée de Villard-de-Lans, après ses déconvenues des jours précédents, beaucoup de grognards anonymes s'étaient penchés pour glisser dans le creux de l'oreille : *« Il en a pris. »* Certains ironisaient même sur ce *« mauvais professionnel »*, qui avait oublié la règle essentielle qui veut que *« les doses soient progressives pour éviter que cela soit trop flagrant »*.

Et pour Charly Mottet, relégué au fin fond du classement lors de cette même étape, combien de commentateurs officieux n'ont pas hésité à mettre en cause son directeur sportif ? *« Charly a annoncé qu'il changeait d'équipe, alors, pour lui, terminé la blédine dans le biberon. »* Ce langage digne des romans de San Antonio avait de quoi heurter les « purs » qui croient encore aux vertus du sport.

Ces rumeurs insistantes, ces racontars créaient un malaise. Après l'affaire des Six Jours de Paris, après les déboires de Jeannie Longo avec les laboratoires américains, ils venaient renforcer les doutes sur un milieu où tout le monde *« ne marche pas à l'eau claire »*.

La fascination provoquée par les géants de la route escaladant le col du Tourmalet disparaît. Et l'émotion aussi qui, déjà, s'était émoussée dans la dernière ascension pyrénéenne, lorsqu'on avait vu des grappes de coureurs s'accrocher aux voitures pour monter à Luz-Ardiden.

Les constats de laboratoire achèvent de jeter le doute sur une épreuve où les tricheurs les plus habiles triomphent. Car sur le Tour existe une règle simple : *« Pas vu, pas pris. »* Avec ce principe, tous les coups semblent permis. Les juges sont dépassés par des fraudeurs professionnels qui ont plus d'un tour dans leur musette, et l'on ne sait plus guère qui est honnête et qui ne l'est pas.

Triste Tour qui est en train de détruire une légende déjà pervertie par une publicité triomphante et des parrains prêts à tout pour apparaître dans le champ des caméras. Heureusement, il y a cette France véritablement visitée, qui fascine le regard jusqu'à ce qu'un dramatique accident rappelle que, là encore, rien n'est parfait.

SERGE BOLLOCH.

Une carrière pour un maillot

LIMOGES
de notre envoyé spécial

Le mercredi 20 juillet, au terme de la dix-huitième étape, Pedro Delgado, arborant le maillot jaune qu'il vient une nouvelle fois de revêtir, se dirige vers la caravane, lieu des contrôles anti-dopage. Un rituel qu'il effectue pour la septième fois depuis cette étape de L'Alpe-d'Huez où, grand animateur de la première lutte en montagne, il a détrôné le Canadien Steve Bauer au classement général.

Le coureur montré du doigt garde son éternel demi-sourire. L'adversité semble glisser sur le beau visage lisse. *« Pendant la course, il n'a rien laissé paraître »*, observe le Français Marc Madiot, tout surpris de la sérénité du héros que l'Espagne est en train de forger.

L'enfant de Ségovie, venu au cyclisme tardivement, poursuit sa route vers une victoire dans une grande épreuve qui l'a toujours fasciné. C'est en 1983, alors qu'il n'est professionnel que depuis un an, qu'il tente pour la première fois sa chance. Les habitués de la Grande Boucle se rappellent ce garçon de vingt-trois ans qui les avait impressionnés par son calme et sa clairvoyance dans les moments importants.

L'année suivante, Delgado, vite catalogué comme un timide car il s'extériorise peu, chute dans une descente et doit abandonner. Il prépare de nouveau son échéance estivale en s'octroyant, en 1985, la première place au Tour d'Espagne, devenant enfin l'enfant chéri d'une péninsule qui rêve d'un successeur à Federico Bahamontès et à Luis Ocana. Mais « Perico » ne réussit à décrocher que la sixième place à l'arrivée à Paris.

L'année suivante, le destin lui est une nouvelle fois contraire. En pleine ascension du Galibier, dans ces étapes pyrénéennes qu'il affectionne, il doit abandonner le Tour pour se rendre auprès de sa mère mourante. En 1987, il émigre vers le plat pays et s'enrôle dans une formation néerlandaise. Là, il acquiert, à ses dires, une nouvelle manière de se préparer à la course et, surtout, une bonne pratique des classiques. Le grimpeur enrichit son talent en perfectionnant sa stratégie des épreuves et son comportement dans les pelotons.

La récompense est au rendez-vous, même si la victoire de Stephen Roche fait ombrage au second, pourtant à 40 secondes sur la tribune des Champs-Elysées. Mais Delgado insiste. Il courra une cinquième fois le Tour de France, bien décidé à remporter enfin cette épreuve qu'il convoite depuis tant d'années.

« Toujours lucide »

Abandonnant son équipe des Pays-Bas, il rejoint la formation espagnole Reynolds. Avec un salaire royal – 400 000 F par mois, ce qui en fait le coureur le mieux payé du peloton – et un directeur sportif confident et ami, la jeune idole de Navarre peut préparer le Tour de France en toute quiétude. Cela commence presque par un affront pour son pays. Delgado, prenant exemple sur Anquetil ou Hinault, choisit de courir le Giro et de faire l'impasse sur la Vuelta. Absent du jardin des grimpeurs espagnols, Pedro subit les foudres des médias ibériques. Les mêmes se moquent de sa septième place au Tour d'Italie et commencent à détruire la vedette qu'ils avaient encensée.

Mais le coureur *« toujours très lucide »*, selon Ocana, ne varie pas dans le chemin qu'il s'est tracé. Il sait déjà qu'il retrouvera le soutien des aficionados dès les premières ascensions du Tour 1988. Delgado a été fidèle au rendez-vous. Le public espagnol aussi, qui avait pris, le week-end dernier, le chemin de la frontière avec la France pour applaudir son « Perico ». Mardi soir, une ombre au tableau est venue contrarier la belle aventure du Ségovien.

S. B.

Les substances interdites enveniment le cyclisme

« L'affaire Delgado » n'est certes pas la première affaire de dopage qui touche le milieu cycliste, qu'il s'agisse de coureurs professionnels ou amateurs. C'est la première fois, en revanche, depuis 1968 – date à laquelle le contrôle obligatoire antidopage a été mis en place – qu'on dépiste chez un maillot jaune une consommation de substances interdites.

Selon plusieurs spécialistes, la substance retrouvée dans les urines du cycliste espagnol serait un des dérivés d'un médicament commercialisé en France et qui aurait notamment pour effet de « masquer » la présence d'autres substances dans l'organisme, au premier rang desquelles figurent les anabolisants, produits naturels ou de synthèse, qui ont, entre autres propriétés, celle d'accélérer la transformation des matières nutritives en tissu vivant, notamment musculaire. Comme le veut la réglementation en vigueur, les résultats positifs observés sur les urines de Pedro Delgado ont été obtenus au laboratoire national antidopage, qui dépend du secrétariat d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et qui est le seul en France officiellement accrédité par le Comité olympique international.

L'hypothèse avancée dans les milieux médicaux concerne la consommation de probénécide, substance pharmaceutique mise sur le marché français en 1954 et qui a pour effet de modifier l'excrétion urinaire. Ce médicament est officiellement utilisé dans les crises de goutte ou dans certaines affections (syphilis, endocardites, états infectieux graves) pour maintenir de manière durable dans le sang des concentrations élevées de médicaments antibiotiques. La « prescription » de cette substance chez les coureurs cyclistes est une pratique bien connue dans le milieu médico-sportif spécialisé. On réussit de cette manière à camoufler au niveau urinaire la présence de substances dopantes présentes dans la circulation sanguine.

Le fait important est que le laboratoire national antidopage a depuis peu ajouté à la liste des substances dopantes interdites (stimulants, stupéfiants, anabolisants, diurétiques et bêtabloquants) les *« produits masquants de type probénécide »*. On indique que au secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports que cette décision s'appuie sur la série des interdictions formulées par le Comité international olympique, autorité internationale de référence.

Certains spécialistes supposent que cette récente modification dans la réglementation antidopage permet d'expliquer le résultat positif observé chez Pedro Delgado.

Roue de secours

Une polémique se développe notamment sur les conditions dans lesquelles l'information sur la « positivité » du champion espagnol a été rendue publique. Ainsi, le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, tout en expliquant que *« le dopage dans le sport constitue un fléau qui doit être combattu énergiquement »* et en soulignant la responsabilité dans ce domaine des fédérations sportives, fustige Antenne 2. *« Il est tout à fait regrettable,* précise le secrétariat d'Etat dans ce communiqué, *que cette affaire ait été rendue publique par la presse et notamment par Antenne 2, alors qu'aucune preuve définitive n'avait pas encore été établie » (sic).* Le secrétariat d'Etat dégage aussi la responsabilité du laboratoire national et ne craint pas de désigner le responsable de la « fuite » en indiquant que *« seul l'inspecteur médical de l'Union cycliste internationale devait en principe disposer de l'information permettant de mettre un nom de coureur sur le procès-verbal d'analyse »*.

Avec l'affaire Delgado, c'est une nouvelle fois le sport cycliste dans son ensemble qui est directement touché. La situation est d'autant plus paradoxale que c'est à l'évidence ce sport qui accepte plus qu'aucun autre une certaine forme de transparence.

Ainsi, en France, au cours de l'année 1987, sur les 3 377 prélèvements effectués, concernant au total quarante-six fédérations sportives (avec 115 cas positifs), le cyclisme a fourni à lui seul plus du tiers des contrôles : 1 304 prélèvements pour 53 cas positifs. Comment comprendre les ambiguïtés de la situation actuelle ? Selon le docteur, Jean-Pierre de Mondenard, spécialiste de médecine sportive, on peut avancer la très mauvaise formation des soignants des coureurs professionnels, une réglementation parfois inadaptée, mais aussi le besoin ressenti par les cyclistes d'une forme de « soutien » autant psychologique que médicamenteux. Tout se passe comme si le produit dopant avait, au-delà de son action métabolique objective (les anabolisants ont un effet stimulant sur l'humeur et améliorent incontestablement les performances musculaires), un effet *placebo* non négligeable. *« Le coureur qui se dope n'a pas toujours conscience de tricher,* explique le docteur de Mondenard, *il pense souvent utiliser une arme complémentaire, une sorte de « roue de secours » dans une compétition qu'il perçoit souvent comme un combat. »*.

Reste que la polémique actuelle illustre l'inadéquation entre les pratiques quotidiennes et la réglementation. Celle-ci est jugée drastique par la grande majorité des coureurs cyclistes, qui s'imposent des efforts parfois surhumains dans des compétitions qui sont devenues, sponsoring aidant, l'objet d'investissements considérables. Mais on oublie souvent qu'en matière de dopage le sportif, cycliste ou non, n'est pas seul en cause. La responsabilité du prescripteur (médecin, pharmacien ou simple soigneur), si elle est rarement évoquée, est toujours bien réelle. Le prescripteur peut en particulier être considéré comme *« complice »*, comme l'a rappelé le Conseil national de l'ordre des médecins dans son bulletin de janvier dernier. Le conseil de l'ordre expliquait aussi : *« Contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, le dopage n'atteint pas seulement certains champions de haut niveau mais s'étend également aux autres pratiquants et, plus grave, aux jeunes. Les nombreux enjeux du phénomène « sport » dans notre société peuvent faire craindre une extension du phénomène si tous les partenaires concernés ne décident pas de réagir contre ce fléau. »*

JEAN-YVES NAU.

Les « positifs » célèbres

Depuis les débuts des contrôles, institués sur le Tour de France en 1968 après la mort du Britannique Tom Simpson sur les pentes du Mont Ventoux (1967), le Néerlandais Joop Zoetemelk (1977 et 1983), le Portugais Joachim Agostinho (1977), les Italiens Giovanni Battaglin (1979) et Guido Bontempi (1987) notamment, ont été convaincus de dopage.

Le Belge Michel Pollentier occupait la première place au classement général, en 1978, lorsque, au terme de la 16e étape, à L'Alpe d'Huez, il fut convaincu de fraude. Il fut aussitôt exclu de la course.

Le Belge Eddy Merckx, qui crie à l'injustice et affirme avoir été victime d'un coup monté, perdit le Giro 1969 à cause d'un contrôle antidopage. L'Espagnol Angel Arroyo fut également déclaré positif dans le Tour d'Espagne 1982 et déclassé.

Quant aux courses en ligne, les exemples abondent de coureurs sanctionnés et privés de la victoire après avoir gagné sur le terrain. Entre autres le Néerlandais Johan Van der Velde dans Liège-Bastogne-Liège 1981, le Néo-Zélandais Erich McKenzie dans le Championnat de Zurich 1982, le Français Marcel Tinazzi dans Bordeaux-Paris 1984, le Français Laurent Fignon dans le Grand Prix de Wallonie 1987, pour s'en tenir à un passé récent.

Mort d'un enfant

Tandis que toute la caravane vibre et bruit aux développements de l'affaire Delgado, la mort d'un enfant a endeuillé, le mercredi 20 juillet, la treizième étape, Ruelle-Limoges. A la sortie du village de Saint-Mathieu (Haute-Vienne), Guillaume Jacot, six ans, s'est échappé des bras de son père pour aller ramasser sur la route des prospectus de la caravane publicitaire. Et l'accident redouté depuis tant de kilomètres de circulation difficile, au milieu d'une foule prompte à envahir la chaussée, s'est produit.

Renversé par un véhicule technique du Tour, l'enfant a été immédiatement transporté à l'hôpital de Limoges. Mais la rapidité de l'intervention des gendarmes n'a pu éviter le pire. Guillaume est décédé à son arrivée au centre hospitalier.

C'est la deuxième victime de cette soixante-quinzième édition, après le « fléchoir » tué au début de l'épreuve sur l'autoroute qui conduit à Strasbourg.

L'Espagne derrière « Perico »

MADRID
de notre correspondant

Pedro Delgado va-t-il se faire « voler » le Tour de France ? L'Espagne entière est suspendue aux mésaventures du « p'tit gars » de Ségovie, « Perico », comme chacun l'appelle au sud des Pyrénées. Ses malheurs ont fait jeudi 21 juillet la « une » de toute la presse madrilène et, d'*El Paris* à *ABC* en passant par *Diario 16*, chacun y va de son éditorial consterné.

Mercredi, c'était le deuil national : le sort de Perico semblait irrémédiablement scellé, et son abandon paraissait imminent.

Jeudi toutefois, on reprenait espoir : le probénécide, le médicament qu'aurait pris Pedro Delgado, ne figure en effet, souligne la presse de Madrid, que dans la liste des substances interdites par le Comité international olympique, mais pas dans celle de l'Union cycliste internationale.

Le secrétaire d'Etat espagnol aux sports, M. Javier Gomez-Navarro, a pris en catastrophe, mercredi après-midi, l'avion pour Paris, accompagné du chef du laboratoire antidopage de Madrid, le docteur Cecilia Rodriguez. *« J'ai voulu montrer ma solidarité avec Pedro Delgado, à un moment où toute l'Espagne est avec lui. Mais je ne vais pas à Paris pour appuyer la consommation de drogue »*, a assuré prudemment M. Gomez-Navarro, qui devait assister jeudi à la contre-analyse que tout le pays attend en retenant son souffle.

Les Français mis en cause

C'est un mauvais tour joué à « Perico », entend-on affirmer dans les rues de Madrid. Mercredi, certains commentateurs de radio, emportés par l'émotion, affirmaient y voir un obscur complot ourdi par l'étranger contre le héros national.

Dans ce pays où la francophobie a eu longtemps la vie dure, certains se sont empressés de mettre en cause *« les Français »*, qui seraient ulcérés, affirmait-on, de voir leurs champions littéralement balayés par « Perico ».

De multiples appels téléphoniques anonymes, insultants ou menaçants, ont été reçus mercredi à l'ambassade de France à Madrid. *« Vous avez peut-être une tour métallique, mais vous n'aurez jamais l'aqueduc de Ségovie ! »*, assurait l'un de ces correspondants anonymes en comparant les mérites, à ses yeux inégaux, de la tour Eiffel et de la principale curiosité touristique de la ville natale de Pedro Delgado.

Jeudi, la presse tentait toutefois de calmer le jeu, tel *El Pais* qui, dans son éditorial, s'inquiète de la croisade lancée par certains et rappelle que *« ce qui est en jeu n'est pas l'honneur de la patrie, mais bien une épreuve sportive dans laquelle il faut exiger que les règles soient acceptées par tous »*.

Et tous les journaux de rappeler, non sans raison, que si une erreur a été commise, c'est avant tout à ceux chargés de la santé de Pedro Delgado qu'il appartient aujourd'hui d'en demander raison.

THIERRY MALINIAK.

LES CLASSEMENTS

TOUR DE FRANCE

Dix-huitième étape : Ruelle-sur-Touvre-Limoges *(93,5 kilomètres)*

1. Bugno (It.), 2 h 12 min 45 s ; 2. Nevens (Belg.), à 1 s ; 3. Gayant (Fr.), à 44 s.

Classement général. – 1. Delgado (Esp.), 67 h 9 min 50 s ; 2. Rooks (PB), à 4 min 6 s ; 3. Parra (Col.), à 6 min.

TOUR DE FRANCE FÉMININ

Neuvième étape : Ruelle-sur-Touvre-Limoges *(93,5 kilomètres)*

1. Longo (Fr), 2 h 33 min 5 s ; 2. Cannins (It) ; 3. Chiappa (It).

Classement général

1. Longo (Fr.), 17 h 3 min 30 s ; 2. Canins (It.), à 1 min 35 s ; 3. Hepple (Austr.), à 11 min 44 s.

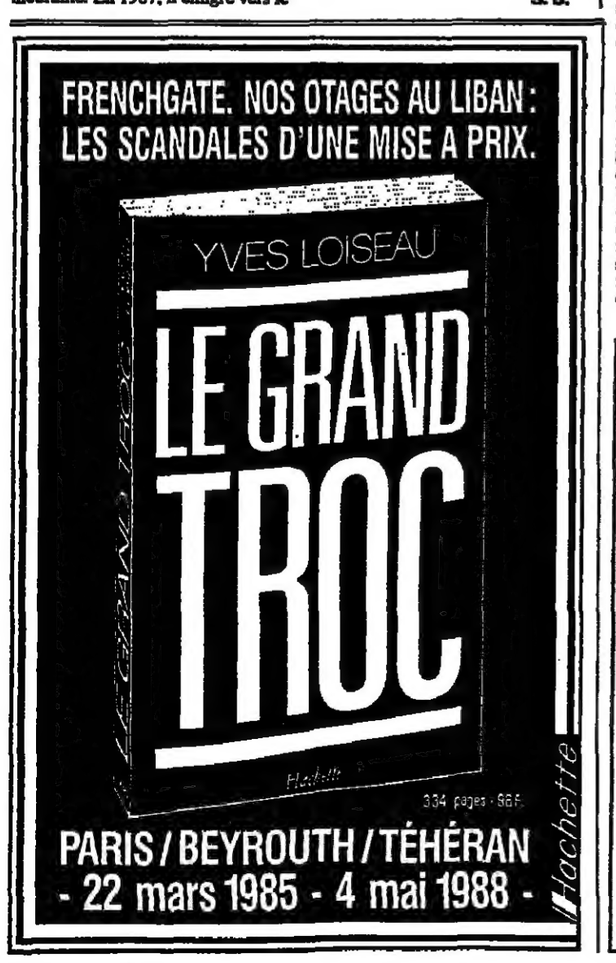

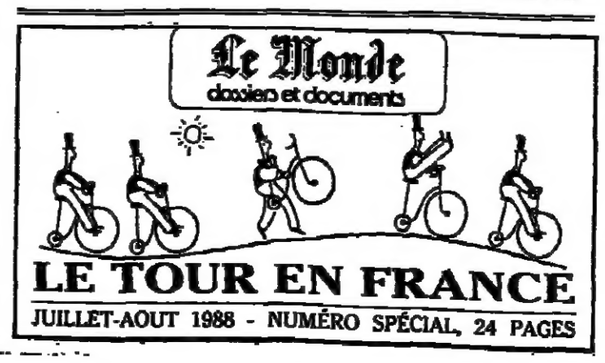

Le Monde
DES LIVRES

Guy Debord le dernier des Mohicans

Vingt et un ans après la Société du spectacle, le théoricien situationniste analyse l'évolution du cauchemar contemporain.

PAR temps de tapages, il faut quelque fermeté pour cultiver l'ombre. Guy Debord est devenu célèbre en secret. Critique radical de la société actuelle, il s'emploie depuis trente ans à défaire le système général d'illusion qui englue l'Est comme l'Ouest. Membre de l'Internationale situationniste (1) dont il fut l'un des fondateurs, il a notamment publié *la Société du spectacle* (2). Il a signé plusieurs films (3), et diffusé bon nombre de textes sous divers pseudonymes, pas tous identifiés. La plupart n'en savent pas beaucoup plus. Debord est en effet passé maître dans l'art de brouiller les pistes et de semer des silences au creux des phrases, sans laisser de traces. On le reconnaît seulement à des formules effilées comme un scalpel, à une prose froide, d'une dureté exemplaire. A cet égard, pas de doute : ces *Commentaires sur la société du spectacle* sont bien de Guy Debord, ayant adopté pour une fois son nom comme pseudonyme.

Vingt ans après, le diagnostic qui a fait sa renommée, et assuré son influence – considérable en certains milieux – paraît largement confirmé par les faits : le spectacle a continué de se renforcer. Spectacle ? Le règne, pour Debord, de l'économie marchande devenue à la fois absolument souveraine et totalement irresponsable. Les images tiennent lieu de vie, et les médias de langage. C'est dire que les corps ont disparu, et les paroles aussi. Le monde est falsifié : le spectacle a pris la place du réel, l'a tout entier reconstruit en en discourant à sa guise. Sur la planète plastique, les radio-télés émettent en continu leurs ordres solitaires. Elles gèrent l'imaginaire de gens qui ne se parlent plus, et n'agissent pas, puisqu'ils ne doivent être que spectateurs.

Debord n'a pas son pareil pour dresser en quelques pages le portrait de cette survie sans visage. Il grave à la pointe sèche la carte d'un temps faussé. Un temps où le toc triomphe à tel point que la mémoire du vrai s'est perdue : mensonge et imposture règnent sans partage. Ce n'est d'ailleurs même plus vraiment un temps ni une époque : ce qu'autrefois on appelait l'Histoire ne fait plus sens. La conscience s'en est estompée. Le présent perpétuel s'installe.

La censure et le secret

Pendant que l'humanité est sous anesthésie, le nucléaire dévaste en silence, la couche d'ozone se désagrège : l'économie ne se contente plus d'exploiter la vie. Désormais, elle lui fait la guerre, elle hypothèque sa possibilité. La *« science prostituée »* cautionne cette destruction avec les derniers restes de son honneur perdu. L'État, l'économie, la Mafia œuvrent en symbiose... Comme on voit, rien n'est rose. Mais les analyses de Debord ont cette acuité brève et rêche à quoi se reconnaissent souvent les effets de vérité.

Peut-on lui donner tort, quand il souligne le secret généralisé dominant ce monde glauque ? Plus on parle de transparence, moins on sait qui dirige quoi, qui manipule qui, et dans quel but. Les « bien informés » sont généralement les mieux bernés. De censures en attentats, *« on vit et meurt au point de confluence d'un très grand nombre de mystères »*.

L'homme du refus a raison aussi de rappeler que cette pseudo-époque *« ne veut plus être blâmée »*. La société du spectacle a éduqué à ses façons la génération née depuis mai 68. L'intégration domine, et la domination intègre. *« On en a fini avec cette inquiétante conception, qui avait dominé durant plus de deux cents ans, selon laquelle une société pouvait être critiquable et transformable, réformée ou révolutionnée. »* Que cette société asseptisée soit foncièrement tyrannique, et radicalement mauvaise, Debord est presque le seul qui persiste à le dire. Il y met la violence qu'il faut, et cette morgue souveraine dont le goût s'est perdu.

D.R.

Guy Debord : « On vit et meurt au point de confluence d'un très grand nombre de mystères. »

Mais de quel côté est la sortie ? Ce livre ne le dit pas – encore moins que celui de 1967. Ce que peuvent désigner des expressions comme *« la suite du conflit »*, *« le retour de l'histoire »*, *« l'abouissement qu'on ne saurait exclure »* demeure tout à fait imprécis. L'auteur a beau donner l'impression d'écrire systématiquement moins qu'il n'en sait, et d'en savoir moins qu'il n'en pense, le lecteur risque de juger que le spectacle ne comporte aucune issue de secours. Et le diagnostic est si sombre qu'on se demande sur quoi s'appuie celui qui le dresse pour se dire, encore, révolutionnaire. La réponse manque.

Il est vrai que l'auteur avertit d'emblée : *« Certains éléments seront volontairement omis ; et le plan devra rester assez peu clair. »* Le mystère, toujours. Il faudra *« intercaler ici et là des pages »*, pour pouvoir s'y retrouver. Ces faux-fuyants et ces propos codés peuvent irriter ou faire rire. A force de voir des espions partout, serait-ce que Debord, au lieu de démonter la machine façon Kafka qui broie l'humain, a finalement sombré dans un brouillard façon John Le Carré ? Il semble.

De plus fins connaisseurs en jugeront peut-être autrement. Pour nous, il y a là un texte d'une grande force, qui cependant ne débouche sur aucune tactique formulée. Difficile de dire si c'est là une qualité ou un défaut. Il est vrai que Debord n'en a cure. Un de ses films s'intitule *Réfutation de tous les jugements tant élogieux qu'hostiles*.

ROGER-POL DROIT.

★ COMMENTAIRES SUR LA SOCIÉTÉ DU SPECTACLE, de Guy Debord, Editions Gérard Lebovici, 98 p., 80 F.

(1) Les numéros un à douze (juin 1958 – septembre 1969) de la revue *Internationale situationniste* ont été réimprimés en 1975 aux éditions Champ libre.

(2) Publié en 1967 aux éditions Buchet-Chastel, l'ouvrage a été réédité en 1974 aux éditions Champ libre. La dernière édition (1987) est disponible aux éditions Gérard Lebovici.

(3) Notamment *la Société du spectacle* (1974) et *In girum imus nocte et consumimur igni* (1981).

Trelawney l'archange rebelle

Quatre cents pages d'aventures et d'orgies, les Mémoires du « gentilhomme corsaire », qui enchantèrent le dix-neuvième siècle, n'ont pas pris une ride.

EDWARD JOHN TRELAWNEY (1792-1881) est un violent. Quand il a onze ans, son instituteur le traite sans douceur, et l'enfant met aussitôt le feu à son école. Les parents de cet énergique jeune homme, qui voulaient en faire un prêtre, sont un peu découragés et révisent leurs projets. Trelawney s'enrôle dans la Navy, avec embarquement immédiat. Dès sa première traversée, le jeune marin bat comme plâtre son capitaine en second, si bien que, à l'escale de Bombay, il estime sain de déserter. On le retrouve corsaire sur un navire français.

Durant une dizaine d'années, il fera pis que pendre dans l'océan Indien et en mer de Chine, si l'on en croit les *Mémoires* qu'il écrit vers 1830 et qui enchanteront le dix-neuvième siècle (en France, c'est Alexandre Dumas qui les édite) : quatre cents pages d'aventures, d'orgies et de délires. Trelawney ne fait pas les choses à demi : il attaque un pirate malais, il fait rouler les têtes de ses ennemis sur le pont par douzaines. Et s'il surprend un médecin occupé à aveugler des chauves-souris, pour des raisons scientifiques, Trelawney, qui est un ami des bêtes, se saisit du drôle, le précipite dans un puits plein de crapauds et le regarde mourir.

Un vrai guerrier

Après qu'il a bien voyagé, piraté, tué, aimé, il rentre en Europe, plein d'usage et raison. Il fait relâche à Pise, car il admire Shelley. La bande à Shelley l'accueille à bras ouverts : ce géant tonitruant, ce cynique et ce débauché, ce défenseur des esclaves noirs, cet insoumis tendre, sombre et sauvage, quelle aubaine ! Les Anglais de Pise comprennent vite que Trelawney est l'archange rebelle, le satanique et le sulfureux, que les romantiques cherchent d'arrache-pied depuis des années. Byron est particulièrement excité : il a enfin devant lui, *en* chair et en os, le héros fatal de ses propres poèmes.

L'ennui est que Trelawney ne porte à Byron qu'une mince estime. Il le tient pour un paltoquet, un monsieur très distingué mais tout en discours, prétentieux et hâbleur, un homme qui ment tout le temps, qui prend la pose et ne fait rien.

Trelawney va jouer un tour pendable à Byron, et Michel Le Bris, dans sa belle préface, nous raconte la chose avec verve : le corsaire pousse le poète à embrasser la cause des Grecs, qui viennent de se révolter. Byron se fait un peu tirer l'oreille, car, en réalité, il déteste les Grecs et la démocratie ensemble. Mais il ne résiste pas au plaisir de faire le héros. Il commande un casque si lourd qu'il a du mal à le porter, il rêve d'être roi, s'embarque sur un brick énorme, incapable d'avancer, et se retrouve à Missolonghi, où il ne fera rien, si ce n'est de mourir. Trelawney, lui, qui est un vrai guerrier, devient l'un des chefs de la rébellion grecque.

Trelawney est alors l'un des hommes les plus illustres de l'Angleterre. Il publie un livre sur Shelley et Byron : féroce pour Byron, il adore Shelley, et les byroniens sont ulcérés contre cet olibrius qui a égratigné l'idole. Ils font courir le bruit que Trelawney est un imposteur : il n'a jamais été corsaire, encore moins pirate, c'est un m'as-tu-vu. Trelawney se fâche : il écrit ses *Mémoires*.

On peut faire la petite bouche et se demander si tout est exact dans le récit de l'ancien forban. Il est vrai que le style de Trelawney, s'il est puissant, coloré, parfois même émouvant, souffre de quelque emphase : la moindre bagarre entre deux rafiots malaches est plus ensanglantée que Lépante et Actium réunis. Trelawney avait une certaine tendance à orner la réalité, mais pourquoi se plaindre, si les ornements sont superbes ?

Après cent cinquante ans, les *Mémoires* de Trelawney fascinent : ils nous offrent une occasion délicieuse de participer à des chasses au tigre, de trancher des têtes de pirate, de célébrer des orgies dans les bouges de Batavia, de connaître aussi des amours folles avec une jolie jeune fille arabe nommée Zéla !

GILLES LAPOUGE.

★ MEMOIRES D'UN GENTILHOMME CORSAIRE. DE MADAGASCAR AUX PHILIPPINES. *1805-1815*, de E. J. Trelawney. Traduit de l'anglais par Victor Perceval. Préface de Michel Le Bris. Phébus, 427 p., 120 F.

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH, *de l'Académie française*

Comment j'ai rangé certains de mes livres...

CELA *devait arriver*. Les piles montaient jusqu'au plafond, dès l'entrée. Elles avaient conquis la salle de bains, encerclé le lit, tapissé la cuisine. On ne circulait plus que de biais, au milieu d'un « Manhattan » de livres, une prolifération à la Ionesco, des entassements et des surplombs à la Sempé, des éboulements de film-catastrophe. Vient un degré d'envahissement par les livres où on ne retrouve que quelques titres chéris, préservés du séisme. Les autres, gardés pour les besoins du service, on a plus vite fait de les racheter, ce qui ajoute au magma et à l'absurde. Cela ne pouvait plus durer.

Il faut vous dire : je reçois 10 à 20 livres par jour, 100 par semaine, plusieurs milliers par an. A chaque courrier, un nouveau tas de cartons barre la porte du palier. (Je ne demande pas qu'on me plaigne, je raconte.) Rien que les emballages, vous n'imaginez pas quel supplice c'est, à ouvrir. L'empaquetage a accompli des progrès diaboliques. Le préposé à l'envoi et l'objet expédié y gagnent probablement, mais le destinataire paie un lourd tribut à la technique.

Les adhésifs sont devenus si puissants, si hostiles dirait-on, qu'ils dissuadent d'ouvrir les paquets. Les ciseaux s'y cassent ou s'y engluent indécrottablement. Des tenailles font mieux l'affaire, ou des démonte-pneus. Un masque de plongée n'est pas de trop avec certaines enveloppes dont le rembourrage en charpie explose à l'ouverture, enneigeant l'appartement, provoquant éternuements, allergies, dermatoses...

UN coup d'œil aux dédicaces, pendant qu'on y est. Elles sont de deux sortes. Elles tâchent de guider le critique – « cette quête du bonheur »... – ou de le flatter – « son lecteur assidu » – A éviter : l'erreur de prénom, ou la carte « absent de Paris », si on a ses habitudes dans le même quartier.

Le choix des livres traités, il ressort de ce qui paraît dans ces colonnes, c'est une autre affaire. Nous parlons ici du concret des choses, de leur concrétion. Analysé ou pas, lu ou non, parcouru toujours, le livre gagne les rayons selon des critères que le rythme des envois ne permet pas de rendre logiques. Jouent, pêle-mêle, la date de l'arrivée, le format, l'état chancelant des piles ; moins nettement, les genres et l'ordre alphabétique. Ce dernier, les nouveaux venus n'ont pas à le regretter. Quand on découvre que soi, Poirot, on devra se frayer une place entre Plutarque et Proust, on cherche en vitesse un classement moins risible et décourageant.

Les classiques qu'on garde, d'un côté, et les présumés éphémères, de l'autre ? Un tel rangement serait tentant. Ici, « Pléiades », « Bouquins », Poches, les consacrés, quoi ! Et là, ma foi, ce qui glissera en quelques semaines sous les comptoirs des libraires, dans les caves, au pilon. Ce système serait la sagesse, pour un lecteur tout à fait libre de ses attachements. Mais dès lors qu'une occurrence journalistique peut obliger à revisiter des auteurs classés oubliables, à l'occasion d'un prix ou le jour de nécrologies hâtives, il n'y a plus de tri sérieux qui vaille. Hormis les traités, de bricolage et de politique, presque tout doit rester à portée de main, quelque part là-dessous, en cherchant bien...

APRÈS la guerre, nous étions quelques-uns à recouvrir de papier cristal les grands auteurs enfin réédités, achetés avec parcimonie, usés avec fièvre. Ces vestiges se reconnaissent, dans les rayons, à leurs dos écaillés, jaunis de vieille lumière. Le grand bariolage des jaquettes couleur a eu raison de cette grisaille studieuse. Les couvertures ont perdu leur laconisme de cénotaphes. Toutes les vierges du quattrocento, toutes les marines hollandaises défilent sous les pelliculages de boîtes à bonbons. Les bibliothèques verdâtres d'antan ont pris des teintes de *nursery*.

Le temps n'y opère pas moins ses lézardes. Rien de plus triste à voir qu'un « pavé » parti, l'autre été, à l'assaut des plages, sous des couleurs de parasol, et échoué sous un monceau d'autres, navire démâté, jouet brisé, enseigne d'huile solaire grinçant au vent d'hiver ! Cela dit sans moquerie. Tant d'espoirs ont été placés dans ces bouteilles à la mer !

(Lire la suite page 15.)

A LA VITRINE DU LIBRAIRE

ESSAI

L'état des lieux et des temps

Du beau monde était réuni par François Bloch-Lainé et Gilbert Etienne à ce colloque de la Fondation Hugot du Collège de France sur le thème « Servir l'Etat ». Les rapports présentés (1) viennent d'être rassemblés et procurent un grand bonheur de lecture : ils sont courts, clairs et ils nous permettent de sortir de notre temps et de notre espace hexagonal, puisqu'on y trouvera aussi bien des analyses sur l'administration de la Chine ancienne et contemporaine, du Japon avant et après l'ère Meiji, de l'Inde, de l'Afrique, des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne. Pour la France, trois communications explorant le service public de la monarchie à l'âge classique, les finances de Louis XVI à Bonaparte et *« la problématique actuelle du service de l'Etat »*.

Comment la jeune fonction publique réussira-t-elle mieux que l'ancienne *« à faire de la tradition bien comprise, en toute continuité, un moteur de transformations » ?* demande François Bloch-Lainé ? Il propose un tandem élu-fonctionnaire ou gouvernant-commis, où la suprématie de l'un ménage l'autonomie de l'autre, jusqu'à rendre presque parfaite la délibération préparatoire, sinon la décision finale.

Gilbert Etienne nous aide remarquablement, à la fin de ce parcours très original, à pointer des rapprochements inattendus, apparus notamment lors des discussions. Qui aurait pensé que l'Occident ait pu s'inspirer du système chinois des examens ? Des analogies n'étaient pas évidentes entre le rôle de la Cour suprême des Etats-Unis et celui des Parlements de l'ancien régime. Depuis Tocqueville, on savait mieux, en revanche, que des éléments de continuité jalonnent les administrations françaises de Louis XI à nos jours.

Cette superposition d'images venues d'un peu partout révèle bien des dessins comparables. Pour ne parler que de notre temps, Michel Crozier note par exemple pour les Etats-Unis que la différence avec l'Europe n'apparaît pas dans le nombre des fonctionnaires mais dans leur répartition entre le national et le local. Mêmes difficultés des deux côtés de l'Atlantique dans les prises de décisions, mêmes réactions critiques du citoyen contre la bureaucratie, etc. Comme si, sous toutes les latitudes, l'Etat sécrétait des moules aux couleurs variées mais aux formes très comparables.

PIERRE DROUIN.

★ **SERVIR L'ETAT, sous la direction de François Bloch-Lainé et Gilbert Etienne, Cahiers de l'Homme, éditions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 280 p., 120 F.**

(1) Par Mmes Bastid, Hérail et MM. Akamatsu, Bloch-Lainé, Bruguière, Crozier, Etienne, Gernet, Leroy-Ladurie, Meyneil, Terray.

PHOTOGRAPHIE

Vivacité de « L'œil vivant »

Que le précaire soit aussi le permanent, que des chroniques tributaires des aléas de l'actualité deviennent, sans retouche, livre substantiel, que sous une écriture qui, comme le dit l'auteur, *« repose par définition sur l'imprévu et le fragmentaire »* se découvre la cohérence d'une réflexion, tel est le pari engagé par Patrick Roegiers. L'auteur a repris en volume cinquante-deux chroniques photographiques parues dans *le Monde*.

Si le pari est largement gagné — ce dont témoigne en particulier le fait que le recueil est publié sous l'égide des *Cahiers de la photographie*, revue théorique de haute tenue, — c'est que la critique telle que la pratique Patrick Roegiers n'est ni benoîte description de son objet ni simple compte-rendu d'un événement, mais toujours exercice de jugement, qui s'épanouit en exposé d'une philosophie de la photographie.

L'œil vif et cultivé de Patrick Roegiers reconnaît dans le modèle de D. Roche *« une héroïne de Hopper »*, dans les *« palpables, pulpeuses et perruquées »* figures de P. Outerbridge *« des femmes sensuelles et faussement indolentes sorties de Rops ou de Rubens »* ou dans *« le monument de légumes et fruits congelés superposés »* d'I. Penn *« un salut à Uccello et De Chirico »*.

Ces informations passant d'autant mieux qu'elles sont exposées dans un style imagé et nerveux pour caractériser en formules frappantes ce qu'il y a d'essentiel dans le style d'un photographe. *« R. Avedon fait poser à la lumière naturelle mais à l'abri du soleil, dans le néant, à l'ombre de la mort, devant un mur où est attachée une grande feuille blanche »*, tandis que pour B. Plossu *« marcher, respirer, écouter le vent »* constitue *« la vraie matière de ses images »*.

Les grands photographes sont ceux pour qui *« l'imagination ne se sépare pas du fait quotidien »*, qui savent *« faire danser le réel »*, dont le regard n'est *« jamais sec, mais toujours mouillé du dedans »*, qui peuvent *« rester perméables à l'étrange, au hasard, à l'inexplicable et à l'inattendu »* et vont parfois jusqu'à *« enfanter les limbes de nôtre imaginaire »*.

Si l'on ajoute que Patrick Roegiers, dans l'espace de continuité réflexive qu'il assure à la photographie dans *le Monde*, garde un œil aussi attentif à ce qui se passe en province que dans la capitale, et au-delà des frontières que dans l'Hexagone, on comprendra que ces vivaces éphémérides puissent peser plus lourd que bien des pages de dictionnaires spécialisés.

JEAN ARROUYE.

★ **L'ŒIL VIVANT, CINQUANTE-DEUX CRITIQUES parues dans *le Monde*, de Patrick Roegiers. *Les Cahiers de la photographie*, n° 21, 156 p., 150 F.**

ROMAN

Un Jésus-Christ de comédie

Ce Jésus mis en roman ne vaut vraiment pas cher. La pseudo-érudition de l'auteur (cf. p. 581-609) n'est qu'un tour de passe-passe. Sa construction romanesque est ridicule. L'enfance, racontée d'après le *Proto-évangile*, de Jacques (v. 150), au détriment des Evangiles canoniques dont l'auteur ignore totalement l'étude critique, plonge le lecteur dans un judaïsme de pacotille.

Le vieux Joseph, entre quatre-vingts et quatre-vingt-dix ans, éduque le futur prêtre juif Jésus qui, à douze ans, rate malheureusement son examen de passage. Il peut ensuite voyager aux quatre coins du monde, pour avoir une discussion gnostique, à Antioche, avec Apollonios de Tyane : le roman de Philostrate le faisait vivre entre 54 et 95. Comprimons les temps et les distances pour faire mourir Jésus en 34 (pourquoi 34 ?), exactement le 12 avril (quelle précision !)

Il a refusé d'être le Messie, mais il a voulu restaurer la loi juive. C'est pourquoi le Sanhédrin veut sa mort. Mais ce fin matois de Pilate le fait crucifier pour la forme, en prenant bien soin de le laisser vivant. Le centurion, complice, lui donne un léger coup de lance, qui fait couler du liquide pleural, mais on ne le lui brise pas les jambes. Après quoi, Nicodème et Joseph d'Arimathie, qui sont de mèche, le mettent dans une bonne tombe et le réveillent dans la nuit. Il repartira pour cicatriser ses blessures dans une source chaude, en rasant sa barbe pour ne pas être reconnu. Il revoit ses disciples, qui ont repris la pêche... Il montre à Thomas les cicatrices toutes fraîches de ses blessures. Il est donc ressuscité !

La foi chrétienne naîtra, sur un fond gnostique, de cette méprise. Mais Jésus, après son échec, en a fini avec une telle comédie. Il se paye la première femme qu'il peut trouver, en attendant les autres. Et il s'embarque à Joppé pour une destination inconnue, probablement l'Asie.

La postface, qui se veut érudite, confirme cette finale du roman. Il n'y a plus qu'à tirer l'échelle. La notice de l'éditeur nous dit que l'auteur de ce *« portait inédit de Jésus »... « reste respectueux »* dans son récit et *« demeure croyant »*. Sans doute dans le gnosticisme de Thomas. Il n'y a rien de plus à dire. Il paraît qu'il a fallu dix ans de travail...

PIERRE GRELOT.

★ **L'HOMME QUI DEVINT DIEU, de Gérald Messadié, Laffont, 612 p., 125 F.**

BANDE DESSINÉE

Autobiographie en noir et blanc

Dans le monde de la bande dessinée, les albums de Chantal Montellier tranchent. Ils sont souvent durs, coupants et étrangement forts. Qu'une femme les ait composés n'est pas indifférent.

Avec *Un deuil blanc*, Chantal Montellier, toujours publiée par Futuropolis, renverse encore le cours habituel des choses. Cette fois, elle rompt avec son rythme. *Un deuil blanc* n'est pas, à proprement parler, une bande dessinée, non plus qu'un livre ordinaire.

Le texte, qui a tous les aspects d'une autobiographie moderne, alterne avec l'image qui souvent le déborde ou le marque d'un trait prolongé. La mise en page, la composition touchent aux nerfs, sans esthétisme, comme un cri.

Ensemble noir et blanc comme les jours et les nuits. Dessins de fantasmes, phrases sans pitié (très courtes, très crues), emprunts (à Perrault, à Jack London ou à André Green), tableaux tirés d'un mauvais rêve, dialogues venus de l'enfance, forment une tresse nette et pure.

Devant ce livre d'images inhabituel, on songe au désarroi des habitués de la BD. On aimerait qu'ils s'absorbent, comme les lecteurs de livres non illustrés, dans cette curiosité, ce conte de fées pour adulte qui touche de trop près à l'enfance. On aimerait qu'ils connaissent son émotion.

FRANCIS MARMANDE.

★ **UN DEUIL BLANC, de Chantal Montellier, éd. Futuropolis, 93 p., 169 F.**

● JEUNESSE

Fantômes, sorcières et mythologies

Voici la deuxième partie de la sélection de livres pour la jeunesse, présentée par Nicole Zand dans « Le Monde des livres » du 1er juillet.

DES ROMANCIERS QUI FONT JEUNE

● *Divisé par deux*, de Michel Lucat, Gallimard, coll. « Page blanche », 190 p., 60 F. — La séparation des parents vécue par un frère et sa sœur qui, peu à peu, apprennent que jamais rien ne sera plus comme avant. *« Je me sens comme un canard raccourci : coupé en deux, bête, possédé. »* Pour enfants tristes qui ont besoin de ne pas se sentir seuls quand ils pleurent.

● *Le Bal autour du diamant magique*, de Virgil Tanase. Gallimard, coll. « Page blanche », 222 p., 62 F. — Une histoire folle, folle, folle de fantômes écossais dans un vieux château des Highlands, écrite en français par un écrivain roumain à l'imagination en délire. (A partir de 12-13 ans.)

● *Je m'appelle Dracula et la Fiancée de Dracula*, d'Olivier Cohen. Hachette, Livre de poche jeunesse, 89 p., 15 F — Des histoires mystérieuses pleines de personnages littéraires de Paris à Venise aux côtés d'un assassin vampire et amoureux. Du mystère et de l'humour pour conjurer les « monstres assoiffés de sang » du roman fantastique. (A partir de 8-9 ans.)

● *Les sorcières sont NRV*, de Yak Rivais et Michel Laclos. L'Ecole des Loisirs, 154 p., 64 F. — Deux amateurs de jeux de lettres, Michel Laclos, un surréaliste cruciverbiste et Yak Rivais, un écrivain-dessinateur-instituteur anticonformiste maltraitent les mots, les gros mots, les calembours, les chiasmes et la grand-mère française (!) avec un plaisir malin et contagieux dans deux douzaines d'histoires de sorcières du verbe. Jouez avec eux (à partir de 9-10 ans).

DES ENCYCLOPÉDIES

● *Le Nid, l'Œuf et l'Oiseau ; De l'os au squelette ; Roches et minéraux ; Armes et armures.* Albums reliés couleurs 22×29 cm. Gallimard, coll. « Les yeux de la découverte », 64 p., 85 F. Pierre Marchand, directeur de Gallimard-Jeunesse et Jean-Olivier Héron, en collaboration avec un éditeur anglais, ont créé des livres illustrés étonnants qui ont l'ambition de se comparer, à la fois, à l'Encyclopédie de Diderot et à l'inoubliable catalogue de la défunte Manufacture des armes et cycles de Saint-Etienne (que vient d'ailleurs de rééditer J.-C. Simoen au Pré aux Clers). Des photos belles comme des dessins, des explications succinctes mais précises, une mise en page intelligente, feront craquer petits et grands ! Des images imprimées qui rivaliseront certainement avec la vidéo et les « séries » de la télé... Prochains titres : *les Secrets de l'arbre ; Chenilles et papillons ; Des sports et de jeux.* (Pour tous les âges.)

● *Viss Junior Nathan*, de Jean-Paul Dupré. Cartonné, 17,5×26 cm, Nathan, 296 p., 125 F. Une exploration du monde, de la préhistoire aux deux blocs Est-Ouest et à la Ve République, ainsi qu'une découverte de la géographie, des mathématiques, des langages et des sciences. Bonnes explications pour inciter à creuser le sujet. (A partir de 8 ans.)

UN ASTÉRIX A CARESSER

● *Astérix par Touchatis*, d'Olivier Poncer. Albums en plastique et quadrichromie 21×30 cm. Editions Chardon Bleu et Laurence Olivier Four, coll. « Des yeux au bout des doigts », 34 p., 185 F. D'après les personnages de Goscinny et Uderzo, la Gaule d'Astérix prend du relief pour faire découvrir la BD à ceux qui ne voient pas, et développer la perception tactile chez les enfants voyants qui éprouveront un vrai plaisir à découvrir les images avec les mains. Existe en deux versions : en braille avec un livret de codes graphiques pour non-voyants ; en couleurs et en relief sans le braille avec le texte imprimé.

Extrait de *Angelica et Alice*, d'H. Craig et K. Holabird.

DES BONS ALBUMS

● *Angelina et Alice*, de Helen Craig. Ill. de Katherine Holabird. Cartonné 26,5×21,5 cm. Duculot, 32 p., 55 F. Angelina la souris — surnommée « Angelina Patatras » — n'arrive pas à faire le poirier. L'amitié d'Alice va la sauver. (A partir de 3 ans.)

● *Mais où est donc passé Charlie ?*, de Tony Ross. Cartonné 20×23,5 cm. Hatier, 26 p., 45 F. Charligator ou Charles d'assaut, Charlie n'arrive plus à se reconnaître... ni à ranger sa chambre. Tout finit bien. (A partir de 3 ans.)

● *Grosnounours s'habille ; La matinée de Grosnounours*, ill. par Arnold Lobel, cartonné 18×18 cm. L'Ecole des Loisirs, 42 F. Un livre-devinette très drôle et très malin pour tout-petits avec le petit ours d'Arnolf Lobel mort discrètement en décembre dernier. (Dès 2 ans.)

● *Docteur Piqûre*, de Grégoire Solotareff. Cartonné 21,5 × 30 cm. L'Ecole des loisirs, 28 p., 62 F. Un moustique-docteur exerçant ses talents dans un hôpital qu'il suffit à désorganiser. Un nouveau graphisme très... piquant de l'auteur de *Monsieur l'ogre*, médecin lui-même, qui vient aussi de publier, pour les plus grands, un roman au style moderne très direct : *Les filles ne meurent jamais*. (Gallimard, « Page blanche », 126 p., 56 F.)

● *Histoire du rat qui voulait du lait*, d'Anne Quesemand et Laurent Berman. Syros, cartonné 24 × 22,5 cm. Syros, 32 p., 75 F. Un livre-spectacle d'après un conte populaire sarde qui raconte les pérégrinations d'un rat obstiné : si pour avoir du lait, il faut avoir de l'eau, il va chercher de l'eau, etc. (A raconter aux enfants dès 4 ans.)

● *Naissance d'un livre*, d'Alki. Cartonné 21 × 26 cm. Flammarion, 32 p., 75 F. Depuis le manuscrit, en passant par le contrat, la maquette, la photogravure jusqu'à la réunion des représentants, l'histoire d'un livre d'images... Pour les curieux. (A partir de 6 ans.)

● *Les Habitants du désert*. Un livre animé de la National Geographic Society, 14 p., 108 F. Cartonné couleurs 23 ×24 cm. Albin Michel. Un livre en relief d'une extrême habileté, qui doit exiger des doigts de fée (colombienne) pour entrelacer ces bras de cactus saguaro peuplés de chouettes et de faucons, ou pour faire s'envoler les chauves-souris dans la pleine lune d'un désert de l'Arizona.

● *Les Loups. Mythes et légendes*, de Claude Ragache. Ill. de Francis Philips. Cartonné 285 × 225 cm. Hachette, 48 p., 59,50 F. La bête du Gévaudan, la louve de Rome, le loup de Gubbio, les loups-garous. La mythologie de la bête fut une des terreurs populaires du passé. Bien documenté, bien raconté pour les plus courageux. (A partir de 10 ans.)

NICOLE ZAND.

● **PRIX DU LIVRE DE LA JEUNESSE DE LA FONDATION DE FRANCE, 1988.** — **Albums illustrés : *la Naissance de Célestine*, de Gabrielle Vincent (Duculot) ; premières lectures : *le Gentil Facteur ou Lettres à des gens célèbres*, de Janet et Allan Ahlberg (Albin Michel) ; contes, romans, récits : *les Enfants de Noë*, de Jean Joubert (Ecole des loisirs) ; documentaires : *Copain des bois*, de Renée Kayser (Milan) ; livres-jeu : *Dix masques historiques à assembler*, de Kristos Kondeatis (Casterman).**

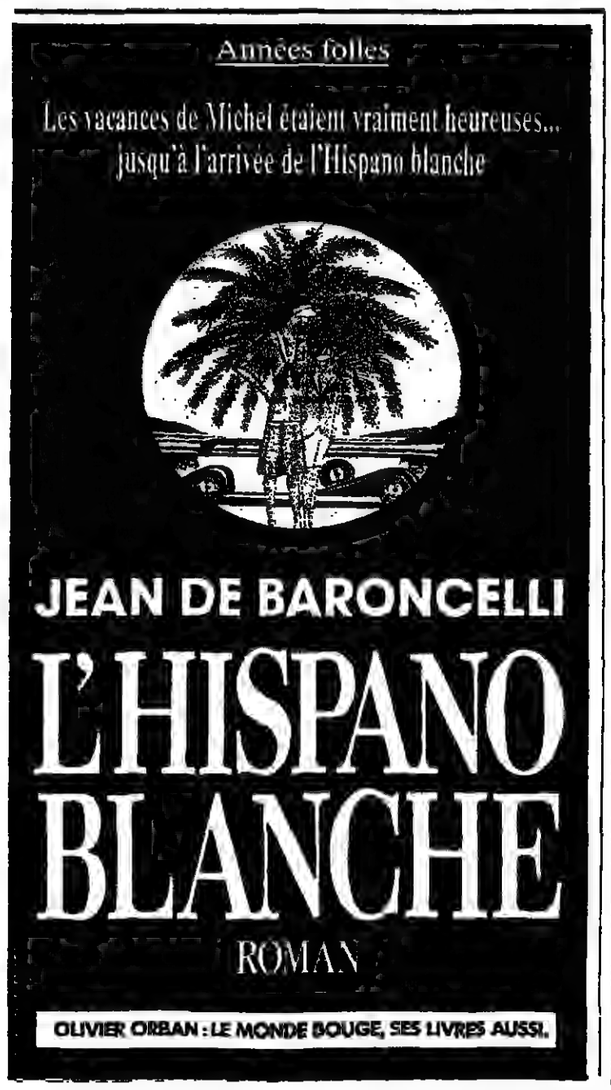

LA VIE LITTÉRAIRE

La disparition de René Lefeuvre

René Lefeuvre, fondateur et animateur des Amis de Spartacus, une maison d'édition militante « pas comme les autres », vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-cinq ans (*le Monde* du jeudi 7 juillet). Il est l'un des quelques *« illustres inconnus et inconnus illustres »* que *le Débat* a sélectionnés comme témoins de « Notre histoire », dans son dernier numéro (mai-août 1988) (voir la chronique de Bertrand Poirot-Delpech dans « Le Monde des livres » du vendredi 8 juillet). Rappel opportun s'il en fut, car bien peu de personnes se souviennent aujourd'hui qu'ils doivent une partie de leur mémoire historique à l'œuvre pédagogique de René Lefeuvre qui a, sa vie durant, *« témoigné pour l'expérience révolutionnaire venue d'horizons divers »* (interview, juin 1984). C'est lors de son service militaire, en 1922, et grâce notamment à la lecture du *Bulletin communiste* de Boris Souvarine, que René Lefeuvre, maçon de profession (il sera ensuite correcteur), découvre la révolution russe et l'engagement politique.

En 1930, il devient secrétaire des *Amis du monde*, l'hebdomadaire d'Henri Barbusse, et crée divers cercles d'études : histoire du mouvement ouvrier, histoire sociale, économie politique, art. De ces groupes sont nées en 1933, l'année même où triomphe le nazisme, la revue *Masses*, puis les *Cahiers de Spartacus* (1).

Les éditions Spartacus remettront *« dans la circulation quelques indispensables de la dénonciation du stalinisme »* (*le Débat*, p. 248), mais aussi des textes fondamentaux pour la compréhension de la société actuelle et la dénonciation du *« soutien idéologique du statu quo »*, comme l'écrit Paul Mattick, un des auteurs que René Lefeuvre a contribué à faire connaître. La volonté obstinée de mener de front cette double critique fut au cœur des prises de position du fondateur de Spartacus. Loin de desservir son travail d'édition, elle a été garante de sa fécondité, car elle lui a permis de respecter un véritable pluralisme des opinions.

En témoigne la richesse d'un catalogue où Marx, Bakounine, Max Stirner, Rosa Luxemburg, Jaurès, Korsch, Mattick, Rühle, Victor Serge, Anton Ciliga, Souvarine, Guérin, pour ne citer que quelques « célébrités », côtoient d'autres penseurs animés d'un même idéal dans un débat contradictoire toujours centré sur des problèmes d'une brûlante actualité. René Lefeuvre a réussi à animer pendant plusieurs décennies un dialogue quasi unique dans l'histoire des idées.

LOUIS JANOVER.

(1) Vient de paraître aux éditions Spartacus (5, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 75004 Paris), pour le soixante-dixième anniversaire de la révolution allemande, l'autobiographie de Max Hölz, personnage qui occupa une place importante dans les événements *(Un rebelle dans la révolution. Allemagne 1918-1921*, traduction et présentation de Serge Cosseron).

Mort de la romancière danoise Else Gress

L'écrivain Else Gress est décédée à l'âge de soixante-neuf ans à l'issue d'une douloureuse maladie qu'elle avait assumée avec autant de lucidité que de courage. En juin 1987, elle avait dans les colonnes d'un quotidien de Copenhague pris congé de ses lecteurs en expliquant que désormais elle n'aurait plus la force que de se taire.

Seule femme à être entrée à l'Académie danoise de littérature depuis la disparition de Karen Blixen, elle laisse une œuvre abondante (romans, nouvelles, théâtre, etc.) dominée par une série d'essais consacrés aux problèmes les plus divers de notre époque. Car cette individualiste obstinée, au regard perçant, dont les saines colères, les perpétuelles indignations étaient légendaires, avait le don de lancer les débats les plus actuels et de s'y engager à fond, devançant souvent les modes, mais se refusant à suivre le dernier courant du jour.

Ainsi, bien qu'ayant été une pionnière du féminisme de l'après-guerre (on lui doit un *Deuxième Sexe* à la nordique *le Sexe non découvert*), elle avait violemment reproché ensuite aux bas-rouges (les membres du MLF scandinave) de s'enfermer à l'intérieur d'un cercle d'idées étroites et stériles.

Ayant choisi de vivre à la campagne, elle avait créé vers la fin de la décennie 60 dans un décor bucolique un « décantre », sorte de foyer culturel privé, ouvert à tous les artistes (poètes, musiciens, acteurs, etc.) qui souhaitaient ou s'y reposer ou y travailler. Elle les accueillait entourée de son mari, le peintre américain Clifford Wright, ses trois enfants et ses animaux familiers (son perroquet quittait rarement son épaule). Ceux qui ont connu cette hospitalité exceptionnelle n'ont pas oublié les interminables discussions qu'animait la maîtresse de céans et le théâtre de marionnettes où chacun pouvait à sa guise exercer ses talents d'improvisateur.

CAMILLE OLSEN.

La Toscane « autrement »

Ornella Tondini, docteur en histoire de l'art, italienne francophone, qui vit actuellement à Paris et a notamment travaillé pour le Musée d'art moderne de Rome, était toute désignée pour diriger ce *Toscane* de la revue *Autrement*. Elle y analyse avec finesse cette région où le poids de l'histoire est trop lourd, la beauté des œuvres d'art trop réelle, omniprésente, presque accablante.

Cet héritage, spirituellement hors du temps, en subit pourtant les atteintes. Il faut le préserver pour l'offrir aux visiteurs. Problème majeur en Toscane et surtout à Florence. Les Offices, par exemple, enregistrent chaque année plus d'un million d'entrées. Ressource financière pour le musée mais néanmoins handicap. Et occasion, pour Ornella Tondini, de faire le point avec Anna-Maria Petrioli, conservateur en chef. *« Accède à la culture*, note cette dernière, *quiconque en a la volonté, alors que le tourisme de masse n'est pas un fait actif, mais passif, et se plaît surtout à certains stéréotypes devenus des fétiches. »* Pour ces visiteurs du dimanche, elle reprend la suggestion d'un professeur d'architecture de construire des Offices *bis*, peuplés de copies parfaites, en bordure de l'autoroute...

Ornella Tondini s'est aussi rendue à Prato, ville voisine de Florence qui vient d'inaugurer un musée d'art contemporain. Amnon Barzel, son directeur, y voit un *« geste provocateur »*. Florence, rappelle-t-il, *« a été grande quand elle a commandé des œuvres aux génies novateurs comme Brunelleschi et Masaccio », et « les Médicis sont entrés dans l'histoire à titre de mécènes de jeunes artistes inconnus : Filippo Lippi, Michel-Ange ». « On parle d'art pour le grand public*, mais disons franchement qu'il *n'existe pas*, ajoute-t-il. *L'art, c'est pour une élite. Mais qui est cette élite aujourd'hui ? Ce ne sont pas les nobles, ce ne sont pas les riches mais des gens qui ont choisi d'être cette élite. »* Alors, *« l'utopie du musée, c'est que tout le monde devienne cette élite »*.

Dans *Toscane*, on trouve, bien sûr, des témoignages d'artistes : des peintres, des écrivains, un cinéaste qui n'aime pas Florence, un curé excentrique, le chanteur Léo Ferré, le compositeur Luciano Berio. Des personnalités se dégagent de l'ensemble : Primo Conti, le peintre futuriste qui, la première fois qu'il rencontre De Chirico, a une *« reconnaissance poétique de son visage » ; Mario Luzi*, qu'il faut lire pour goûter la poésie des soirs à San-Miniato, et Mario Tobino. La Toscane vit à travers eux, comme à travers cet éboueur qui collectionne les tableaux.

Mais l'interview-phare de ce livre est celle de Giovanni Michelucci, l'architecte qui a construit la gare de Florence, l'église de l'autoroute et la banque du Monte dei Paschi, à Colle Val d'Elsa, celui pour qui *« l'extérieur vient de l'intérieur »*, et qui se sent le descendant des grands bâtisseurs humanistes, surtout Brunelleschi, qu'il révère. C'est cette diversité qui fait de ce guide un ouvrage qui s'impose. Comme s'impose aussi la remarque d'Ornella Tondini. Les Toscans, écrit-elle dans sa préface, *« ont toujours la conviction que, si personne n'est inférieur à personne, eux sont peut-être mieux que les autres »*.

DANIELLE TRAMARD.

★ **TOSCANE, dirigé par Ornella Tondini. Numéro spécial de la revue « Autrement », 232 p., 85 F.**

● EN BREF

● **LE CONCOURS LITTÉRAIRE DE LA FRANCOPHONIE. – Attribué tous les deux ans sous l'égide de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), regroupant à Paris une quarantaine de pays usant du français, et par un jury (présidé en 1987 par Yves Berger), le Prix littéraire de la francophonie (45 000 francs répartis entre un romancier, un poète et un auteur dramatique) concerne non seulement des œuvres inédites écrites en français mais aussi des œuvres composées dans les autres langues des nations francophones et traduites en français. Dans tous les cas les lauréats seront édités en français avec le concours de l'agence. Renseignements : ACCT, Concours littéraire, 13, quai André-Citroën, 75015 Paris.**

● **Pour la cinquième année consécutive, la ville de Grenoble décernera au printemps 1989 le PRIX STENDHAL DE LA NOUVELLE. Le recueil primé sera publié. (Les manuscrits devront parvenir avant le 5 septembre 1988 au Service culturel de la mairie de Grenoble, 11, bd Jean-Pain, 38000 Grenoble. Tél. 76-76-36-36.)**

● **RECTIFICATIF. – Dans l'article consacré à Gisèle Prassinos (« le Monde des livres » du 8 juillet), il fallait lire, dans l'encadré, *« L'enfant prodige du surréalisme » : « la mort prématurée de sa mère »*, (au lieu de *« de son père »*).

● DERNIÈRES LIVRAISONS

BIOGRAPHIE

● MICHEL HOANG : *Gengis khan*. La grande saga de l'Asie centrale et des invasions mongoles du début du treizième siècle, avec, au centre, la figure légendaire de Genghis khan. (Fayard, 418 p., 120 F.)

CHRONIQUES

● JEAN GIONO : *la Chasse au bonheur*. Écrits à la fin de sa vie, entre 1966 et 1970, ces textes sont comme un ultime testament, dans lequel Giono chante son art de vivre et nous prévient contre le monde chimique. A propos *« du laitier », « du badaud »* ou *« du sommeil »*, il fait vibrer l'émotion en jonglant avec le présent et le passé et tous les lieux qu'il a parcourus. (Gallimard, 238 p., 79 F.)

FRANCOPHONIE

● *Recueil biographique de la francophonie*. Quatre mille portraits, cinq mille adresses de personnalités, institutions et associations employant le français non seulement dans les quarante pays du mouvement francophone mais aussi dans le reste du monde. Un instrument de travail précieux pour l'homme d'affaires, le journaliste ou le voyageur. La nouvelle édition 1988-1989 a été refondue et augmentée. (Ed. Richelieu-Senghor, 4, place Catroux, 75017 Paris, 620 p., 430 F.)

CRITIQUE LITTÉRAIRE

● LÉON-GABRIEL GROS : *Poètes contemporains*. Les études réunies dans ce volume ont été publiées en 1944 et en 1955. Décédé en 1985, Léon-Gabriel Gros, traducteur (les « métaphysiques » anglais), poète, animateur des *Cahiers du Sud*, est, selon Daniel Leuwers, qui préface l'ouvrage, *« le héraut d'un lyrisme lucide et conquérant »*. (Ed. Sud, 62, rue Sainte, 13001 Marseille, 326 p., 130 F.)

HISTOIRE

● DANIEL RIVET. *Lyautey et l'institution du protectorat français au Maroc (1912-1925)*. En trois tomes, une somme bourrée de documents inédits sur la « grande période » de l'aventure française dans l'empire chérifien, lorsque le protectorat était géré par ce nationaliste français islamophile que fut Lyautey. (L'Harmattan, « Perspectives méditerranéennes », 950 p., 450 F.)

SOCIÉTÉ

● MARVIN MINSKY : *la Société de l'esprit*. La « Société de l'esprit » est un système selon lequel chaque esprit est composé d'un grand nombre de petits processus (...); leur regroupement en sociétés – selon des modalités bien particulières – peut aboutir à la véritable intelligence. » Dans la lignée de Douglas Hofstadter, publié chez le même éditeur. Traduit de l'anglais par Jacqueline Henry. (InterEdition, 654 p., 188 F.)

THÉATRE

● HENRI GRELLET : *Théâtre*. A partir de personnages de la Bible, de mythes grecs ou de l'histoire ou encore sur les ailes légères d'un marivaudage, Henri Grellet a rassemblé les pièces de son « jardin secret ». Il l'a cultivé avec passion durant les heures que lui laissait une activité professionnelle très éloignée de la littérature. Préface de Gilbert Guilleminault. (Nouvelles Editions Latines, 488 p., 250 F.)

Vous écrivez ? Écrivez-nous !

Important éditeur parisien recherche, pour ses différentes collections manuscrits inédits de romans, essais, récits, mémoires, nouvelles, poésie, théâtre...

Les ouvrages retenus feront l'objet d'un lancement par presse, radio et télévision. Contrat défini par l'article 49 de la loi du 11/03/57 sur la propriété littéraire.

Adressez manuscrits et CV à : La Pensée Universelle Service L.M. 4, rue Charlemagne 75004 Paris Tél. : 48.87.08.21

LA PENSÉE UNIVERSELLE ÉDITEURS

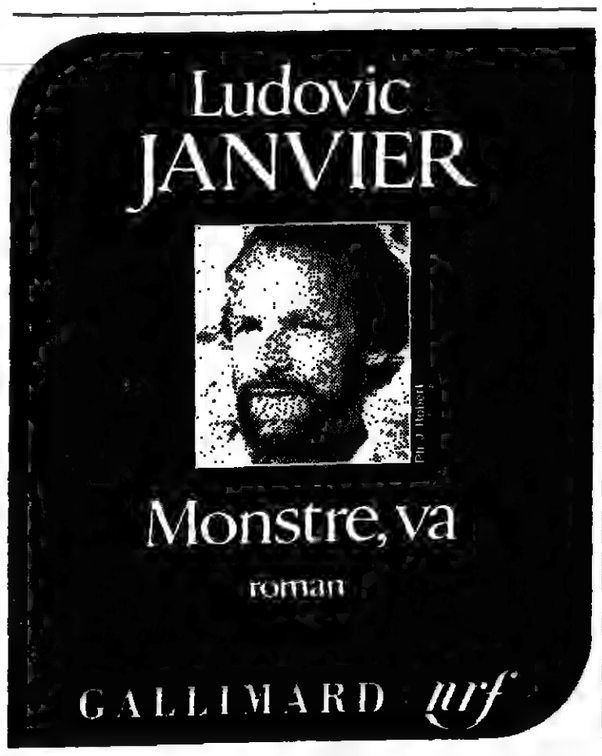

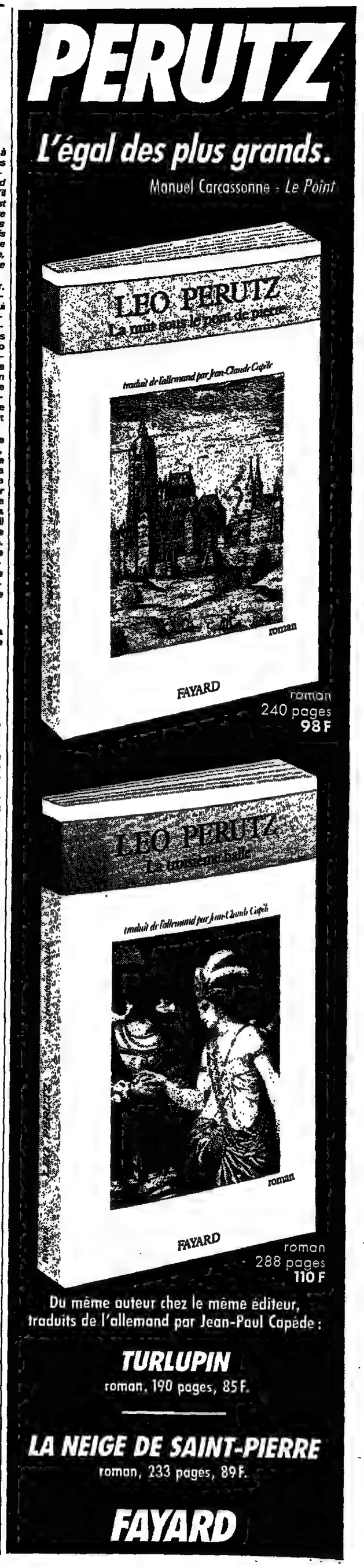

● L'HISTOIRE, par Jean-Pierre Rioux

L'Europe ! L'Europe !

ON connaît l'antienne, inlassablement reprise ces temps-ci par nos hommes politiques : *« Haut les cœurs, 92 est là, l'Europe est à nos portes ! »* Et nous, pauvres novices, gentille troupe pour bons bergers, nous reprenons au refrain, sans pouvoir tout à fait rêver d'ECU et de montants compensatoires. A demi convaincus, pour tout dire. Mais quand « faut y aller », n'est-ce pas... L'heure pourtant serait venue de rappeler qu'en 1965, en d'autres circonstances assez prémonitoires, un certain de Gaulle nous avait mis en garde contre certain centrisme mou de l'ardeur européenne sans âme et sans cervelle. C'était, souvenez-vous, au cours d'une conférence de presse restée célèbre, quans il lança, l'œil lourd et le bras désespéré : *« On peut sauter sur sa chaise comme un cabri en disant « l'Europe !, l'Europe !, l'Europe ! », mais cela n'aboutit à rien et cela ne signifie rien. »*

Dans sa rude sagesse, qui détestait les « jean-foutre » experts en volapük, le cher homme n'avait pas tort : jamais des cabris n'ont ébranlé un troupeau. En conséquence, ne serait-il pas plus avisé de tenter de nous convaincre que nous sommes déjà un brin européens plutôt que de nous entraîner à psalmodier en attendant la fraîche aurore de 1992 ? Un petit livre modeste et sûr, qui nous vient d'un historien à l'université libre de Berlin, Hartmut Kaelble, le donne à penser. Car il explique posément, avec cette minutie un peu monotone de la dissertation à l'allemande, que l'Europe est en nous, que l'intégration sociale de ses peuples est en marche et, mieux encore, que ce cheminement unificateur fut à l'occasion désiré. En un mot : sans toujours nous l'avouer clairement, nous avons précédé nos chefs.

POUR nous dire son fait, Kaelble s'est refusé à entonner l'hymne aux vieilles vertus d'un Occident qui aurait révélé au monde, pêle-mêle, la séparation des pouvoirs, la laïcité, la science, l'administration ou l'agilité des intellectuels. Au contraire : avec beaucoup d'humilité, il a rassemblé et mixé des statistiques éparses, confronté mille études empiriques par pays ou par secteurs d'activité, pour mieux plonger dans l'intimité de tous nos Etats et y repérer quelques particularités prometteuses. Celles qui, depuis belle lurette, nous distinguent des autres grands pays développés, du Japon à l'Amérique du Nord, de l'URSS à l'Australie.

Première originalité, et bien vaillante : la famille. Entendons par là, de Narvik à Palerme, une très ancienne obstination à convoler tardivement, à agréger papa-maman et les enfants dans l'intimité d'un *home* soigneusement protégé, à rejeter patriarches, parentèles et vagues cousins vers les marges. Kaelble densifie ainsi une intuition de Philippe Ariès, qui fondait l'Europe moderne sur une extraterritorialité de la sphère privée : dans un mélange de religion de l'intériorité et de réflexe défensif contre l'Etat qui monte en puissance, les Européens ont édifié leur rempart, cette famille nucléaire, jalouse de ses plates-bandes, qu'on ne trouve jamais tout à fait à Chicago ou à Kobé.

Ce trait de mœurs, n'en doutons pas, eut d'immenses effets sociaux : il fallut inventer l'aide sociale aux jeunes, aux célibataires et aux vieux ; l'âge élevé du mariage entretint un vaste réservoir de main-d'œuvre facilement mobilisable pour l'industrie ; l'égalité politique valorisa partout les jeunes chefs de famille au détriment des anciens de la famille élargie.

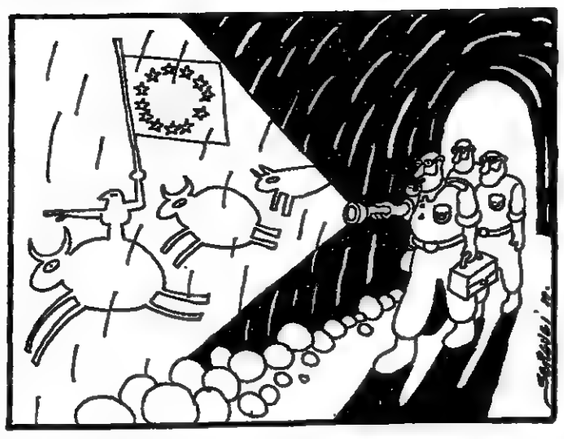

On trouve au fil des chapitres maints autres traits singuliers, peut-être mieux connus mais aux conséquences aussi lourdes. La précocité de l'industrialisation, bien entendu, avec ses effets actuels sur un tissu industriel vieilli dont la crise a par deux fois, après 1929 et après 1971, élargi les déchirures ; le poids des dynasties patronales et des interventions de l'État, les lenteurs de la mobilité sociale ou la rigidité des barrières entre les groupes ou les classes : l'Europe, sur tous ces points, ne se distingue pas à son avantage. Mais Kaelble repère d'autres signes plus flatteurs et plus étonnants. L'Europe, par exemple, a su préserver peu ou prou une certaine qualité de la vie urbaine grâce à la solidité de son réseau de villes moyennes et à son culte d'une vieille vocation historique à savoir vivre en citadin-citoyen.

LES conflits du travail y sont singuliers, bien éloignés des objectifs purement « alimentaires » des syndicats nord-américains et toujours teintés d'action politique. L'Etat-providence enfin, fils d'abord britannique des temps difficiles de la crise et de la guerre, a trouvé en Europe son bastion : aucune société extra-européenne n'a encore rattrapé son retard sur nous en matière d'assurance et de protection sociale. Nos sociétés, filles de l'histoire, épargnées par les envahisseurs, étayées par des Etats puissants, ont ainsi patiemment construit des cadres sociaux du bonheur qu'on nous envie à Camberra, à Smolensk comme à Winnipeg. De grâce, nous suggère Kaelble, ne méprisons pas ce gentil capital et ne le dilapidons pas !

D'autant, ajoute-t-il, que ces singularités qui nous distinguent aux yeux du fermier du Kansas ou du col blanc japonais sont celles-là mêmes qui nous ont peu à peu rassemblés depuis un siècle. Sans doute subsiste-t-il encore bien des incertitudes et maints tiraillements nationaux, qui excitent l'inégalité et brouillent l'entendement. Il a fallu aussi gérer à tâtons l'incroyable paradoxe : l'intégration politique et économique de l'Europe depuis les années 50 a été conduite en partant des secteurs où les disparités nationales s'accroissent, notamment dans l'agriculture. On ne sait pas davantage quelle cause privilégier dans l'explication du rapprochement en cours : fut-ce le relatif effacement des Etats-Nations ou le boom économique des « Trente Glorieuses » ?

Néanmoins, trois courbes convergentes permettent de lire en clair le passé et sans doute l'avenir du rapprochement des sociétés européennes. Elles jalonnent les trois domaines-clés : une urbanisation qui n'a pas sombré dans la sauvagerie et la mégalomanie désordonnées, une fière course à l'instruction pour tous et, enfin, régulant tous les bienfaits, une protection sociale exceptionnelle ordonnancée par l'Etat-providence. L'*Urbs*, le savoir et le bien-être : l'Europe contemporaine n'a pas renié son héritage historique.

Ainsi, conclut Kaelble, il existe déjà non seulement une intégration sociale de l'Europe de l'Ouest, mais aussi une *« voie spécifiquement européenne de l'évolution sociale »*. Et cette assez longue histoire ne peut guère se réduire à cette, aventureuse, de la Communauté européenne. Néanmoins, ajoute-t-il, si *« dans une perspective historique longue, il apparaît nettement qu'une société européenne est en voie d'édification »*, il est illusoire d'imaginer que la ressemblance accrue des sociétés d'Europe conduire *ipso facto* à l'émergence d'une communauté politique. En ce domaine sensible, il faudra vaincre encore bien des résistances et faire preuve de courage et d'imagination.

Autrement dit, si les sociétés s'harmonisent, les cultures et les mentalités demeurent singulièrement plus retorses. Le livre d'H. Kaelble, hélas !, est muet sur ce point capital. Mais une enquête naguère commentée par Jean Stoetzel (1) avait fortement démontré que les Européens s'unissaient aussi, et de mieux en mieux, sur de grandes valeurs communes, où la famille — toujours elle ! — cimentait l'adhésion. *« Vers une culture européenne » :* tel devrait être le titre du prochain travail de ce messager d'espoir qui nous vient de Berlin.

★ **VERS UNE SOCIÉTÉ EUROPÉENNE. UNE HISTOIRE DE L'EUROPE (1880-1980), de Hartmut Kaelble. Belin, collection « Modernités XIXe-XXe », 185 p., 95 F.**

(1) Jean Stoetzel, *Les valeurs du temps présent : une enquête européenne*, PUF, 1983.

La décolonisation sans états d'âme

Les souvenirs de Pierre Chatenet, le discret ministre de l'intérieur de la France entre 1959 et 1961.

LA décolonisation, Pierre Chatenet a compris, dit-il, qu'elle était inéluctable en 1945 à la conférence de San-Francisco, où fut signée la Charte des Nations unies. Il a gardé pour lui cette conclusion. Il a tu bien d'autres réflexions et bien d'autres confidences. Il en livre aujourd'hui une partie sur le ton paisible et réservé d'un haut fonctionnaire qui fut aussi, de 1959 à 1961, un des rares ministres de l'intérieur « techniciens ».

Le pire des défauts, aux yeux de Pierre Chatenet, qu'il observe parfois chez les politiques, c'est l'agitation, la première qualité, le sang-froid. Le sien fut tel, place Beauvau, qu'il fut taxé, à tort, d'immobilisme. A l'ombre du général et de son ami Michel Debré, il était « le ministre de l'intérieur », si discret que son nom figure rarement dans les études sur l'époque.

« *Il faut*, écrit-il, *avoir le triste courage de dire clairement qu'il n'y a rien à attendre d'une approche sentimentale* [de la décolonisation]. » Ses *Souvenirs et réflexions*, dans leur placidité, entendent le démontrer.

Sa fréquentation des couloirs de la jeune ONU lui confère une vsion du monde extérieur trop rare dans la France de l'après-guerre et une perspective lucide sur la mort des empires, et notamment du nôtre, vite menacé par la guerre froide. Pour lui, la France n'est plus désormais en mesure d'assurer une présence dominatrice, ni un soutien économique dans ses « possessions » d'outre-mer. Pas plus que la Grande-Bretagne ou les Pays-Bas, qui s'en débarrassent bon gré mal gré avant elle. La colonisation *« n'a été souvent une bonne affaire pour les colonisateurs qu'au début du processus, pendant une certaine période, à la vérité, tant qu'elle est restée dans le domaine des relations économiques* (...). *Au lendemain de la guerre, la gloire* [des conquêtes coloniales] *était contestée et les profits en voie de disparition »*.

Anticolonialiste ? Ce technocrate brillant et froid a horreur de tout ce qui touche non seulement au sentiment, mais à l'idéologie. Il n'a pas de mots assez sévères pour condamner ceux qui, arrivés par la morale à la même conclusion que lui, combattirent pour l'indépendance des peuples soumis à la France. Il n'a pas été pour rien, en 1960, le ministre de l'intérieur qui poursuivit les « porteurs de valise » du FLN et les signataires du Manifeste des 121 sur le droit à l'insoumission pendant la guerre d'Algérie. Une guerre à laquelle de Gaulle, dont il fut le silencieux exécutant, souffrait, dit-il, d'être lié depuis 1958. Apparemment, aux yeux de Pierre Chatenet, les Français n'avaient pas à s'immiscer dans une affaire qui devait être réglée par le prince...

Dès 1949, il a été mêlé à la politique secrète de ceux qui voyaient plus loin que le présent. Robert Schuman l'a chargé, alors qu'il dirigeait le cabinet de Jean Mons, résident général de France en Tunisie, de sonder le Néo-Destour. Il révèle pour la première fois ce que furent ses entretiens avec Hedi Nouira, futur premier ministre, qui n'eurent pas de suite : Robert Schuman avait d'autres soucis et la situation politique et parlementaire ne s'y prêtait pas. Elle s'y est rarement prêtée...

Une République algérienne indépendante

De Gaulle se fiait lui aussi à cet homme au *« tempérament* [de son propre aveu] *peu expansif »*, que, sur l'avis de son ami Michel Debré, pourtant d'un caractère fort différent, il propulsa de la direction de la fonction publique à un secrétariat d'Etat, puis, à l'étonnement de l'intéressé, au ministère de l'intérieur. Au moment de l'envoyer place Beauvau, en mai 1959, le général lui décrivit avec précision ce que seraient les étapes de sa politique et son aboutissement : une République algérienne indépendante.

Peu de gens étaient dans la confidence, et probablement pas le premier ministre lui-même. D'autant que le plan de Constantine, mis en œuvre par Paul Delouvrier, donnait encore l'impression que la France n'investissait tant d'argent et d'énergie pour développer l'Algérie que parce qu'elle comptait y rester. Les pieds-noirs le crurent un instant, les politiques y virent l'amorce d'une politique d'intégration, d'autres la préparation d'une couche nouvelle de techniciens et d'ouvriers où naîtrait une « troisième force ».

Pierre Chatenet est très net : par le plan de Constantine, de Gaulle voulait montrer à l'opinion internationale que la France n'abandonnerait pas l'Algérie à la misère et à la *« clochardisation »* ; un cadeau de rupture... Il espérait aussi créer des liens économiques nouveaux avec l'ancienne métropole.

« Ce n'est pas un paradoxe de dire que la décolonisation a été plus utile aux anciens colonisateurs qu'aux anciens colonisés », conclut l'ancien ministre. Et il assure : *« La fin de la période coloniale a pesé, par les débats idéologiques qu'elle a suscités sur la naissance d'une prise de conscience utile des vrais problèmes du tiers-monde.* (...) *Ces derniers sont à envisager à partir du tiers-monde et non pas des pays qui n'en font pas partie. »* Après tout, *« le tiers-monde, qui sera de moins en moins la source principale de matière premières qu'il fut dans le passé, ne sera pas non plus notre marché indispensable dans l'avenir »*. Ce regard froid rappelle les thèses de Raymond Cartier en 1964 et le slogan qui en avait été tiré : *« La Corrèze avant le Zambèze. »* Au « Zambèze » de se débrouiller. Mais Pierre Chatenet n'aboutit pas à une conclusion aussi brutale. Il assure seulement que le sujet ne méritera *« jamais assez de réflexion, d'imagination et de volonté »*. Sans nul doute.

JEAN PLANCHAIS.

★ **DÉCOLONISATION. SOUVENIRS ET RÉFLEXIONS, de Pierre Chatenet. Buchet-Chastel. 245 p., 95 F.**

● SOCIÉTÉ

Le charme irrésistible des objets

La réédition du catalogue de la Manufacture de Saint-Etienne

C'EST le début du siècle. On achète des vêtements hydrofugés en toile huilée. On achète des molletières. On se baigne à la mer tout habillé. Seules les jambes des baigneurs sont mues. La campagne n'a pas été désertée : le manuel d'éducation destiné aux jeunes filles leur apprend, aussi, à s'occuper de la basse-cour. Le cinématographe semble promis à un bel avenir : il est tout indiqué *« pour devenir une des distractions familiales les plus appréciées »*. L'éclairage des appareils de projection marche au pétrole, à l'alcool, au gaz et rarement à l'électricité *« que peu de personnes ont à leur disposition »*.

Le *cinégraphone* est un projecteur relié à un phonographe : *« Il faut employer avec cet appareil des disques spéciaux correspondant au sujet des films. »* Les phonographes à pavillon pèsent jusqu'à quinze kilos, les machines à écrire six. La trousse d'écolier s'appelle *plumier*, le bandonéon *concertina*, l'agrafeuse *brocheuse à agrafes*, le sportif *sportsman*, le tennis *lawn-tennis*. La luge et le *bobsleigh* ont les faveurs du public. On se livre à des jeux curieux, comme le *diabolo*, espèce de bobine qu'on fait glisser sur un fil tenu aux deux extrémités par des baguettes.

La vente par correspondance connaît déjà un essor remarquable : la Manufacture française d'armes et cycles de Saint-Etienne, qui a fait ses débuts un quart de siècle auparavant, publie un catalogue de mille deux cents pages, tiré à neuf cent mille exemplaires. On trouve tout, naturellement, dans ces pages : des canons, des plaques funéraires, des vêtements, des meubles, des motos, des alambics, des cerfs-volants, des cordes bongroises pour violon, des livres. Ce catalogue, que viennent de rééditer les éditions 1900, est une formidable entreprise de séduction : il compte pas moins de cinquante mille gravures, qui font paraître les objets bien plus beaux qu'ils ne le sont, qui les magnifient, qui les rendent irrésistibles.

Un protège-corps en lames d'acier

On a parfois poussé le goût du détail jusqu'à représenter une à une toutes les pièces qui composent un fusil ou une bicyclette. Même les produits qui n'avaient pas besoin d'illustration, comme le bâton de cire à cacheter, en ont une. On sait déjà que l'art de vendre exige des moyens, du punch, un discours approprié. La Manufacture joue la carte de la sincérité : *« Nous avons toujours pensé que l'honnêteté était la suprême habileté commerciale. »* Elle met moins en valeur les prix que la qualité de ses produits. Elle assure avoir testé ceux qu'elle ne fabrique pas elle-même. Elle garantit ses machines à coudre pour cinq ans. Elle cite inlassablement des lettres de clients satisfaits. Elle s'adresse à tous, aussi bien aux femmes du monde qu'aux tonneliers, aux forgerons, aux tailleurs de pierre.

Elle met à l'aise ceux qui ont du mal à rédiger une lettre : *« Nous savons parfaitement*, écrit-elle, *qu'un ouvrier, un agriculteur, un colon ne sont pas habitués à manier la plume journellement. »* Ses ambitions ne se limitent pas à l'Hexagone : elle a des agences un peu partout dans le monde. Elle se déclare prête à correspondre dans seize langues, dont le russe et le chinois. Bref, elle est animée par cet esprit de conquête qu'on cherche désespérément à insuffler aujourd'hui aux entreprises.

Maints articles rappellent que la France est une puissance coloniale, à commencer par le canon à tir rapide, modèle colonial, justement. *« Notre comptoir d'Annam*, écrit à la Manufacture un homme d'affaires marseillais, *nous télégraphie que, sans votre canon à tir rapide, la récolte d'une de nos plus importantes rizières aurait été complètement pillée ou volée. »* Le fusil *« colosse »* est réservé à la chasse aux éléphants, aux rhinocéros et aux hippopotames. Le chapitre consacré aux livres comporte une rubrique *« colonisation »*, où l'on relève ces trois titres : *« La vie aux colonies : si tu veux forcer ton destin, travaille » ; « Guide du colon en Nouvelle-Calédonie » ; « La terre pour rien »*...

C'est donc le début du siècle. On est fier d'être français. On achète des drapeaux, des bustes de la République, des bonnets phrygiens, des articles pour fêtes de Jeanne d'Arc (oriflammes, écussons, lanternes). On retrouve Jeanne d'Arc dans la section *« garnitures de cheminées »* et parmi les statuettes en bronze. On achète des articles d'hygiène *« Patria »*.

C'est le début du siècle et déjà on se préoccupe de sa sécurité : *« La possession d'un revolver*, dit la Manufacture, *vous donnera la plus entière confiance. »* Elle commercialise un protège-corps en lames d'acier. Une des illustrations qui accompagnent cet article représente un monsieur en haut-de-forme agressé par deux individus à casquette. Elle vend également une ceinture où l'on peut dissimuler son argent.

Extrait du catalogue de la manufacture de Saint-Etienne.

On se préoccupe déjà de son confort : il existe un appareil, appelé *brassière de voyage*, qui ressemble à une petite balançoire, et qui sert, une fois accroché à la barre extérieure du filet porte-bagages du train, à soutenir les mains du voyageur. On fait du camping : la Manufacture vend des *malles-popotes de campement* (livrées avec une batterie complète de cuisine) et des baignoires pliantes. Déjà, on prend grand soin de son chien : on lui achète des cache-oreilles, des bonnets, des manteaux, des lunettes, et on lui administre éventuellement des capsules aphrodisiaques, ou anti-aphrodisiaques.

Bien des articles proposés par ce catalogue ont aujourd'hui disparu. On peut mentionner, parmi les plus singuliers, le *grandisseur*, système de bretelles qui étirent le corps et permettent *« à chacun de grandir de plusieurs centimètres » ;* l'arbalète à poissons ; un vêtement fait avec des herbes, qui rend le chasseur *« absolument méconnaissable » ;* la canne qui boit le vin à votre place (le liquide est aspiré par le bout de la poignée, qui dissimule un siphon), *« modèle qui peut rendre de grands services à toutes les personnes qui, par profession, doivent boire beaucoup »*.

D'où vient le malaise que l'on ressent après avoir passé en revue ces milliers d'objets ? On a le sentiment d'en avoir trop vu, d'avoir trop longtemps subi leur charme, d'avoir oublié que ce ne sont, après tout, que des objets. C'est un livre qu'on est heureux d'ouvrir et pas mécontent de refermer. Mais c'est avant tout, bien sûr, un document exceptionnel sur une époque qui annonce déjà la nôtre. Encyclopédie de la vie courante, dictionnaire de termes techniques, le catalogue de la Manufacture est un peu le complément naturel à la fois du Larousse et du Littré.

VASSILIS ALEXAKIS.

★ **CATALOGUE DE LA MANUFACTURE FRANÇAISE D'ARMES ET CYCLES DE SAINT-ÉTIENNE, présenté par Jean-Claude Simoën. Editions 1900, 1180 p., 495 F.**

● ROMANS

De chair et de mots

De l'érotisme « torride » d'Alina Reyes et de Michel Surya à l'érotisme [illegible]

« Sauvagerie intime »

12 % des Français déclarent vouloir lire ce roman pendant leurs vacances.
Le Monde daté 10 juin
Sondage SOFRES pour France Loisirs et Le Monde
RICHARD BOHRINGER
C'est beau comme la nuit

● ROMANS

De chair et de mots

De l'érotisme « torride » d'Alina Reyes et de Michel Surya à l'érotisme «bien tempéré» de Sylvain Roumette.

TROIS brefs récits dont le sujet est le sexe et l'exaspération des sens ou de l'intelligence autour de lui. Trois récits qui ont en commun de ne pas considérer l'érotisme comme un passe-temps parmi d'autres. Trois minces livres enfin, dont aucun n'est à ranger, avec un sourire de circonstance, dans le rayon des polissonneries sans conséquences...

La jeunesse, le joli visage et l'identité féminine de l'auteur (1) – mis en valeur par une prestation télévisée à l'émission « Apostrophes » – et surtout, surtout, le lien de tout cela avec la nature de son premier roman, *le Boucher*, auraient suffi à faire d'Alina Reyes l'écrivain en vue qu'elle est devenue en peu de semaines. Quand, de plus, le livre s'avère être, dans son ordre et sa catégorie, une réussite, un vrai livre, écrit et non pas seulement fabriqué, on peut alors se réjouir et congratuler l'auteur pour ses mérites proprement littéraires.

« Mais le boucher est plein de chair et il a l'âme d'un enfant. » Le récit d'Alina Reyes s'appuie entièrement sur un tel contraste. Il se développe sur les oppositions de sens et d'images que celui-ci appelle. A la figure rouge, sanguine, congestionnée du boucher susurrant quelques obscénités propres à faire rougir le mont Blanc en personne, répond celle de la narratrice, non pas innocente mais ouverte, fiévreusement réceptive, impressionnable... A la chair vive, palpitante du boucher répond la chair morte qu'il manie, découpe, et au milieu de laquelle, parfois, il va, dans la chambre froide, retrouver la bouchère...

« Sauvagerie intime »

Dans une seconde partie, l'image suggestive du boucher est reléguée à l'arrière-plan, où elle prend place dans le patrimoine fantasmatique de la narratrice – et peut-être du lecteur. Les émois, les rêveries lascives que le boucher suscitait chez celle-ci, n'étaient qu'un passage, une initiation. Aux fantaisies de l'imaginaire succèdent le vertige, la *« tyrannie »* réelle des sexes. Paradoxalement – et le paradoxe est double si l'on garde en mémoire l'image-pivot du livre – le désir tend à se désincarner en se réalisant. La chair, vive, sollicitée jusqu'à l'épuisement, semble perdre de sa pensanteur... On s'éloigne de l'état du boucher.

Le registre dans lequel Michel Surya a écrit son très court récit, *Exit*, est plus grave, plus âpre. Biographe de Georges Bataille (2), il ne dissimule pas cette référence, ne cherche pas à se démarquer des lieux et modes de pensée qui furent ceux de l'auteur de *Madame Edwarda*.

« L'érotisme est l'approbation de la vie jusque dans la mort. » Maintes fois répétée, rabâchée, cette sentence de Bataille a fini par résonner dans le vide. Et c'est bien sous sa fascination, bien davantage que sous son sens – introuvable peut-être, mystérieux, obscur en tout cas – que sont venus se ranger nombre de lecteurs.

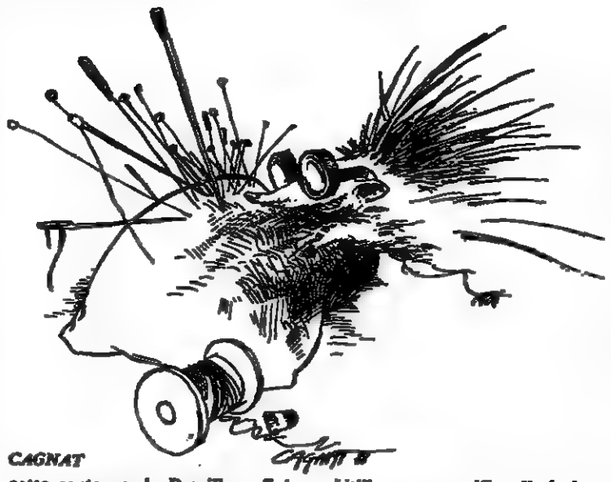

CAGNAT

C'est cette fascination que Michel Surya se propose de raviver. Ou plutôt il ne se propose rien : il donne simplement à lire, en une prose dense, compacte, scandée, son propre vertige. *« La mort était dans cette nuit entre elle et moi... »* La scène du récit est unique, figée. Entre *« la douceur »*, *« l'effroi »* et *« la rage »*, les protagonistes, jetés hors d'eux-mêmes, tentent de se rejoindre afin de mieux se perdre. Seules les déchirures communiquent. Le sacrifice – les métaphores religieuses abondent, lassantes à force, – la mise à mort, sont les équivalents obligés de la jouissance.

Ce que le texte mime sur le plan de l'écriture – cette *« sauvagerie intime »* dont parle Bernard Noël dans sa préface, – Surya le répète, dans une courte postface rédigée six ans après, sur le plan de la pensée. Était-il nécessaire de donner à cette pensée le dernier mot ? *« un livre n'est érotique – si l'est celui-ci – que dans le défaut ou le différé de la fin »*, écrit justement Michel Surya...

Des trois livres dont nous parlons, *le Sourire de Léonard*, de Sylvain Roumette (paru à la fin 1987), est celui qui use avec le plus de parcimonie de la vulgate érotique et de son lexique de mots crus. C'est aussi le plus cérébral : *« Le relais et le délai de l'écriture »* ont charge ici d'évoquer une scène infiniment plus large et complexe que celle où deux corps se rencontrent et s'enlacent.

Utilisant un artifice littéraire qui a déjà fait ses preuves, l'auteur présente, par la voix du narrateur qui la préface et la commente, la correspondance à sens unique de son maître, un peintre mort plusieurs années auparavant. Adressés par l'artiste à sa compagne, ces billets décrivent, d'une manière fragmentaire, une relation perverse dans laquelle *« tous les rôles et toutes les figures possibles du jeu amoureux »* mis en scène par l'homme sont assumés par la femme.

Sa référence majeure, c'est dans l'œuvre, aussi bien écrite que dessinée, de Pierre Klossowski, que Sylvain Roumette est allé la chercher : théâtralisation, hiératisme des postures, agencées en tableaux vivants pour le plaisir de celui qui regarde, évaluation de *« cette finance désirante »*, de *« cette fluctuation de valeur »* qui se cache derrière l'amour... *« Que le regard finalement, ce n'est pas ce qui surprend la jouissance mais ce qui l'ordonne et, l'ordonnant, la déclenche »*. Conduit sur ce théâtre, voyeur lui-même enjoint à tenir son rôle, le lecteur ne peut qu'acquiescer à cette définition...

PATRICK KÉCHICHIAN.

★ **LE BOUCHER, d'Alina Reyes, Seuil, 90 p., 45 F.**

★ **EXIT, de Michel Surya, préface de Bernard Noël, Librairie Séguier, 42 p., 39 F.**

★ **LE SOURIRE DE LÉONARD, de Sylvain Roumette, Le Tout sur le tout, 86 p., 70 F.**

(1) Signalons le numéro 11 de *Nouvelles nouvelles* (été 88), dans lequel douze femmes livrent leur vision de l'érotisme littéraire ou de la littérature érotique (*Nouvelles nouvelles*, 3, rue de l'Harmonie, 75015 Paris, 60 F).

(2) *Georges Bataille, la mort de l'œuvre*, Librairie Séguier, 1987.

Fawzi Mellah et la reine Elissa

Pour ce romancier tunisien, « il faut rechercher la source des déchirures et des malheurs du monde arabe ».

par Tahar Ben Jelloun

EN racontant la vie d'Elissa, celle que Virgile et Dante appelaient *« l'infortunée Didon »*, le romancier tunisien Fawzi Mellah fait une plongée dans le passé le plus lointain et nous donne un livre qui va certainement marquer un tournant dans la littérature maghrébine. Le roman est une longue lettre qu'Elissa aurait écrite à son frère Pygmalion pour lui dire son errance à la recherche d'une identité. C'est l'histoire de la malédiction qui pèse sur une femme innocente, rêvant d'une utopie démocratique.

Seule la littérature peut nous aider à comprendre l'état actuel du monde arabe. Fawzi Mellah affirme que pour cela, *« il faut revenir à l'origine, à l'histoire, et rechercher la source des déchirures et des malheurs qui encombrent aujourd'hui cette partie sud de la Méditerranée »*. L'errance de cette reine se situe huit siècles avant J.-C. et couvre, géographiquement, l'aire actuellement arabo-islamique. Elle quitte la capitale phénicienne Tyr parce que tout s'y désagrège et se détruit. Elle fuit la rumeur qui a causé chez elle une grave blessure. Ainsi quand elle affirme que *« les choses ne sont jamais aussi claires et intelligibles que lorsque une souffrance les a dévoilées »*, elle est déjà dans cette lucidité terrifiante qui précède la mort.

C'est que cette reine a choisi de régner sur l'impossible : un peuple imaginaire à la recherche d'un territoire et d'une mémoire. Elle abandonne Tyr et son frère pour se punir d'avoir violé une de ses lois, un interdit fondamental, même si cela s'est passé en rêve. elle choisira l'errance comme prison et espérance, attirée par ce qui concerne le mystère des hommes même si elle ne nourrit pas beaucoup d'illusions sur le genre humain.

Reine sans terre ni progéniture, vouée à la fuite et au deuil, avec un cœur plein d'amour mais incapable d'aimer, elle partira sans se retourner, enlèvera trente-neuf vierges à Chypre et découvrira des pays étranges. Son voyage est né d'une passion pour l'indépendance et devient apprentissage de la solitude et de l'oubli.

Elissa sera séduite par Sabratha, un territoire pas comme les autres, une utopie réalisée où les citoyens semblent vivre heureux, sans Etat, sans police ni armée. Ils ne s'intéressent ni à l'or ni à l'argent mais aux techniques de la navigation. Elissa leur fera découvrir la musique et finira par échanger avec eux les secrets maritimes contre un traité d'agronomie.

SOPHIE BASSOULS/SYGMA

Fawzi Mellah : « Aucun État n'est spontanément moral. »

Pour cette reine, seule la redécouverte de l'identité peut constituer une délivrance : *« Un peuple ne s'épanouit que lorsqu'il produit son territoire en y imprimant ses mythes. »* Elle rêvera d'un pays pour son peuple, un livre qui serait la terre, une terre qui serait féconde, débarrassée de toute tyrannie. Sabratha aurait pu être ce rêve, mais ses citoyens vivent sans monarque, et, une fois par an, les femmes construisent des statues de sable et d'algues, figures de princes qui régneront l'espace d'une nuit et qui seront détruites au lever du soleil.

Une capitale sans soupçon

Après cette rencontre heureuse qui lui fait oublier la cause de son errance, Elissa va s'arrêter à Hadrumète, une ville sans harmonie ni équilibre, une ville laide et macabre. La reine y voit l'image de Nout, la déesse égyptienne de la mort. C'est que Hadrumète ne regarde pas la mer. Elle fait la guerre. C'est ici qu'Elissa épouse Hiarbas, celui qui sera assassiné par Pygmalion. De cet événement, réel ou imaginaire, est née la rumeur de Tyr : *« Elissa est une princesse indigne qui a fait tuer son époux par amour de son frère. »* L'inceste, même rêvé, est une malédiction.

Au-delà de la faute, elle continuera à chercher une ville nouvelle, un lieu susceptible d'épargner le songe. Ce sera Qart Hadasht, une ville à son image, une *« femme-patrie »*, une *« terre incestueuse »*, une capitale sans soupçon.

Ainsi, contrairement à Antigone qui, par passion, viole la loi de la cité, Elissa, peut-être parce qu'elle est orientale, préfère fuir et s'immoler par le feu le jour de ses noces, se transformant en mythe qui permettra à la communauté de survivre : *« Et ce feu ne consumera pas Elissa ; il brûlera une histoire afin que puisse naître un mythe. »*

Le monde arabo-islamique ne croit-il plus à ses mythes ? De combien de sacrifiés a-t-il encore besoin pour retrouver sa cohésion et sa place dans le monde ? A travers le destin de cette reine vagabonde, Fawzi Mellah nous rappelle combien cette communauté a besoin aujourd'hui d'un rêve collectif, une utopie forte, une passion pour la justice et la dignité. Et ce rêve ne viendra pas des Etats, car *« aucun Etat n'est spontanément moral »*, et *« le langage éthique n'est pas celui des princes »*.

Cette superbe lettre d'une reine à son frère est en fait un discours désabusé mais passionné et généreux que tout intellectuel arabe aimerait aujourd'hui adresser à ceux qui ne connaissent du pouvoir que l'abus. C'est une voix blessée qui nous parle car elle sait la trahison des hommes. La poésie et l'humour s'insinuent dans cette lettre, ce qui nous rend Elissa encore plus proche.

La lecture achevée, on se rend compte que les personnages vont peupler notre mémoire au point de ne plus savoir si on les a rencontrés dans un roman ou dans la vie. C'est là la force et la beauté grave d'un livre qui trouble les lois du roman historique, comme Marguerite Yourcenar avait réussi à le faire dans les *Mémoires d'Hadrien*.

★ **ELISSA, LA REINE VAGABONDE, de Fawzi Mellah, Seuil, 192 p., 79 F.**

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

Comment j'ai rangé certains de mes livres...

(Suite de la page 11.)

« Chérile, regarde : mon livre ! », a triomphé l'auteur, en recevant de l'éditeur le premier exemplaire fabriqué. C'était la fin d'un cauchemar, le début d'une joie, l'évidence d'une justification, quelque chose comme une promesse. Et le voilà, ce rêve, calant une armoire inconnue, bancal comme une tombe que personne n'entretient plus...

DONC, il fallait faire quelque chose. Je me suis adressé à des revendeurs, à des hôpitaux, des prisons, des œuvres de charité (on dit « caritative », maintenant, ce qui est pareil mais fait plus moderne, parce qu'incompréhensible, et moins blessant, paraît-il, pour les secourus !).

Vous connaissez ce mot terrible de parents sortant d'un spectacle classique ? *« Si on avait su que c'était si ennuyeux, on aurait envoyé les gosses ! »* Il en va de même chez le lecteur professionnel submergé de « services de presse ». Conservant le meilleur, il cède à un paternalisme piteux en se disant que malades et captifs trouveront peut-être leur compte dans ses rebuts ! Par bonheur, il n'en est rien. Les déshérités ont plus que leur fierté : du flair ; et les goûts du grand nombre. Ils en ont assez des fictions hautement périssables. Ils veulent de l'Histoire, des grandes signatures, du témoignage, du récent. Vos romans inconnus de l'autre rentrée, vous pouvez vous les garder !

Et voilà le problème re-posé en son entier ! Au poids du papier, personne ne propose plus d'enlever le surplus. Les débarrasseurs bénévoles renâclent. Où mettre tout cela ? Stocker coûte cher : les libraires le savent, les particuliers l'apprennent. Alors quoi ? J'ai essayé la remise grande ouverte, tout un hiver. Pas un visiteur n'a fait l'effort de subtiliser un titre, même pas un beau livre illustré dont on fait les étrennes. Le vol n'est plus ce qu'il était.

Les piles montent, comme en 1910 l'eau de la Seine proche. Le gras terne des entrepôts et des greniers voile les couvertures, fait crisser les brochages. Des coins se cornent. Les caractères se brouillent. D'éternel, le livre devient denrée. Déjà, il porte sa date en code, comme un yaourt. Bientôt impropre à la consommation !

Je ne raconte pas tout cela pour geindre ou plaisanter. C'est un privilège rare de recevoir des bouquins, d'en parler, d'en écrire. Le commerce est ce qu'il est. Le temps bat les secondes et les trimestres à sa guise. Je voulais juste faire état d'une question souvent posée et qui m'assiège moi-même, comme les envois : *« Tous ces livres de plus en plus remplaçables et remplacés, qu'en faire ? »*

Il n'y a pas de réponse ; rien qu'une certitude, devant le tas qui grossit et s'empoussière. Quelque part sous cet amas de vanité, cet humus de redites, sous ce ramas de signaux oubliables, se trouve à coup sûr une phrase qui aurait pu nous sauver, vous, moi, de la solitude, de la désespérance. Et elle n'est pas perdue. On la retrouvera un jour. Un jour qu'on ne la cherchera plus.

12 % des Français déclarent vouloir lire ce roman pendant leurs vacances.
Le Monde daté 10 juin
Sondage SOFRES pour France-Loisirs Le Monde

René DEPESTRE

Hadriana dans tous mes rêves
roman

"René Depestre a écrit une somptueuse histoire d'amour... Une histoire à peine vraisemblable pour un esprit cartésien mais tellement quotidienne pour un Haïtien !"
Tahar Ben Jelloun/Le Monde

GALLIMARD nrf

● LETTRES ÉTRANGÈRES

La jubilation d'Isabel Allende

APRÈS un livre plus sobre, *D'amour et d'ombre*, Isabel Allende renoue avec sa jubilation de « raconteuse », qu'on avait vue à l'œuvre dans son premier roman, *la Maison aux esprits* (1). Ceux qui aiment les récits plus « tenus » seront sans doute un peu déçus et continueront de préférer *D'amour et d'ombre* à *Eva Luna*. Quoi qu'il en soit, en plein été, il faut parfois ne pas bouder son plaisir à devenir un lecteur docile, à se laisser mener en bateau, à se laisser prendre par la main pour suivre Eva Luna, une enfant « mal née », dans un pays d'Amérique latine où la vie politique va de dictature en dictature.

Eva est née de la compassion de Consuelo, servante chez l'étrange professeur Jones, embaumeur, pour un Indien mordu par un serpent et qui sollicitait un dernier plaisir avant de rendre l'âme. Il n'est pas mort, mais il est parti. Quant à Consuelo, elle mourut six ans plus tard, d'avoir malencontreusement avalé un os de poulet le soir de Noël. Eva l'orpheline est alors devenue une servante-enfant, souvent maltraitée, toujours rêveuse, aimant à s'inventer des histoires et à les raconter.

De l'autre côté de l'Atlantique, au nord de l'Autriche, huit ans avant Eva, était né Rolf Carlé, fils de Lukas Carlé, tyran domestique et professeur abusant des châtiments corporels. On se demande bien ce que cet homme du Nord vient faire dans cette histoire latino-américaine, jusqu'à ce que « les hasards du destin » envoient Rolf chez sa tante, sur le Nouveau Continent. « Violé » par ses deux cousines dans un parterre de fraisiers, Rolf finira par s'arracher aux délices de l'amour à trois pour partir vivre dans la capitale et devenir cinéaste.

Eva, elle, continue son périple, qui ne la mène que de maison en maison, petite bonne illettrée nourrie de feuilletons radiophoniques et télévisés. Engagée chez un ministre, *« un personnage des plus anodins »*, elle lui renverse un vase sur la tête avant de s'enfuir et de se retrouver chez l'une des plus puissantes maquerelles de la capitale, puis dans la boutique de Riad et Zulema. Travestis, boutiquiers, petit peuple de la rue, guérilleros... Continuer la listes de ses rencontres tournerait au catalogue. Et, au fond, ce qui importe pour que cette histoire ressemble à celles que s'invente Eva, c'est qu'elle rencontre Rolf Carlé. Et elle la rencontrera.

Du loufoque au tragique

Ce qui retient l'attention, dans ce récit d'Eva, somme toute banal malgré l'abondance de péripéties qui vont du loufoque au tragique, c'est la manière de dire la misère, la dureté du quotidien et les rares joies, du même ton vif, presque allègre. Eva, c'est l'énergie de vivre faite femme. Du reste, elle l'annonce dès la première ligne : *« Je m'appelle Eva, qui veut dire vie d'après un livre que consulta ma mère pour me choisir un nom. »*

Elle affronte tous les malheurs avec une constante vigueur, que seule la fiction permet d'assurer. C'est pourquoi quand Eva termine son récit — peut-être une fable comme celles qu'elle adore raconter (elle ne s'en prive pas au long de ces quatre cents pages et finit même par écrire un feuilleton télévisé), — le lecteur n'a plus qu'une chose à se dire : *« Si seulement j'étais un personnage de roman ! »*

JOSYANE SAVIGNEAU.

★ EVA LUNA, d'Isabel Allende, traduit de l'espagnol par Claude et Carmen Durand, Fayard, 420 p., 98 F.

(1) Les romans d'Isabel Allende ont été publiés chez Fayard.

JEAN-MICHEL FRANK : CHANGER D'ORIENT

Éditions OBSIDIANE 116 pages : 76 F
25, rue Houdon, 75018 Paris

revue bimestrielle

le débat

Directeur : Pierre Nora

50

NUMÉRO SPÉCIAL

1953-1987

TRENTE-CINQ ANS DE VIE INTELLECTUELLE FRANÇAISE

les dates, les hommes, les mots

Gallimard

Les fantômes d'Amos Tutuola

Un Nigérian découvert en 1952, puis « oublié » en France pendant plus de trente ans.

IL aura fallu attendre trente-quatre ans pour qu'une traduction (très réussie) de *My Life in the Bush of Ghosts (Ma vie dans la brousse des fantômes)* du Nigérian Amos Tutuola paraisse en français. Cet autodidacte yoruba avait cependant fait une entrée fracassante dans le monde des lettres en publiant, en 1952, *The Palm-Wine Drinkard*, tout de suite traduit par Raymond Queneau sous le titre de *l'Ivrogne dans la brousse* (1). Acclamé par la critique occidentale (Dylan Thomas déclara, par exemple, que *« rien* [n'était] *trop merveilleux ni trop banal pour cette immense histoire diabolique »*), mais dénigré par ses compatriotes — qui, sauf Wole Soyinka, (Prix Nobel de littérature 1986), s'insurgèrent contre cette incursion dans la mythologie barbare africaine *et* contre le style fort peu académique de cet écrivain à l'écriture hallucinée, — ce premier court récit, comme les sept autres qui allaient suivre, décrivait l'odyssée d'un héros naïf mais rusé en quête d'informations, de confirmations, de valorisations, en un mot de sagesse.

BÉRÉNICE CLEEVE

Ma vie dans la brousse des fantômes est une exploration de cette *« brousse épouvantable où jamais être humain, même supérieur, n'a pu pénétrer »*. La gageure du conteur va donc consister à nous décrire un périple impossible au cours duquel le protagoniste va, en une sorte de féroce mais délicieuse purgation des passions, constamment frôler mais éviter l'annihilation.

Le narrateur-voyageur est un jeune garçon qui, pour fuir des marchands d'esclaves, s'avance dans la forêt inconnue et menaçante et se meut, avec un étonnement inquiet, dans cette carte du cruel dont il ignore tout, et, en particulier, les frontières. Transgressant, de ce fait, des règles qui lui sont inconnues, il déclenche des séries, des rafales infinies de représailles. Battu, torturé, enfermé, métamorphosé, privé de nourriture, de boisson et de repos *(« pas une seconde de répit »)*, le jeune homme traverse ce pays du *« pire »*, sanglant, pestilentiel, excrémentiel même, où la peur, la poursuite *(« la proie, c'est moi »)* et l'exagération sont la loi. Tout est, en effet, très long, très sale et très laid dans cet univers cauchemardesque et familier où se dressent sans cesse sur sa route des monstres, ces idoles repoussantes de l'inconscient.

Etre fou pour devenir sage

Mais à force de rencontrer tant de fantômes (qu'ils soient *« sceptiques »*, *« puants »*, *« manchots »* ou *« vagabonds car nés de mère inconnue »*), d'entretenir commerce avec des esprits aux noms évocateurs comme la *« Mère Lance-flammes »* (qui revend très cher le feu de son regard), *« Super Lady »* (qui, pour l'aguicher, se présente à lui sous la forme d'une gracieuse antilope) ou le *« Mauvais des mauvais »* (qui, logique oblige, est aussi un *« mauvais plaisant »*), de subir et de faire subir des transformations qui s'emboîtent à merveille et de défier le temps et l'espace (et, partant, la fatigue et la mort), notre héros devient un *« fantôme complet »* qui réussit fort bien dans la vie : son fils devient roi, et lui *« président du tribunal le plus élevé »* de la brousse.

A l'aide de ses gris-gris animistes *et* de ses croyances chrétiennes *(« Dieu est si bon »* est son antienne), il va de ville en ville sans le moindre souci logique : en une page, il passe, par exemple, de la dixième à la dix-huitième avec un détour par la septième, parce que, a déclaré Tutuola, *« c'est dans cet ordre-là que je les ai visitées »*.

Et à la toute dernière minute, une échappatoire se présentera, traditionnelle (des ailes pousseront aux flancs des jarres) ou moderne (des télévisions apparaîtront au creux des mains). Notre héros sortira alors quasiment indemne de tous ces faux pas dans lesquels il se met constamment, comme hypnotisé par le malheur qui rôde mais qu'il affronte sans cesse pour pouvoir se targuer de l'avoir berné.

Tout en conservant ses techniques de conteur (en utilisant, par exemple, le lecteur comme confident : *« Voilà mon plan »*, ou, ce qui est plus cocasse, comme collaborateur : *« Je vous le demande à vous ? Avez-vous une idée ? »*), Tutuola a réussi à devenir un écrivain en saisissant (et en transmettant) le caractère universel du merveilleux. D'innombrables anachronismes (tels que radios, klaxons, télégraphes, glaçons ou petites annonces) truffent son récit, mais, loin d'être simplement incongrus, ils sont, en fait, didactiques, car ils actualisent la magie du texte et nous permettent ainsi de nous l'approprier.

La leçon de ces voyages obsessionnels est qu'il faut d'abord être fou pour ensuite devenir sage et que, pour parvenir à vivre dans cet univers déchu qu'est le nôtre, il faut aller se mirer dans l'horreur somptueuse du *« deuxième versant du monde »*, revenir chez soi pour le raconter, puis repartir *« se faire peur »* en un cycle éternel de souffrances et de jubilations.

DENISE COUSSY.

★ MA VIE DANS LA BROUSSE DES FANTOMES, d'Amos Tutuola. Traduit de l'anglais (Nigéria) par Michèle Laforest. Belfond, 170 p., 98 F.

(1) Gallimard 1983, réédité en 1984.

L'accident de parcours d'André Brink

Un roman pas très réussi du célèbre romancier sud-africain, et le troisième texte, dur et violent, d'un de ses compatriotes, Ebersohn.

ANDRÉ BRINK, le célèbre romancier sud-africain, a été victime d'un accident. Un accident de parcours. A l'origine du sinistre, son dernier roman, *Etats d'urgence*. Animé par la volonté de quitter l'ornière traditionnelle de ses précédents récits, Brink a voulu prendre des chemins de traverse. Une bonne idée. Seuls les sots écrivent toujours le même livre. L'auteur de *Rumeurs de pluie* l'a si bien compris qu'il a voulu se surpasser, écrire une sorte de roman sur le roman dans le roman. Compliqué ? Oui, un peu.

Une double histoire d'amour (entre une jolie étudiante et un brillant professeur d'université, entre une jeune femme et un militant anti-apartheid recherché par la police), des images choc sur la réalité sud-africaine, des montagnes de citations livresques empruntées à Roland Barthes, Jacques Derrida ou Annie Leclerc : voilà l'essentiel des ingrédients du récit. Un récit qui commence d'ailleurs très mal. Dès les premières pages, le narrateur (un Brink à peine déguisé) nous inflige ses interrogations relatives à toutes les possibilités de rencontre entre ses deux personnages principaux. Les deux futurs tourtereaux vont-ils faire connaissance : A) après un meeting sur le campus ? B) dans un aéroport ? C) au fin fond d'une sombre ruelle ?

Le témoignage demeure fort

Subjugué par son propre « procédé », l'auteur le reprend à la fin du roman où, une fois de plus, il expose l'ensemble des diverses conclusions imaginables. C'est lourd, très lourd ! Au point que certains passages semblent les brouillons d'une œuvre en cours, non maîtrisée, non structurée. Ce n'est pas tant le style de Brink qui est en cause. C'est plutôt le ton, la manière de dire. Ainsi, les scènes d'amour semblent parfois tout droit sorties d'un livre de la collection Harlequin, tandis que les notations censées donner au texte sa profondeur, son universalité, relèvent de la citation professorale docte et ampoulée.

Brink a sans doute été trop gourmand. On comprend qu'il ait voulu élargir son propos d'écrivain blanc d'Afrique du Sud, pour essayer de lui donner une ampleur qui dépasse la simple évocation d'une société meurtrie et déchirée. Encore aurait-il fallu qu'il s'attribue d'autres moyens pour traiter avec davantage de pertinence les thèmes qu'il prétend aborder, notamment celui de la création artistique au sein d'un monde régi par les lois d'une répression systématique et aveugle.

Au fond, c'est la sincérité qui fait défaut à André Brink. Non qu'il soit malhonnête. Le témoignage qu'il nous apporte sur l'Afrique du Sud, même s'il est fragmentaire, demeure très fort. Mais là, ce n'est plus le roman qui parle, ce sont les événements. Et Brink se refuse à regarder en deça de cette réalité, qui devient, dans son récit, un élément spectaculaire parmi d'autres.

D'où ce sentiment de lire le roman d'un bon professionnel de la plume, qui parvient à doser plus ou moins bien ses effets, entre les petits baisers qu'échangent ses personnages, les images de sang et les marivaudages du genre *« Qu'est-ce qui est en jeu dans une histoire d'amour ? »* (p. 82), *« La simplicité de la déclaration « je t'aime » est (tragiquement) compliquée par des questions telles que : qui est « je » ? qui est « toi » ?* (p. 118), *« Le langage dans sa totalité vibre dans chaque mot ; dans chaque mot le langage lui-même est en jeu »* (p. 216). Comment ne pas être désarmé ! Comment, enfin, ne pas être déçu de n'avoir accompli, au terme de ces *Etats d'urgence*, qu'un seul voyage : celui que nous invite à accomplir le professeur André Brink dans sa bibliothèque personnelle...

Wessel Ebersohn, lui, est allé plus loin. *Les Greniers de la colère*, son troisième roman, avait subi les foudres de la censure sud-africaine à la fin des années 70, et c'est finalement une maison d'édition anglaise, Gollancz, qui devait le publier à Londres en 1980.

Le héros du récit est un jeune militant noir. Capturé par la police, il a été cruellement torturé. Muet, paralysé, il n'attend plus, au fond de sa cellule, que l'ultime délivrance de la mort. Aux images de son passé, vécu dans un bidonville, se mêle celle du supplice que continuent de lui infliger ses bourreaux pour tenter de lui arracher des aveux.

Ce texte, très dur et violent, ne laisse pas indifférent. Ebersohn a, paraît-il, « pensé » à Steve Biko en l'écrivant. On veut bien le croire. Et c'est ainsi qu'il faut comprendre ces *Greniers de la colère*, hommage à la mémoire d'un symbole : un rêve de liberté.

BERNARD GÉNIÈS.

★ ÉTATS D'URGENCE, de André Brink. Traduit de l'anglais (Afrique du Sud) par Michel Courtois-Fourcy. Ed. Stock, 408 p., 98 F.

★ LES GRENIERS DE LA COLÈRE, de Wessel Ebersohn. Traduit de l'anglais (Afrique du Sud) par Eric Sarner. Ed. Bernard Coutaz, 292 p., 99 F.

∴

La revue *Europe* a consacré récemment un numéro aux littératures d'Afrique du Sud. Au sommaire, une interview de Nadine Gordimer, une brève étude sur J. M. Coetzee (qualifié de *« personnage énigmatique et difficile à étiqueter »* (1), des essais sur le roman et le théâtre contemporains. L'ensemble est complété par un choix de nouvelles et de poèmes (de Breytenbach et de Wally Serote notamment). La place accordée aux jeunes auteurs noirs est importante ; on peut cependant regretter que leur présentation soit presque systématiquement envisagée en termes idéologiques. La situation politique actuelle de l'Afrique du Sud peut l'expliquer en partie. Elle ne pourrait cependant justifier que l'on puisse étudier toutes les littératures de ce pays en ne chaussant qu'une seule paire de lunettes, les verres en fussent-ils plus ou moins « transparents ».

B. G.

(1) Revue *Europe*, n° 708, avril 1988, 226 p., 75 F.

OU TROUVER UN LIVRE ÉPUISÉ ?

Téléphonez d'abord ou venez à la
LIBRAIRIE
LE TOUR DU MONDE
9, rue de la Pompe, 75116 PARIS
45-20-87-12

– *Si le titre que vous cherchez figure dans notre stock* (100 000 livres dans tous les domaines) : vous l'aurez en 24 heures.

– *S'il n'y figure pas :* nous diffusons gratuitement votre demande auprès d'un réseau de correspondants ; vous recevez une proposition écrite et chiffrée dès que nous trouvons un livre.

AUCUNE OBLIGATION D'ACHAT

BIOGRAPHIES

Vies d'artistes

De Rivière à Klee : le mode biographique est revenue

IL pleut des biographies. Il en pleut de toutes sortes et de toutes sortes d'artistes, de rêveuses et d'ascétiques, de narratives et d'analytiques et de plus ou moins savantes. On ne sait à quelle cause rendre grâce d'une telle abondance, passion inattendue des éditeurs pour l'histoire de l'art ou volonté moins désintéressée de surfer sur la vague de la muséomanie. N'importe, et d'autant moins que ces biographies ajoutent l'*inattendu* à l'érudit.

L'inattendu, c'est une vie de Charles Cottet, peintre réaliste fort intéressant et fort méconnu des années 1880-1910, portraitiste et paysagiste méthodique et puissant, que son dégoût de l'impressionnisme académique a condamné à l'indifférence d'une postérité à œillères. Cottet, qui fit la Bretagne à la mode avant que Gauguin s'y établisse et voulut renouveler la grande peinture par le pittoresque local, valait bien un livre, et celui d'André Cariou a toutes les qualités requises, précision, exhaustivité et clarté.

Autre cousin des nabis, l'ultra-japonisant Henri Rivière a enfin trouvé un biographe qui prenne le soin de démêler les épisodes d'une carrière tout entière dévouée aux estampes, que ce soit les estampes japonaises que Rivière collectionna avec enthousiasme ou les siennes, vues de Paris et de la Bretagne, largement inspirées des premières. L'ouvrage s'accompagne d'un catalogue raisonné, ce qui n'est jamais inutile. Des publications de cette espèce contribuent plus largement que bien des catalogues somptueux au progrès de l'histoire de l'art moderne.

L'inattendu, c'est encore le *David d'Angers* de Jacques de Caso, qui professe à Berkeley. Depuis 1891, nul n'avait eu l'idée, semble-t-il, de consacrer une monographie à l'un des sculpteurs majeurs du dix-neuvième siècle. Or David d'Angers, dont il demeure, outre des bronzes et des plâtres, des écrits intimes et une quantité prodigieuse de dessins, incarne à merveille la tradition d'un art solennel et épique qui excelle dans la commémoration des grands hommes, Fénelon ou Cuvier, le Grand Condé ou le général Bonchamps.

Au-delà de la narration

Sa vie, qui se confond avec la suite des commandes qu'il obtint et des monuments qu'il exécuta, est l'occasion pour l'auteur de décrire les mécanismes administratifs de la statuaire officielle dans la première moitié du dix-neuvième siècle et d'étudier le romantisme humanitaire et christo-républicain qui fit l'essentiel de l'inspiration personnelle du sculpteur. C'est là plus qu'une biographie : l'analyse d'un milieu artistique.

Autre méthode pour aller au-delà de la narration : tenter de révéler la – ou les – logique d'une œuvre, de ses procédés et de son sens et mener à son terme une entreprise critique de l'espèce de celles qui se pratiquent ordinairement en littérature. *L'Œil en trop* d'Alain Bonfand répond avec grand talent à une telle ambition. Bonfand connaît Paul Klee par cœur. Il s'aventure dans ses dessins et ses peintures avec une belle aisance, et cette familiarité, que l'on imagine lentement acquise, lui suggère d'excellentes analyses.

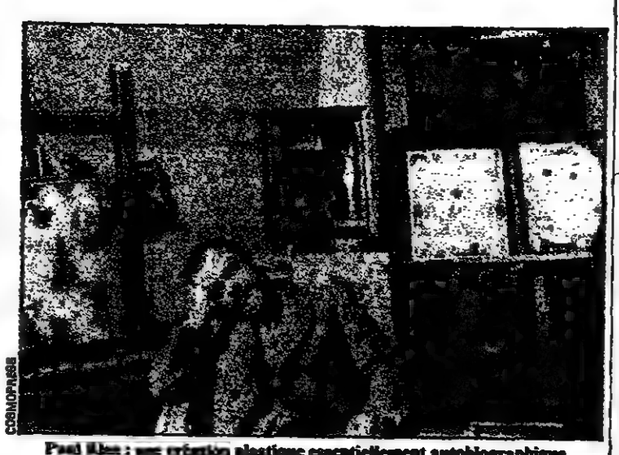

COSMOPRESS

Paul Klee : une création plastique essentiellement autobiographique.

Fragments d'écrits et de lettres, jeux d'influences, motifs organisés en séries presque invisibles, évolution de la poétique : Bonfand conjugue des savoirs de plusieurs types, varie adroitement sa méthode et cherche moins à mettre à jour un système qu'à détailler les mécanismes d'une création plastique essentiellement autobiographique. Il y parvient le plus souvent, quoique son style manque parfois de la légèreté chère au peintre, et se montre fort convaincant quand il esquisse la généalogie romantique de son héros. Le titre lui-même, qui pourrait surprendre et faire craindre les pires débordements psychologisants, vient d'Hölderlin.

Jean-Clarence Lambert agit à l'inverse. Laissant à d'autres commentateurs le soin de suivre avec patience filiations et évolutions, il a composé une apologie lyrique de Karel Appel. L'écrivain, en ce cas, se fait le complice du peintre et entreprend de le justifier en tout. Est-ce bien nécessaire ? On peut douter qu'Appel ait un besoin bien urgent d'avocat. Ses gouaches, ses pastels et ses dessins se défendent seuls. Ceux qui illustrent – magnifiquement et généreusement – l'ouvrage suffisent à convaincre de la verve et de l'énergie de l'artiste.

Ils suggèrent des parallèles et démontrent à demi-mot qu'Appel met beaucoup de maîtrise à peindre brutalement, commande à sa sauvagerie, connaît ses classiques du vingtième siècle et se laisse rarement surprendre par ses instruments. Un biographe moins inspiré que Jean-Clarence Lambert, et qui n'aura eu ni le privilège ni le défaut d'avoir connu son modèle de trop près, aura là-dedans matière à développements. Mais plus tard, tant il semble clair que le biographe ne peut écrire à l'aise qu'à titre posthume.

PHILIPPE DAGEN.

★ **CHARLES COTTET ET LA BRETAGNE**, d'André Cariou, Editions Ursa-Le chasse-marée, 216 p., 215 F.

★ **HENRI RIVIÈRE**, d'Armen Fields, Hubschmidt & Bouret, 96 p., 180 F.

★ **DAVID D'ANGERS : L'AVENIR DE LA MÉMOIRE**, de Jacques de Caso, Flammarion, 224 p., 250 F.

★ **PAUL KLEE : L'ŒIL EN TROP**, d'Alain Bonfand, Editions de la Différence, 124 p. et 70 planches, 195 F.

★ **KAREL APPEL, ŒUVRES SUR PAPIER**, de Jean-Clarence Lambert, Editions Cercle d'Art, 256 p., 750 F.

La trop discrète Mme de La Fayette

L'anonymat et les coquetteries de l'auteur de la Princesse de Clèves

MME DE LA FAYETTE s'est toujours farouchement défendue d'être un écrivain : le seul texte qu'elle ait jamais signé de son nom a été son tout premier portrait, celui de la marquise de Sévigné (qui était sa cousine par alliance), dans un recueil réuni par la Grande Mademoiselle en 1659. Par la suite, elle nia avoir écrit *la Princesse de Montpensier* (1662), *Zaïde* (1669-1671), *la Princesse de Clèves* (1678), trois œuvres achevées qu'on lui attribue généralement depuis le début du XVIIIe siècle.

Craignait-elle de passer pour un « *auteur de profession* », pour une « *femme savante* », pour une « *précieuse ridicule* » ? Voilà qui assurément aurait été indigne de son rang et de sa qualité – explique Roger Duchêne en rappelant utilement le code des valeurs de l'époque, – car elle était comtesse de La Fayette, filleule de la duchesse d'Aiguillon, favorite de Madame, femme d'influence et femme d'esprit, bien persuadée que la littérature et, en particulier, le roman ne pouvaient être qu'une activité de savants érudits, de professionnels de l'écriture ou d'amateurs...

Mais cet anonymat n'alla pas sans coquetteries ni indiscrétions : elle ne dédaignait point de dire en public beaucoup de bien de *la Princesse de Clèves* et de répondre, dans le même mouvement, à qui lui en demandait l'auteur : « *Pour moi, je suis flattée que l'on me soupçonne, et je crois que j'avouerais le livre si j'étais assurée que l'auteur ne vînt jamais me le redemander.* »

Le roman connut, après une campagne de presse remarquablement orchestrée par *le Mercure galant*, la réelle faveur du public et de la cour : nul doute, cependant, que les exégèses mondaines remarquèrent les singularités du livre... Car, après l'extraordinaire engouement du public pour les dix tomes baroques de la *Clélie* de Madeleine de Scudéry (1654-1660), que Mme de La Fayette avait lues avec plaisir, écrire un assez mince roman qui se passe à peine un siècle plus tôt, où les personnages portent les patronymes des plus grandes familles de France et non des pseudonymes « à l'antique », où les affres de la passion dévorent des êtres qui désirent, se déchirent, se consument, relève d'une étonnante conscience de l'évolution de l'histoire littéraire et morale à venir.

Et, en femme qui connaissait à merveille les rouages psychologiques du monde où elle évoluait avec discernement, Mme de La Fayette entoura la parution de ce « nouveau roman » de tous les secrets imaginables : elle laissa courir le bruit que La Rochefoucauld, qui était alors son platonique amant de cœur, avait participé à sa rédaction ; elle laissa entendre que ce drame entre le prince, la princesse de Clèves et le duc de Nemours était inspiré des Mémoires amoureux qu'Henriette d'Angleterre lui avait confiés avant de mourir en 1670.

Ses proches l'appelaient « le Brouillard » tellement elle s'entendait à masquer ce qu'elle ne voulait pas avouer... Et Roger Duchêne d'analyser les derniers rebondissements (en 1880 et 1924) de cette paradoxale recherche en paternité que des lettres authentiques infirment et que des faux, établis par on ne sait quel fou littéraire, confirment...

Tout se passe, en fait, comme si l'activité littéraire de Mme de La Fayette, oscillant entre la réserve du propos et la galanterie des procédés, se substituait, sur une nouvelle carte du Tendre, à ce sentiment de l'amour qu'elle déclarait à dix-neuf ans n'être qu'une « *chose incommode* ».

C'est en écrivain qui a tué « l'incommode » en elle et qui a laissé la « langueur » prendre possession de son corps que Mme de La Fayette navigue avec subtilité sur les trois fleuves de la carte du Tendre – Inclination, Estime et Reconnaissance – sans jamais aborder sur les rives inconnues de la Jouissance...

CLAIRE PAULHAN.

★ **MADAME DE LA FAYETTE**, de Roger Duchêne, Fayard, 534 p., 130 F.

La fille illégitime d'« Uncle By »

EN France, dans le petit cimetière du village de Lapeyre (Aveyron), repose, depuis 1849, la fille illégitime de lord Byron : née en 1814, fruit de l'union doublement criminelle, à la fois adultère et incestueuse, du poète et de sa demi-sœur, Medora Leigh-Byron n'eut pas assez de sa courte vie pour expier la faute commise par ses parents. Dès sa conception, Byron la plaça sous le signe prémonitoire du premier chant du *Corsaire*. « *Déjà la douleur a gravé sur le front/de la pâle Medora ces traits/que le temps ne peut effacer.* »

Le scandale de cet amour, de cette naissance, puis la tentative de mariage avec Annabella Milbanke, rapidement soldée par une malheureuse « *lune de miel* » et le divorce, achevèrent, en moins de trois ans, de faire de l'un des plus grands poètes anglais, un réprouvé, un homme voué à l'exil.

Medora ne reverra jamais celui qu'elle appelait « *Uncle By* », et le temps de son enfance se déroule sans ce père tragique et grandiose que le siècle a condamné vivant et réhabilité mort. Le temps de l'adolescence est d'emblée, pour Medora, celui du drame le plus violent : son beau-frère, qui est aussi l'amant de sa mère, Augusta Leigh, la subjugue, l'engrosse. Elle n'a que seize ans et elle apprend, au cours d'une scène terrible avec sa sœur, la honte de ses origines.

Après avoir mis au monde un enfant mort-né, Medora s'enfuit avec son séducteur, Trevanion, et ils s'installent en Normandie sous le nom de M. et Mme Aubin. Mais il faut, derrière ce pseudonyme bénin, imaginer cet étrange couple anglais, toujours au bord de déchaînements hystériques, hantant des demeures sans nom où ils ne restent pas, cherchant un refuge qu'ils savent ne pas mériter, aggravant de leur folie commune le poids de leurs fautes et donnant vie à la petite-fille de lord Byron, Marie Aubin...

Au terme de longues années de déchéance, Medora trouve péniblement une issue imparfaite, demandant protection et soutien à lady Byron, qui les lui accorde en 1840 et qui s'occupe alors d'elle comme une vraie mère... Après de sombres histoires d'héritage, de successions, elles rompent ce lien contre nature qu'elles ont voulu instaurer, par sagesse peut-être, au-delà du malheur que chacune représentait pour l'autre... Medora revient en France en 1844, épouse, quatre années plus tard, Jean-Louis Teillefer, s'installe à Lapeyre et meurt à trente-cinq ans de la petite vérole...

La vie et la mort, en France, de la fille illégitime de Byron restèrent ignorées jusqu'en 1927, date à laquelle Roger de Vivie de Régie réussit à prouver dans son livre, *le Secret de Byron*, que Mme Aubin et Medora Leigh-Byron n'étaient qu'une seule et même personne. A son tour, Frédéric-Jacques Temple (1) retrace, avec force documents, la biographie mouvementée de Medora, héroïne tragique d'une véritable aventure à faire pleurer les cailloux.

CL. P.

★ **LE TOMBEAU DE MEDORA**, de Frédéric-Jacques Temple. Editions de la Manufacture, 147 F, 82 F.

(1) Frédéric-Jacques Temple a, en outre, écrit trois biographies : *D. H. Lawrence : L'œuvre et la vie* (éd. Seghers) ; *Henry Miller* (éd. Régine Deforges), et *Henry Miller, qui êtes-vous ?* (éd. de La Manufacture).

● A l'occasion des commémorations du bicentenaire de la naissance de lord Byron, une exposition LORD BYRON, UNE VIE ROMANTIQUE est présentée jusqu'au 2 octobre à la Maison Renan-Scheffer, 16, rue Chapital, 75009 Paris.

La plus célèbre affaire de possession du XVIIe siècle.

LES DIABLES DE LOUDUN

Sorcellerie et politique sous Richelieu

PAR

MICHEL CARMONA

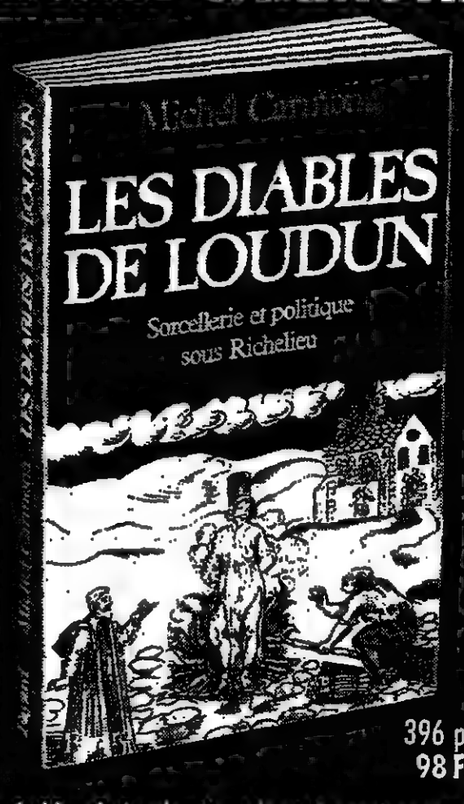

"Les diables de Loudun" est le récit passionnant d'innombrables intrigues religieuses et politiques du XVIIe siècle. Michel Carmona, spécialiste du cardinal et de son époque, a accompli une passionnante œuvre d'histoire, possédé lui aussi, mais par son sujet.
Christine Arnothy, La Suisse Dimanche

L'intérêt du livre est de mettre à plat l'ensemble des documents - les minutes du procès, les récits des témoins, la vague des pamphlets qui a suivi le dénouement provisoire de l'affaire en 1634 - pour reconstituer la somme des enjeux dont Urbain Grandier, le curé libertin accusé de manipuler les diables qui se sont emparés du corps et de l'esprit des religieuses, fut l'objet et la victime expiatoire.
L'Histoire

Tout cela est bien raconté, et Carmona connaît bien la période.
Jean-Rober Armogathe, La Croix

FAYARD

Culture

AVIGNON 88

Un débat pour Antoine Vitez

ANTOINE VITEZ est arrivé. Il doit présenter un débat salle Benoît-XII. A Avignon, ça s'impose. Mais celui-ci s'est tenu en 1935 à Moscou. C'est, reconstituée par Lars Kleeberg – en cinquante minutes – une rencontre entre Brecht, Meyerhold, Eisenstein, etc. Plus Stanislavski, que Vitez interprète lui-même.

Antoine Vitez est là, sa présence suffit à créer l'événement. Plus même que l'an dernier, quand on ne parlait que des douze heures du Soulier de satin. *« Il est vrai que l'an dernier je n'avais le temps de voir personne », dit-il. « Je ne me levais que pour aller à la Cour d'honneur. » En ce moment, on l'agrippe de partout, d'abord pour lui demander de participer aux rencontres avec les Soviétiques – parce qu'il parle russe, parce qu'il a déjà monté* Tartuffe *à Moscou et qu'il va y monter* Phèdre. *On lui pose également beaucoup de questions sur la Comédie-Française, évidemment, sur ses projets, sur une éventuelle réforme, sur le Théâtre de l'Europe. Il ne répond pas, il ne peut pas, c'est trop tôt.*

Antoine Vitez est un orateur extraordinairement brillant, capable, après avoir majestueusement descendu les gradins dans la grande salle de Chaillot, de tenir en haleine un auditoire sur quelque chose d'aussi plat qu'une conférence de presse pour annoncer la saison prochaine, pendant quatre-vingt-dix minutes, sans une note, sans interruption. On imagine ainsi Bossuet dominant la cour, la tenant à sa merci. Il y a parfois quelque chose d'épiscopal dans l'attitude de Vitez – il va accompagner un spectacle du Français, le Mystère de la charité de Jeanne d'Arc, *présenté à Castelgandolfo, devant le pape. Jean-Paul II et lui pourront se parler en italien, en russe, en espagnol, en français... Ils sont tous les deux polyglottes.*

POUR l'instant, Antoine Vitez fuit les discours. Il est nerveux non pas comme une star poursuivie par les paparazzi, plutôt comme un leader politique qui se méfierait des pièges. A propos de Stanislavski, il dit : « Stanislavski est lié à mon apprentissage de la langue russe, à mon amour des choses russes. J'avais environ dix-sept ans, j'aimais cette langue, je voulais devenir acteur, je me suis efforcé de lire les textes de Stanislavski en version originale. Le premier que j'ai pu lire sans la traduction à côté s'appelle *Ethique*. Puis j'ai travaillé sur la *Méthode des actions physiques*. A cette occasion, j'ai écrit mon premier article, publié dans le numéro 4 de *Théâtre populaire*, ça remonte à 1953. Là, j'ai rencontré Roland Barthes et Bernard Dort, qui joue Brecht... J'ai lu Stanislavski en russe avant qu'il soit traduit correctement en français. Il n'est pas du tout, comme on le prétend, dogmatique. Il ne dit pas comment il faut jouer. Il décrit comment l'acteur joue. Ce qui se passe en lui quand il est sur scène. Son mécanisme intime. Par exemple, il analyse la façon dont l'acteur qui joue *Richard III* va chercher en lui les racines de crimes qu'il n'a pas – en général – réellement commis. C'est une recherche très importante, à caractère scientifique. »

Mais le sujet du spectacle n'est pas Stanislavski. Il s'agit d'une discussion entre intellectuels, alors que l'apocalypse est proche. « Ainsi disputait déjà Byzance en 1453 », *écrit Antoine Vitez. Discussions byzantines aujourd'hui, à l'intérieur des remparts d'Avignon, tandis qu'au-dehors... Quelle est l'anxiété d'Antoine Vitez ?... Une chose est sûre : il aime mettre en scène ce type de dialogues. Il a construit déjà un spectacle autour d'une entrevue entre Mao Tsé-toung et Georges Pompidou.* « Et avec mes élèves, *ajoute-t-il*, nous avons travaillé l'interview de Platini par Marguerite Duras parue dans *Libération*. »

COLETTE GODARD.

MARC ENGUERAND

« Le Funambule », de Jean Genet

Le château de l'âme

Jean Genet, depuis son enfance, souffrait d'oppression. L'un de ceux qui lui ont permis de respirer s'appelait Abdallah.

Aimer, pour Genet, c'était soutenir, épauler. Il aura été le contraire d'un égoïste. Rien ne lui restait en mains. Et il suffisait de l'appeler au téléphone, de lui dire qu'un Marocain injustement soupçonné de vol venait d'être arrêté, pour que Genet, toute journée cessante, saute dans un taxi, courre chez l'avocat, à la prison, au ministère, au Palais. Oui, il était un homme d'un secours incroyable.

Abdallah n'était soupçonné de rien. Mais il n'avait, devant lui, rien d'exaltant. Genet lui apprit un art : danseur de corde, – Genet disait : *« fil-de-fériste »*. La carrière d'Abdallah fut interrompue par une chute.

Genet a dédié à Abdallah un livre : *le Funambule*. A le lire, nous pressentons pourquoi Genet avait choisi le fil de fer. Il est vivant, il résiste. Et l'équilibriste, en collant rouge étoilé et dans les éclats des lumières, est l'image même de l'« artiste » qui fascine. Artistes sont, comme lui, l'acteur et le poète. Du *« château de l'âme »*, dit Genet, chacun d'eux nous fait des signes *« qui renvoient aux images d'une enfance où il s'est su abandonné »*.

« On n'est pas artiste sans qu'un malheur s'en soit mêlé », dit Genet. A l'entendre, un acteur, pas plus qu'un poète, n'est quelqu'un de normal. Histoire d'une blessure qui n'a pas guéri. Dans sa vie au jour le jour, l'acteur peut savoir être courtois, gentil, pour ne pas peser. Mais il ne se sent pas bien. Il souffre d'un manque particulier de solitude. Alors, il se réfugie dans une fausse absence, pas trop voyante. Parfois, dit Genet, *« il se réfugie dans un signe grotesque de dérision »*. Une apparence biscornue. Chez l'un, ce sera la coiffure. Chez l'autre, les chaussures.

Jusqu'à la tombée du jour, l'acteur aspire à un dépaysement presque entier. Il aspire à un désert. Et ce désert, cette solitude enfin véritable, Genet dit que cela *« ne lui est accordé que par la présence du public »*. Il ne s'agit pas de courir au cou du public, de lui tendre si peu que ce soit la perche. *« Si tu danses pour le public*, dit Genet, *il le saura. Tu es perdu. Te voici un de ses familiers. Plus jamais fasciné par toi, il se rassiéra lourdement en lui-même d'où tu ne l'arracheras plus. »*.

Un acteur dans les lumières, des centaines d'yeux dans le noir : la solitude, c'est ça. Solitude avec et malgré les autres acteurs de la pièce, avec et malgré le metteur en scène, et comment serait-ce simple ? La solitude n'est pas communicable. Seul, l'acteur joue. Il s'en va rejoindre cette blessure qu'il cachait, dans un lieu secret, depuis chaque matin. Il va la rejoindre franc jeu, *« jusqu'à devenir cette blessure elle-même »*.

Bloc d'absence, bloc de blessure. C'est le for intérieur du comédien. Il se rapproche alors un peu de l'image de lui-même qu'il ne cesse de rêver. Et il n'y a pas d'égoïsme, pas d'amour de soi, dans cette tentative. Plus l'acteur s'approche de l'image rêvée, plus il est pris d'un froid glacial. Avant d'entrer en scène, d'entrer en solitude, puis une fois entré, l'acteur voit venir ce froid mortel. Ce pressentiment, il l'appelle le trac. *« Ce n'est pas la peur*, dit Genet, *c'est son contraire. »* C'est le cran d'aborder une région désespérée où l'acteur va n'être personne, ni un quelconque citoyen, ni tel ou tel personnage, ni un acteur. Ne dirait-on pas la mort ? L'acteur se perd pour une image, cette image va jouer pour lui. A l'instant où l'image joue pour lui, l'acteur reçoit une bouffée d'air. Dans la glace du froid, l'air attise un foyer.

L'absence, l'air, la mort, l'image : il semble que Jean Genet, ici comme plusieurs fois ailleurs, ait un signe d'amitié pour un autre « acrobate » : Jean Cocteau. Genet, comme Cocteau, nous fait voir passer un ange. L'ange de Genet danse sur la corde. Celui de Cocteau boite sur les tuiles : *« L'ange Heurtebise, rue d'Anjou, le dimanche, joue aux faux pas sur le toit. »* *Le Funambule* de Jean Genet est présenté au Festival d'Avignon. L'acteur Jean-Claude Jay dit le texte. *« Ne chasse pas cette tristesse, ce serait foutre à la porte de ton visage toute poésie »*, dit Genet. Cela convient à l'art de Jean-Claude Jay, dont le regard, les pas, la voix, expriment toujours, non pas tout à fait une tristesse, mais un nuage. Accompagné par une musique fort belle de Michel Arbatz, qui évoque le tango, la corrida, l'amour, la guerre, le fil-de-fériste, Philippe Olza va et vient sur le fil d'acier, tendu tout le long du théâtre. Question de goût personnel : il aurait peut-être été mieux de donner d'abord le texte de Genet, seul, dit simplement comme Jean-Claude Jay sait faire. Le funambule serait monté après, sur son fil. Le metteur en scène Alain Timar fait alterner pages du texte et exploits d'acrobate. Ce qui brouille un peu les deux. C'est bien beau quand même.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre des Halles, 22 heures, jusqu'au 31 juillet.

Boulez au Centre Acanthes

Le marteau sous l'œil du maître

Le patron de l'IRCAM, à cheval sur les deux rives du Rhône (le Monde du 15 juillet), joue les professeurs de direction d'orchestre et analyse ses propres œuvres à la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon.

Pierre Boulez n'a jamais été parcimonieux de son temps et il assume toujours plusieurs charges sur ses robustes épaules. Il ne lui suffisait pas de diriger huit fois *Répons* sous les étoiles, mais aussi dans la poussière, le mistral et les moustiques... Non moins importante était pour lui la session d'études organisée autour de son œuvre par Claude Samuel et le Centre Acanthes à la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon.

Pendant deux semaines, les solistes de l'Ensemble Intercontemporain, ainsi que Phyllis Bryn-Julson, l'équipe informatique de l'IRCAM et cinq musicologues ont commenté, disséqué, fait répéter et jouer un grand nombre de ses partitions à cent douze stagiaires, heureux élus sur trois cents candidats.

Boulez lui-même donnait, pour la première fois depuis 1969, six leçons de direction d'orchestre, suivies avec la passion que l'on devine. Il est, en effet, rarissime d'assister à des cours d'interprétation faits par un compositeur qui est en même temps un grand chef, donc capable de montrer les moyens d'exprimer toute sa pensée.

Nous l'avons vu travailler *le Marteau sans maître* avec ses élèves dans l'église de la chartreuse, dont l'acoustique généreuse convenait parfaitement à cette musique aiguë, drue, éclatante, en vue du concert final où les stagiaires dirigeaient d'autres stagiaires. Un véritable tour de force pour les uns et les autres, dans une œuvre aussi hérissée de difficultés, sous l'œil même du maître.

Mais si l'œil et l'oreille étaient impitoyables, Boulez se montrait paternel et même affectueux, expliquant, reprenant avec patience, donnant l'exemple que les jeunes chefs imitaient dans son ombre : l'ampleur quasi millimétrée d'un mouvement, l'attitude du corps, la moindre modification du tempo prenaient une évidence irréfutable, illustrées souvent par une image simple (*« Laissez-vous porter par la mer, sentez-vous comme dans l'eau »*).

Et, à travers ces gestes, si parlants dans leur abstraction, se transmettaient une formidable électricité vitale, capable de dynamiser les plus inextricables écheveaux rythmiques, mais aussi une respiration profonde, un sens du repos, un mystère musical réfutant l'intellectualisme dont on accuse le compositeur ou, tout au moins, l'ouvrant à une vie plus large et frémissante.

Au terme de ce stage, Boulez avait choisi pour le concert final une jeune Américaine, déjà dotée d'une superbe technique, Joyce Shintani, et un Espagnol, Ernesto Martinez Izquierdo, qu'il a décidé de prendre comme assistant à la rentrée. Et parmi les meilleurs des solistes on reparlera sans doute d'une jeune femme au nom célèbre, Pomone Tortelier, dont la voix paraissait aussi épanouie que le prénom, affrontant avec une audace sans complexe les courbes capricieuses du *Marteau sans maître*.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Le Centre Acanthes est organisé avec le soutien de la Caisse des dépôts et consignations. France-Culture donnera un large écho aux cours de Boulez et des musiciens de l'Ensemble Intercontemporain, dans ses émissions du 25 au 29 juillet (de 14 h 30 à 15 h 30), du 30 et du 31 juillet (de 22 h 35 à minuit), où l'on entendra, en particulier, le dernier jour, la version intégrale de *Répons*.

Jean-Jacques Lebel

« RETOUR D'EXIL »

PEINTURES
DESSINS
COLLAGES
1957-1988

EXPOSITION
DU 14 JUIN AU 29 JUILLET 1988

GALERIE 1900-2000

8, RUE BONAPARTE, 75006 PARIS
TÉL. 43-25-84-20

OFF

Hubert Jappelle et son Théâtre de l'Usine

Eragny-sur-Oise, cité satellite de Cergy-Pontoise, ville nouvelle, c'est à la fois très près, et déjà très loin de Paris. L'endroit où Hubert Jappelle est installé, depuis 1978, est pour le moins déroutant : la végétation a gagné du terrain sur cette papeterie désaffectée, rebaptisée Théâtre de l'Usine. Un chemin cahoteux y mène. Pour aménager un des bâtiments, y ouvrir un théâtre sobre, doté de cent cinquante places, il aura fallu une bonne dose d'énergie.

En 1959, Hubert Jappelle crée sa compagnie à Avignon. Il met en scène Ionesco, Strindberg, Shakespeare. Puis, en 1968, lui vient l'insolite idée de faire jouer ce répertoire par des marionnettes, avec lesquelles il tournera dans le monde entier.

En 1975, la compagnie quitte Avignon pour devenir cellule de création du Centre d'action culturelle de Cergy-Pontoise. Mais Hubert Jappelle est un éternel utopiste. En 1978, tout en poursuivant sa collaboration avec le CAC, il quitte Cergy-centre pour Eragny... Il a envie de travailler à l'échelle d'une cité, avec les lycées, les comités d'entreprise, bref, les amateurs. Il éprouve le *« cloisonnement »*, connaît des *« échecs »*.

Mais, peu à peu, le Théâtre de l'Usine trouve son public. Hubert Jappelle y présente ses créations, avec les marionnettes qui sont restées son *« jardin secret »*, avec des acteurs non professionnels qu'il forme toute l'année. Il accueille des compagnies du département, ou encore des amis en panne de lieu : René Loyon a créé ici *la Danse de la mort*, de Strindberg, avec Edith Scob. *« Ici, le projet artistique se déduit pas à pas. Je reste persuadé que le public est sensible à la ferveur. »*

Rares sont les Parisiens qui font le voyage jusqu'à Eragny. Hubert Jappelle n'en prend pas vraiment ombrage : il a choisi de rester un peu à l'écart. Mais ne vit pas pour autant comme un sauvage. Il enseigne au conservatoire de Cergy, à Nanterre Paris-X, à Caen, il est associé à l'équipe pédagogique de l'Ecole nationale de la marionnette à Charleville. Et reste fidèle à sa passion pour le théâtre musical : il prépare pour 1989 un projet avec Georges Aperghis, dont il a créé à Avignon, en 1971, *la Tragique histoire de Nécromancien Hieronimo*.

Il revient cette année encore dans le « OFF » avec ses marionnettes : il présente *le Manteau* d'après Gogol. L'investissement est de 140 000 francs, dont 20 000 francs pour la location du lieu. Hubert Jappelle estime, lui aussi, que l'aventure à Avignon est moins chère, et plus gratifiante, tous comptes faits, qu'à Paris. Sa compagnie est « hors commission » depuis 1982. L'Etat lui alloue 320 000 francs, la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, 250 000 francs et le département du Val-d'Oise, 130 000 francs. L'équipe, qui comptait cinq permanents en 1982, a été réduite cette année à deux...

ODILE GUIROT.

★ *Le Manteau*, au Cheval fou, 17 h 30.

Rencontre avec Nada Strancar

Un visage, un corps, une voix

Trop souvent, on dit de Nada Strancar qu'elle est la « seule tragédienne de sa génération ». Sa triple apparition à Avignon cette année convainc qu'elle peut tout faire et le faire mieux que bien.

Pourquoi, alors qu'elle n'apparaît que quelques minutes parmi les longues heures d'*Hamlet*, se souvient-on de son visage, de son corps, toujours en mouvement ? Pourquoi, au sortir de *Chroniques d'une fin d'après-midi*, n'entend-on plus bientôt que le son de sa voix ? Pourquoi sera-t-elle dans quelques jours l'un de nos plus beaux souvenirs dans *le Conte d'hiver* où elle fut, dès la création à Nanterre le printemps dernier, une stupéfiante Paulina ? Pourquoi Nada Strancar est-elle montée si haut sans qu'un plus vaste public ne l'accompagne, sans qu'une plus vive reconnaissance ne se manifeste hors de sa propre famille, celle du théâtre ?

Peut-être parce que nous ne sommes pas encore sortis tout à fait de vingt années de cloisonnement, de sectarisme, d'incompréhension entre le théâtre, le cinéma et la télévision, années d'étiquetage intensif de l'acteur. Nada Strancar, apparue au cours Simon, formée au Conservatoire national d'art dramatique, d'où elle est sortie en 1975, révélée il y a quelque dix ans par Antoine Vitez, pouvait-elle être autre chose, malgré un évident talent, qu'une intellectuelle un peu froide et infréquentable ?

« C'est vrai que pour ma génération le théâtre était une sorte d'engagement, intellectuel, théorique, grave, confie-t-elle aujourd'hui. *Quand j'ai commencé à travailler avec les élèves de l'école des Amandiers pour* Chroniques *et* Hamlet, *j'ai eu l'impression d'être une vieille institutrice moralisatrice. »* Il est certain que pour les comédiens de la génération de Nada Strancar l'époque était aux choix radicaux. *« Les jeunes comédiens sont certainement moins organisés, moins déterminés, mais leur engagement est ailleurs. Ils m'ont appris à me détendre et, à travers eux, je me suis rendu compte que les choses fluctuaient. En cette période « consensuelle », les relations du théâtre privé et du théâtre public se détendent, les relations théâtre-cinéma-télévision s'assouplissent. Tout devient de moins en moins dur, on a moins cette impression de guerre civile qui essayait de paraître cordiale. »*

La tragédienne de sa génération

L'occasion était trop belle pour celle qu'on a baptisée, à raison, *« la tragédienne de sa génération »* de lancer à nouveau son appel : *« Je veux absolument que l'on me fasse jouer des choses drôles. »* Paradoxalement, Nada Strancar excelle à dénouer les fils les plus intriqués qui animent les héroïnes tragiques mais elle sait *« qu'en restant dans le même registre »*, tout pourrait devenir trop simple : *« J'ai peur de perdre la fraîcheur et l'enthousiasme et que me reste seulement l'efficacité. »* Elle qui fut Lucrèce Borgia dans la Cour d'honneur, elle que Patrice Chéreau dirigea dans *Peer Gynt*, au début des années 80, ne renie rien de son apprentissage. *« Avec Antoine Vitez, dans un cadre général imaginé par le metteur en scène, les acteurs fournissent la matière organique du spectacle. Contrairement à ce que l'on pense souvent, il ne nous impose rien mais choisit parmi ce qu'on lui propose, ce qu'il a capté pendant les répétitions. Cela m'a permis de faire l'apprentissage de la responsabilité de l'acteur dans une mise en scène. Avec Patrice Chéreau, j'ai compris qu'il fallait avoir une grande force de résistance et en même temps l'inverse, accepter de se laisser manipuler, n'être jamais en rétention par rapport à soi-même. Il essaie de trouver « l'autre » en nous, le négatif, tout ce qui n'est pas visible. »*

Nada Strancar n'aime rien plus que les répétitions. *« C'est le moment où l'imagination, le corps peuvent travailler en toute impunité, le moment où l'on découvre un texte, sa mathématique émotionnelle et corporelle. »* Elle qui est très « traqueuse » se méfie toujours des représentations : *« Sur quarante, il n'y en a que dix qui sont bénies de liberté ; durant les autres, on travaille, les angoisses reviennent, ce n'est jamais donné. »* Le travail est tout la vie de Nada Strancar. C'est un choix. *« J'ai lu beaucoup de romans, fait beaucoup de chant, eu des crises de cinéma mais mon temps passé en dehors du théâtre est très réduit. Ma vie est définitivement axée sur le travail, mes relations amicales tournent autour de ce travail, je vis avec un acteur. C'est bien, même si ce monde est parfois méchant. »*

OLIVIER SCHMITT.

itez

e marteau sous l'œil du

voix

Culture

CINÉMA

Eté chaud au Max-Linder

Sept tonnes de pellicule

Grand écran ; son THX ; places réservées. Le Max-Linder est la version moderne des grands cinémas à l'ancienne. Vingt-huit grands films s'y succéderont cet été.

24, boulevard Poissonnière, à Paris, au début des années 20, l'acteur cinéaste Max Linder exploita pendant deux ans une salle de cinéma à laquelle il laissa son nom. Cette salle était célèbre. Rachetée par les frères Siritzky, elle fut réaménagée en 1954 par l'architecte Peynet. Pendant trente ans, elle ne changea pas. Et puis, en 1985, la société Parafrance décida de la fermer.

Mais un an plus tard, quatre hommes gens, Brigitte Aknin et Dominique Erenfrid, Vincent Melilli et Jean-Jacques Zilbermann, qui, boulevard de Port-Royal, animaient avec succès l'Escurial Panorama, rachètent le Max-Linder, investissent 10 millions de francs dans sa transformation par l'architecte Yannick Lecocq. La nouvelle salle comprend sept cents places réparties sur trois niveaux : orchestre, mezzanine et balcon, un écran – légèrement courbe – allant de mur à mur et du sol au plafond, une cabine de projection avec un hublot placé exactement au centre de l'image, un équipement sonore THX.

La première séance du nouveau Max-Linder a eu lieu le 27 novembre dernier. La salle programmait alors *le Dernier Empereur*, de Bernardo Bertolucci. En version originale sous-titrée, cela fait partie du pari ; pas de films étrangers en version doublée. C'est pourtant contraire à la tradition des salles des Grands Boulevards. Mais l'équipe du Max-Linder a misé là-dessus, et sur les grands films d'auteur, sur le spectacle. Qu'en est-il, aujourd'hui ?

« *Depuis l'ouverture*, dit Brigitte Aknin, *nous avons reçu à peu près quatre-vingt mille spectateurs. C'est globalement positif, mais il nous faudrait six mille cinq cents à sept mille entrées par semaine pour ne pas avoir de déficit. Nous avons bon espoir. Le bilan est à faire dans un an. La version originale n'est pas dans les habitudes du quartier. En grande partie, la clientèle vient d'ailleurs. Mais il y a tout de même des gens qui découvrent la v.o. Ils ont fait une concession et ils s'aperçoivent que les sous-titres sur grand écran sont plus faciles à lire qu'à la télévision.* »

Les mentalités changent

« *Les mentalités changent. On « raconte » le Max Linder. On le raconte même, parfois, sans y être venu ! Le système de réservation marche bien. On offre des billets à sa famille, à ses amis. Venir voir un film, ici, devient une fête. C'est ce que nous voulions.*

Avec son écran gigantesque et son relief sonore, le Kinopanorama, avenue de La Motte-Piquet, avait fait, en quelques années, la preuve qu'on peut ramener le public au spectacle cinématographique et le garder. Sans concurrence dans son secteur, le Max-Linder confirme cette tendance.

« *Il y a, évidemment, un problème de programmation*, dit Brigitte Aknin. *Nous pouvons tout projeter, même du 16 mm gonflé en 35 mm, mais il faut des films très particuliers et, dans une année, quatre ou cinq productions seulement peuvent convenir ? Nous avons passé un accord de deux ans avec la fondation Gan pour le cinéma. Nous aurons ainsi une série de manifestations : avant-premières, ciné-clubs, découverte de films restaurés par la fondation, présence de celle-ci dans le hall, par affiches, photos... Il n'y avait pas de grandes sorties cet été, et nous avions envie de faire quelque chose sur le format 70 mm. Avec la fondation, nous avons préparé un programme spécial du 3 au 30 août. Un film en 70 mm par jour. Il a fallu répertorier les copies dont l'état était satisfaisant et chercher les films qui pouvaient attirer les spectateurs. Nous avons tout visionné depuis deux mois. Nous en avions retenu cinquante. Après vérification, trente seront finalement projetés.* »

Soit, en tout, sept tonnes de pellicule ! Le programme commence le 3 août avec *Ben Hur* de William Wyler. Ensuite : *Funny Girl, la Bible, les Cheyennes, Autant en emporte le vent* (version reportée sur pellicule large, bien sûr), *Ran, les Cinquante-cinq Jours de Pékin, Cléopâtre, Hello Dolly, le Tambour, the Rose, etc.* Outre le programme complet, chaque spectateur recevra, à l'entrée, un échantillon de pellicule 70 mm.

JACQUES SICLIER.

★ De *Ben Hur* à *E.T.*, du 3 au 30 août. Rens. : 42-02-80-68.

ARTS

A la Fondation du château de Jau

New-York-Paris

Encore les années 50 : celles des artistes américains installés à Paris. L'idée est fort intéressante et le résultat séduisant.

Serait-on voué à n'en plus sortir ? Les années 50 n'en finissent pas de susciter livres et expositions. Celle qui se tient pour l'été au château de Jau (Pyrénées-Orientales) ne serait qu'une manifestation de plus, périphérique et tout juste complémentaire, si elle ne se risquait à poser quelques problèmes justes que l'on n'a guère évoqués. Résultat : une galerie de peintures bien souvent excellentes et une belle analyse d'un sujet majeur, la vague de peintres d'outre-Atlantique qui s'établirent à Paris après la guerre. On aurait grand tort de tenir cette émigration pour négligeable, quand on se souvient qu'elle eut pour chefs de file Joan Mitchell, Sam Francis et Jean-Paul Riopelle. Et qu'elle a compté encore Shirley Jaffe, James Bishop et Elsworth Kelly.

Sa période : 1950-1965, quinze ans donc et non la décennie partout célébrée. Or l'exposition de Jau démontre clairement que, dans le cas des peintres américains, si datés-clés il y a, ce serait 1947-1948, date du départ pour l'Europe de Bluhm, Jaffe, Kelly et Youngerman, ou 1957-1958, moment du retour aux Etats-Unis pour la plupart des émigrants et de l'arrivée à Paris de Bishop qui y séjourne jusqu'en 1966. La première correspond à l'émergence de l'*abstract expressionism* à New-York, et la seconde aux débuts du pop-art de Johns et Rauschenberg, coïncidences que l'on a peine à croire fortuites. Il convient donc de restaurer une chronologie complexe que la notion d'« années 50 » néglige cruellement.

Autre précision que l'exposition remet fort utilement en évidence : s'il apparaît qu'à peu d'exceptions près les Américains de Paris n'ont d'yeux que pour Matisse, ce dernier ne les obsède pas seulement par sa couleur et ses gouaches découpées, à l'inverse de ce qu'un formalisme étroit semble professer désormais. Le Matisse qui intéresse Francis, Kimber Smith, Bluhm et Youngerman est tout autant celui de la chapelle de Vence que l'ex-« fauve » de 1905. Francis, dont on voit à Jau quelques admirables toiles en jaune, a maintenu intacte une inspiration teintée de religiosité qui rappelle à l'évidence celle du peintre de *la Joie de vivre*, et n'en a pas changé depuis.

Le goût des toiles illimitées

A ne voir en Matisse que le grand-père bienveillant du monochrome et de l'abstraction analytique, on s'interdit de comprendre pourquoi il pouvait sembler parfaitement cohérent à un jeune peintre en 1950 de le choisir pour maître sans rompre pour autant avec les idées-forces de l'art américain, geste et primitivisme. On en dirait volontiers de mêmes des liens que Joan Mitchell a su nouer entre Monet et l'expressionnisme abstrait. A l'inverse, Kelly a évolué vers un art systématique ennemi de l'effusion, art « purement » pictural fondé sur une répartition réglée et impersonnelle des couleurs qui n'a rien de matissien – ce que Kelly a dit assez violemment pour que l'on y prenne garde.

Tous, cependant, ont en commun un usage qui suffit à les distinguer des peintres européens contemporains, celui du grand format. Alors que les abstraits français ne rompent pas sans répugnance avec la tradition du tableau de chevalet, les Américains apportent à Paris leur goût des toiles illimitées, à l'échelle d'une technique qui suppose que le corps entier s'y engage, et non pas seulement le poignet et le bras. Le « all over » s'impose alors à eux, et sans que se ressente ce regret de la profondeur qui altère à l'occasion la cohérence de tant d'œuvres de Bissière, Manessier ou Bazaine. Est-ce là un trait américain ? On peut hésiter à procéder à une assimilation si commode, mais on ne peut hésiter à constater que Riopelle et Francis retrouvent une ambition monumentale qui paraissait perdue.

On ne saurait en conclure pour autant que l'épisode parisien ne fut pour eux que de longues vacances d'après-guerre, occupées par la visite des musées et des cathédrales du Vieux Continent. A regarder trente ans après leurs toiles, il apparaît que l'Europe a convaincu la plupart de se consacrer à une peinture qui soit moins d'expressionnisme et plus de contemplation. Gagnés par le panthéisme heureux de Monet et de Matisse, ils ont renoncé à la violence en noir et blanc et à la toile-hurlement et donnent le sentiment de s'être abandonnés au principe de plaisir avec moins de remords et de souffrance qu'un Rothko ou un Kline.

Les œuvres de Sam Francis et de Joan Mitchell le prouvent, comme le prouve ce que disait il y a cinq ans James Bishop, arrivé lui bien plus tard : « *Je me considère comme quelqu'un qui a essayé de travailler à partir de Motherwell (...) et par la suite Newman, Rothko et Reinhardt. Puisqu'on ne pouvait les imiter, il me fallait à mon tour inventer quelque chose. (...) Dans l'isolement relatif qui était le mien à Paris, je me sentais libre de suivre mes propres intuitions. Je pense qu'aujourd'hui je suis un expressionnisme abstrait de la branche calme.* »

PHILIPPE DAGEN.

★ Château de Jau, Cases-de-Pene (Pyrénées-Orientales), jusqu'au 10 septembre. Excellent catalogue, qui réunit un nombre remarquable de textes d'artistes et de critiques écrits pendant la période considérée (100 F).

MUSIQUES

Un festival occitan en Minervois

Quatre villages du Minervois, pays du Languedoc partagé entre l'Aude et l'Hérault lors de la création des départements en 1789 – Ferrals-les-Montagnes (117 habitants), La Caunette (311), Azillanet (400), Olonzac, le plus important, chef-lieu de canton (1 700), et Minerve (100), la capitale historique, – se sont regroupés pour organiser, du 26 juillet au 7 août, un festival, mêlant musique, récit (avec Jean-Pierre Chabrol) et théâtre (1).

Créé en 1985, avec *Menerba 1210* (1210 étant l'année du siège de Minerve, place forte cathare, par les croisés de Simon de Montfort), ce festival rend, cet été, hommage à l'auteur de cette évocation historique, Léon Cordes, enfant du pays, écrivain de langue occitane, décédé en octobre 1987.

Son fils, Michel, qui avait assuré la mise en scène de *Menerba 1210*, a écrit spécialement *1907 : les gueux de la Saint-Jean*, une autre fresque populaire et paysanne, celle de la révolte des vignerons. Accompagnés d'une musique de Cardabela, d'inspiration occitane, elle sera interprétée, du 30 juillet au 7 août, dans la vallée d'une rivière à sec, au pied de la falaise portant Minerve, par les villageois eux-mêmes, qui s'exprimeront, selon le cas, en occitan ou en français. – *(Corresp.)*

(1) Association du Festival du Minervois, 34210 Siran ; renseignements et réservations au bureau du Festival, tél. : 68-91-12-52 ou 68-91-12-54.

Communication

Le conflit de l'imprimerie Jean Didier

Le Livre CGT et M. Jean Miot demandent au ministère du travail d'intervenir

Le conflit se durcit de jour en jour entre le Livre CGT et l'imprimeur Jean Didier. Les journaux clients de l'imprimerie Jean Didier de Massy-Palaiseau (Essonne), en lock-out depuis cinq semaines sur décision de son responsable, sont devenus les « otages » de ce conflit.

Ainsi, le mercredi 20 juillet, plusieurs militants du Livre CGT ont investi la société de routage Chopin, de Massy, et ont déchiré et répandu dans la rue quelque 50 000 exemplaires de *l'Événement du jeudi*, destinés aux abonnés et devant être acheminés par camions vers les gares parisiennes. La direction de *l'Événement* a aussitôt publié une protestation. « *Les abonnés de* l'Événement du jeudi *ne recevront pas leur journal cette semaine. Pourquoi ? Parce que des commandos d'individus se prétendant, évidemment à tort, syndicalistes du Livre – ce qui n'est pas crédible vu les méthodes fascisantes employées – ont attaqué les camions qui transportaient les exemplaires de notre hebdomadaire destinés aux abonnés et en ont systématiquement détruit le contenu [...]. Nous dénonçons cet acte provocateur et absurde... La multiplication de tels actes nous contraindrait à arrêter nos activités d'éditeur.* »

La veille, un groupe d'ouvriers du Livre avaient empêché la fabrication de 48 000 exemplaires du *Panorama du médecin*, à l'imprimerie Lahaye des Mureaux (Yvelines). La direction de l'imprimerie a annoncé qu'elle avait déposé plusieurs plaintes devant le parquet de Versailles pour « violation de domicile, vols et dégradations volontaires ». Il y a une semaine, au centre de distribution de Saint-Denis, des militants CGT avaient détruit 28 000 exemplaires du *Figaro-Madame*, 57 000 du *Figaro-TV*, 25 000 de *l'Express* et 5 000 de la revue *PC Informatique*.

Tous ces titres étaient imprimés, avant l'ouverture du conflit, à l'imprimerie Jean Didier de Massy. Depuis, ils sont fabriqués dans diverses imprimeries de la région parisienne ou dans l'un des quatre autres centres d'impression que possède M. Didier. Compte tenu du climat actuel, certains camions transportant des exemplaires de ces journaux, des imprimeries aux entreprises de routage, sont escortés par des CRS.

Cette tension persistante est due au refus de M. Didier de reprendre dans son entreprise de Massy vingt-quatre salariés dont il a demandé le licenciement, pour avoir, selon lui, commis des voies de fait et des déprédations. Parmi ces salariés figurent dix-neuf délégués de la CGT, soit la presque totalité de la représentation du Livre CGT dans cette imprimerie.

« Un Vietnam de l'imprimerie ? »

Les deux parties campent solidement sur leurs positions. M. Didier manifeste la même fermeté que celle qu'il avait adoptée le 18 juillet (*le Monde* du 20 juillet). « *Il y a quinze personnes que je ne reprendrai jamais*, affirme-t-il. *Les abords d'une de mes entreprises, à Lizy-sur-Ourcq, ont été saccagés par eux. Ce sont des méthodes de chefs de bandes, pas de syndicalistes. Il n'est pas question qu'ils commandent chez moi.* » Lundi 25 juillet, à la suite d'un référé, M. Didier va pourtant devoir rouvrir les portes de son imprimerie de Massy, mais il s'attend « *que la CGT empêche ceux qui veulent travailler de le faire* ».

Le Livre CGT n'a pas, il est vrai, l'intention de faire machine en arrière. « *Il n'y a rien à négocier avec M. Didier qui se croit au-dessus de la loi*, assure M. Roger Lancry, secrétaire général du Livre CGT. *Il pense nous impressionner, en fait il nous galvanise. Je suis prêt à aller très loin et très longtemps. Les treize mille militants du Livre CGT d'Ile-de-France sont prêts à verser 200 francs mensuels pour aider ceux de Massy. Si M. Didier continue, nous userons de la pratique de la terre brûlée. Si les pouvoirs publics n'interviennent pas, nous ferons dès la semaine prochaine de très gros « coups » : lundi, nous serons Massy, jeudi nous irons à Lille, où M. Didier a une autre imprimerie, puis à Strasbourg. Si le gouvernement n'intervient pas, nous allons vers le drame. Ce sera le rouleau compresseur.* »

M. Lancry n'est pas seul à demander l'arbitrage du ministère des affaires sociales et de l'emploi ou celui de l'industrie. M. Jean Miot, directeur délégué du *Figaro* et président du Syndicat de la presse parisienne, tient des propos similaires. « *Le conflit des imprimeries Jean Didier nous ramène aux heures les plus sombres du conflit du* Parisien libéré, déclare-t-il dans l'hebdomadaire professionnel *CB News* de cette semaine. *Il y a dans cette affaire véritablement « déclaration de guerre ». Il est donc indispensable, sous l'égide du ministère du travail, qu'une négociation s'ouvre de toute urgence sur ce dossier. Plus on attendra, plus on s'enlisera dans un Vietnam de l'imprimerie française.* »

Chez M. Jean-Pierre Soisson, ministre des affaires sociales et de l'emploi, on s'est bien penché sur ce dossier explosif. « *La procédure de licenciement des dix-neuf salariés protégés, parce que délégués de la CGT, relève de l'inspection du travail. Celle-ci mène une enquête contradictoire, en toute indépendance, qui devrait aboutir la semaine prochaine*, explique un conseiller. *Quant au lock-out de l'usine, la direction départementale du travail et de l'emploi de l'Essonne a écrit à M. Didier, la semaine dernière, afin de l'inviter à rouvrir son imprimerie (comme le demandait le tribunal en totale unités de vue avec le ministère). Et cela a abouti à la décision de M. Didier de rouvrir les portes dès lundi.* » Il est peu certain que cette mesure, à elle seule, ramène la sérénité.

YVES-MARIE LABÉ.

Genest Entreprises se diversifie dans la vidéo

Bouygues ferait-il des émules ? Le groupe Genest Entreprises venu du bâtiment-travaux publics, accentue sa diversification dans la communication. Il vient en effet, via la société Beten, de prendre 49 % de la SIIS, Société internationale d'image et de son. Fondée l'an dernier par M. Jean-Jacques Mauriat, ancien directeur de l'information à RFO (radio-télévision pour l'outre-mer) et créateur de l'Agence internationale d'images (AITV), SIIS se veut tout à la fois banque d'images vidéo et société de production et d'ingénierie audiovisuelle. SIIS fournit déjà à plusieurs télévisions étrangères un service hebdomadaire d'actualité « Intervision », ainsi qu'un magazine médical mensuel – « Santévision ».

Le groupe Genest Entreprises, qui réalise encore l'essentiel de son chiffre d'affaires (2,6 milliards de francs en consolidé) dans le génie civil, les charpentes, la serrurerie, les travaux de sol et le nettoiement robotisé, cherche aujourd'hui à se diversifier au travers de sa filiale Segic et de la société Beten, dans les activités d'ingénierie et de communication. Segic réalise des travaux de câblage pour France Télécom et Communication-Développement. Beten, quant à elle, accroît ses activités d'études dans la vidéo industrielle, la télé-surveillance, les murs d'images. Elle est sur point de signer un contrat d'ingénierie pour la réalisation du canal local d'une grande ville nouvelle de la région parisienne.

P.-A. G.

● **L'Union des producteurs de films (UPF) assigne la 5.** – L'UFP assigne la 5 devant le tribunal de grande instance pour avoir annoncé régulièrement, *« sur son antenne et dans certains journaux, sa programmation cinématographique et de fictions télévisées, de manière indifférenciée »*. Une pratique, constate l'UPF, qui conduit la chaîne *« à déclarer qu'elle propose chaque soir un film, en ajoutant un label également trompeur : Cinéma sur la 5 »*. L'UPF estime inacceptable de banaliser ainsi l'image d'un film, entretenant volontairement la confusion dans l'esprit du public. Elle dénonce la concurrence illicite faite aux salles de cinéma, puisque la diffusion de longs métrages est interdite certains soirs sur le petit écran. Par deux fois, déjà, la CNCL a porté plainte contre la 5 pour avoir diffusé des films (*Commando Léopard* et *les Boys de la compagnie C*) à des jours et des heures interdits (*le Monde* du 22 juin). Mais ces deux actions en justice sont couvertes par la loi d'amnistie.

Dans une lettre à la CNCL

M. Vivien conteste le pluralisme de « 7 sur 7 »

M. Robert-André Vivien, député, maire de Saint-Mandé et vice-président du groupe RPR à l'Assemblée nationale, juge que Anne Sinclair choisit de manière *« partiale »* les invités de « 7 sur 7 ». Le rapporteur du budget de la communication a écrit à M. Gabriel de Broglie, président de la CNCL, pour lui demander de faire respecter *« le pluralisme de l'information, érigé par le Conseil constitutionnel au rang d'objectif à valeur constitutionnelle »*.

A l'appui de sa démarche, M. Vivien cite la liste d'invités des derniers « 7 sur 7 » depuis le 1er mai : Bernard Tapie, Laurent Fabius, Jean-Jacques Servan-Schreiber, Bernard Tapie (à nouveau), Robert Badinter, Robert Maxwell et Jean-Pierre Soisson. A la rédaction de TF 1, on estime que M. Vivien mêle abusivement sous la même étiquette des responsables politiques et des personnalités invitées pour des motifs non politiques. En s'en tenant strictement aux responsables politiques, la direction de la chaîne affirme que l'émission d'Anne Sinclair a accueilli depuis septembre dernier, huit invités représentant l'actuelle majorité et huit invités appartenant à l'opposition.

● **La CNCL demande aux chaînes privées de respecter la loi sur les interruptions publicitaires.** – La CNCL a adressé, mercredi 20 juillet, une nouvelle mise en garde aux trois chaînes privées, TF 1, la 5 et M 6, auxquelles elle a demandé *« instamment »* de se conformer aux dispositions de la loi du 30 septembre 1986, qui stipule que la diffusion d'une œuvre cinématographique *« ne peut faire l'objet de plus d'une interruption publicitaire »* et que *« le message publicitaire doit être clairement identifiable comme tel »*. Les trois chaînes, qui ont manifesté leur intention de se conformer à cette décision devraient donc prochainement supprimer la diffusion de bandes-annonces d'autopromotion pendant les coupures publicitaires. TF 1 aurait déjà supprimé une bande d'autopromotion dont la diffusion était prévue pendant son film de mardi soir. La CNCL a par ailleurs demandé à la Une d'appliquer le même régime aux téléfilms en matière de coupures publicitaires.

Prix 1989
DE LA RECHERCHE SUR LA
PUBLICITE PRESSE
SUJET A TRAITER :
LA PRESSE :
UN MEDIA POUR LES
JEUNES DE 15 A 25 ANS
Inscriptions jusqu'au 15 novembre 1988
Remise du mémoire : 1er mars 1989
1er PRIX 10.000 F
2e PRIX 5.000 F
Réservé aux étudiants des Etablissements d'Enseignement Supérieur de Commerce
Gestion • Marketing • Presse • Publicité
RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
PRESSPACE
UNION DE LA PUBLICITE PRESSE
40, Boulevard Malesherbes
75 008 Paris. Tél. : 47.42.11.14

Spectacles

théâtre

Les autres salles

ARCANE (43-38-19-70). Le Punch du frappeur d'azur : 20 h.
ARLEQUIN (RESTAURANT-THÉATRE) (45-89-43-22). La Peur des coups, la paix chez soi : 20 h 30.
BERRY (43-57-51-55). Poèmes : 18 h 30. Trop, c'est trop : 20 h 30.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). ◇ Si jamais je te pince : 21 h.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire' Folies : 21 h.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Les Délices du baiser : 20 h 30.
EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire : 22 h.
FONTAINE (48-74-74-40). Concours de circonstances : 21 h.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. Simone Weil 1909-1943 : 21 h 30.
LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît : 20 h. Pierre Péchin : 21 h 45.
LE PROLOGUE (45-75-33-15). Si on faisait le noir juste une minute ? : 21 h.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. ◇ Le Petit Prince : 20 h. Nous, Théo et Vincent van Gogh : 21 h 15. Théâtre rouge. Le Carrefour des trois brouillards : 18 h 30. Contes érotiques arabes du XIVe siècle : 20 h. La Ronde : 21 h 30.
MATHURINS (42-65-90-00). Les Mystères du confessionnal : 21 h.
MICHEL (42-65-35-02). Pyjama pour six : 21 h 15.
MICHODIÈRE (47-42-95-23). Ma cousine de Varsovie : 20 h 45.
MONTPARNASSE (43-22-77-74). ◇ Le Secret : 21 h.
MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-74). ◇ Le Journal d'un curé de campagne : 21 h.
MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (45-35-75-23). Buffon côté jardin : 14 h et 15 h.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Le Grand Standing : 20 h 30.
ŒUVRE (48-74-42-52). Exercices de style : 20 h 45.
PALAIS ROYAL (42-97-59-81). Avanti : 20 h 30.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. ◇ Pour l'amour de Marie Salut : 21 h.
POTINIÈRE (42-61-44-16). Frio-Frac : 20 h 30.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Dieu qu'il est Tardieu : 18 h 30 et 20 h 30.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Drôle de couple : 20 h 45.
TOURTOUR (48-87-82-48). Journal d'un loup-garou : 19 h. La Voix humaine : 20 h 30. La Femme rompue : 22 h.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Guitry, pièces en un acte : 20 h 30.
VARIÉTÉS (42-33-09-92). Le Sens du lit : 20 h 30.

Les concerts

AUDITORIUM DES HALLES. Orchestra da camera di Padova e del Veneto, 20 h 30. Dir. et violon Piero Toso, K. Georgian (cello). Œuvres de Salieri, Mozart, Denissov, Rossini.
CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-77-11-12). Musique électroacoustique, 18 h 30. Œuvres de Stockhausen : Dans le cadre de Musique année cinquante. Studio 5, cinquième étage. Entrée libre.
ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE. (42-23-55-28). Orchestre Sainte-Cécile de Pise, 18 h 30, et 21 h. Dir. R. Pierazzini. Œuvres de Vivaldi, Bach, Telemann. Camerata de Paris.
ÉGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE. Orchestre de chambre Jean-Jacques Wiederker, 21 h, A. Wiederker (violon), Œuvres d'Albinoni, Bach, Mozart, Corelli, dans le cadre du Festival musique en île.
SAINTE-CHAPELLE. (46-61-55-41). Arts Antiqua de Paris, jusqu'au 22 septembre, 19 h 15, sam., lun. 21 h 15, sam., lun. Joseph Sage (contre ténor), Michel Sanvoisin (fl., cromorne, bombarde), Raymond Cousté (luth, psaltérion).
SQUARE VIOLET. Pavillon chromatique, jusqu'au 15 août, 15 h, mer., jeu., ven., sam., dim., lun., mar. Animation musicale d'après des œuvres de Ravel, Bach, Garner, Baden Powell.

Jeudi 21 juillet

cinéma

La Cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

L'Homme à la Caméra (1929), de Dziga Vertov, Kino Pravda (1922-1925), de Dziga Vertov, 16 h ; Mister Cinderx (1934, v.o.), de Fred Zelnick, 19 h ; Une femme et ses masseurs (1938, v.o.), d'Hiroshi Shimizu, 21 h.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS (40-26-34-30)

Paris-Province aller-retour : Provinciales : Seule à Paris (1965) de Robert Guez, les Amants (1958) de Louis Malle, 14 h 30 ; Aurélien 1 : Ciné train (1973) de Liliane de Kermadec, Aurélien, Bérénice (1978) de Michel Favart, 16 h 30 ; Aller-retour Paris-campagne, Actualités Gaumont, Publicités R.F.P. (1981-1985), Goupi Mains Rouges (1943) de Jacques Becker, 18 h 30 ; Cinéma muet : Au temps des tramways parisiens (1925) d'un réalisateur anonyme, Entr'acte (1924) de René Clair, Paris qui dort (1923) de René Clair, 20 h 30.

Les exclusivités

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (42-26-48-18) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).
AMÈRE RÉCOLTE (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).
LES ANNÉES SANDWICHES (Fr.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).
L'ATTAQUE DES MORTS-VIVANTS (*) (It., v.f.) : Maxeville, 9e (47-70-72-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).
AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).
BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
BALANCE MAMAN HORS DU TRAIN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
BIRD (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).
LA BOHÈME (Fr., v.o.) : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52).
CHOCOLAT (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
CONTRAINTE PAR CORPS (*) (Fr.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).
CRY FREEDOM (Brit., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17).
DE BRUIT ET DE FUREUR (**) (Fr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67).
DOUBLE DÉTENTE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
ECLAIR DE LUNE (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97).
EDDIE MURPHY SHOW (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).
EL DORADO (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
EMMANUELLE 6 (**) (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).
EMPIRE DU SOLEIL (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).
EST-IL FACILE D'ÊTRE JEUNE... EN URSS (Sov., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).
LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67).
LES FEUX DE LA NUIT (**) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).
FLIC OU ZOMBIE (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).
FRANTIC (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
LES GENS DE DUBLIN (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).
LE GRAND BLEU (Fr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).
HAIRSPRAY (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
JUILLET EN SEPTEMBRE (Fr.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
LA LÉGENDE DU LAGON (Nouvelle Zélande, v.f.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LIAISON FATALE (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).
LONGUE VIE A LA SIGNORA (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
MANIAC COP (*) (A., v.f.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).
MATADOR (*) (Esp., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).
MÈRE TERESA (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LA MÉRIDIENNE (Suis.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30).
MILAGRO (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).
MR LUCKY (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).
NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).
NUIT DE FOLIE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
L'OEUVRE AU NOIR (Fr.-Bel.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30).
PANICS (*) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88).
POLICE ACADEMY 5 (A., v.o.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
POWAQQATSI (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LES PRÉDATEURS DE LA NUIT (*) (Fr., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).
PUBLIVORE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
LES PYRAMIDES BLEUES (Fr.-Mex.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).
LE QUATRIÈME PROTOCOLE (Brit., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
SAMMY ET ROSIE S'ENVOIENT EN L'AIR (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
SEPTEMBER (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).
LA SORCIÈRE (It.-Fr., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).
THE KITCHEN TOTO (A., v.o.) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
TYPHOON CLUB (Jap., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
UN ENFANT DE CALABRE (It.-Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
UN MOIS A LA CAMPAGNE (Brit., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).
UNE NUIT A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).
UNE VIE SUSPENDUE (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
LA VIE EST BELLE (Bel.-zaïrois) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).
LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
WALL STREET (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

Les grandes reprises

A BOUT DE SOUFFLE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
AGUIRRE, LA COLÈRE DE DIEU (All., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).
AIR FORCE ACADEMY (, v.f.) : Club, 9e (.
LES AMOURS D'UNE BLONDE (tchèque, v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).
LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
L'AS DE PIQUE (Tch., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).
ATLANTIC CITY (Fr.-Can., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
AVANTI ! (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
BARBEROUSSE (Jap., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).
LA CHARGE HÉROÏQUE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
CITIZEN KANE (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).
LA COMTESSE AUX PIEDS NUS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
LES DAMNÉS (*) (It.-A., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).
DE SABLE ET DE SANG (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).
DESPAIR (All., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).
DEUX SUPER-FLICS (It., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).
DIRTY DANCING (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.f.) : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).
DONNE-MOI TES YEUX (Fr.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).
DRAME DE LA JALOUSIE (It., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).
L'EXÉCUTRICE (*) (Fr., v.f.) : Club, 9e
HELL ZAPOPPIN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).
L'HOPITAL (A., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).
3 MILLIONS DE FAÇONS DE MOURIR (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).
JE T'AIME, MOI NON PLUS (**) (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LA LOI DE MURPHY (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).
MACADAM COW-BOY (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94).
MILLION DOLLAR LEGS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).
OCTOPUSSY (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
ONDE DE CHOC (*) (A., v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86).
OVER THE TOP (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).
LE PACTE (*) (Brit., v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86).
PAISA (It., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).
PANDORA (Brit.-A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
PETER PAN (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LA PEUR (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).
RIEN QUE POUR VOS YEUX (Brit., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).
ROME VILLE OUVERTE (It., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).
SALVADOR (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).
SCARAMOUCHE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).
SILVERADO (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).
SOUDAIN L'ÉTÉ DERNIER (A., v.o.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).
LA SOURIS QUI RUGISSAIT (Brit., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).
LA SPLENDEUR DES AMBERSON (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).
SWEET MOVIE (**) (Fr.-Can.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).
LA VIEILLE DAME INDIGNE (Fr.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).
VIOLENCE ET PASSION (It., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).
VOYAGE EN ITALIE (It., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

LES FILMS NOUVEAUX

BLUE-JEAN COP. Film américain de James Glickenhaus, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Miramar, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
CÉRÉMONIE D'AMOUR. (**) Film français de Valerian Borowczyk : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).
LES ENFANTS DE L'IMPASSE. Film américain d'Alan J. Pakula, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).
ET SI ON LE GARDAIT ? Film américain de John G. Avildsen, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).
MISTER DYNAMITE. Film Hong Kong de Jackie Chan, v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
PLAISIRS PERVERS. (**) Film italien de Lucio Fulci, v.o. : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
RETOUR DE FLAMME (*). Film américain de Gilbert Cates, v.o. : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
UN ÉTÉ A PARIS. Film français de René Gilson : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).
VENDREDI 13, CHAPITRE 7, UN NOUVEAU DÉFI. (*) Film américain de John Carl Buechler, v.o. : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).
VICES ET CAPRICES. (**) Film italien de Tinto Brass, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).
LE VIEUX GARÇON. Film italien de Franco Castellano et Pipolo, v.o. : Reflet Médicis Logos, 5e (43-54-42-34).

PARIS EN VISITES

VENDREDI 22 JUILLET

« Les écrivains du Père-Lachaise », 10 h 30 ; « Tombes célèbres du Père-Lachaise », 14 h 45, porte principale, boulevard de Ménilmontant (V. de Langlade).

« Hôtels et cours de l'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Pont-Neuf (Flâneries).

« Les appartements royaux du Louvre », 14 h 30, porche de Saint-Germain-l'Auxerrois (C.-A. Messer).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul, sortie (Résurrection du passé).

« Autour du Palais-Royal », 14 h 30, devant l'entrée du Conseil d'Etat (Approche de l'art).

« Jardins et cités d'artistes de Montmartre », 14 h 30, métro Lamarck-Caulaincourt (Paris pittoresque et insolite).

« Les Halles d'hier et d'aujourd'hui », 14 h 45, devant l'église Saint-Eustache (Tourisme culturel).

« La Sorbonne et le quartier de l'université », 15 heures, 47, rue des Ecoles (Didier Bouchard).

« Le thé en l'hôtel Rambouillet », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine (Isabelle Hautier).

« Les Catacombes », 15 heures, devant l'entrée, place Denfert-Rochereau (Pygma).

« Ateliers d'artistes, jardins et curiosités de Montparnasse », 15 heures, métro Vavin (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le japonisme », 16 heures, Grand Palais, entrée de l'exposition (Paris et son histoire).

« Parcours insolite à la cour des miracles », 16 h 30, métro Sentier (C.-A. Messer).

MONUMENTS HISTORIQUES

« Du château fort au château classique : Vincennes », 15 heures, devant le château, avenue de Paris.

« Histoire de l'île de la Cité dans la crypte archéologique », 15 heures, entrée de la crypte (à la caisse), parvis de Notre-Dame.

« La Villette contemporaine », 15 heures, métro Corentin-Cariou, sortie côté numéros pairs.

« Le quartier Latin et l'université », 15 heures, devant l'église Saint-Julien-le-Pauvre.

PARTEZ EN VACANCES AVEC Le Monde

ABONNEMENTS VACANCES

VOUS N'ÊTES PAS ABONNÉ : Renvoyez-nous le bulletin ci-dessous, accompagné de votre règlement par chèque ou par carte bleue.

VOUS ÊTES DÉJA ABONNÉ : Vous n'avez aucun supplément à payer pour que *le Monde* vous suive en vacances, partout en France métropolitaine. Renvoyez-nous simplement le bulletin ci-dessous, sans oublier d'indiquer votre numéro d'abonné.

DURÉE	FRANCE	ÉTRANGER* (voie normale)
2 semaines	78 F	145 F
3 semaines	115 F	205 F
1 mois	150 F	261 F
2 mois	260 F	482 F
3 mois	354 F	687 F

* TARIF PAR AVION, NOUS CONTACTER AU : (1) 42-47-98-72

LE MONDE ABONNEMENTS
BP 50709, 75422 PARIS CEDEX 09

Attention : la mise en place de votre abonnement vacances nécessite un délai de 10 jours.

● VOTRE ABONNEMENT VACANCES : DURÉE _____
du : _____ au : _____
● VOTRE ADRESSE DE VACANCES :
NOM : _____ PRÉNOM : _____
N° : _____ RUE : _____
LOCALITÉ : _____
CODE POSTAL : _____ VILLE : _____
PAYS : _____
● VOTRE RÈGLEMENT :
☐ CHÈQUE JOINT ☐ CARTE BLEUE
N° de CB : _____
Date d'expiration : ___ Signature :
● VOTRE NUMÉRO D'ABONNÉ (si vous êtes déjà abonné)
AV 68

SUR MINITEL
3615 LEMONDE code abo

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 21 juillet

TF 1

▶ **20.35 Feuilleton : Le vent des moissons.** De Jean Sagols, avec Annie Girardot, Jacques Dufilho, Pascale Rocard (1er épisode). **21.55 Cinéma : Sacrés gendarmes** □ Film français de Bernard Launois (1980) Avec Jacques Balutin, Robert Castel, Sim, Daniel Prévost. **23.40 Journal. 23.50 Variétés : Le printemps de Bourges.** Avec Serge Gainsbourg, Jimmy Cliff, Boy George, Arno, Elli Medeiros, Stephan Eicher, Aubert N'Ko, Bertignac et les Visiteurs, Julien Clerc, L'Affaire Luis Trio, Didier Lockwood, Mint Juleps, Gérard Blanchard, Manu Dibango, Mory Kante, Johnny Clegg. **1.10 Bourse. 1.15 Magazine : Minuit sport. 2.15 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 2.40 Documentaire : D'homme à homme.** Le passé perdu et la nostalgie de l'avenir. **3.30 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 3.55 Alain Decaux face à l'histoire. 4.50 Documentaire : Histoire de la vie. 5.40 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 6.05 Documentaire : Histoires naturelles.**

A 2

20.35 Cinéma : Vera Cruz ■■ Film américain de Robert Aldrich (1954). Avec Gary Cooper, Burt Lancaster, Denise Darcel, César Romero. **22.15 Magazine : Édition spéciale.** D'Alain Wieder, présenté par Claude Sérillon. Thème : « Le travail des enfants ». **23.30 Informations : 24 heures sur la 2. 23.50 Le journal du Tour** (rediff.).

FR 3

20.30 Téléfilm : Opération Scorpio. De Richard Thorpe, avec Alex Cord, Shirley Heaton, Laurence Naismith. **22.10 Journal et météo. 22.30 Magazine : Océaniques.** Une autre vie ou Chronique de quelques Indiens Wayana, de Claude Massot. Chez les Palassissi; Epilogue wayana. **23.45 Musiques, musique.** Boulez. Sonate pour flûte et piano, texte d'Henri Pichette (Les épiphanies), par Sophie Cherrier, flûte, et Pierre-Laurent Aimard, piano.

CANAL PLUS

20.31 Cinéma : le Coup de grâce ■■■ Film franco-allemand de Volker Schlondorff (1976). Avec Mathias Habich, Margarethe von Trotta, Rudiger Kirschstein. **22.05 Flash d'informations. 22.10 Cinéma : la Théorie des dominos** ■ Film américain de Stanley Kramer (1977). Avec Gene Hackman, Candice Bergen, Richard Widmark. **23.45 Cinéma : Week-end tragique** ■ Film canadien de William Fruet (1985). Avec Henry Silva, Nicholas Campbell, Barbara Gordon. **1.15 Cinéma : Histoire d'O n° 2** □ Film français d'Eric Rochat (1984). Avec Sandra Wey, Manuel de Blas, Rosa Valenty.

LA 5

20.30 Téléfilm : L'amour en cavale. De Gus Trikonis, avec Stéphanie Zimbalist, Alec Baldwin, Constance McCashin. **22.30 Série : La loi de Los Angeles. 23.30 Série : Hitchcock présente.** Echappé dans le désert. **0.00 Journal de minuit. 0.05 Star Trek** (rediff.). **0.55 Mission impossible** (rediff.). **1.45 La grande vallée** (rediff.). **2.35 Journal de la nuit. 2.40 La nouvelle malle des Indes** (rediff.). **3.35 Bob Morane** (rediff.). **4.00 Vive la vie !** (rediff.). **4.25 Hitchcock présente** (rediff.). **4.50 Top nuggets** (rediff.).

M 6

20.30 Téléfilm : Qui a tué le président ? Avec Jeff Bridges, John Huston, Anthony Perkins. **22.10 Série : Cagney et Lacey. 23.00 Série : Destination danger. 23.50 Six minutes d'informations. 0.00 Musique : Boulevard des clips. 2.00 Charmes. 2.30 Feuilleton : Manregard. 3.25 Série : La ligne de démarcation.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Ecrits pour la radio. Chant pour Pascale, d'Hugnette Champroux. **21.30 Profils perdus.** Maurice Clavel. **22.40 Nuits magnétiques.** Voyage au bout de la nuit, SIDA juillet 1988. 3. Aides. **0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.** Billie Holiday. Lady Day by night.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Le dit des feux du monde. Une soirée cabaret (2). Schönberg, Eisler, Lang, Sioly, Denza, J. Strauss, Weill. **21.30 Concert** (en direct de l'Opéra) : Récital de chant Margaret Price (soprano) : œuvres de Mozart, Schubert, Mahler, R. Strauss. **0.15 Jazz,** par Xavier Prévost. Van Bergen Quartet (Pays-Bas).

Vendredi 22 juillet

TF 1

13.40 Feuilleton : Côte ouest. 14.30 Série : Julien Fontanes, magistrat. 16.00 Série : Des agents très spéciaux. 16.50 Club Dorothée vacances. 18.10 Série : Chips. 18.55 Météo. 19.00 Feuilleton : Santa-Barbara. 19.30 Jeu : La roue de la fortune. 20.00 Journal. 20.25 Météo et Tapis vert. 20.35 Jeux : Intervilles. Emission présentée par Guy Lux, Simone Garnier, Léon Zitrone, Claude Savarit. Lyon-Nice. **22.25 Magazine : Ushuaïa.** Le magazine de l'extrême, présenté par Nicolas Hulot. Sommaire : Spécial Menuhin; Costume de requin; Séquence émotion; Sur le tournage du film : *le Grand Bleu*; Les quatre coins du monde. **23.25 Téléfilm : Au bon beurre.** D'Edouard Molinaro. Avec Roger Hanin, Andréa Ferréol, Jean-Claude Dauphin, Christine Pascal (1re partie.) **0.55 Journal et la Bourse. 1.10 Magazine : Minuit sport. 2.10 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 2.35 Documentaire : Histoire de la vie. 3.25 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 3.50 Documentaire :** L'équipe Cousteau en Amazonie. **4.40 Musique. 5.10 Documentaire : Histoires naturelles. 6.05 Feuilleton : *Les Moineau et les Pinson*. 6.30 Documentaire : Histoires naturelles.**

A 2

13.40 Feuilleton : Jeunes docteurs. 14.30 Jeu : Bing parade. Emission présentée par Thierry Beccaro, à Perros-Guirec. Avec Gérard Blanchard, Raft, Jean-Louis Murat, Astrid Adler. **15.30 Magazine : Sport été.** Cyclisme : Rétrospective; Tour de France (20e étape : Clermont-Ferrand-Chalon-sur-Saône); Magazine : A chacun son Tour. **18.15 Série : Sam suffit. 18.43 Chapeau.** Spot de la Prévention routière. **18.45 Jeu : Des chiffres et des lettres. 19.10 Actualités régionales. 19.35 Le journal du Tour. 20.00 Journal et météo. 20.35 Feuilleton : La Camorra, règlement de comptes à Naples.** De Steno, avec Sophie Duez, Claudio Amendola, Marcel Bozzuffi, Carlo Giuffré (dernier épisode). **21.35 Apostrophes d'été.** Magazine littéraire de Bernard Pivot. Sur le thème « Faits divers sanglants », sont invités : Pascal Basset-Chercot *(Baby blues)*, Enki Bilal et Pierre Christin *(Cœurs sanglants et autres faits divers)*, Ludovic Janvier *(Monstre, va)*, Pierre Vilbreau *(l'Indiscrétion)*, Jean-François Josselin, qui parlera du dernier livre de P.D. James *(Une jolie meurtrière)* et de celui de Ruth Rendell *(l'Eté de Trapelune)*, Monique Lebailly, qui présente le livre de Pierre-François Lacenaire *(l'Instant)*. **22.55 Journal. 23.10 Cinéma : l'Arrangement.** Film américain d'Elia Kazan (1969). Avec Kirk Douglas, Faye Dunaway, Deborah Kerr, Richard Boone (v.o.). **1.10 Le journal du Tour** (rediff.).

FR 3

13.30 Série : Cap danger. 14.00 Magazine : 40° à l'ombre de la 3 (suite). **Sommaire :** Eté chic, été choc; Look; Top sixties; Mamie, Papy; Carte postale; De âne à zèbre; Les livres, les films et les tubes de l'été; La 3, ça rafraîchit la tête; Le tombeur; La gueule du coin; Déclic et déclac; Jeu de la séduction; Invités : Philippe Lavil, Patricia Kaas, Marc Alisson, Pacific, Enzo Enzo. **17.00 Série : Les invisibles. 17.05 Série : Boumbo. 17.15 Dessin animé : Inspecteur Gadget. 17.35 Magazine : Flash mag été.** De Patrice Drevet. **18.00 Série : Sur la piste du crime.** Sortie de secours. **19.00 Le 19-20 de l'information.** De 19.10 à 19.30, le journal de la région. **19.53 Dessin animé : Jonez la case. 20.01 Jeu : La classe.** Présenté par Fabrice. Invitée : Michèle Torr. **20.30 Feuilleton : Terre des gangs.** De Richard Sarafian, avec Michael Nouri, Brian Benben, Joe Penny, Richard Castellano (3e épisode). **21.30 Magazine : Thalassa.** De Georges Pernoud. L'île des requins géants, un reportage de Claude Rives et Erwan Quemere; Souvenirs de vacances, un reportage de Philippe Vilamitjana et Guy Nevers. **22.15 Journal.** ▶ **22.40 Feuilleton : L'amour du métier.** D'Yves Laumet, avec Jacques Denis, Maïa Simon, Stéphane Goirand, Fernand Sardou, Tsilla Chelton (1er épisode). **23.30 Musiques, musique.** Spécial Beethoven. Thème et variations du Trio opus 11 (texte de Rabelais, Fay ce que vouldras, lu par Fabrice Luchini), par Pierre Strauch, violoncelle, Alain Damiens, clarinette, Pierre-Laurent Aimard, piano. **23.40 Volley-ball.** Tournoi de Cannes.

CANAL PLUS

13.30 Série : Soap. 14.00 Cinéma : Cul-de-sac ■■ Film anglais de Roman Polanski (1966). Avec Lionel Stander, Donald Pleasence, Françoise Dorléac. **15.45 Documentaire : Les allumés du sport. 16.10 Cinéma : les Borsalini** □ Film français de Michel Nerval (1979). Avec Jean Lefebvre, Darry Cowl, Robert Castel. **17.40 Série : Batman. 18.05 Cabou cadin.** Bécébégé; Virgul. **18.30 Cabou cadin.** Rambo. **18.50 Série : Trip trap. 19.00 Top 50. 19.25 Flash d'informations. 19.30 Série : Stalag 13. 19.58 Feuilleton : Objectif nul. 20.05 Starquizz.** Invités : Philippe Lavil, Manuel Amoros, Marlène Jobert. **20.30 Flash d'informations. 20.31 Série : Un flic dans la Mafia. 21.15 Cinéma : les Demoiselles de Rochefort** ■■■ Film français de Jacques Demy (1966). Avec Françoise Dorléac, Catherine Deneuve, Danièle Darrieux, George Chakiris. **23.15 Flash d'informations. 23.20 Golf.** Open de Paris. **1.20 Cinéma : la Théorie des dominos** ■ Film américain de Stanley Kramer (1977). Avec Gene Hackman, Candice Bergen, Richard Widmark. **2.55 Cinéma : Dément** □ Film américain de Jack Sholder (1982). Avec Jack Palance, Donald Pleasence, Martin Landau. **4.30 Téléfilm : Pureté meurtrière. 6.00 Série : Ray Bradbury présente. 6.25 Documentaire : Animaux du soleil.**

LA 5

13.30 Tennis : Coupe Davis (suite). La durée du match étant inconnue, certains horaires ne peuvent être précisés. **Série : La loi de Los Angeles** (rediff.). **Série : Shérif, fais-moi peur** (rediff.). **18.05 Dessin animé : Embrasse-moi Lucile. 18.30 Jeu : La porte magique.** Présenté par Michel Robbe. **18.55 Journal images. 19.02 Série : L'homme qui valait 3 milliards. 20.00 Journal. 20.30 Téléfilm : Meurtre sous les tropiques.** De John Erman, avec Lee Remick, Ronald Pickup, Jack Thompson. **22.30 Série : La loi de Los Angeles. 23.30 Tennis : Coupe Davis** (rediff.). **0.00 Journal de minuit** (rediff.). **2.00 Tennis : Coupe Davis** (suite). **Journal de la nuit. Série : Matlock. La nouvelle malle des Indes** (rediff.). **Bob Morane** (rediff.). **Vive la vie !** (rediff.).

M 6

13.30 Série : Poigne de fer et séduction. 13.55 Série : La ligne de démarcation (rediff.). **14.45 Feuilleton : Manregard.** L'histoire d'une famille tourangelle de 1865 à nos jours. **15.05 Magazine : Faites-moi 6. 16.15 Jeu : Clip combat. 16.55 Hit, hit, hit, hourra ! 17.05 Série : Daktari. 18.00 Journal et météo. 18.15 Série : Les routes du paradis. 19.00 Série : L'incroyable Hulk. 19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Chacun chez soi. 20.30 Série : Le Saint. 21.20 Feuilleton : La clinique de la Forêt-Noire. 22.15 Magazine : Ciné 6. 22.30 Cinéma : les Fleurs du soleil** ■ Film italien de Vittorio De Sica (1970). Avec Sophia Loren, Marcello Mastroianni, Ludmilla Savelyeva. **0.20 Six minutes d'informations. 0.30 Magazine : Charmes** (rediff.). **1.00 Téléfilm : La mort d'un guide.** De Jacques Ertaud, avec Pierre Rousseau, Georges Claisse, Victor Lanoux. **2.40 Musique : Boulevard des clips. 3.50 Magazine : Carabine FM. 4.20 Téléfilm : La mort d'un guide** (rediff.).

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio-archives. Rolland Dubillard, le rire aux larmes. **21.30 Musique : Black and blue.** Bird : le film de Clint Eastwood. **22.40 Nuits magnétiques.** Voyages au bout de la nuit, SIDA juillet 1988. 4. Peurs, troubles et fantasmes. **0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.** Billie Holliday : Lady Day by night.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Le dit des feux du monde. La parole de Pier Paolo Pasolini. Morricone, Pasolini, Vivaldi, Bach, Bussotti, et musique traditionnelle du Japon. **21.30 Concert** (donné le 18 juillet) : Zigeunerlieder, op. 103, de Brahms; Lélio, Tristia (Trois pièces pour chœur et orchestre, op. 18), Sara la baigneuse (Ballade pour chœur et piano, op. 11), Hélène (Ballade pour chœur et piano), Le Trébuchet (Mélodie pour soprano et alto avec accompagnement de piano, op. 12), de Berlioz, par le Chœur de l'Orchestre national de Lyon, dir. Bernard Tetu; sol. : Noël Lee, piano. **0.15 Jazz,** par Xavier Prévost. Espoo Big Band (Finlande).

Audience TV du 20 juillet 1988 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne 1 point = 32 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	29.9	Santa-Barbara 11.9	Actual. région. 5.2	Actual. région. 6.2	Top 50 2.6	Homme 3 mil. 1.5	Hulk 2.6
19 h 46	36.1	Roue fortune 14.4	Journal Tour 8.8	Actual. région. 4.6	Stalag 13 2.6	Homme 3 mil. 3.6	Hulk 2.1
20 h 16	46.4	Journal 16.5	Journal 17.0	La classe 6.2	Starquizz 0.5	Journal 3.6	Chacun chez soi 2.6
20 h 55	48.5	Désiré 13.4	Jeux sans... 11.9	Cow-boy 8.2	Clé collier 1.5	Mort suspecte 7.7	Filles chinoise 6.2
22 h 8	39.7	Désiré 13.4	La loi d'est... 5.2	Cow-boy 6.7	Etat dan... 1.6	Mort suspecte 9.8	Cagney et Lacey 3.6
22 h 44	21.6	Tama police 8.2	La loi d'est... 3.1	Amoura studio 2.6	Flash ... 0.5	Loi Los Angeles 6.2	Cagney et Lacey 3.6

Echantillon : plus de 200 foyers en Ile-de-France, dont 183 reçoivent la 5 et 147 reçoivent M6 dans de bonnes conditions.

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 21 juillet à 0 heure et le dimanche 24 juillet à 24 heures.

Le courant perturbé qui avait, jusqu'alors, tendance à se situer au niveau de la Manche, pénètre un peu plus franchement sur le pays au cours du week-end. Une perturbation amènera son lot de nuages dès samedi. Cependant, elle circule assez lentement, et le champ de pression assez élevé atténue progressivement son activité.

Vendredi 22 juillet : soleil et chaleur prédominent. – Le ciel sera dégagé sur une grande partie du pays. Seules les régions s'étendant de la Bretagne et des Pays de Loire à l'Ile-de-France, au Nord-Picardie, à l'Alsace et au nord des Alpes connaîtront un temps brumeux le matin et nuageux tout au long de la journée.

Quelques chutes de bruine sont même probables en matinée près de la Manche, dans le Nord-Pas-de-Calais et sur les Ardennes.

Des éclaircies se développeront généralement dans l'après-midi, avant une nouvelle offensive nuageuse en fin de journée, de la Bretagne au Cotentin. Le vent, d'ouest à sud-ouest, sera faible à modéré sur la plupart des régions. Il soufflera parfois assez fort de la Bretagne au Cotentin.

Les températures minimales, généralement comprises entre 15 degrés et 18 degrés, avoisineront 20 degrés à 22 degrés près de la Méditerranée.

Les températures maximales ne dépasseront guère 20 degrés près de la Manche pour atteindre 22 degrés à 25 degrés de la Bretagne au Nord et à l'Alsace, 25 degrés à 30 degrés partout ailleurs, voire plus de 30 degrés sur les régions pyrénéennes et méditerranéennes.

Samedi 23 juillet : soleil prédominant malgré l'arrivée de nuages. – La matinée commencera de belle manière sur la majorité du territoire. Seules la Bretagne et les régions côtières de la Manche verront leur ciel déjà occupé par les nuages, les premières pluies apparaissant en cours de matinée.

Ces nuages pénétreront lentement pour atteindre, le soir, les régions allant des Charentes au Nord. Les pluies associées seront faibles à modérées, plus fréquentes sur les régions les plus au nord. A l'avant, le soleil brillera encore, seule l'Aquitaine étant susceptible de subir une évolution orageuse au cours de l'après-midi. A l'arrière, sur la Bretagne et la Normandie, les éclaircies réapparaîtront en fin d'après-midi, entrecoupées de petites averses. Les températures maximales atteindront assez souvent 30 degrés sur le sud et la moitié est, 25 degrés à 29 degrés ailleurs.

Les températures minimales seront également élevées 15 degrés à 17 degrés (18 degrés à 20 degrés dans le sud).

Dimanche 24 juillet : un peu plus de nuages, mais le soleil résiste bien. – Les nuages traîneront de l'Aquitaine aux Ardennes, à l'Est puis aux Alpes, les pluies étant de moins en moins fréquentes. Progressivement le soleil reprendra le dessus sur ces régions, transperçant de plus en plus souvent la couverture nuageuse.

Sur Midi-Pyrénées, le pourtour méditerranéen et le sud des Alpes, le temps restera au beau, même si quelques faibles incursions nuageuses sont possibles. Le soleil sera également présent de l'Ouest au Bassin parisien et au Nord, tempéré par quelques passages nuageux accompagnés d'ondées, limitées, le plus souvent aux régions côtières de la Manche. Baisse des maximums d'environ 1 degré à 2 degrés sauf sur le quart sud-est. Baisse des minimums d'environ 2 degrés sur le Nord-Ouest.

SITUATION LE 21 JUILLET 1988 A 0 HEURE TU

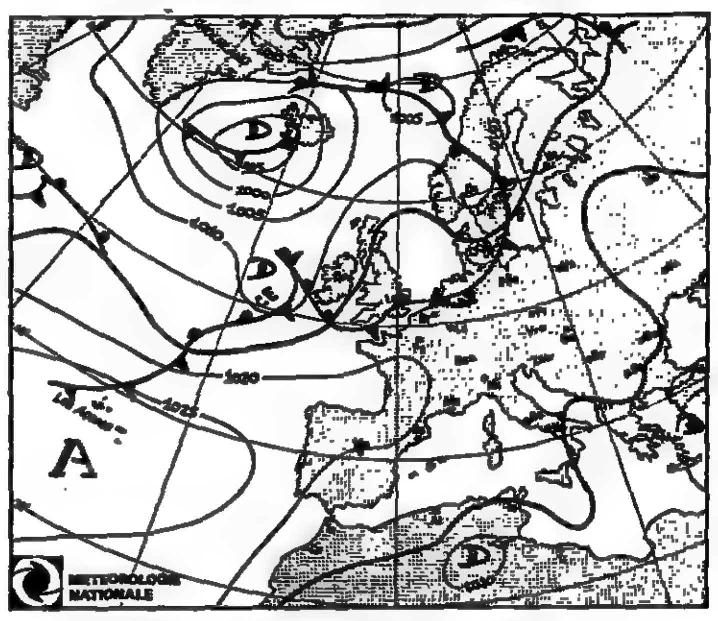

PRÉVISIONS POUR LE 23 JUILLET A 0 HEURE TU

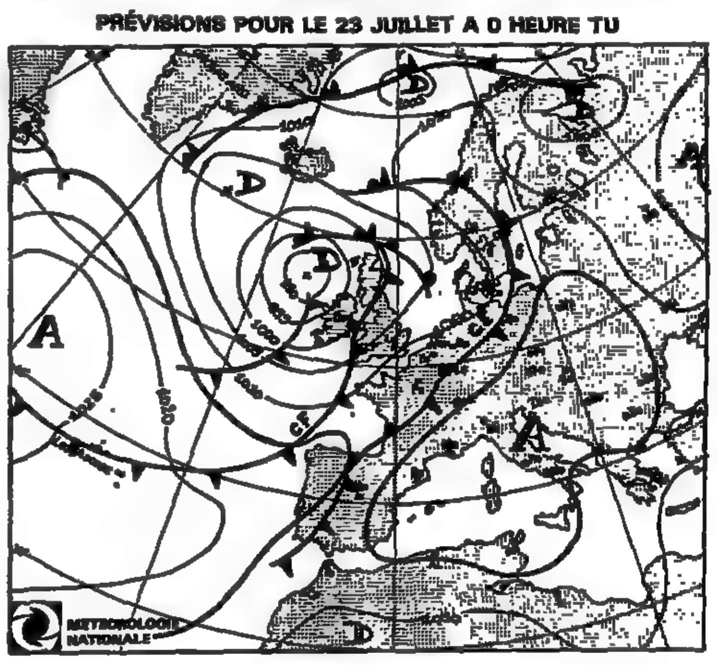

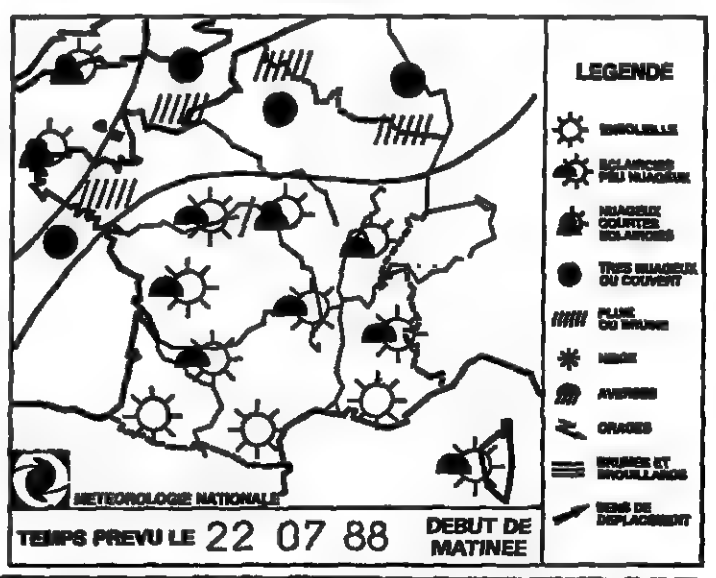

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 20-7-1988 à 6 heures TU et le 21-7-1988 à 6 heures TU — le 21-7-1988

Ville	Max	Min	Temps
FRANCE			
AJACCIO	29	20	C
BIARRITZ	21	14	D
BORDEAUX	25	15	C
BOURGES	32	17	C
BREST	20	16	P
CAEN	21	16	P
CHERBOURG	19	14	C
CLERMONT-FERR.	30	15	C
DIJON	30	14	C
GRENOBLE St-M-H	31	15	D
LILLE	21	16	B
LIMOGES	26	15	P
LYON	30	15	D
MARSEILLE-MAR.	26	19	D
NANCY	28	15	C
NANTES	23	18	C
NICE	27	21	D
PARIS-MONTS.	27	19	C
PAU	20	13	D
PERPIGNAN	29	22	D
RENNES	25	18	P
ST-ÉTIENNE	30	14	D
STRASBOURG	28	14	N
TOURS	28	17	P
TOULOUSE	36	15	D
POINTE-A-PITRE	33	25	A
ÉTRANGER			
ALGER	32	22	C
AMSTERDAM	19	15	P
ATHÈNES	34	25	D
BANGKOK	32	25	A
BARCELONE	28	20	D
BELGRADE	27	14	D
BERLIN	23	16	P
BRUXELLES	20	15	P
LE CAIRE	35	23	D
COPENHAGUE	20	12	N
DAKAR	30	26	N
DELHI	36	29	C
DJERBA	37	25	D
GENÈVE	30	14	D
HONGKONG	29	27	C
ISTANBUL	31	20	D
JÉRUSALEM	27	18	N
LISBONNE	26	20	D
LONDRES	22	15	P
LOS ANGELES	25	19	C
LUXEMBOURG	25	17	C
MADRID	31	18	D
MARRAKECH	36	20	D
MEXICO	25	13	P
MILAN	32	21	D
MONTRÉAL	25	16	C
MOSCOU	31	20	D
NAIROBI	28	19	C
NEW-YORK	31	23	O
OSLO	20	13	N
PALMA-DE-MAJ.	31	18	D
PÉKIN	33	21	O
RIO-DE-JANEIRO	24	16	C
ROME	28	21	N
SINGAPOUR	33	28	C
STOCKHOLM	20	16	N
SYDNEY	17	13	D
TOKYO	24	21	P
TUNIS	35	23	O
VARSOVIE	23	13	N
VENISE	29	19	D
VIENNE	26	15	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4792

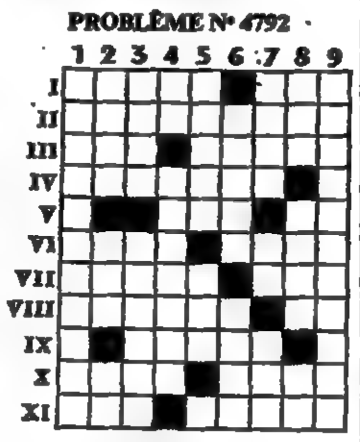

HORIZONTALEMENT

I. Sert tous les jours. Avec lui, on n'y voit pas que du bleu. – II. Faiblissent quand on leur tape dedans. – III. Ça chauffe souvent en sa présence. Ceux qui l'aiment lui font connaître leur flamme. – IV. Qui n'a donc pas à discuter. – V. On ne saurait dire que rien ne lui échappe. Homme à tout faire. – VI. Déclenchaient certaines attaques. S'en mettaient plein la panse. – VII. Susceptible d'être bien vue. Partie d'une nation. – VIII. Ce n'était pas dans l'eau qu'il donnait des coups d'épée. Adverbe. – IX. Se jetait dans la bataille. – X. Bien connu des Géorgiens. On en a vite fait le tour. – XI. Fit jaser des pies. Sont souvent responsables quand il y a des fuites.

VERTICALEMENT

1. Gagne le plus souvent sa vie avec un mal de chien. – 2. Idéals pour faire rapidement le point. Fait atteindre de nombreux buts. Figure mythologique. – 3. Grâce à eux, on ne rentre pas les mains vides. Assure sa descendance. – 4. Préposition. A fait un « film » dont le succès ne s'est pas démenti. – 5. Source d'énergie. Un de Rhénanie. – 6. Est souvent tombé sur un os. Pour celui qui a du travail sur la planche. – 7. Arrivé le premier. N'a guère tendance à charrier. N'a pas à se plaindre. – 8. De quoi remonter le niveau. Apporte un certain renouvellement. Conjonction. – 9. Drames en un acte.

Solution du problème n° 4791

Horizontalement

I. Mirabilis. – II. Erésipèle. – III. Céladon. – IV. Omis. – V. Aix. Net. – VI. Veine. – VII. Crépi. Var. – VIII. Eu. Altéré. – IX. Tipule. Ru. – X. Enumérées. – XI. Eres. Ure.

Verticalement

1. Méchanceté. – 2. Ire. Ruine. – 3. Relaxée. Pur. – 4. Asa. Paume. – 5. Bidonvilles. – 6. Ipomée. Ter. – 7. Lénitive. Eu. – 8. Il. Narrer. – 9. Sel. Véreuse.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 21 juillet 1988 :

UNE LOI

● N° 88-828 du 20 juillet 1988 portant amnistie.

UNE CIRCULAIRE

● Du 20juillet 1988 relative à la loi n° 88-828 du 20 juillet 1988 portant amnistie.

UNE DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

● N° 88-244 DC du 20 juillet 1988.

Informations « services »

CONCOURS

Ecole des hautes études commerciales (HEC)

(par ordre de mérite)

Laurence Siouffi (1re), Antoine Bello, Michel Rivera, Jérôme Bogaert, Olivier Geoffroy, Frédéric Dubois, Karine Beck, Dominique Mielle, Francis Véron, Emmanuel Dubois-Pèlerin (10e), Laurent Hentgès, Carine Peirotes, Jean-Luc Filippini, Jérôme Eckle, Patrick Seassau, Frédérique Vinel, Emmanuel Commaret, Béatrice Lièvre, Lise Chatain ;

Hugues Charbonnier (20e), Jean-Michel Floret, Pascale Thouy, Nicolas Seegmuller, Vincent Olivier, Sophie Didier, François Terny, Fabienne Nenquelman, Florence Cosnefroy, Anne-Sophie Tourtoulou, Catherine Chocron (30e), Gaël de Talhoët, Shlomo Argi, Emmanuel Coquery, Olivier Mercadal, Grégory Deschamps, Agnès Molet, Laurence Lubis Vitalis Buil, Michel Martino, Emmanuel Rogy, Anne-Sophie Vanroyen (40e) ;

Philippe Fau, Anne-Sophie Monglon, Françoise Breysse, Jérôme Lacaille, Caroline Monjon, David Oelhoffen, Olivier Marcheteau, Didier Levy, Cédric Collange, Philippe Albert-Lebrun, (50e), Laurence Pardieu, Hugues Decobert, Valérie Giraud, Mohamed Lamrani, Laurent Berlie, François Rivet, Séverine Barudio, Witold Hyzy, Cécile Ferré, Frédéric Haboury (60e) ;

Nicolas Debaie, Yafi Hattab, Nathalie Heuze, Arnaud Lelarge, Marie Soulas, Lorenzo Lancia, Christian Devillers, Armelle Oberrifder, Olivier Salas, Marie Miquel (70e) ;

Sophie Lugiez, Delphine Broch, Christophe Jaouen, Xavier Lansade, Nicolas Buffet, Xavier Giboin, Florence Viallesoubranne, Marc Le Doze, Philippe Platon, Pascale Boyer (80e) ;

Benoît O'Mahony, Valérie Girault, Sophie Godard, Bertrand Quentin, Julien Rudennan, Perrine Mora, Caroline Roussel, Sophie Robin, Fabienne Crausse, Caroline Puechcaltres (90e), Laurent Lebras, Dominique Bastian, Christophe Leforban, Nathalie Didier, Lucile Ettori, Maylis Jouslin de Pisseloup, Jean-Yves Francine, Christophe Gouelibo, Olivier Fremal, Laurence Thevenon (100e) ;

Benoît Heilbrunn, Jean-Philippe Hocketsweiler, Bruno Peynichou, Isabelle Poitte, Jean-Paul Jacsidy, David Kovarski, Loïc Jouenne, Corinne Hayat, Michèle Arrigo, Philippe Poulou (110e), Laurence Thiébant, Isabelle Legros, Jean-Baptiste Gros, Anne Schmoker, Christophe Sussat, Paul Bayle, Laurent Jeanpierre, Pierre Lacaze, Jean-Paul Iversenc, Marie-Hélène Leroy (120e) ;

Brynhild Fidel, Mélanie Ah-Mouck, Sophie Grison, Stéphane Cordier, Delphine Leroy, Sophie Allemand, Gérard Deltell, Hakim Benzakour, Marie-Cécile Burnage, Pascale Florence (130e), Renaud Isman, Robert Nottin, Jean-Yves Julou, Aymeric Le Chatelier, Pierre Hebert, Gilles Duranton, Valérie Bros, François Lamotte, Jean Imbs, Laetitia Fouquet (140e) ;

Philippe Pasquier, Frédéric Neyret, Virginie Nicolas, Bernard Chevalier, Régis Hahn, Eric Michel Meunier, Jean-Baptiste Jony, Ariana Blommaers, Bénédicte David, Jérôme Grynberg (150e), Vincent Segalas Talous, Claire Schiller, Carine Causse, Stéphanie Lot, Quitterie Bardinet, Nadège Guyetand, Pierre-Olivier Bouée, Christophe Cadiou, Thierry Carrier, Olivier Hascost (160e) ;

Hélène Buffin, Barbara Storey, Florence Samson, Khalid Chami, Alain Raymond, Guillaume Berthomieu, Nathalie Laplanche, Séverin Tarbouriech, Julien Barraux, Nicolas Baudy (170e), Catherine Royère, François Sangier, Jean-Marc Jestin, Olivier Moatti, Frédérique Alexandre, Laurent Jugean, Bénédicte Weyl, Florence Delabarre, Florence-Claude Bernard, Vincent Agulhon (180e) ;

Olga Le Blanc, Georges Desray, Agnès Le Gall, Paul Bouhier, Yann Gontard, Daniel Mallo, Roland Guennou, Alexis Renard, Sophie Ganbert, Sylvie Lohse (190e), Pierre Collin-Dufresne, Damien Bayle, Léonor Clandel, Olivier Morand-Duval, Emmanuelle Colas des Francs, Patrick Zhinet, Michel Jay, Laurence Le Bonhomme, Béatrice Guynamant, Violaine Chassaing (200e) ;

François Schmitt, Pascale Aubron, Marie-Sophie Houis, François Gauvin, Vincent Feltesse, Olivier Raevel, Christophe Chabloz, Philippe Pastor, Denis Jacquet, Pierre Denis (210e), Alexandre Tilmant, Laurent Vallet, Paul Lecocq, François Nègre, Carole Lombard, Claire Martinet, Jacques Broder, Valérie Descleve, Christophe Reale, Luigi Madeo (220e) ;

Lionel Le meur, Isabelle Leveque, Germain Huber, Isabelle Prigent, Laurence Teyssedou, Emmanuel Poulin, Marc Leblanc, Jenny Daneels, Pierpaolo Carpinelli, Philippe Zannier (230e), Julie Gourclef, Damien Scaillie-pez, Cecile Baradat, Frédéric Dessertine, Maria Dowd, Fabrice Dumas, Laurent Papaix, Dominique Fillard, David Tonnel ;

Alban Vauterin (240e), Hélène Gonrion, Gilles Huguenin, Carine Papillon, Christine Kuhn, Eric Hazan, Olivier Teyssandier, Eric Karnbauer, Marc Meurer, Catherine Berthet, Thomas Wauquiez (250e), Juliette Sicot, Jacques-Emmanuel Sorlat, Franck Laborey, Nathalie Anquetil (254 ex.), Isabelle Francon (254 ex.), Nicolas Martel, Nathalie Bonsasson, Clotilde Couvreur, Cécile Redolfi-Strizzot, Alexandre Blanzat, Jacques Chauvin, Sylvie Masson, Frédérick Caillet, Jacques Bogh, Gilles Madjarian (265e).

Ecole normale supérieure de Cachan

(par ordre de mérite)

● **SECTION A 1**

Philippe Crocy (1er), Yann Loupp, Daniel Massart, Stéphane Permigier, Denis Philippe, Hervé Servat, Jean Vinhal Goncalves, Christine Huyghe, Bertrand Gentou, Daniel Weil (10e), Stéphane Brimont, Christophe Bertagnolio, Raphaël Rouquier, Thierry Masson, Michèle Meo (à titre d'étranger) (14e ex-aequo), Nadia Carluer, Frédéric Gruau, Jean-Luc Lesage, Ariane Germa, Françoise Landa, Serge Bozzini (20e), Etienne Matheron, Jean-David Fermanian, Frédéric Pincet, Jean-Marc Brignon, Laurent Doubrovine, François Calvez (26e).

● **SECTION A 2**

Jean-Claude Hulot (1er), Gérald Faussurier, Isabelle Ramade, Yves Dumont, Anne Funfschilling, Agnès Berthe, Jean-Philippe Boulanger, Jean-Michel Fleuriault, Dominique Trumeau, Cécile Monthus (10e), Nady Capon, Arnaud Goddat, Stephane Jezequel, Marie-Carmen Rodriguez, Philippe Bellenoue, Laurence Ferrand, Florence Lenoble (17e), Jihad Mourad (à titre d'étranger) (17e ex-aequo), Nathalie Jeandaine, Patrice Dupeyrat, Yannick Beonnec (20e) ; Denis Lucet, Eric Constant, Véronique Haverlant, Frédéric Bouyer, Clotilde Baudet, Michel Ramin, Sandrine Vadon, Nicolas Verdon, Hélène Fischer, Jérôme Delpuech (30e), Eddie Sandrain, Pierre Salles, Laurent Larger, René Behocaray (34e).

SECTION A3

Olivier Brigand, (1er) ; Olivier Jouans, Philippe Ziliani, Etienne Gavart, Karine Penin, François Burette, Fabrice Martin, Cécile Fort, Cécile Grenet, Nicolas Fiszman (10e) ; Béatrice Glatron, Cécile Hérold, Anne-Valérie Pez (13e).

SECTION B1-B3

Thierry Aurier (1er) ; Marc Moreau, Stephan Madrias, Serge Prévot, Jean-Paul Marquenet, Christophe Lejay, Stéphane Ruche, Jean-François Armengaud (8e).

SECTION B2

Christian Reichert (1er) ; Laurent Martin, Louis Le Gal, Frédéric Gaurat (4e).

SECTION B4

Nicolas Bovo (1er) ; Laurent Aubard, Christophe Palandre, Christophe Gauthier, Jean-François Manceau, Christophe Debernardi, Gonzalo Cabodevila, Franck Hérard, Philippe Laurent, Thierry Nowak, Jacques Garinet, Frédéric Imbert (12e).

● **SECTION C**

Catherine Aymard (1re) ; Stéphane Laurent ; Véronique Dubrion ; Olivier Duval ; Jean-François Vibert ; Aude Saint-Gérand ; Pierre Bourdareau ; Eric Romain ; Laurence Garnesson ; David Garnesson ; David Cochet ; Delphine Lindecker ; Véronique Florand (12e).

● **SECTION D 1**

Jose Milano (1er) ; Marielle Laout ; Jocelyn Pierre ; Laurence Brocas ; Christine Gebel ; Véronique Blanc ; Nathalie Gogneau ; Myriam Vandenbroucke ; Suzanne Enjalbert, Marie-Christine Drugeon (10e) ; David Dufour ; Laurence Jacques ; Dominique Givernaud ; Marie-Thérèse Rivadulla (14e).

● **SECTIONS B' et B''**

Thierry Martin (1er) ; Robert de Vanssay ; Gabriel Moreau ; David Dureisseix ; Emmanuel Juggery ; Augustin Caillard ; Christophe Molliex ; Guillaume Plessis ; Luc Bobay ; Christian Andrieux (10e) ; Olivier Eckle ; Denis Bonnenfant ; Philippe Dequincey ; Gilles Chatelain ; Nicolas Delahaye ; Olivier Choussy ; Nicolas Llaser ; François Faure ; Emmanuel Besuelle, Michel Poncelet (20e) ; Jean-Philippe Costes ; Yvan Bonnassieux ; Stéphane Bertrand ; Christel Izac ; Vincent Grolleau ; Christian Collet ; Franck Ferre ; Christophe Gilbert ; Thierry Bardou ; Yves Guinand (30e) ; Laurent Dubois ; Christophe Garcia ; Jean-Marc Cherel ; Thierry Lavigne ; Slimane Reguig, William Gaudais, Patrick Kaszynski, Lionel Zbinden, Philippe Gabriel ; Guillaume Henry (40e) ; Jérôme Longuemare, Christophe Pierre, Frank d'Haveloose, Dominique Maguin, Jean-Luc Sommer, Laurent Champeney, Richard Agudo, Sylvain Calloch, Jean-Laurent Lorenzi ; Hervé Janneau (50e) ; Afif Souabni (à titre d'étranger) (50e ex-aequo.), Cyrille Gautier, Jean-Claude Liégeois, Thierry Liraud, Philippe Bourdot, Laurent Baravian, Jean-Marie Lagroye, Florent Mouton, Frédéric Olive, Gilles Derroisne ; Gilles Derroisne ; Pierre Viallefonds (60e), Denis Barreau, Philippe Barthelemy, Rodrigue Desmorat, Alain Parisse, Frank Vedel, Jean-Michel Nidiot, Bertrand Paris.

● **SECTION D2**

Anne Resplandy (1re), Hélène Aquilon, Anne Mouillat, Lucile Janoir, Suzanne Sinseau, Hervé Seville, Annie Olivier, Stéphane Lhuillery, Patricia Reuardet ; Véronique Levet (10e). Bruno Bohin, Nathalie Cochet, Vincent Camet, Emmanuelle Fauchart, Cyrille Makeieff, Philippe Thibaud, Lavinia Rabache, Véronique Seyve, Valérie Duval ; Sophie Robrolle (20e), Françoise Tort, Stéphane Perier, Sylvie Nicoules, Stéphane Germain, Laurence Dujardin, Baptiste Didierlaurent, Nathalie Baronnet, Bruno Venteiou, Sophie Milleret ; Laurence Pinatel (30e), Iane Roulleau, Mathieu Georget, Renaud Giot, Jean-Michel Bousquet, Claude Brillard ; Véronique Schaeffer (36e).

● **SECTION D3 (premier concours)**

Kari Deservettaz (1re) ; Anne Bonbenger ; Bernard Jeannot ; Françoise Rault (4e).

● **SECTION D3 (second concours)**

Christian Defelix (1er), Pierre Zaoui, Frédéric Muller, Maryse Boyer, Nicolas Auray, Géraldine Bloy, Dominique Guillo, Xavier Broseta ; Vincent Gourdon (9e).

Presse

Hachette reprend « Ici Paris »

Le groupe Hachette renforce sa présence dans la presse populaire. Déjà éditrice de l'hebdomadaire *France-Dimanche*, la FEP, holding presse du groupe de M. Jean-Luc Lagardère, vient de prendre en location-gérance un autre titre réputé de la presse populaire, *Ici Paris*. Ce dernier était auparavant géré, depuis une dizaine d'années, par la société des vins de Bordeaux, Castel, après avoir été la propriété de Marcel Fournier, ancien patron du quotidien *l'Aurore* avant que celui-ci ne soit racheté, en 1978, par M. Robert Hersant

La société Castel se désengage donc de la presse : elle avait déjà vendu son hebdomadaire *Spécial dernières* à M. Alain Ayache, directeur général du *Meilleur*.

Ici Paris sera sous la tutelle de la Société d'études et de développement de la presse périodique (SEDPP), une filiale de la FEP dirigée par M. Guislain Leleu. Le journal vend 422 796 exemplaires selon l'OJD 1987, soit une baisse de 5 % par rapport à l'an précédent, tandis que *France-Dimanche* diffuse pour sa part 706 702 exemplaires, 2 % de moins qu'en 1986. Mais cette presse grand public, qui dépend beaucoup des événements de l'année (décès de stars, mariages princiers, divorces, etc.), connaît chaque année une variation caractéristique de sa vente.

Y.-M. L.

● **M. Léo Kirch ne renonce pas au groupe Springer.** – Malgré l'échec de son alliance avec les frères Burda pour prendre le contrôle du groupe de presse allemand Springer en avril dernier (*le Monde* du 22 avril), M. Léo Kirch ne renonce pas à augmenter sa participation et son pouvoir dans le groupe de presse allemand. Le négociant de films de Munich a avisé l'Office ouest-allemand des cartels de son intention de porter sa part dans Springer à plus de 25 %. Officiellement, M. Kirch détient 10 % de Springer, et il affirme disposer du droit de vote de 16 % supplémentaires, alors que les héritiers du fondateur du groupe détiennent 53,2 % d'Axel Springer Verlag.

Religions

Un avertissement catholique et orthodoxe à la conférence anglicane de Lambeth

L'ordination des femmes est un obstacle au rapprochement entre les confessions chrétiennes

La conférence de Lambeth, qui, tous les dix ans, réunit à Cantorbéry (Angleterre) les évêques anglicans du monde entier – représentant soixante-dix millions de fidèles – ouverte le 17 juillet poursuit ses travaux jusqu'au 7 août. Des résolutions doivent être adoptées, notamment sur l'ordination des femmes et la poursuite des relations œcuméniques avec les autres confessions chrétiennes. Les espoirs de rapprochement sont compromis, si l'on en juge par l'attitude des délégués catholiques et orthodoxes qui ont rappelé à Cantorbéry leur ferme opposition au sacerdoce féminin (*le Monde* daté 17-18 juillet).

CANTORBÉRY
de notre envoyé spécial

L'anglicanisme n'est plus le patrimoine spirituel des seuls héritiers d'Henry VIII. Jamais la conférence de Lambeth n'avait connu, depuis sa création, en 1867, une participation aussi internationale. Sur le nombre record de cinq cent vingt-cinq évêques présents pendant trois semaines à Cantorbéry, cent soixante-quinze viennent d'Afrique. Ils étaient à peine cinquante lors de la précédente édition de 1978.

De nouvelles Églises locales, appelées « provinces », naissent (28) et des diocèses se créent (450) dans tous les continents. Lors de la cérémonie ouvrant, le dimanche 17 juillet, à la cathédrale de Cantorbéry, cette douzième conférence de Lambeth, la présence à côté de l'archevêque, Mgr Robert Runcie, des primats du Japon et d'Afrique de l'Ouest symbolisait cette diversification aussi rapide qu'inattendue de l'anglicanisme.

Mais, paradoxalement, cette Eglise connaît une crise de croissance qui l'oblige à poser en termes tout à fait nouveaux la question de son unité et de son autorité. Chaque Eglise anglicane locale est jalouse de son autonomie traditionnelle. La primauté du siège historique de Cantorbéry et de son archevêque est plus symbolique qu'effective. Les anglicans ne se sont pas séparés de Rome, au seizième siècle, pour reconstituer, au cœur du Kent, un autre Vatican. Et Mgr Robert Runcie, dans son discours d'ouverture le lundi 18 juillet, a répété qu'il n'avait nullement l'intention de créer une *« papauté alternative »*.

Pourtant, sur un ton particulièrement grave, le même archevêque de Cantorbéry a évoqué les risques de *« fragmentation progressive et en douceur »* de la Communion anglicane. Depuis quatre siècles, le débat sur l'autorité au sein de cette Eglise n'avait jamais été posé comme il l'est aujourd'hui avec la controverse sur l'ordination des femmes, décidée à la seule initiative de *« provinces »* locales.

En 1978, la précédente conférence de Lambeth avait simplement pris acte de l'attitude de ces Eglises qui, aux Etats-Unis, au Canada, en Nouvelle-Zélande, s'étaient mises à ordonner prêtres des femmes. Elle avait même souhaité que chacune des autres Eglises résolve par elle-même cette question. Une infime fraction de fidèles s'est détachée de l'Eglise épiscopalienne du Canada, qui compte aujourd'hui deux cents femmes-prêtres, présentes dans vingt-six diocèses sur vingt-huit. Des minorités dissidentes se sont également formées dans l'Eglise épiscopalienne des Etats-Unis, qui, déjà, ne compte pas moins près de mille femmes-prêtres et qui aura bientôt ses femmes-évêques. Tout laisse à penser que, dans dix ans, la prochaine conférence de Lambeth comptera des femmes dans ses rangs d'évêques plastronnés de violet.

Une page sera alors tournée dans l'histoire de l'anglicanisme. Si le sacerdoce féminin n'est plus discuté dans maintes « provinces » et non des moindres, l'Église mère d'Angleterre est au bord du schisme. Inversement, des Églises d'Afrique avouent ne pas comprendre l'importance démesurée donnée, selon elles, à cette question et préféreraient parler à Cantorbéry de l'apartheid ou du sous-développement.

Dépendance ou interdépendance

L'éclatement menace, et le discours introductif de Mgr Runcie a été un long appel à une autorité renforcée, par des structures adéquates, au sein de la Communion anglicane. Il a notamment dénoncé *« l'impatience »* des partisans de l'ordination des femmes et *« l'isolationnisme alarmant »* de ceux qui, hostiles au sacerdoce féminin, menacent de créer une dissidence. *« Nous devons faire des choix radicaux, ou bien notre croissance tournera imperceptiblement au déclin »*, a ajouté l'archevêque de Cantorbéry, pour qui l'Église anglicane doit opter résolument *« entre l'indépendance et l'interdépendance »*.

Favorable, sur le principe, à l'ordination des femmes, Mgr Runcie a voté contre dans tous les scrutins décisifs pour éviter le schisme. Son discours a frappé par sa fermeté. Plus présent que ses prédécesseurs dans les « provinces » de la Communion, il symbolise déjà cette volonté d'une primauté renouvelée.

Le maintien de l'unité de l'Eglise anglicane est largement dicté par une autre préoccupation qui, elle aussi, n'avait jamais été aussi fortement exprimée dans l'histoire des conférences de Lambeth : celle de l'œcuménisme, c'est-à-dire du rapprochement entre les diverses confessions chrétiennes. Pour la première fois des observateurs non anglicans, comme le pasteur Emilio Castro, secrétaire général du Conseil œcuménique des Eglises de Genève, le Père Pierre Duprey, secrétaire du secrétariat romain pour l'unité des chrétiens, le métropolite orthodoxe John Zizioulas et Mme Templeton, presbytérienne, avaient été invités à répondre au discours de Mgr Runcie.

L'ordination des femmes dans l'Eglise anglicane bouleverse, en effet, le paysage des relations œcuméniques. Le catholicisme et l'orthodoxie y sont très défavorables. Pour eux, cette pratique est contraire à une tradition de vingt siècles dans l'Eglise qui réserve aux seuls hommes le sacerdoce ministériel. Pour autant, aucun de ces délégués extérieurs n'entend se réjouir à la perspective d'un schisme interne à la communauté anglicane qui ne bénéficierait à personne, ont-ils dit, et ruinerait au contraire des années de dialogue en vue d'aboutir à la réconciliation des chrétiens.

Un message du pape

C'est le métropolite orthodoxe qui s'est montré le plus direct, invitant les anglicans à engager enfin *« une réelle réflexion théologique »* sur la question du sacerdoce des femmes qui n'a jamais été traitée, selon lui, qu'en *« termes sociologiques »*. Quant au représentant du Vatican, dont l'intervention était très attendue, il a dit la même chose en d'autres termes : *« Il faut d'urgence*, a dit le Père Duprey, *se demander si le caractère de nouveauté d'une telle question vient du monde tel qu'il est aujourd'hui ou du monde tel qu'il doit venir, source de réconciliation, d'unité et de communion »*. Et, dans un message à Mgr Runcie, le pape a souhaité que cette douzième conférence de Lambeth représente *« une avancée positive »* sur la route de l'œcuménisme.

Les progrès des discussions entre les Eglises romaine et anglicane avaient été rapides après le concile Vatican II. Sur la liturgie, sur la conception de l'eucharistie et des ministères de prêtres et d'évêques – y compris le ministère *« universel »* du pape – bien des divergences ont été aplanies par les théologiens des deux camps et dans la pratique. L'une des tâches de cette conférence de Lambeth de 1988 sera de ratifier le rapport final de l'ARCIC (1), adopté en commun il y a quatre ans et portant précisément sur ces questions.

Président du secrétariat romain à l'unité des chrétiens, le cardinal Willebrands avait écrit, le 5 mars 1986, à ses partenaires anglicans pour dire qu'un accord sur l'eucharistie et les ministères créerait un contexte historique nouveau. Les obstacles que le pape Léon XIII, en 1896, dans la bulle *Apostolicae Curae*, avait lié, à la reconnaissance par Rome du ministère des prêtres et des évêques anglicans pourraient être ainsi levés. L'importance symbolique de cette mesure pour les deux Églises, séparées depuis quatre siècles, serait considérable. Mais il va de soi que l'extension de l'ordination des femmes dans la Communion anglicane risque de détruire beaucoup d'illusions. Les évêques réunis à Cantorbéry ont encore jusqu'au 7 août prochain pour en débattre.

HENRI TINCQ

(1) L'ARCIC est la commission de dialogue entre anglicans et catholiques, créée en 1966 par Paul VI et Mgr Michael Ramsey. Elle a déjà produit deux déclarations communes en 1984 et 1987.

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER (J.O. DU 20/7/1987)
TOUS CUMULS COMPRIS AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISONS	FINALES ET NUMÉROS	SOMMES GAGNÉES
0	40	F. 200
	4000	2 500
	5460	2 500
	38200	15 000
	121480	30 000
1	91	200
	891	400
2	2	100
	52812	15 100
	106082	30 100
3	283	500
	083	400
	81533	15 000
4	54	200
	8124	2 500
	36634	15 000
	136144	100 000
5	165	400
	3705	2 500
	48025	15 000
	024035	30 000
	090235	5 000 000
	100645	100 000
	111165	30 400

TERMINAISONS	FINALES ET NUMÉROS	SOMMES GAGNÉES
5	165385	F. 30 000
	282225	100 000
6	6	100
	006	500
	5436	2 000
	75836	15 100
	96556	15 100
	143636	100 100
	193866	30 100
	244036	30 100
	280106	30 100
7	037	400
	447	400
	1907	2 500
	7897	2 500
	43697	15 000
8	18	200
	498	400
	82808	15 000
	89008	15 000
	004308	30 000
	041688	100 000
9	019	400
	4909	2 500
	5499	2 500
	6239	2 500
	014289	30 000

88 TRANCHE DE LA LOTERIE NATIONALE 57e
TIRAGE DU MERCREDI 20 JUILLET 1988
RENSEIGNEMENTS INFORMATIONS 36.15 LOTO

TACOTAC

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER : AUX BILLETS ENTIERS

Le règlement du TAC-O-TAC ne prévoit aucun cumul (J.O. du 2/07/86)

Le numéro **362667** gagne **4 000 000,00 F**

Les numéros approchants à la centaine de mille		gagnent
062667	662667	40 000,00 F
162667	762667	
262667	862667	
462667	962667	
562667		

Les numéros approchants aux

Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	gagnent
302667	360667	362067	362607	362660	10 000,00 F
312667	361667	362167	362617	362661	
322667	363667	362267	362627	362662	
332667	364667	362367	362637	362663	
342667	365667	362467	362647	362664	
352667	366667	362567	362657	362665	
372667	367667	362767	362677	362666	
382667	368667	362867	362687	362668	
392667	369667	362967	362697	362669	

Tous les billets se terminant par		gagnent
2667		4 000,00 F
667		400,00 F
67		200,00 F
7		100,00 F

LOTO

N° 29 TIRAGE DU MERCREDI 20 JUILLET 1988

4 8 10 16 20 49 — 36 numéro complémentaire

POUR LES TIRAGES DES MERCREDI 27 ET SAMEDI 30 JUILLET 1988 VALIDATION JUSQU'AU MARDI APRÈS-MIDI

88 TACOTAC TIRAGE DU MERCREDI 20 JUILLET 1988 58e
RÉSULTATS OFFICIELS - INFORMATIONS 36.15 LOTO

Le Carnet du [illegible]

Naissances

[illegible] Samuel, [illegible]

[illegible] Georges et Nicole ROSTAND, [illegible] James et Maria ROSTAND.

Mariages

[illegible] Françoise CADÉ et Pierre SERPANTIÉ [illegible]

[illegible] Christine et Jean-Michel, [illegible]

Décès

[illegible] Joseph ATTIA, [illegible] 1988, à l'âge de [illegible]

[illegible] 16, avenue de Wagram, 75017 Paris.

– M. et Mme Guy Dupré de [illegible], M. et Mme Jean-Jacques de [illegible], M. et Mme Guy de Bethmann, M. et Mme Georges Parents, Leurs enfants et petits-enfants, [illegible] du rappel à Dieu de

Mme de BETHMANN, née Laise Hottinguer,

[illegible] juillet 1988.

L'inhumation a eu lieu à Bordeaux, [illegible] au cimetière protestant [illegible]

Un service religieux sera célébré [illegible] septembre, en l'église réformée du Saint-Esprit, à Paris.

Ni fleurs ni couronnes.

[illegible] rue Lhomond, [illegible] Paris. Château d'Olivier, 33850 Léognan.

– Suresnes. Albefeuille-Lagarde.

Mme Raymonde Blanc, Paulette Baudier, Ses enfants et petits-enfants, Parents, alliés et amis,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Raymond BLANC, officier de la Légion d'honneur, inspecteur général du travail honoraire,

survenu le 20 juillet 1988, à l'âge de quatre-vingt un ans.

Les obsèques seront célébrées le vendredi 22 juillet, à 14 heures, au temple d'Albefeuille-Lagarde.

Une cérémonie religieuse sera célébrée au temple de Suresnes, rue Contant d'Estournelle, le samedi 30 juillet, à 10 h 30.

« L'Eternel est mon berger, je ne manquerai de rien. »
Psaume XXIII, verset 1.

[illegible]

Pompes Funèbres Marbrerie [illegible] CAHEN & [illegible] 43-28-74-5[illegible] MINITEL [illegible]

...ement catholique et ...
...férence anglicane de ...

des femmes est un obstacle entre les confessions chrétien...

Le Carnet du Monde

Naissances

– Annie BRUNEL,
Laurent et Gaspard FLIEDER,

ont la joie d'annoncer la naissance de

Samuel,

le 9 juillet 1988.

– Eudes et Béatrice ROSTAND,

ont la joie d'annoncer la naissance de

Solène,

à Grenoble, le 2 juillet 1988.

Elle est la neuvième des arrière-petits-enfants de

Georges et Nicole ROSTAND,

et la cinquième des petits-enfants de

Vianney et Maya ROSTAND.

Mariages

– Saint-Etienne. Saint-François-Longchamp.

Françoise CADÉ
et
Pierre SERPANTIÉ

sont heureux de faire part de leur mariage, célébré dans l'intimité le samedi 9 juillet 1988.

83, cours Fauriel,
42100 Saint-Etienne.

– Mme LIAIGRE-MORIN,
M. et Mme Jean BAILLOU,
sont heureux d'annoncer le mariage de leurs enfants

Christine et Jean-Michel,

qui a été célébré dans l'intimité le 1er juillet 1988.

Décès

– Sousse. Paris.

Mme Colette Attia,
M. Saül Attia,
M. et Mme Hugues Tenenbaum
et leurs enfants,
M. et Mme Luis Fernandez
et leur fils,
M. et Mme Charles Attia
et leurs enfants,
M. et Mme Elie Uzan,
Les familles Masliah, Marnani, Ganem, Zana,
parentes et alliées,

ont la douleur de faire part du décès de leur cher et regretté

Joseph ATTIA,

survenu le 20 juillet 1988, à l'âge de cinquante-cinq ans.

Les obsèques ont eu lieu le jeudi 21 juillet au cimetière Parisien de Pantin.

Cet avis tient lieu de faire-part.

148, avenue de Wagram,
75017 Paris.

– M. et Mme Guy Dupré de Pomarède,
M. et Mme Jean-Jacques de Bethmann,
M. et Mme Guy de Bethmann,
M. et Mme Georges Parienti,
Leurs enfants et petits-enfants,
font part du rappel à Dieu de

Mme de BETHMANN,
née Laïse Hottinguer,

le 18 juillet 1988.

L'inhumation a eu lieu à Bordeaux, dans l'intimité, au cimetière protestant le 20 juillet.

Un service religieux sera célébré début septembre, en l'église réformée du Saint-Esprit, à Paris.

Ni fleurs ni couronnes.

60, rue Lhomond,
75005 Paris.
Château d'Olivier,
33850 Léognan.

– Suresnes. Albefeuille-Lagarde.

Mme Raymonde Blanc,
née Paulette Baudier,
Ses enfants et petits-enfants,
Parents, alliés et amis,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Raymond BLANC,
officier de la Légion d'honneur,
inspecteur général du travail honoraire,

survenu le 20 juillet 1988, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Les obsèques seront célébrées le vendredi 22 juillet, à 15 heures, au temple d'Albefeuille-Lagarde.

Une cérémonie religieuse sera célébrée au temple de Suresnes, rue Constant-d'Estournelle, le samedi 30 juillet, à 10 h 30.

« L'Eternel est mon berger, je ne manquerai de rien. »
Psaume XXIII, verset 1.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

– Xavier de BOUARD,
directeur de recherche au CNRS,

est entré dans la paix du Seigneur, le lundi 18 juillet 1988, à l'âge de cinquante-cinq ans.

La messe d'inhumation sera célébrée le samedi 23 juillet à 10 h 30, en l'église de Ville-la-Grand (près d'Annemasse, Haute-Savoie).

De la part de
Mme Jeanne de Bouard,
Gilles et Christine, Dominique,
ses enfants,
M. et Mme Michel de Bouard,
ses parents,
M. et Mme Christian Doria,
M. et Mme Jean-Claude Ricq,
M. et Mme Dominique de Bouard,
M. et Mme Alain de Bouard,
M. et Mme Jean-Marc de Bouard,
ses frères et sœurs,
beaux-frères et belles-sœurs,
Ainsi que tous ses proches.

Le Cocolet A 1,
2, rue du Vieux-Château,
74100 Annemasse.
Résidence du Chevalier-d'Orsay,
99, rue de Paris,
91400 Orsay.
1, rue des Marronniers,
Epron 14610 Thaon.

– La maréchale de Lattre,
Le président national
Et les membres du comité national de l'Association Rhin et Danube,
ont la tristesse de faire part du décès du

colonel (CR) Marceau CRESPIN,
grand-croix de la Légion d'honneur,

ancien président de l'Association Rhin et Danube,

survenu le 19 juillet 1988, à Chirac (Lozère).

Les obsèques ont été célébrées le jeudi 21 juillet, à 17 heures, en l'église de Chirac.

Un service religieux aura lieu à sa mémoire en l'église Saint-Louis des Invalides, à Paris, le vendredi 7 octobre, à 18 heures.

(Le Monde du 21 juillet.)

– M. et Mme Jean Dauriac,
Mme Jacqueline Dauriac
et M. Amalric de Poncharra,
Mme Marie-France Schneider
et M. Marc Rivoire,
ses enfants,
Catherine et Jacques Dauriac,
Jean-Bernard et William Dauriac,
Louis-Frédéric et Alexandre Schneider,
Moïra Dauriac-Montier,
ses petits-enfants,
Manon Collin,
son arrière-petite-fille,
Les familles Beauxis-Lagrave, Cazaubon, Martin,
Tous ses amis,

ont l'immense douleur de faire part du décès de

Jacques DAURIAC,

survenu à Pau, le 12 juillet 1988.

Il repose désormais au cimetière d'Averan (Hautes-Pyrénées).

[Né en 1905, Jacques Dauriac, directeur honoraire des services techniques de la ville de Tarbes, peintre, participe à la création de la société Les amis des arts de Tarbes et de la Bigorre et fut à l'origine de l'Ecole des arts de Tarbes.]

– Mme Nicole Ohayon,
son épouse,
Catherine et Raphaël Afilalo,
Jean-Daniel et Valérie Ohayon,
Thierry-Michaël et Pierre-Yves,
ses enfants,
M. et Mme André Chinsky,
ses beaux-parents,
Les familles Ohayon, Chinsky, Ouazana, Ifrah, Fima, Afilalo, Zitoun, Amihaï,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Moïse Maurice OHAYON
(Bison),
ingénieur ESE,

survenu le 19 juillet 1988, à l'âge de cinquante-sept ans.

L'inhumation a eu lieu le 21 juillet, à Paris.

8, rue du Colonel-Usher,
14000 Caen.

– La direction,
Et le personnel du laboratoire national Ganil,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Maurice OHAYON,
chef du service des aimants,
ingénieur du Commissariat
à l'énergie atomique,
diplômé de l'Ecole supérieure
d'électricité,

survenu à Caen, le mardi 19 juillet 1988.

– M. et Mme Gilbert Clédat de la Vigerie,
M. et Mme Bertrand de la Soudière,
Nicole de la Soudière,
M. Patrick de la Soudière,
M. et Mme Bruno de la Soudière,
ses enfants et petits-enfants,

font part du rappel à Dieu de la

comtesse de la SOUDIÈRE,
née Magdeleine de Larminat.

Elle est entrée dans la paix du Seigneur le 19 juillet 1988, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Ses obsèques auront lieu le lundi 25 juillet 1988, à 10 h 45, en l'église Saint-Léonard de l'Hay-les-Roses (Val-de-Marne).

M. de la Vigerie,
1, Les Mésanges,
Domaine Saint-François-d'Assise,
78170 La Celle-Saint-Cloud.

– Le préfet du Val-d'Oise,
Et ses services,
Le personnel de la direction départementale du travail et de l'emploi,
ont le regret d'informer du décès de

M. Jean-Paul TUAL,
directeur départemental du travail
et de l'emploi du Val-d'Oise,

survenu le 17 juillet 1988.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 22 juillet, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre, 90, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine).

Préfecture du Val-d'Oise,
95010 Cergy-Pontoise Cedex.
Direction départementale du travail et de l'emploi,
Les Larris-Pourpre,
95014 Cergy-Pontoise Cedex.

– Monpazier (Dordogne). Paris (Seine). Fréville (Loiret).

Mme Jean Vergnole

a la grande douleur de faire part du décès de son cher époux,

Jean VERGNOLE,

survenu le 20 juillet 1988, dans sa soixante-septième année.

La cérémonie d'incinération a eu lieu ce jeudi 21 juillet, à 11 h 15, au crématorium de Bordeaux.

Selon ses volontés, ses cendres seront dispersées au cimetière de Larzac (Dordogne).

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires

– Il y a trente ans, le 8 Ab, nous quittait

Hai Hector BERREBI.

Ceux qui l'ont connu et aimé joindront leurs pensées à celles de la famille.

Le lundi 25 juillet, à 17 h 30, sera célébrée la cérémonie de la pose de la première pierre d'une salle de sport et de chorégraphie qui portera son nom dans l'école communale des Beaux-Arts, à Migdal-Ashkelon.

– A 11 heures, le samedi 23 juillet 1988, date anniversaire de la mort du

maréchal PÉTAIN,

une cérémonie religieuse sera célébrée, simultanément, en l'église Notre-Dame-du-Port, à l'île d'Yeu, par M. l'abbé Audureau, curé doyen, qui prononcera l'homélie, et en l'église Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique, à Paris-7e, par M. l'abbé Antoine de Vial, nouveau curé de la paroisse, qui prononcera l'homélie.

– Pour le troisième anniversaire de la mort à Poitiers de

André POUSSIÈRE,

une pensée est demandée ; vous y joindrez le souvenir de ses fils

François POUSSIÈRE,
1945-1984 (Lyon),

et le docteur

Bernard POUSSIÈRE,
1933-1987 (Metz).

– Le 23 juillet 1987, le

docteur **Albert SEBAG**

nous quittait.

La famille demande à tous ceux qui l'ont connu et aimé de se souvenir.

Pompes Funèbres
Marbrerie

CAHEN & Cie

43-20-74-52
MINITEL par le 11

CARNET DU MONDE

Tarif de la ligne H.T.

Toutes rubriques .... 79 F
Abonnés (avec justificatif) .... 69 F
Communications diverses ..... 82 F

Insertion minimum 10 lignes (dont 4 lignes de blanc). Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes.

Rens. : 42-47-95-03.

Le Monde CADRES

REPRODUCTION INTERDITE

TRES IMPORTANTE SOCIETE
IMPLANTEE A MADAGASCAR
recherche
CADRE DE HAUT NIVEAU
DE NATIONALITE MALGACHE

[redacted] une FORMATION D'INGENIEUR ENST, ESE, ou ENSI pour lui confier ses activités télécommunications.

Une pratique de quelques années dans le domaine des négociations technico-commerciales et de gestion d'affaires est indispensable.

Adresser CV, rémunération souhaitée s/réf. 41181 à CONTESSE PUBLICITE, 20 avenue de l'Opéra 75001 Paris, qui transmettra.

CONTESSE

DIPLOMES BAC + 4

Des entreprises recrutent pour des postes de responsable de Gestion du Personnel. La formation obligatoire préalable peut être financée par contrats de qualification :

"MASTER DE GESTION DU PERSONNEL A L'ETRANGER"

Réalisé par **l'Ecole Supérieure de Gestion** en collaboration avec le **Centre d'Etudes et de Recherches des Hauts-de-Seine et la Sorbonne Paris III.**

6 mois en alternance de janvier à juin.

Pour tous renseignements : **ESG. 25, Rue St-Ambroise 75011 PARIS. Téléphone : (1) 43 55 44 44**

Institut français de DEMOSCOPIE recherche HOMMES-FEMMES de LANGUE MATERNELLE ROUMAINE pour sondages. Contactez Mme IVANOV au 48-42-60-00.

GROUPE SETEC
recherche
INGÉNIEURS
grandes écoles, 5 à 10 ans d'expérience pour études haut niveau en matière d'aménagements urbains, routiers, ferroviaires.
Adresser c.v. à SETEC-TPI (M. Néraud), 58, quai de la Rapée 75583 Paris cedex 12.

Etab. hospitalier privé import. rech. : CHEF des services comptables, bonne formation finances et compta. exigée (DECS, Sup. de co) + 5 ans expér mini. Ecrire HAVAS 63002 CLERMONT-FERRAND cedex nº 31 706.

IMPORTANTE CAISSE DE RETRAITE PARIS-8e offre poste stable à
UN AIDE COMPTABLE
pour son service COMPTABILITÉ GÉNÉRALE
– 1 à 2 ans d'exp. min.
– Notions de saisie sur écran et accès micro..
Bonne ambiance de travail. Nomb. avantages sociaux. Adr. c.v. et photo à CRC, 7, r. Chabanais, 75002 Paris.

Bureau d'études banlieue sud recherche
INGÉNIEURS
pour travaux d'études : aéro dynamique, thermique, combustion, mécanique, analyse d'essai informatique. Débutants acceptés. Env. c.v. à ESSAIR, 129, r. du Fg-Poissonnière, 75009.

Ch. profs qualifiés anglais-histoire Juillet-Août Prépa. concours – AP IEP Tél.: 42-61-04-21

DEMANDES D'EMPLOIS

Je recherche un travail comme commis de bar, Connaiss. : pâtiss., crêperie, glaces, grillades, hors-d'œuvres, sandwichs, préparat. plat. de fruits de mer. Tél : le soir 39-92-91-95 Dem. : Franck (21 ans).

AOUT
Etudiant, homme, 18 ans, CHERCHE TRAVAIL
Tél. : 39-59-76-08.

J.F. MAITR. DROIT AFF., ANGL., 5 ans ASSIST. surv. + 5 ans EXP. BOURSE, STENODACT., CHERCHE EMPLOI ASSIST. H. FIN. INTERN. DISP. POUR DEPLAC. Ecr. s/nº 0060, LE MONDE PUB., 5, rue Monttessuy, 75007 Paris.

COUPLE RETRAITÉ CH. GARDIENNAGE PPTE SUD DU SUD-OUEST FRANCE.
TÉL. : 87-58-23-11.

GÉOMÈTRES SOCIÉTÉ DE SONDAGES, ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS. VOUS RECHERCHEZ 'OPÉRATEUR ou TECHNICIEN TOPOGRAPHE, je suis disponible J.H. 23 ans
– Dipl. bac F3 + dipl. univ. d'adjoint technique.
– Sous-off topographe.
Lib. O.M. fin juillet 1988. Envoie c.v. sur demande. Ecrire sous nº 8 697 LE MONDE PUBLICITÉ, 5, rue Monttessuy, 75007 PARIS.

CHEF DE PUB. CONFIRMÉ Expérience : média-agence. Compétences : commerciale, gestion de budgets, techniques. Etudierait ttes propositions. Support, agence, annonceurs. Libre rapidement. Tél : 48-75-56-53.

propositions diverses

L'ENTREPOT DU CANAPÉ
Les 22 et 23 juillet, vente exceptionnelle de canapés et fauteuils. Nombreux modèles en cuir et tissu. Par exemple canapé 3 pl. cuir aniline, différents coloris 9 640 f au lieu de 16 300 F. Canapé 2 places dos plume tissu Cassi 3 900 F au lieu de 7 940 F. Venez vite pour avoir le choix, tous les modèles sont disponibles. Entrepôt porte de Pantin 26, rue des 7-Arpents, Le Pré-Saint-Gervais. Tél. : 48-44-83-81. Ouvert de 10 h à 19 h.

capitaux propositions commerciales

Cit. suisse, personn. connue avec exc. relat. en Algérie, en Tunisie et au Maroc, prof. dr. ing., dir. d'une entr. internat., résident à Oran/Algérie, offre ses bons offices comme représ. diplomatique pr le territ. de l'Algérie, évent. du Maroc, de la Tunisie et de la Libye. Prise de contact pers. fin juil./déb. août 88 à Zurich ou tt autre lieu dés. Offre à : chiffre 44-131'819, Publicitas, case post., CH-Zurich.

Imp. sur les gdes fortunes Brochure gratuite à disposition. Ecrire à : Servan-Fiduciaire, place de la gare 10 CH-1001 Lausanne.

L'IMMOBILIER

appartements ventes

3e arrdt
MARAIS. BEAU 2 P. Parf. état, haut. so-plafond 3,40 m, avec poss. appar. ch. 200 F. 1 016 500 F. TRANS OPÉRA 43-48-22-15.

4e arrdt
PL. STE-CATHERINE
(près), 2 P., entr., cuis., bns poutres, cheminée. Tél. : 46-34-13-18.

5e arrdt
PL. CONTRESCARPE
EXCEPTIONNEL. 2 P., tt cft, asc., petite terr. verdure. 46-34-13-18.

6e arrdt
R. ST-J.-B.-DE-LA-SALLE bon imm anc. 4e ét., 2 p., séj. + ch., cuis. éq., bns. PARF. ÉTAT, 1 100 000 F. FR. FAURE 45-67-95-17.

RUE GUÉNÉGAUD bel immeuble pierre, double séjour + 1 chbre, 40 m², rue et cour, 945 000 F. FRANÇOIS FAURE 45-67-95-17.

7e arrdt
ALMA 4 P., 95 m², pierre de taille, standing, faibles charges, étage élevé, asc. 3 045 000 F. TRANS OPÉRA 43-48-23-15.

SÈVRES-BABYLONE imm. p. de t., beau studio, excellent état, 610 000 F. FR. FAURE 45-67-95-17. 11, RUE ROUSSELET, PARIS-7e.

BRETEUIL, séjour double + chambre, 63 m², bon immeuble pierre, impeccable, s/rue et jardin, au soleil, charme, 47-05-61-91.

8e arrdt
COURCELLES 2 ch. de serv., poss. réunir 225 000 F l'une. Vue sur la pagode. LA PACHE 43-72-35-63.

10e arrdt
R. DES PET.-ÉCURIES
3 pièces cuisine, s. de bns, w.-c., 500 000 F. Immo Marcadet 42-52-01-82.

14e arrdt
PARIS, mairie 14e, studio 18 m², refait neuf, cuis. équip., entrée avec placard, salle de bns avec w.-c., cave, r.d.c. surél., très bon imm., interp., 315 000 F. (1) 60-15-28-02, apr. 19 h.

PARC MONTSOURIS
Bon imm., 3 P., cuis., bains, 3e ét., asc., sur parc et jard. Tél. : 43-36-17-36.

17e arrdt
MÉTRO BROCHANT
Studio, cuisine, s. de bains, w.-c., 271 000 F. Immo Marcadet. 42-52-01-82.

18e arrdt
MAIRIE 18e
Luxueux 2 poss. tout cft, cuisine équipée, 530 000 F. 4 poss tt confit, cuisine équipée, 1 950 000 F. Immo Marcadet 42-52-01-82.

20e arrdt
GAMBETTA immeuble pierre de taille 7e étage, ascenseur, 2 PIÈCES refait neuf. 630 000 F. LA PACHE 43-72-12-67.

PROCHE NATION PPTAIRE VEND gd 2 p. de bel imm. 5e ét., ss asc., vue dég., s/toits de Paris, expo. sud/sud-ouest, petits travaux à prévoir, à saisir, 530 000, 40-28-42-74.

PYRÉNÉES 4 p., 92 m², imm. récent, 2 balcons avec vue s/jdin, très clair, calme, 1 785 000, réf. 081, André Korchia s.a. 43-70-69-69.

92 Hauts-de-Seine
NEUILLY/BARRÈS
Lux., 70 m² + jardin 22 m², raffiné, décoré, moderne, M. Bernard. 46-02-13-43.

94 Val-de-Marne
VILLEJUIF, 5 MN PARIS tr. belle villa occupée, s. à mang., 3 chbres, bns, terrasse, gar., terrain 500 m². Tél. : 46-34-13-18.

Province
MEGÈVE MONT-D'ARBOIS Près du trou nº 2 du golf à vendre appartement magnifique 2 pièces 50 m² Terrasse + jardin + garage + cave + casier à skis. Cuisine équipée. Prix : 950 000 F. Tél : (16) 50-58-83-08.

BAGNOLES-DE-L'ORNE Particulier vd studio 25 m² avec garage, tout confort. Libre à la vente : 180 000 F. Tél. : (16) 31-40-10-16, de 9 heures à 21 heures.

appartements achats

IMMO MARCADET
rech. urgent tres surfaces même à rénover. Paris ou portes. Tél. : 42-52-01-82.

locations non meublées offres

Paris
ÉTOILE
LUXE, 5 PIÈCES 2 bains, bon état 18 000 F. 45-00-60-20.

Région parisienne
« CHENNEVIÈRES » dans résidence de stand, beau 3 P., avec cave, 2 600 F + 810 F charges.POG : 45-87-71-00.

locations non meublées demandes

Paris
J.F., sérieuse, prép. HEC, père cadre sup., ch. à louer à partir sept. 1988, chambre indépend. près Panthéon, 5e. Tél. : 38-52-76-02.

propriétés

Goudelin, CdN, 10 mn St-Quay-Port. Maison de meunier, en L rest. sur 900 m², bord riv., pierres, poutres appar., granit sous ard., 120 m² habit., 5 p., bain, rang., chauff. élect., dble isol., gar., terr., dépend. 100 m², jard., arb., chasse, pêche, tennis, voile, golf, équit. habit. de suite. Belle prestat. 39-18-58-05 ap. 20 h, (16) 96-70-23-60 sur place soir. 420 000 F justifié.

villegiature

NICE CENTRE Gd 2 P., meublé, loc. août, sept., 4 500 F par mois. AZPIROZ : 48-38-58-53 47-97-55-38, de 9 à 18 h.

maisons individuelles

ST-NOM-LA-BRETECHE Prairie vd mais. 19e, charme, récept., 5 chbres, 3 bns, de beau jard. 1 200 m², 2 550 000. 43-26-49-52.

maisons de campagne

PARTICULIER VEND YONNE, 9 km de Chablis, 13 km de Tonnerre, 2 h de Paris par autoroute, dans village très agréable (rivière, commerces, pêche, etc.).
MAISON ENTIÈREMENT RÉNOVÉE
75 m² sur 3 niveaux, électricité, fosse septique. Sur cave voûtée, r.d.c. : salle de séjour, cuis. amén. équipée, w.-c. 1er ét. : chambre, salle de bains. 2e ét. : grenier aménagé en chambre. En face : garage et salle de jeux sur 2e cave voûtée. Jardin 80 m². Prix : 200 000 F. Tous renseignements et RV. Tél. : 43-08-11-91 (répondeur) ou heures repas ou (16) 86-75-90-39.

VILLERS-SUR-MER Particulier vend petite maison indiv., meublée, avec grande terrasse ensoleillée, 3 P., cuisine, bains, w.-c., grenier, cave, 250 000 F. 48-59-55-93, soir.

viagers

FONCIAL 45-55-86-18
47, AVENUE BOSQUET, 7e. Spécialiste, 49 ans expérience, étude gratuite personnalisée, avantage fiscal, rente indexée.

Votre viager personn. par
F. CRUZ, 42-66-19-00
8, R. LA BOÉTIE, 8e. Garant. fin., 5 000 000 F. 49 ans expér. Estim. grat.

bureaux

Locations

DOMICILIATION DEPUIS 90 F/MS Paris-1er, 8e, 9e, 12e ou 15e. INTER DOM 43-40-31-45.

DOMICILIATION 8e
Burx, télex, télécopie.
AGECO 42-94-95-28.

Votre adresse commerc. ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compét. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
Constitutions de sociétés et ts servic. 43-55-17-50.

Economie

SOMMAIRE

■ Controverse franco-allemande sur les taux d'intérêt : accusée par M. Bérégovoy de faire « cavalier seul », la Bundesbank justifie sa politique de soutien au mark *(lire ci-dessous)*.

■ La Compagnie Air Canada a commandé 34 Airbus A-320 pour un montant de 9,5 milliards de francs et a pris une option sur vingt autres appareils *(lire ci-dessous)*.

■ Shamrock Holdings, une société d'investissement dirigée par un neveu de Walt Disney, lance une OPA sur le fabricant d'appareils photos américain Polaroid *(lire ci-dessous)*.

■ ACCES mène dans le sud-ouest de la France une expérience originale favorisant l'emploi des jeunes *(lire page 25)*.

Redistribution des cartes dans l'industrie photographique

Shamrock Holdings lance une OPA sur Polaroid

Les raiders se sont enfin dévoilés. Shamrock Holdings Inc., société d'investissements californienne, a annoncé, le mercredi 20 juillet, qu'elle lançait une offre d'achat de plus de 2,8 milliards de dollars (plus de 17 milliards de francs) sur Polaroid, le spécialiste américain de la photo instantanée.

Depuis plusieurs mois Polaroid était considéré comme une cible probable d'OPA. Un investisseur non identifié avait acquis 2 % à 5 % du capital du groupe. Le 13 juillet dernier, I. MacAllister Booth, le président de Polaroid, avait annoncé un plan de restructuration destiné à protéger l'entreprise contre une offre d'achat hostile. Ce plan prévoyait l'émission de 10 millions d'actions nouvelles (portant le capital à 71 millions d'actions) pour les salariés et le rachat pour 300 millions de dollars d'une partie de ses actions (1,8 milliard de francs).

Par ailleurs, le plan envisageait l'entrée de Polaroid sur le marché de la pellicule classique et la diminution des coûts de production par cinq cents à huit cents suppressions d'emplois, soit environ 8 % de l'effectif de la société aux Etats-Unis.

Très forte hausse du titre

Les pellicules et les appareils classiques sont revenus sur le devant de la scène dans les dix dernières années, et les ventes de Polaroid ne progressaient plus que de 10 % par an. Cependant Polaroid restait très attractif car la firme, qui détient le monopole sur le marché de l'instantané, n'a pas d'endettement à long terme et surtout devrait recevoir 1 milliard de dollars ou plus de paiement de dommages et intérêts de Kodak.

En 1985, la justice américaine avait en effet reconnu Kodak coupable d'avoir violé plusieurs brevets de son concurrent mais ne s'était pas prononcée sur le montant des indemnités que pourrait toucher la firme. En février dernier, Polaroid annonçait qu'il réclamait 5,9 milliards de dollars (37 milliards de francs) à Kodak. Le nouveau procès doit débuter en janvier prochain.

Shamrock Holdings aurait commencé à racheter des actions Polaroid au début de l'année 1988. La compagnie de radios et télévisions contrôlée par le neveu de Walt Disney, a déclaré qu'elle avait déjà acquis 7 % du capital de sa cible. Elle a également tenté de faire invalider le plan prévoyant l'achat d'actions par les employés qui détiendraient 14 % du capital et constitueraient un obstacle à l'OPA.

La direction de Polaroid examine l'offre de Shamrock et n'a pas encore fait de commentaires. L'annonce de l'OPA a provoqué une très forte hausse du titre, qui gagnait 5,625 dollars à 39,625 dollars mercredi en milieu d'après-midi à Wall Street.

■ **LVMH : M. Racamier calme le jeu.** – Au lendemain d'un article du *Wall Street Journal* du 20 juillet (*le Monde* du 21 juillet) rapportant certaines de ses déclarations, le patron de Louis Vuitton, M. Henry Recamier, précise qu'il ne met pas en cause la structure de la holding Louis Vuitton Moët Hennessy (LVMH). Il souhaite simplement que les deux types d'activités de LVMH, les vins et spiritueux et le « *luxe qui ne se boit pas* » (bagages), conservant leur identité et leur mode de fonctionnement (publicité, distribution).

Le marché des centraux téléphoniques se réforme

Accord industriel entre ATT et GTE

Les fabricants américains des centraux téléphoniques American Telephone and Telegraph (ATT) et General Telephone and Electronics (GTE) ont décidé de créer une société commune qui fournira GTE. Les détails de cet accord n'ont pas été révélés et sa signature reste soumise à l'approbation des autorités chargées des lois anti-trust. Il s'agit, en tout cas, d'un sérieux revers pour l'allemand Siemens, le suédois Ericsson, comme pour le japonais Nec, qui essaient d'exporter leurs centraux aux Etats-Unis. ATT « verrouille », par cette opération, son marché intérieur.

ATT était autrefois une compagnie « intégrée », c'est-à-dire disposant à la fois d'un réseau téléphonique – vaste puisqu'il couvrait 80 % du territoire américain – et des usines qui fabriquaient les équipements nécessaires. Début 1984, le groupe a été désintégré : pour des raisons de meilleure concurrence. ATT, dit encore Bell System, a été contraint par le ministère de la justice de se séparer de son réseau (à l'exception des liaisons longue distance), qui a été confié à sept compagnies régionales créées à cet effet, les Baby Bell. ATT conservait ses usines et son laboratoire de recherche, les fameux Bell Labs.

GTE, après quelques craintes, n'a pas eu à subir le même démantèlement. Le groupe dispose donc encore d'un vaste réseau de télécommunications, en particulier dans l'Ouest américain, de fabrication d'équipements et, par ailleurs, d'activités d'éclairage (marque Sylvania), avec un chiffre d'affaires total de 15,4 milliards de dollars en 1987 et des bénéfices de 1,1 milliard. Mais s'il est bien placé dans certains produits (GTE fabriquera avec Thomson les équipements de transmission pour l'armée américaine du contrat RITA), GTE marque le pas, en revanche, dans les centraux. Le groupe, qui ne dispose plus de la taille mondiale dans ce secteur, avait revendu ses filiales internationales (Italie, Belgique et Taïwan) à Siemens en 1986 ainsi que ses fabrications d'équipements de transmission. Le groupe allemand avait espéré, à cette date, un rachat complet des fabrications de centraux de GTE.

Deux ans après, c'est ATT qui l'emporte. Une belle victoire qui consolide la position du numéro un mondial dans cette activité. Brisé en 1984, bousculé depuis sur tous les marchés, éprouvant de grandes difficultés dans ses diversifications informatiques, ATT retrouve depuis quelque temps ses marques... et ses positions de force dans son métier d'origine qu'est le téléphone. Seul le développement international se fait attendre ; mais ATT pourrait marquer un point bientôt en Italie en s'implantant, grâce à un accord avec le groupe public local Italtel. Pour les industriels étrangers, l'exportation vers les Etats-Unis sera, en tout cas, beaucoup plus difficile. Le marché américain a beau avoir été « déréglementé » en 1984, l'ouverture concrète aura été faible. ATT a réussi à tenir solidement ses bases arrière.

E. L. B.

Pour un coût total d'environ 9,5 milliards de francs

Air Canada confirme la commande de trente-quatre Airbus A-320

La compagnie aérienne Air Canada a confirmé, le mercredi 20 juillet, une commande de trente-quatre Airbus A-320 pour un coût total de 1,8 milliard de dollars canadiens, soit environ 9,5 milliards de francs. S'y ajoute une option de vingt autres exemplaires, version allongée.

Cette importante commande, dont nous avions indiqué l'imminence il y a quatre mois (*le Monde* du 18 mars), met fin à une longue période d'hésitations et de rumeurs. Etaient en concurrence avec le consortium européen les constructeurs américains McDonnell Douglas et Boeing. Mais les autorités d'Air Canada ont qualifié l'A-320 d'« *avion commercial le plus perfectionné du monde* ».

La confirmation du projet d'Air Canada arrive à point nommé, en pleine période de polémique à propos de la sécurité des appareils A-320. Le rapport préliminaire de la commission d'enquête constituée après l'accident de l'avion d'Air France à Mulhouse sera remis avant la fin du mois à M. Michel Delebarre, ministre des transports et de la mer, qui n'a d'ailleurs pas encore fait savoir s'il le rendra public. D'autre part, les syndicats de pilotes et de mécaniciens d'Air Inter ont annoncé une nouvelle grève nationale pour la semaine qui commence le 25 juillet.

La marque de confiance d'Air Canada à l'égard du consortium européen est donc de nature à rassurer si besoin était les responsables d'Airbus Industrie.

Les nouveaux appareils remplaceront la flotte actuelle de trente-trois Boeing 727 pour les vols intérieurs de courte et moyenne distance d'Air Canada.

Les appareils seront équipés de moteurs CFM 56-5A, construits conjointement par la société française SNECMA et la société américaine General Electric. La livraison débutera en mars 1990 pour se terminer en 1993. La décision canadienne porte le total des commandes fermes à 319 et celui des options à 164 pour ce biréacteur de 140-150 places, premier avion de ligne doté de commandes de vol électriques assistées par ordinateur. Selon les responsables d'Airbus, l'A-320 a également enregistré 127 engagements d'achats (dont la commande d'Air Canada). Au total, l'appareil a vingt-trois clients.

POINT DE VUE

Un avion sur deux est piloté « à deux »

par Henri Martre
président-directeur général de l'Aérospatiale

Je me suis jusqu'à présent abstenu d'intervenir en quoi que ce soit dans les polémiques qu'entretiennent certains autour de l'Airbus A 320, qu'il s'agisse du pilotage à deux ou du tragique accident de Mulhouse. Il convient en effet de laisser travailler dans la sérénité ceux qui exercent leurs responsabilités : compagnies aériennes, autorités administratives, instances judiciaires. Cela ne veut pas dire que le constructeur que je représente soit indifférent à ces événements et à ces débats. Qu'il soit bien clair pour tous que les personnels d'Aérospatiale, du compagnon à l'ingénieur, sont puissamment motivés par l'impératif prioritaire que constitue la sécurité des passagers : c'est une tradition constante, une spécificité et une contrainte majeure de l'industrie aéronautique, c'est aussi une exigence morale essentielle et enfin c'est une condition de survie de l'entreprise. La qualité totale est le souci permanent de tous nos personnels et c'est une des principales raisons de nos succès dans le monde.

Les allégations aux termes desquelles les constructeurs feraient des pressions qui iraient à l'encontre de ces principes fondamentaux sont du domaine de l'affabulation et m'obligent à sortir de ma réserve pour en dénoncer le caractère à la fois mensonger et odieux.

Concernant l'accident du 26 juin de Mulhouse, nos équipes ont travaillé sans relâche pour déterminer si une quelconque défaillance technique avait pu être relevée au cours du vol, et dans ce cas nous aurions été les premiers à demander l'arrêt des vols pour opérer les corrections nécessaires. La conviction ayant été acquise que l'avion n'était en rien incriminable, nous avons pleinement informé, preuves à l'appui, les compagnies aériennes clientes particulièrement atteintes à ces conclusions.

Quant au pilotage à deux, il est malhonnête de laisser croire à l'opinion française que c'est l'Airbus A 320 qui crée le problème. Si cet appareil a été conçu ainsi, c'est parce qu'il aurait été invendable autrement. Il faut en effet savoir que le pilotage à deux sur les avions commerciaux à réaction a été introduit dans le monde il y a maintenant plus de vingt ans, d'abord sur les avions à fuselage étroit, comme le DC 9 puis le MD 80 de Douglas, puis le 737 et le 757 de Boeing, puis sur les avions à gros fuselage comme les Airbus A 310 et A 300-600 et les Boeing 767. Il est maintenant adopté sur les plus gros avions, comme le Boeing 747-400. Aujourd'hui, trois mille quarante appareils commerciaux à réaction de ces différents types, soit près de la moitié de la flotte mondiale (sept mille), volent à travers le monde en équipage à deux sous les couleurs de deux cent dix-huit compagnies aériennes.

L'expérience ainsi accumulée est telle qu'on peut affirmer sans crainte d'erreur qu'aucun nouvel appareil ne sera plus conçu et construit pour être piloté à trois, et que ce concept est désormais promis à suivre le sort de la marine à voiles.

Si l'Airbus A 320 est un merveilleux outil qui apporte de nombreuses innovations, notamment pour le confort des passagers et des équipages et pour l'économie du transport aérien, on doit à la vérité de dire que ce n'est pas lui qui a apporté le pilotage à deux : ce sont les Américains, et en l'espèce DOUGLAS avec son DC 9, qui en ont pris l'initiative il y a plus de vingt ans. Il était temps que nous en tirions les conséquences si nous voulions rester dans la compétition. Et surtout que personne ne croie que nos ingénieurs ont ainsi opéré uniquement pour se faire plaisir car ils n'en ont guère le loisir !

A la satisfaction du groupe Peugeot

La France refuse les normes de la CEE sur la pollution automobile

Le gouvernement français a indiqué, le mercredi 20 juillet, par un communiqué du secrétariat d'Etat chargé de l'environnement, qu'il ne pouvait donner son accord à la position commune que les ministres de l'environnement de la CEE avaient tenté de dégager le 28 juin sur la pollution automobile, car les propositions actuelles n'offrent pas suffisamment de garanties quant à l'unité de traitement des automobiles dans tous les pays de la CEE et quant à la stabilité des règlements proposés.

Le communiqué met notamment en cause les mesures d'incitations fiscales de certains pays favorisant les petites voitures répondant aux normes américains, qui constituent « *une grave menace de fragmentation du marché européen* ».

L'accord conclu à Luxembourg à la majorité des ministres de l'environnement, dont le représentant français, visait à imposer aux petites voitures (moins de 1 400 centimètres cubes) des normes antipollution aussi sévères que celles des véhicules de 1,4 litre à 2 litres de cylindrée.

Le groupe Peugeot SA, qui s'était violemment élevé contre la décision du 28 juin, à la différence de Renault qui l'avait acceptée, s'est félicité de la position prise par le gouvernement français.

REPÈRES

Conjoncture

Poursuite modérée de la croissance estime la Banque de France

« *La conjoncture industrielle a continué de s'améliorer en juin* », écrit la Banque de France dans sa dernière enquête mensuelle en date du lundi 18 juillet.

« *La production s'est accrue dans tous les secteurs, notamment dans ceux des biens intermédiaires et des industries agricoles et alimentaires. Le taux d'utilisation des capacités productives s'est encore légèrement renforcé, et l'existence de goulets d'étranglement est constatée dans un nombre croissant de branches. Le rythme des livraisons s'est accéléré. Les stocks, qui se sont maintenus globalement à un niveau considéré comme un peu inférieur à la normale, sont jugés insuffisants dans les biens intermédiaires.*

» *La demande a continué de progresser tant sur le marché intérieur qu'à l'étranger, excepté dans l'industrie automobile où elle a légèrement fléchi. Les commandes étrangères, en particulier celles en provenance des pays européens, se sont encore développées. Au total, les carnets de commandes restent bien garnis.* »

La Banque de France ajoute : « *La croissance des dépenses d'équipement s'est poursuivie, qu'il s'agisse des investissements de productivité ou de capacité.* »

Selon les chefs d'entreprise, la production devrait continuer de progresser « *à un rythme modéré* » au cours des prochains mois, et les perspectives « *sont relativement encourageantes pour le quatrième trimestre* ».

Ralentissement de l'activité en RFA prévoit l'OCDE

Le dernier rapport de l'OCDE, consacré à la RFA, confirme les prévisions du printemps des experts du château de la Muette. Après avoir connu une croissance de 2,25 % cette année, le produit national brut n'augmentera que de 1,75 % en 1989. Les auteurs du rapport regrettent que le gouvernement ne se soit pas attaqué plus fermement au problème des subventions et de la déréglementation, se contentant, pour limiter le déficit budgétaire, de prendre des mesures d'alourdissement de la fiscalité, au risque, l'an prochain, de peser sur la demande.

Ce ralentissement probable de la consommation – 2 % en 1989, contre 2,75 % cette année – est jugé d'autant plus inquiétant que l'affaiblissement du mark donne de nouveaux atouts aux exportateurs. La politique recentrage de la croissance sur la demande interne afin de réduire les excédents extérieurs pourrait, de ce fait, se révéler plus difficile. L'excédent de la balance des paiements courants s'accroissant pour atteindre 47 milliards de dollars en 1988 contre 44 milliards l'an dernier, avant de revenir à 42 milliards en 1989.

Automobile

Hausse de 3,5 % du plafond des exportations nippones vers la CEE

Le gouvernement et les constructeurs d'automobiles japonais ont augmenté de 3,5 % le plafond qu'ils fixent volontairement à leurs exportations d'automobiles vers la CEE. Cette augmentation, qui limite les ventes de voitures nippones à 1,218 million d'unités, est plus faible que celle décidée en 1987 (+ 6,7 %) et en 1986 (+ 10 %). Les Japonais ont accepté cette limitation dans la crainte d'une réaction protectionniste de la part des pays européens, où les grands constructeurs – Renault, Peugeot, Fiat et Volkswagen – dénoncent l'offensive japonaise. Il semble d'ailleurs que la France veuille inclure dans le quota qu'elle impose aux Japonais (3 % du marché automobile national) les exportations de voitures fabriquées en Grande-Bretagne, que Nissan envisage d'effectuer vers l'Hexagone, considérant que les exigences de « contenu » européen (au moins 60 % du véhicule) ne sont pas respectées.

Après le relèvements des taux allemands

Paris et Bonn s'opposent sur leurs politiques économiques

(Suite de la première page.)

» *Il ne suffit pas*, poursuit la Rue de Rivoli, *d'informer quelques heures ou quelques jours à l'avance de son intention de relever ses taux. Ces modifications doivent relever d'une concertation au niveau des autorités politiques, qui fixeraient les marges de manœuvre. Sinon, même si le dollar progresse et que le mark s'affaiblit, on ne sait pas pourquoi la RFA majore ses taux à 4 %.* »

En fait, à Paris, on sait très bien pourquoi la Bundesbank, mardi 19 juillet, tout en poursuivant ses ventes de dollars, a, pour la troisième fois en moins d'un mois, relevé d'un quart de point son taux directeur, celui de ses pensions à 35 jours, le portant à 4 % contre 3,25 % le 21 juin dernier. Les autorités monétaires allemandes, comme le soulignait notre correspondant à Bonn, dans *le Monde* du 2 juillet 1988, estiment que la baisse du mark vis-à-vis du dollar risque de relancer l'inflation outre-Rhin, dans la mesure où elle peut renchérir le coût des produits importés, notamment les matières premières, et pousser ainsi à la hausse des prix intérieurs.

Cavalier seul

Cette opinion est partagée par l'ensemble des milieux financiers allemands, pour qui les récents relèvements du taux directeur de la Bundesbank ne constituent qu'un « retour à la normale », les précédents abaissements, notamment en novembre et décembre 1987, ayant été « concédés » dans le cadre d'une action concertée pour soutenir le dollar et le franc. Aujourd'hui, ces deux dernières devises se portent bien, trop bien même pour le dollar, ce qui rend possible le relèvement des taux allemands, alors qu'une mesure similaire prise au début d'octobre 1987 avait provoqué la colère des Etats-Unis et contribué à la chute de Wall Street.

A la vérité, ce que M. Bérégovoy reproche à la Bundesbank, c'est de relever ses taux au moment même où lui-même s'efforce de les abaisser, ayant pu convaincre la Banque de France de diminuer d'un quart de point, par deux fois, son taux d'intervention, ramené de 7 1/4 % à 6 3/4 %. C'est l'affrontement de deux philosophies : à Paris, on veut relancer l'économie et réduire le coût du crédit aux entreprises, à Francfort, on est hypnotisé par le retour à l'inflation, qui n'est pourtant que de 1 % actuellement, et par le dérapage de la masse monétaire, qui augmente de plus de 7 % en rythme annuel, au lieu des 3 % à 6 % officiellement permis. Ce n'est pas le cas de la France, où cette masse progresse à un rythme sage de 2,7 % à l'intérieur des marges fixées (4 % à 6 %).

Certes, M. Bérégovoy n'a pas de chance. Il s'emploie à faire baisser les taux d'intérêt en France au moment où, dans le monde entier, ils montent : aux Etats-Unis (1,5 point en trois mois), en Grande-Bretagne (de 7,5 % à 10,5 % en six semaines), et même au Japon, où le gouverneur de la Banque centrale, M. Satoshi Sumita, a indiqué, mercredi 20 juillet, que sa banque allait permettre une augmentation « *naturelle* » de ses taux, précisant qu'« *il n'était pas approprié de résister à cette hausse* ».

Le ministre français veut donc faire, lui aussi, cavalier seul, estimant à bon droit qu'il existait encore une marge de baisse pour les taux français. Effectivement, avec un écart d'inflation de 1,4 point entre la France et l'Allemagne et des taux à court terme de 6,75 % à 7 % à Paris et de 4 % à 4,50 % à Francfort, les taux français sont, hors inflation, encore supérieurs de 1,5 point aux taux allemands.

Mais, au-delà d'un environnement peu favorable, il faut voir dans l'initiative de M. Bérégovoy le désir de se dégager de l'impérialisme allemand en matière monétaire, compte tenu du retour du franc à la santé et de la disparition de l'écart entre les coûts de production français et allemands, coûts devenus même inférieurs dans notre pays. Ce dégagement, néanmoins, sera très long à effectuer, dans la mesure où, depuis plus de sept ans, et même davantage, la France n'a pu que se mettre à la remorque de l'Allemagne et quêter son aide à bien des reprises, en novembre dernier notamment, lors des derniers accès de faiblesse du franc, lorsque la Bundesbank accepta d'abaisser d'un quart de point son taux directeur.

FRANÇOIS RENARD.

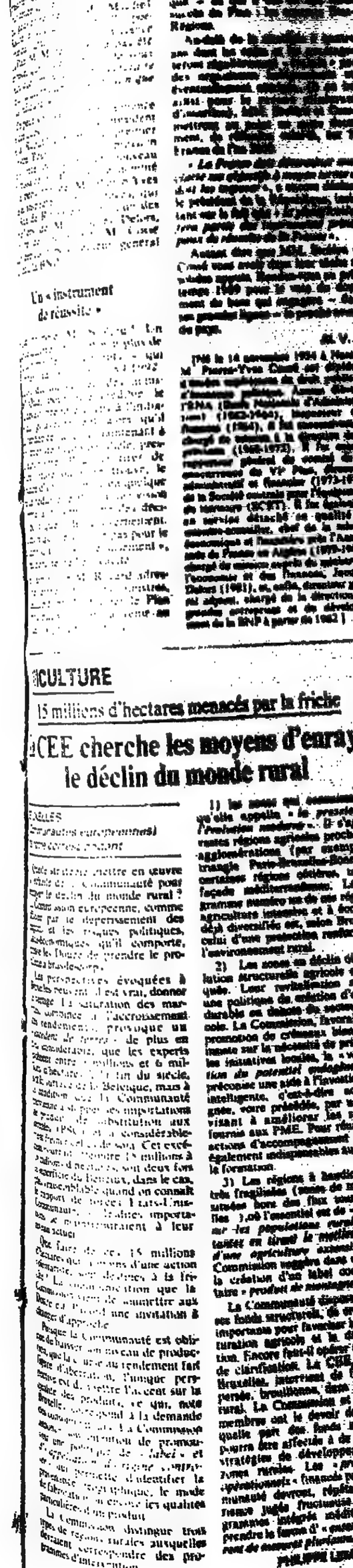

Économie

M. Pierre-Yves Cossé est nommé commissaire au Plan

M. Pierre-Yves Cossé, directeur général adjoint de la BNP, a été nommé, au conseil des ministres du 20 juillet, commissaire au Plan. M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat, a proposé une planification sur quatre ans pour préparer la France au grand marché européen de 1992.

En incitant M. Lionel Stoléru à présenter, dès le 20 juillet, une communication sur le Plan aux membres du gouvernement, M. Michel Rocard a voulu montrer l'importance qu'il attachait à la renaissance du Plan. M. Mitterrand n'a pas été en reste, qui a déclaré : *« Je vous encourage, monsieur le secrétaire d'Etat, à aller dans la direction que vous indiquez. »*

On peut voir là comme l'annonce de quelques priorités du président de la République et du premier ministre. Pour fortifier l'impression de volonté politique, un nouveau commissaire au Plan a été nommé en la personne de M. Pierre-Yves Cossé, inspecteur des finances, qui fut Rue de Rivoli en 1981 l'un des conseillers de M. Jacques Delors, ministre de l'économie. M. Cossé était depuis lors directeur général adjoint à la BNP.

Un « instrument de réussite »

Que propose M. Stoléru ? Un plan de quatre ans – et non plus de cinq comme les précédents – qui couvrirait la période 1989-1992. Qu'a-t-il dit au conseil des ministres ? Que, pour être crédible, le Plan devait prendre corps à l'initiative du gouvernement alors qu'il avait tendance jusqu'à maintenant à fonctionner de façon parallèle, presque autonome. Pour le tirer de l'ombre totale où il se trouve, le secrétaire d'Etat propose en quelque sorte de réduire le Plan à une vision cohérente à moyen terme des décisions politiques du gouvernement. Réduction qui ne signifie pas pour le secrétaire d'Etat « amenuisement », mais recherche de l'efficacité.

C'est ainsi que M. Rocard adressera une lettre à tous ses ministres, leur demandant d'informer le Plan des principaux projets à venir au cours des six prochains mois.

L'équipe Stoléru-Cossé examinera ces projets et tentera de les intégrer dans une vision à moyen terme (1992). Une vision qu'on veut dédramatiser : le marché unique n'est pas – ou pas seulement – la course des plus forts, c'est aussi une œuvre à réaliser *« tous ensemble »*. D'où la nécessité de reprendre et d'améliorer les efforts de concertation, de communication et de pédagogie des Plans précédents. D'où aussi la nécessité de préserver – ce sera fait en liaison avec M. Chérèque – ce qui a été un des rares succès du Plan : les contrats Etat-Régions.

Au-delà de la stratégie à quatre ans dont les coûts et les avantages seront régulièrement « évalués » par des organismes indépendants et éventuellement corrigés, (il en ira ainsi pour le revenu minimum d'insertion), MM. Stoléru et Cossé mettront au point un autre document, de réflexion celui-là, sur la France de l'an 2000.

« La France doit déterminer avec clarté ses objectifs à moyen terme et doit les imposer », a encore déclaré le président de la République, insistant sur le fait que *« la planification fera partie des instruments principaux de réussite de la France »*.

Autant dire que MM. Stoléru et Cossé vont avoir dans leur tâche de solides appuis. Rendez-vous au printemps 1989 pour le vote du document de base qui engagera – dans ses grandes lignes – le proche avenir du pays.

AL. V.

[Né le 14 novembre 1934 à Nantes, M. Pierre-Yves Cossé est diplômé d'études supérieures de droit public et d'économie politique. Ancien élève à l'ENA (Ecole Nationale d'Administration) (1962-1964), inspecteur des finances (1964), il fut successivement chargé de mission à la direction de la prévision (1968-1972). Il fut ensuite rapporteur général du comité de la concurrence du VIe Plan, directeur administratif et financier (1973-1978) de la Société centrale pour l'équipement du territoire (SCET). Il fut également en service détaché en qualité de ministre-conseiller, chef de la mission économique et financière près l'Ambassade de France en Algérie (1979-1980), chargé de mission auprès du ministre de l'économie et des finances, Jacques Delors (1981), et, enfin, directeur général adjoint, chargé de la direction des grandes entreprises et du développement de la BNP à partir de 1982.]

AGRICULTURE

15 millions d'hectares menacés par la friche

La CEE cherche les moyens d'enrayer le déclin du monde rural

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

Quelle stratégie mettre en œuvre à l'échelle de la Communauté pour enrayer le déclin du monde rural ? La Commission européenne, comme affolée par le dépérissement des régions et les risques politiques, socio-économiques qu'il comporte, presse les Douze de prendre le problème à bras-le-corps.

Les perspectives évoquées à Bruxelles peuvent, il est vrai, donner le vertige. La saturation des marchés, combinée à l'accroissement des rendements, provoque un *« excédent de terres »* de plus en plus considérable, que les experts évaluent entre 5 millions et 6 millions d'hectares à la fin du siècle, soit la surface de la Belgique, mais à la condition que la Communauté parvienne à stopper ses importations de produits de substitution aux céréales (PSC) et à considérablement freiner celles de soja. Cet excédent pourrait atteindre 15 millions à 16 millions d'hectares, soit deux fois la superficie du Benelux, dans le cas, plus vraisemblable quand on connaît le rapport de forces Etats-Unis-Communauté, où lesdites importations se maintiendraient à leur niveau actuel.

Que faire de ces 15 millions d'hectares qui, à moins d'une action volontariste, sont destinés à la friche ? La communication que la Commission vient de soumettre aux Douze est d'abord une invitation à changer d'approche.

Puisque la Communauté est obligée de baisser son niveau de production, que la course au rendement fait figure d'aberration, l'unique perspective est de mettre l'accent sur la qualité des produits, ce qui, note Bruxelles, correspond à la demande des consommateurs. La Commission annonce son intention de promouvoir une politique de *« label »* et d'*« appellation d'origine contrôlée »* qui permette d'identifier la provenance géographique, le mode de fabrication ou encore les qualités particulières d'un produit.

La Commission distingue trois types de régions rurales auxquelles devraient correspondre des programmes d'intervention :

1) les zones qui connaissent ce qu'elle appelle *« la pression de l'évolution moderne »*. Il s'agit de vastes régions agricoles proches des agglomérations (par exemple le triangle Paris-Bruxelles-Bonn) ou certaines régions côtières, telle la façade méditerranéenne. Le programme numéro un de ces régions à agriculture intensive et à économie déjà diversifiée est, selon Bruxelles, celui d'une protection renforcée de l'environnement rural.

2) Les zones en déclin où l'évolution structurelle agricole est bloquée. Leur revitalisation suppose une politique de création d'emplois durable en dehors du secteur agricole. La Commission, favorable à la promotion de créneaux bien ciblés, insiste sur la nécessité de privilégier les initiatives locales, la *« valorisation du potentiel endogène »*, elle préconise une aide à l'investissement intelligente, c'est-à-dire accompagnée, voire précédée, par un effort visant à améliorer les services fournis aux PME. Pour réussir, des actions d'accompagnement seraient également indispensables au plan de la formation.

3) Les régions à handicap déjà très fragilisées (zones de montagne situées hors des flux touristiques, îles...), où l'essentiel est de *« maintenir les populations rurales existantes en tirant le meilleur profit d'une agriculture extensive »*. La Commission suggère dans cet esprit la création d'un label communautaire *« produit de montagne »*.

La Communauté dispose, grâce à ses fonds structurels, de crédits très importants pour favoriser la restructuration agricole et la diversification. Encore faut-il opérer un travail de clarification. La CEE, souligne Bruxelles, intervient de façon dispersée, brouillonne, dans le monde rural. La Commission et les Etats membres ont le devoir de préciser quelle part des fonds structurels pourra être affectée à de véritables stratégies de développement des zones rurales. Les *« programmes opérationnels »* financés par la Communauté devront, répétant l'expérience jugée fructueuse des programmes intégrés méditerranéens, prendre la forme d' *« ensemble cohérent de mesures pluriannuelles »*.

PHILIPPE LEMAITRE.

SOCIAL

ACCES, une expérience originale à Bordeaux

Ouvrir les portes de l'emploi pour les jeunes

Pour la bonne cause – l'emploi des jeunes, – Bertrand Planté, Jean-Marc Lafitte et Francis Valls sont des récidivistes. Après l'association ACRIP (*le Monde* du 31 juillet 1987), qui continue de fonctionner avec succès à Bordeaux, ils se sont lancés dans une autre expérience depuis le début de l'année, tant à Pau que dans la capitale de la région Aquitaine.

A peu de choses près, la nouvelle structure ressemble à sa sœur jumelle. Au moins dans le principe, car ACCES (Aquitaine-Coordination-Conseil-Emploi-Service) permet de franchir une étape et de vérifier des intuitions. Ce qui était possible pour des moins de vingt et un ans en difficulté extrême, amenés par la direction départementale de l'action sanitaire et sociale ou la justice, se révèle applicable au public « normal » des moins de vingt-cinq ans, chômeurs à la recherche d'un emploi

Dans un cas comme dans l'autre, le marché du travail nourrit les mêmes réserves, infondées, à l'égard des jeunes. Mais ce sont quasiment les mêmes moyens qui peuvent en venir à bout. Des méthodes identiques peuvent rapprocher l'offre de la demande, si l'on sait vaincre les réticences des entreprises, finalement intéressées.

A chaque fois, on constate en effet que les employeurs réclament du personnel peu qualifié et rarement formé, et qu'ils sont davantage sensibles à la motivation du candidat qu'à la qualité de son curriculum vitae. Leurs souhaits vont d'abord vers des aptitudes, testées lors de missions courtes, à la manière de l'intérim, ou de brefs contrats à durée déterminée. Ce n'est qu'ensuite qu'ils procèdent à des embauches, sans qu'il soit nécessaire de recourir à un quelconque « bradage ».

Avec l'appui de « parrains »

Ni l'ACRIP ni ACCES ne font d'ailleurs vraiment appel aux SIVP (stages d'initiation à la vie professionnelle). Les deux organismes se méfient de ces chefs d'entreprise qui se laissent attirer par les plus alléchantes des dispositions gouvernementales et qui sont seulement motivés, entre autres facilités, par des exonérations totales de charges sociales.

Une différence existe, toutefois. En s'adressant à une autre population, ACCES peut se présenter publiquement avec plus de chances. Le 23 juin, à Bordeaux, l'équipe a ainsi pu signer une convention avec l'ANPE – la première qui l'ait été par une association – et se livrer officiellement à une activité de placement. Présent lors de l'inauguration, le préfet de région, M. Thierry Kaeppelin, a rendu hommage à une démarche originale, soutenue à hauteur de 1,4 million de francs de subventions par l'Etat, le conseil régional et les villes concernées (1).

Novatrice, la technique utilisée par ACCES paraît confondante de simplicité. Il s'agit de mettre en relation des jeunes, quel que soit leur parcours, avec des entreprises qui cherchent des gens susceptibles d'occuper des postes, y compris de faible niveau.

Encore convient-il de surmonter plusieurs obstacles, de dépasser les habituels clivages et d'enclencher une dynamique. Et c'est là que réside le secret – le savoir-faire – des trois complices que sont Bertrand Planté, Jean-Marc Lafitte et Francis Valls.

Dans un premier temps, il faut s'entourer d'un *« groupe de pilotage »* aussi prestigieux que possible et acquis à la cause de l'emploi des jeunes. En Aquitaine, ce seront des « locomotives » telles que Lectra-Systèmes, I 2 S, Sud-Ouest Peintures Gauthier, les restaurants Flunch, le centre régional de transfusion sanguine, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest et la compagnie de transports CITRAM.

Ensuite, il faut sans cesse démarcher des entreprises. Fort de la réputation des « parrains », on leur demande de participer, voire de s'associer, à une opération qui permettra aux jeunes de découvrir la réalité de l'emploi et de se préparer aux contraintes du marché. Concrètement, celles-ci acceptent de recevoir individuellement des candidats pour une visite fictive d'embauche. Elles aident ainsi les jeunes à mieux se présenter. Au cours de réunions de groupes, elles exposent leurs besoins face aux jeunes et analysent les capacités ou les comportements de ceux-ci avec le maximum d'objectivité.

Peu à peu, des contacts particuliers se nouent entre ces entreprises, ACCES et les jeunes demandeurs d'emploi. Des verrous sautent de part et d'autre, tandis que les dirigeants de l'association suivent pas à pas les tentatives des jeunes chômeurs, conduits dans leurs recherches. Quotidiennement, on fait le point avec eux, on oriente leurs efforts, on les aide à préciser leurs objectifs et à rédiger leurs CV. Après avoir fait le bilan de leurs possibilités, des psycho-sociologues animent des séances de mobilisation. Le cas échéant, ACCES dirige vers des stages de formation complémentaire pour affirmer un profil donné.

La confiance retrouvée, des solutions apparaissent. Déjà convaincues de devoir faire quelque chose pour les jeunes, les entreprises font appel à ACCES dès qu'elles ont un problème d'effectif à résoudre. Rassurés, mieux positionnés, les jeunes reprennent une activité, même précaire, en sachant que l'addition d'expériences finira par convaincre.

Et les résultats sont là, probants. Il est rare que les jeunes confiés à ACCES attendent plus d'un mois avant de trouver un premier contrat, alors qu'ils disposaient, à l'origine, de peu d'atouts. Pareillement, les sociétés utilisent ACCES parce qu'elles savent y trouver la main-d'œuvre nécessaire et n'agissent pas uniquement par philanthropie....

Quelques chiffres donnent la mesure du mouvement qui a pu être déclenché depuis janvier 1988. Sur 190 entreprises contactées à Pau, 70 % se sont déclarées favorables à l'expérimentation et, note Nicolas Cadier, le responsable local, *« aucune n'a embauché qui n'ait d'abord tenu à exercer ce rôle de conseil à l'égard des jeunes »*. A Bordeaux, 295 entreprises ont été démarchées et 95 ont accepté de pratiquer 161 entretiens individuels pour 90 jeunes. Près de 20 rencontres entre des jeunes et des employeurs ont eu lieu avec 69 entreprises et 80 chômeurs. Au total, 180 jeunes ont effectué un bilan professionnel et 126 ont obtenu 224 contrats de travail de durée variable dans 75 sociétés.

« Nous avons rétabli un échange économique normal », explique Jean-Marc Lafitte, renforcé dans son raisonnement par ces premiers résultats. *« L'emploi existe, il suffit de l'approcher avec les moyens adéquats. » « Par notre démarche, nous prouvons que le jeune a envie de travailler et qu'il est capable de se motiver »*, reprend Bertrand Planté. *« Cela prouve qu'un parcours d'insertion est possible, sans abaisser le coût du travail, pourvu qu'on y consacre du temps. »* Ensuite, pense-t-il, l'intégration définitive peut se réaliser, *« sans dumping social »*.

Fiscalité et mécénat

Si son coût de fonctionnement est faible, au regard du désastre du chômage, il n'en reste pas moins que ACCES fonctionne actuellement sur la base de subventions alors que l'association rend de réels services. Ses initiateurs voudraient donc, pour être cohérents, aller au-delà et, pourquoi pas, trouver une part de financement du côté des entreprises. *« Notre objectif est d'arriver à ce que 25 % de notre budget soit assuré par les employeurs, puis d'avancer vers plus d'autonomie »*, annonce Bertrand Planté.

Puisqu'il y a réciprocité, pourquoi ne pas rémunérer la prestation offerte ? ACCES n'ayant aucune vocation commerciale et ne pouvant faire concurrence aux agences d'intérim ou rivaliser avec l'ANPE, il faudrait trouver une solution adaptée. Pour son travail de conseil, l'association pourrait être rétribuée et les responsables régionaux de l'ANPE envisagent de lui confier des études. Mais le trio d'ACCES rêve surtout, avec des membres du « groupe de pilotage », d'un système fiscal qui autoriserait le mécénat d'entreprise en faveur de l'emploi des jeunes. Comme pour les dispositions retenues pour le mécénat artistique, des sociétés pourraient consacrer 2 ‰ de leurs bénéfices à soutenir des actions comme celles-ci. *« Ce serait une façon de rendre l'entreprise citoyenne »*, proclame M. Alain Ricros, créateur de la jeune société de caméras industrielles I 2 S, qui détient déjà 16 % du marché européen de sa spécialité et vient de constituer l'association aquitaine des patrons « high tech ». *« Ce serait une forme intelligente de partenariat »*, plaident les trois récidivistes, pionniers d'une formule qui pourrait se généraliser ailleurs qu'à Bordeaux et à Pau.

ALAIN LEBAUBE.

(1) Pour la première année de fonctionnement expérimental, la délégation à l'emploi (ministère du travail) a versé 500 000 francs, le conseil régional d'Aquitaine 125 000 francs, la direction régionale de la formation professionnelle 265 000, la direction régionale du travail et de l'emploi 200 000 francs sur une convention de promotion de l'emploi. Les villes de Pau et de Bordeaux se sont engagées chacune pour 150 000 francs.

LA VIE DANS LES ENTREPRISES

Enquêtes et retraites chez Volvo

Le constructeur automobile suédois Volvo a entamé cette année sa troisième enquête générale depuis 1982 sur le « climat » de l'entreprise. Réalisée à partir d'un questionnaire anonyme, elle recueille les opinions sur les conditions de travail, les rapports professionnels et la possibilité d'influencer la direction de l'entreprise. Les résultats sont transmis aux salariés par écrit ou au cours de réunions. Pour la première fois en 1987, les salariés de Volvo en Suède ont pu toucher les dividendes d'une forme originale d'intéressement mise en place en 1982, avec le versement de 40 millions de couronnes par la firme. Les sommes placées pendant cinq ans sur un fonds d'assurance sont ensuite redistribuées soit sous forme de parts du fonds d'assurance, soit sous forme de primes d'assurance-retraite donnant droit à recevoir un complément de retraite de 1 600 couronnes par an pendant cinq ans (à partir de l'âge de cinquante-cinq ans).

● **Intéressement à la Société métallurgique de Revigny (Meuse).** – Un accord d'intéressement aux résultats vient d'être signé par la direction avec les syndicats FO, CGT et CFDT. Il complète l'accord triennal d'intéressement aux performances qui existait déjà sur des objectifs précis (rendement, absentéisme, qualité...) et donne lieu à une prime correspondant à 4 % du salaire brut annuel. La prime d'intéressement aux résultats, versée en deux fois, est proportionnelle au temps de travail, avec des abattements en cas d'absence pour maladie, maternité, congé individuel de formation ou absences non autorisées.

● **Participation record chez Moët et Chandon.** – La société de champagne ne cesse de développer la participation pour son personnel. Le montant global, en 1987, aura été de 42,7 millions de francs, le versement le plus important jamais effectué. Par personne, cette somme correspond en moyenne à 23 850 F et à 44 225 F pour un cadre.

Le poids des syndicats dans les comités d'entreprise

Le recul de la CGT est atténué par ses gains à la SNCF

Au vu des suffrages exprimés lors des élections pour les comités d'entreprise, la CGT perd régulièrement de son influence depuis dix ans et les élus non syndiqués représenteront bientôt le premier syndicat de France. De son côté, la CFDT se maintient tandis que Force ouvrière, en progression récente, voit son score s'infléchir. En fait, les tendances sont modifiées, depuis 1985, par l'instauration de comités d'entreprise à la SNCF, ce qui profite à la CGT.

Ces indications portent sur les élections qui se sont déroulées les années impaires et concernent un collège électoral de 2,5 millions de salariés (2,3 millions en 1985 sans la SNCF). La participation aux votes (66,7 %) diminue de 0,6 point en 1987, alors qu'elle avait perdu près de 3 points entre 1983 et 1985, et a permis la désignation de 11 500 comités d'entreprise.

En chiffres globaux, exprimés en pourcentage, la CGT se place en tête, mais régresse de dix points en dix ans (26,8 % en 1987). Les non-syndiqués obtiennent 23,9 % des suffrages (+ 2,4 points par rapport à 1985) et la CFDT bouge à peine avec 21,3 %. Force ouvrière, avec 11,3 %, retrouve sa position de 1983 et la CFTC (4,8 %) n'enregistre plus les gains des débuts de la décennie. La CGC perd légèrement (5,9 %), après sa crête de 1983.

Par collèges, la CGT progresse dans les deuxième (techniciens et agents de maîtrise) et troisième (cadres), mais recule dans le premier (ouvrier) et dans les collèges uniques, c'est-à-dire dans les petites entreprises. La CFDT progresse dans le deuxième collège, reste stable dans le premier, mais baisse dans le troisième et les collèges uniques. FO recule partout, sauf chez les cadres.

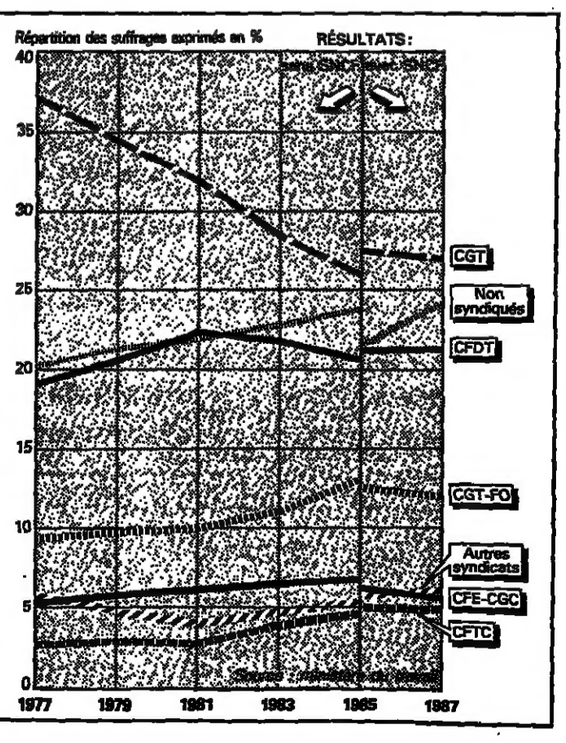

Marchés financiers

La constitution d'un géant européen d'électromécanique

ASEA Brown Boveri poursuit ses acquisitions en Italie

STOCKHOLM
de notre correspondante

M. Percy Barnevik, le PDG du groupe ABB, créé en janvier dernier à l'issue de la fusion entre le suédois ASEA et le suisse Brown Boveri, vient d'achever l'acquisition de la société italienne d'électromécanique Franco Tosi, de Pergame, pour une somme de 350 milliards de lires (plus de 1 million de francs). Juste avant la fusion avec Brown Boveri, ASEA avait acheté 30 % de Franco Tosi et espérait mettre la main sur les 70 % restants, détenus par le holding Ital Mobiliare. Affaire stratégique, car Franco Tosi est un important fabricant de turbines à eau et à vapeur, un secteur capital pour ABB qui entend dominer la spécialité dans la péninsule.

M. Barnevik a donc engagé des conversations avec le holding Finmeccanica pour la reprise d'une autre société, la Ansaldo Componati, malgré l'opposition du PDG de la filiale italienne d'ABB, Technomassio, de Milan, qui ne voulait pas de cette alliance avec un groupe étatisé. L'intention de M. Barnevik est de procéder à une restructuration complète de ce secteur en Italie, en le redécoupant en trois nouvelles sociétés : la première pour la production et la vente d'électricité, la deuxième pour le développement de nouvelles centrales nucléaires hydroélectriques et électrothermiques, et la troisième pour la production et la vente de transformateurs. A peu de choses près, le schéma de restructuration qu'ABB s'est proposé de réaliser en s'alliant, à la fin de l'hiver, avec le numéro deux américain, Westinghouse.

ABB est en concurrence ouverte avec un autre géant suédois, Ericsson, qui souhaite, lui aussi, devenir le partenaire étranger de l'Italie. Finmeccanica négocie de cette manière avec deux groupes appartenant à la toute puissante sphère Wallenberg, qui poursuit la consolidation de ses positions dans une Europe communautaire à laquelle la Suède, neutre, s'interdit d'adhérer formellement.

FRANÇOISE NIÉTO.

Nouvelles manœuvres dans l'agro-alimentaire britannique

Ranks Hovis refuse une OPA du groupe océanien Goodman

L'industrie agro-alimentaire britannique fait décidément des envieux. Après le rachat spectaculaire de Rowntree par Nestlé, au printemps dernier, c'est au tour du groupe Ranks Hovis MacDougall, l'un des leaders de l'industrie alimentaire anglais (minoterie, boulangerie), de connaître les affres de l'OPA inamicale.

Le mercredi 20 juillet, le groupe océanien (à participations néo-zélandaises et australiennes) Goodman Fielder Wattie a lancé sur RHM une offre publique d'achat de 1,73 milliard de livres, soit près de 18 milliards de francs. En 1986, Goodman avait déjà acheté au négociant britannique de matières premières Berisford la participation de 14,6 % qu'il détenait dans RHM. Récemment, des achats en Bourse lui ont permis de porter sa part à 29,4 % du capital.

Mercredi, le groupe du Pacifique a voulu aller plus loin, en offrant comptant 425 pence par action RHM. Pour financer une telle acquisition, Goodman s'est assuré le soutien d'un consortium de banques (dont la Midland, la BNP et l'Industrial Bank of Japan), qui lui permettra, le cas échéant, de procéder à une augmentation de capital de 141 millions de livres (environ 14 milliards de francs).

Mais à peine connue cette offensive, les dirigeants de Ranks Hovis McDougall ont fait savoir leur désaccord, jugeant l'offre *« totalement inadéquate »*. Le groupe a invité ses actionnaires à repousser un tel assaut qui ne tient pas compte, selon lui, de la valeur de ses marques très connues en Grande-Bretagne, comme les gâteaux Mother's Pride ou Mister Kipling, la sauce Bisto Gravy ou les confitures Robertson's. Un discours qui rappelle celui du président de Rowntree... avant que son groupe soit finalement avalé par Nestlé.

Pour l'instant, RHM serait en quête d'alliés pour contrecarrer les desseins de Goodman. Mercredi, au London Stock Exchange, on murmurait les noms de quelques *« chevaliers blancs »* pressentis, comme Unilever, AB Foods, Allied Lyons ou encore Pillsbury. Les boursiers britanniques s'attendent à un nouveau combat de géants, qui promet d'être d'autant plus âpre que le poids des belligérants est sensiblement égal. Dirigé par l'homme d'affaires néo-zélandais M. Pat Goodman, le groupe du même nom réalise un chiffre d'affaires de 2,4 milliards de dollars (15 milliards de francs), contre 2,55 milliards de dollars (16 milliards de francs) pour RHM. *« Le combat sera long, dur et sanglant »*, prévenait, le 20 juillet, un dirigeant du groupe britannique...

OMF lance un contrat sur indice boursier

Nouvel épisode dans la bataille qui oppose depuis le début de l'année les dirigeants d'OMF aux autorités de tutelle de la place financière sur les contrats des indices boursiers. Cette jeune firme, que préside M. Jacques Mayoux, ancien président de la Société générale, a décidé malgré le désaccord des autorités de concrétiser son projet de Bourse privée entièrement électronique en lançant, à partir du jeudi 21 juillet, un contrat à terme basé sur l'indice OMF 50 (appelé auparavant EFX 50). Un contrat d'options devrait être prochainement traité.

Toutefois, a précisé OMF, *« l'accès au marché a été volontairement limité à un certain nombre d'intervenants, de manière que les transactions s'effectuent dans le cadre de relations* intuitu personae ». Cela permettra d'éviter l'affrontement direct. Le Conseil du marché à terme (CMT), qui supervise l'ensemble des marchés à terme en France, indiquait mercredi n'avoir pas été mis au courant de ce lancement. D'autre part, il était précisé que si ce marché se cantonnait à des opérations de gré à gré » dans un cadre interbancaire, le CMT n'aurait aucun avis à donner sur un marché non organisé, où l'offre et la demande ne sont pas confrontées globalement.

Toutefois, la volonté d'OMF, comme l'a confirmé M. Jacques Mayoux aux *Echos*, est de devenir un véritable marché officiel. OMF, créé à l'initiative notamment du CCF et rejoint récemment par la BNP, la Société générale et Paribas, concurrencerait alors le projet officiel de contrat sur indice CAC 40, qui devrait voir le jour à l'automne.

● **Procédure de mise en observation pour Eclair Prestil.** — A l'issue d'un comité d'entreprise, tenu le mercredi 20 juillet en présence de son PDG, M. Yorg Brobst, la firme française spécialisée dans les fermetures à glissière a déclenché auprès du tribunal de commerce de Rouen une procédure de mise en observation et de redressement. Eclair Prestil, qui a perdu une quarantaine de millions de francs en 1987, a été rachetée cette année-là par le Suisse European Industrial Holding (EHI) à un autre Suisse, Petrotec.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Moulinex

VENTES PROVISOIRES DU 1er SEPTEMBRE 1988
(en millions de francs)

LES VENTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE ET DU GROUPE ONT ÉVOLUÉ COMME SUIT :

	1988	1987	en %
Chiffre d'affaires France	536,8	405,5	+ 32,36
Chiffre d'affaires exportation	1 046,9	852,2	+ 22,85
Chiffre d'affaires société mère	1 583,7	1 257,7	+ 25,92
Chiffre d'affaires consolidé	1 736,7	1 412,7	+ 22,90

Au cours du 1er semestre l'activité commerciale de Moulinex s'est développée à un rythme soutenu tant sur le marché français où la croissance enregistrée est de + 32,36 % que sur l'ensemble des marchés extérieurs.

Le chiffre d'affaires de Moulinex SA est de 1 583,7 millions de francs, soit une progression de + 25,92 %.

Le chiffre d'affaires consolidé est de 1 736,7 millions de francs, soit une progression de + 22,90 %.

NEW-YORK, 20 juillet ↑

Hausse

Une réaction technique aux baisses des deux précédentes séances a raffermi la tendance, mercredi, à Wall Street. Dans un marché calme, l'indice Dow Jones s'est ainsi apprécié de 13,33 points, clôturant à 2 110,59 (+ 0,63 %). A l'image du début de semaine, le volume des échanges est demeuré faible. 152 millions d'actions ont été échangées contre 144,1 millions mardi et 156,21 millions lundi. Les opérateurs ont attribué le renversement de tendance au soulagement ressenti devant le raffermissement de la Bourse de Tokyo après avoir enregistré, mardi, sa plus forte baisse de l'année. Ils ont estimé que les baisses de la veille avaient été exagérées par les programmes informatiques. Sur le front des OPA, l'activité redevenait soutenue avec le lancement d'une offre de Disney sur Polaroid pour 2,8 milliards de dollars (16,8 milliards de francs), et l'offre inamicale de Irving Jacob sur ACME Steel. Aux côtés de Polaroid figuraient parmi les valeurs les plus actives de la séance, Travelers Corp, Columbia Gas, Chase Manhattan Corp, IBM et GTE Corp. De nombreuses firmes publiaient leurs résultats semestriels. La firme d'investissement Shearson Lehman annonçait un recul de 20 % de ses bénéfices, le groupe 3M (Minnesota Mining and Manufacturing), une hausse de 29 % et le géant de l'industrie pharmaceutique Merck and Co un gain de 34,5 %.

VALEURS	Cours du 19 juillet	Cours du 20 juillet
Alcoa	53 3/4	53 1/2
A.T.T.	28 5/8	28 7/8
Boeing	57 3/4	58 1/8
Chase Manhattan Bank	29 1/2	30
Du Pont de Nemours	88 7/8	89 1/2
Eastman Kodak	42 7/8	42 7/8
Exxon	45 5/8	46 1/8
Ford	51 7/8	52 5/8
General Electric	42 1/2	43
General Motors	79 1/8	79 1/4
Goodyear	60 1/8	61 3/8
I.B.M.	124	124
I.T.T.	50 7/8	50 5/8
Mobil Oil	44 1/2	44 5/8
Pfizer	50 3/8	51 1/4
Schlumberger	33 7/8	34
Texaco	45 1/2	46 1/4
UAL Corp. ex-Allegis	95 1/4	96
Union Carbide	24 1/2	24 3/8
U.S.X.	30 3/4	31 3/8
Westinghouse	54 1/8	54 1/2
Xerox Corp.	53 3/8	53 1/2

LONDRES, 20 juillet ↑

Reprise

Après quatre séances de baisse consécutives, le Stock Exchange a enregistré une nette reprise mercredi. L'indice FT s'est ainsi apprécié de 1,15 % à 1 497,9. L'ambiance demeurait cependant très calme avec 381 millions de titres échangés. Les valeurs ont cependant réduit leurs gains à la mi-journée après l'annonce des chiffres records des crédits bancaires de juin en Grande-Bretagne. Ces données, qui selon de nombreux opérateurs laissent entrevoir une nouvelle hausse des taux d'intérêts, ont affecté plus spécialement les fonds d'Etat. Mais le mouvement de repli sur les actions n'était que passager. Les nouvelles OPA étaient là pour stimuler les investisseurs. Les valeurs du groupe agro-alimentaire Rank Hovis McDougall s'appréciaient à l'annonce du projet de rachat par l'australien Goodman Fielder pour 1,7 milliard de livres (18 milliards de francs). Cette offre d'achat est considérée comme inamicale et a été rejetée par les dirigeants.

Dans le secteur des loisirs, Pleasurama a lancé une OPA de 63 millions de livres (64 millions de francs) sur le groupe de restauration Hard Rock.

PARIS, 20 juillet ↑

Coup d'arrêt à la baisse

Après deux journées de forte baisse, la Bourse de Paris a réussi tant bien que mal, mercredi, à se stabiliser. De légèrement négatif en début de matinée, l'indicateur instantané de tendance a remonté le courant. A 11 heures, il était revenu dans le noir et s'établissait en cours d'après-midi à 0,51 % au-dessus de son niveau précédent. Il clôturait à + 0,99 %.

Toutes les vedettes de la cote inscrite au Monep ont progressé, et plus particulièrement Lafarge, Elf, Suez, Peugeot, Accor, Midi, CGE et la Société générale. Pour CSF, des achats britanniques étaient signalés. Bref, le marché avait légèrement meilleure mine à la veille de la fin du mois boursier. La liquidation de juillet est encore légèrement perdante (-0,62 %). *« Si le ciel est clément, elle pourrait être équilibrée »*, se prenait à rêver un professionnel.

Pourquoi pas ? La frayeur causée par la chute de Tokyo s'est calmée avec la remontée rapide du marché japonais et le dollar continue à redescendre. Mais les tensions restent vives sur le front des taux d'intérêt.

Aucun élément ne milite en outre pour une reprise ici à Paris, du moins pour l'instant.

Comme les analyses l'avaient laissé prévoir, le marché français semble rebondir aux alentours de la cote 350 de l'indice CAC.

Un vieil adage boursier affirme qu'à « réponse des primes ferme » correspond une séance de « liquidation faible ». Que reste-t-il des primes ? Pas grand-chose (une vingtaine). Peut-on, d'autre part, rapprocher stabilisation et fermeté ?

En fait, tout va peut-être se jouer à New-York. Avec la reprise des pluies sur le Middle-West, beaucoup attendent avec intérêt la séance de la nuit prochaine. Mais le dérapage de la masse monétaire britannique n'incline pas à trop d'optimisme avec la menace d'un nouveau relèvement des taux outre-Manche qu'il comporte.

Le marché obligataire et le MATIF ont été plutôt bien orientés.

TOKYO, 21 juillet ↑

Progression

Le marché a clôturé en hausse, jeudi, à l'issue d'une séance contrastée qui a été marquée par une vague d'achats à l'approche de la clôture. L'indice Nikkeï a gagné 122,16 yens (0,44 %) à 27 676,14 après une progression de 404,95 yens la veille. Le volume des échanges s'est élevé à 1,5 milliard de titres contre 1,3 milliard mercredi. *« Le dollar est en légère hausse et les obligations en baisse, la tendance générale est plutôt neutre »*, commentait un opérateur après avoir relevé la concurrence entre les valeurs à forte capitalisation et l'électronique. Le secteur des biens d'équipement était en baisse ainsi que les métaux non ferreux, les chimiques, les pharmaceutiques et les financières. Les industries de l'acier ont continué leur hausse tandis que la construction navale bénéficiait de moins d'ordres d'achats.

VALEURS	Cours du 20 juillet	Cours du 21 juillet
Akai	880	895
Bridgestone	1 340	1 350
Canon	1 380	1 380
Fuji Bank	3 000	3 050
Honda Motors	2 210	2 330
Matsushita Electric	2 590	2 660
Mitsubishi Heavy	925	946
Sony Corp.	5 470	5 500
Toyota Motors	2 850	2 870

FAITS ET RÉSULTATS

● **Hongkong : vers un remaniement de l'organisation de la direction de la Bourse.** — Les professionnels de la Bourse de Hongkong ont voté à l'unanimité, le mercredi 20 juillet, en faveur d'une résolution pour un remaniement de l'organisation de la direction de la Bourse. Le conseil de direction, antérieurement composé essentiellement de petits courtiers locaux, devrait s'ouvrir dorénavant à tous les professionnels boursiers et aux non-courtiers ainsi qu'au directeur. L'adoption de la résolution est subordonnée à l'accord de la Commission des opérations de Bourse, a ajouté M. Fell (actuel directeur). Cette décision intervient à la suite d'un rapport, publié en juin par la Commission des opérations de Bourse, qui recommandait des amendements afin de renforcer le contrôle sur les marchés des changes et des valeurs.

● **Redistribution du capital de la SCOR (réassurance).** — L'augmentation de 625 millions de francs du capital de la SCOR (Société commerciale de réassurance), décidée le 27 juin dernier, a permis le désengagement de la CCR (Caisse centrale de réassurance), qui ne détient plus que 22,3 % (contre 78 % en 1983), mais aussi de la Coface et de la CNP (Caisse nationale de prévoyance), qui ne détiennent plus que 1,85 %. Globalement, la part des institutionnels se situe toujours à 60,71 %, avec l'augmentation de la participation de l'UAP (15 % contre 3,3 % antérieurement), des AGF (14 % contre 3 %), du GAN (7,5 % contre 1,6 %), d'AXA-Midi (10,5 % contre 0,6 %), le léger retrait des Mutuelles du Mans (3,2 % contre 3,7 %) et le maintien des Mutuelles sans intermédiaire et de la Mutualité agricole (respectivement 12,8 % et 4,12 %). Les 8,5 % restants sont aux mains de courtiers, de sociétés d'assurance-vie et de quelques sociétés anonymes.

● **Novembal (Nord-Est) prend le contrôle d'une société espagnole.** — La société Novembal, filiale à 100 % de Nord-Est (groupe Paribas), prend le contrôle de la société espagnole Chacon y Cia (bouchage). Spécialisée depuis 1935 dans le bouchage des vins et spiritueux, Chacon a étendu ses activités au bouchage des boissons non alcoolisées. La société espagnole table sur un chiffre d'affaires de plus d'un milliard de pesetes (quelque 50 millions de francs), en 1988.

● **Le Crédit du Nord a cédé sa filiale Belge à la Banco Santander.** — L'accord de cession de la filiale belge du Crédit du Nord (France) à la banque espagnole Banco Santander vient d'être conclu. Annoncée conjointement en mai dernier, (*le Monde* du 19 mai), cette cession de la participation de 97 % de la banque française dans le Crédit du Nord belge a été réalisée lundi pour un montant non communiqué à la Banco Santander, qui fait partie des cinq premières banques espagnoles.

● **Lamotte-Taurelle rachète les parfums Grès.** — La société holding Lamotte-Taurelle a acheté les parfums Grès au groupe Bernard Tapie pour 15 millions de francs. Lamotte-Taurelle, dont l'actionnaire principal est la société Sogépar (qui détient 51 % du capital), espère ainsi doubler son chiffre d'affaires (200 millions de francs en 1987) l'année prochaine. Le groupe a d'autre part récemment acquis la marque de parfums Worth.

PARIS : BOURSE DU 20 [illegible]

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.S.A.	280 80	281	IN2	181	181 80
Amault & Associés	517	517	Int. Metal Service	310	308
Asystel	228 50	226	La Commande Electro.	407	413
B.A.C.	460	442	Le gd livre du mois	265	272
B. Demachy & Assoc.	370	370	Loca Investissement	243 20	242
B.I.C.M.	550	545	Locamic	....	183
B.I.P.	....	495	Martin Immobilier	....	....
Boiron	375	373	Mécalorg. Minière	136	134
Bolloré Technologies	880	851	Métrologie Internat.	415	406
Buitoni	1050	1050	Microservice	120	115
Câbles de Lyon	1375	1375	M.M.B.M.	550	540
Calberson	767	740	Molex	240	220
Canal Plus	542	535	Navale-Delmas	896	886
Cardif	850	812	Olivetti-Logabax	....	191-
C.A. I.-de-Fr. (C.C.I.)	....	270 10	Om. Gest. Fin.	305	300
C.A.T.C.	126	126	Presbourg (C. In. & Fin.)	88 80	....
C.D.M.E.	905	900	Prévoyance Assurance	800	480
C. Equip. Elect.	286	282	Publicat. Filipacchi	....	430
C.E.G.I.D.	676	677	Razel	880	845
C.E.G.E.P.	....	185	St-Gobain Emballage	....	1262
C.E.P.-Communication	1295	1396	St-Honoré Matignon	180 30	182
C.G.I. Informatique	690	710	S.C.G.P.M.	....	318 40
Ciments d'Origny	475	484 d	Segin	381	355
C.N.I.M.	....	288	Sema-Metra	505	505
Concept	280	280	S.E.P.	1520	1468
Conforama	740	742	S.E.P.R.	....	1340
Creeks	403 20	410	S.M.T.Goupil	280	275
Dafsa	184	191 40	Sodolorg	800	800
Dauphin	4680	4675	Supra	300	295
Devanlay	1000	1000	TF 1	230 40	230 50
Deville	601	625	Unilog	139	138
Domeril-Lablé	1042	1065	Union Financ. de Fr.	400	391
Editions Belfond	133	132	Valeurs de France	338	338
Elysées Investiss.	22 80	22 80			
Finacor	489	489			
Guintoli	480	480			
Guy Degrenne	855	880			
I.C.C.	221 50	218 20			
IDIA	225	220			
I.G.F.	140	140			

LA BOURSE SUR MINITEL
36-15 TAPEZ LEMONDE

Marché des options négociables le 20 juillet 1988

Nombre de contrats : 6 524.

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Septembre dernier	OPTIONS D'ACHAT Décembre dernier	OPTIONS DE VENTE Septembre dernier	OPTIONS DE VENTE Décembre dernier
Accor	440	17,50	38	31	–
CGE	280	29	41	6,50	15
Elf-Aquitaine	320	16,50	26	15,30	–
Lafarge-Coppée	1 300	73	114	58	80
Michelin	200	16,50	25	14,30	25
Midi	1 355	80	–	–	–
Paribas	360	45	57	5,50	10,80
Peugeot	1 100	139	185	30	63
Saint-Gobain	480	29	50	13	–
Société générale	360	11	–	–	–
Thomson-CSF	180	22	28	18	23

MATIF

Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 20 juillet 1988
Nombre de contrats : 43 106

COURS	ÉCHÉANCES Sept. 88	ÉCHÉANCES Déc. 88	ÉCHÉANCES Mars 89
Dernier	103,15	101,85	100,75
Précédent	102,75	100,40	100,40

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Sept. 88	OPTIONS D'ACHAT Déc. 88	OPTIONS DE VENTE Sept. 88	OPTIONS DE VENTE Déc. 88
102	1,42	1,32	0,34	1,60

INDICES

CHANGES

Dollar : 6,2550 F ↑

Le dollar a clôturé en hausse, le jeudi 21 juillet, sur le marché des changes de Tokyo à 133,50 yens contre 133,05 yens la veille. A Paris, dans une ambiance calme, la devise américaine s'échangeait à 6,2550 F contre 6,2555 F à la clôture des échanges interbancaires, mercredi, et 6,2475 F au fixing du même jour.

FRANCFORT	20 juillet	21 juillet
Dollar (en DM)	1,8495	1,8535
TOKYO	**20 juillet**	**21 juillet**
Dollar (en yens)	133,05	133,50

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (21 juillet)	6 7/8 -7 %
New-York (20 juillet)	7 11/16-7 3/4 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 31-12-87)*

	19 juillet	20 juillet
Valeurs françaises	119,8	121,3
Valeurs étrangères	117,7	118,5
(SbF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	347,7	345,2
(SbF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 275,52	1 290,60

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	19 juillet	20 juillet
Industrielles	2 097,26	2 110,60

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	19 juillet	20 juillet
Industrielles	1 480,8	1 497,9
Mines d'or	215,8	220,5
Fonds d'Etat	87,74	87,78

TOKYO

	20 juillet	21 juillet
Nikkeï Dow Jones	27 553,98	27 676,14
Indice général	2 163,14	2 176,08

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E-U.	6,2415	6,2439	– 55	– 40	– 110	– 80	– 315	– 225
$ can.	5,2143	5,2203	– 115	– 86	– 209	– 167	– 642	– 529
Yen (100)	4,6883	4,6933	+ 93	+ 111	+ 200	+ 234	+ 609	+ 697
DM	3,3714	3,3743	+ 56	+ 73	+ 118	+ 144	+ 358	+ 427
Florin	2,9892	2,9912	+ 51	+ 63	+ 102	+ 123	+ 308	+ 364
FB (100)	16,0988	16,1247	– 9	+ 72	– 18	+ 131	+ 49	+ 474
FS	4,0640	4,0680	+ 115	+ 133	+ 229	+ 260	+ 655	+ 739
L (1 000)	4,5509	4,5556	– 159	– 125	– 331	– 286	– 924	– 828
£	10,6636	10,6733	– 337	– 293	– 686	– 611	– 1 817	– 1 616

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E-U.	7 1/2	7 3/4	7 7/8	8	8	8 1/8	8 3/8	8 1/2
DM	4 3/8	4 5/8	4 1/16	4 13/16	4 13/16	4 15/16	5 1/8	5 1/4
Florin	4 1/2	4 3/4	4 14/16	4 13/16	4 13/16	4 15/16	5 1/8	5 1/4
F.B. (100)	6 1/4	6 3/4	6 15/16	7 5/16	6 15/16	7 5/16	7 3/6	7 9/16
F.S.	2 5/8	2 7/8	3 9/16	3 11/16	3 3/4	3 7/8	4 1/16	4 3/16
L (1 000)	10	10 3/4	10 5/8	11 1/8	10	11 1/2	11 1/4	11 5/8
£	9 1/2	9 3/4	10 9/16	10 11/16	10 13/16	10 15/16	10 15/16	11 11/16
F. franç.	6 7/8	7 3/8	7 1/8	7 1/4	7 1/4	7 3/8	7 3/4	7 7/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Comptant

Obligations

Actions

Cote des changes

PARIS

Second marché

36-15 LEMONDE

Marché des options négociables

MATIF

INDICES

CHANGES

Dollar : 6,2940 F

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

TAUX DES EUROMONNAIES

Marchés financiers

BOURSE DU 20 JUILLET

Cours relevés à 17 h 34

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
3845	C.N.E. 3% ★	3821	3821	3822	+ 0 03
1075	B.N.P. T.P.	1080	1080	1080	....
1025	C.C.F. T.P.	1068	1068	1068	....
1064	Créd. Lyon. T.P.	1060	1060	1060	....
1314	Renault T.P.	1346	1330	1330	- 1 19
1625	Rhone-Poul. T.P.	1712	1712	1712	....
1277	St-Gobain T.P.	1195	1203	1203	+ 0 67
1251	Thomson T.P.	1288	1280	1280	- 0 62
445	Accor	434	434	443	+ 2 07
560	Air Liquide	530	529	528	- 0 38
2100	Alcatel ★	1968	1980	2006	+ 1 93
1270	Als. Superm.	1401	1401	1401	....
280	A.L.S.P.I.	290	289	297	+ 2 41
310	Alsthom ★	303 50	301	313	+ 3 13
2160	Arjom. Prioux ★	2282	2280	2280	- 0 09
505	Asseden-Rey ★	512	508	515	+ 0 59
865	Aux. Entrepr. ★	861	861	875	+ 1 63
790	Av. Dassault ★	740	718	728	- 1 62
320	BAFP ★	305	306 50	310	+ 1 64
290	Bail-Equipem. ★	292	288	292	....
870	Bail Investiss.	792	791	805	+ 1 64
288	B.N.P. C.I. ★	275	277 50	277 50	+ 0 91
435	Cie Bancaire ★	468	465	473	+ 1 07
390	Bazar H.-V.	392	384	381	- 2 81
440	Béghin-Say ★	424	421	422 50	- 0 35
820	Berger (Me)	901	901	901	....
680	Bic ★	658	665	666	+ 1 06
1370	B.I.S.	1385	1365	1380	- 0 37
2320	Bongrain S.A. ★	2315	2320	2340	+ 1 08
895	Bouygues ★	875	875	900	+ 2 86
75	B.P. France ★	70 20	69 90	69	- 1 71
4870	B.S.N. ★	4640	4700	4689	+ 1 06
2120	Cap Gem. S. ★	2125	2097	2145	+ 0 94
398	Carnaud ★	397	391	410	+ 3 27
2430	Carrefour ★	2302	2300	2310	+ 0 35
153	Casino	135	134 50	149 50	+ 10 74
119	Casino A.D.P.	109 90	110	115	+ 4 64
960	C.C.M.C.	960	959	959	- 0 10
730	Cetelem	708	708	715	+ 0 99
485	Cerus ★	401	405	398	- 0 75
1440	C.F.A.O. ★	1379	1368	1366	- 0 94
280	C.G.E.	299	300	303	+ 1 34
1110	C.G.I.P. ★	1093	1088	1100	+ 0 64
1080	Chargeurs S.A. ★	1027	1030	1043	+ 1 56
985	Ciments franç. ★	990	1001	999	+ 0 91
445	Club Méditer. ★	470	465	470	....
152	Codetel ★	152	152	152	....
300	Cofimeg	292	291 90	294	+ 0 68
2100	Colas ★	544	541	547	+ 0 55
255	Compt. Entrepr.	272	272	278	+ 2 21
680	Compt. Mod. ★	679	670	675	- 0 59
880	Créd. Foncier ★	852	851	850	- 0 23
....	Crédit F. Imm. ★	403	395	390	- 3 23
120	C.C.F.	118 40	118 50	119 80	+ 1 18
517	Cr. Lyon. (CI) ★	488	505	490	+ 0 20
850	Crédit Nat. ★	859	879	867	+ 0 93

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
530	CSEE (exSign.) ★	477	470	485	+ 1 68
275	Crouzet ★	310 60	310 50	320	+ 3 06
2330	Damart S.A. ★	2183	2153	2167	- 0 73
....	Darty	....	....	....	....
....	Darty (DP)	280	285	290	+ 3 57
1610	De Dietrich	1401	1410	1380	- 1 50
182	Dév. R.d.C. (Li)	185	183	183	- 1 08
450	D.M.C.	450	450	460	+ 2 22
330	Drouot Assur. ★	350	345 20	352	+ 0 57
1710	Docks France ★	1706	1720	1730	+ 1 41
830	Dumez ★	644	645	667	+ 3 57
1210	Eaux (Gén.)	1220	1216	1232	+ 0 98
1340	Ecco ★	1355	1355	1406	+ 3 76
830	Electrofinanc. ★	750	751	725	- 3 33
465	El. S. Dassault	451 50	440	450	- 0 33
325	Elf-Aquitaine	315	318	320 20	+ 1 65
282	— (certific.) ★	251 20	253	256 90	+ 2 27
691	Epeda-B-Faure ★	650	642	646	- 0 77
2500	Essilor	2550	2560	2550	....
1650	Essilor Int. (DP)	1630	1619	1634	+ 0 25
320	Esso S.A.F. ★	310	307	315	+ 1 61
1500	Eurafrance	1498	1455	1502	+ 0 20
1100	Eurocom ★	1085	1050	1075	- 0 92
2340	Euromarché	2220	2150	2205	- 0 68
560	Europe nº 1 ★	524	520	536	+ 2 29
33	Eurotunnel ★	36 40	37 40	37 10	+ 1 92
910	Exor ★	973	1018	1000	+ 2 77
845	Facom	825	822	820	- 0 61
855	Fichet-bauche	945	935	939	- 0 63
182	Finextel ★	190	192	190	....
122	Fives-Lille ★	128	125	128	....
1170	Fromageries Bel	1190	1190	1260	+ 5 88
860	Gal. Lafayette ★	835	860	850	+ 1 80
300	Gascogne	291	290	290	- 0 34
1390	Gaz et Eaux	1541	1532	1545	+ 0 26
520	Géophysique ★	470	475	492	+ 4 68
550	Gerland	520	519	519	- 0 19
520	GTM-Entrepose	563	560	580	+ 3 02
575	Guyenne-Gas. ★	627	622	632	+ 0 80
2260	Hachette ★	2470	2425	2500	+ 1 21
620	Havas ★	661	660	666	+ 0 76
525	Hénin (La)	472	472	474	+ 0 42
1070	Hutchinson ★	1015	1020	1039	+ 2 36
211	Imétal ★	213	209 10	209 10	- 1 83
315	Imm. Plaine-M.	285 40	300	284 40	- 0 34
1120	Ingénico ★	507	502	505	- 0 39
3300	Inst. Mérieux	3805	3810	3820	+ 0 42
550	Interbail ★	500	498	505	+ 1
1080	Intertechnique	1080	1070	1065	- 1 39
865	J. Lefebvre	889	881	901	+ 1 35
....	Labinal ★	760	758	773	+ 1 71
1440	Lab. Bellon	1445	1475	1450	+ 0 35
1290	Lafarge-Coppée	1300	1310	1335	+ 2 69
1290	Lebon ★	1229	1235	1211	- 1 46
2760	Legrand ★	2688	2615	2671	- 0 63

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
2200	Legrand (DP) ★	2185	2205	2205	+ 0 92
825	Leroy-Somer ★	765	788	804	+ 5 10
1830	Lesieur	1889	1852	1950	+ 3 23
660	Locabail Immob.	657	656	660	+ 0 46
395	Locafrance ★	397	396 10	400	+ 0 76
905	Locindus	810	788	780	- 3 70
285	Luchaire	274	272	279	+ 1 82
2500	L.V.M.H. ★	2780	2752	2730	- 1 80
1320	Lyonn. Eaux ★	1385	1370	1399	+ 1 01
63	Mais. Phénix	69 10	68 10	70 85	+ 2 53
240	Majorette (Ly)	221	220	218	- 1 36
340	Mar. Wendel ★	360	353	360	....
181	Matra ★	190	188	190	....
2290	Merlin-Gerin ★	2360	2380	2380	+ 0 85
215	Michelin	199	198 50	206	+ 3 52
1370	Midi (Cie)	1318	1330	1340	+ 1 67
153	Midland Bk SA ★	178	178	176 50	- 0 84
515	Min. Salvig. (Ma)	502	505	505	+ 0 60
63	M.M. Penarroya	63	63 10	63 90	+ 1 43
79	Moulinex	102	103	106 10	+ 4 02
1040	Navig. Mixte ★	1028	1028	1070	+ 4 08
110	Nord-Est ★	102	100 20	102 90	+ 0 88
410	Nordon (Ny)	380	385	385	+ 1 32
440	Nouvelles Gal.	396	390	389 50	- 1 64
765	Occid. (Gén.) ★	695	699	690	- 0 72
1160	Omn.F.Paris	1127	1117	1117	- 0 89
350 50	Olida-Caby ★	337 50	335 10	335	- 0 74
3260	Oréal (L')	3300	3293	3314	+ 0 42
375	Paribas	396	396	397	+ 0 25
380	Paris-Réesc. ★	352 30	353 10	368	+ 4 46
1120	Pechelbronn ★	1051	1051	1064	+ 1 24
320	Penhoet	352	343	346	- 1 70
940	Pernod-Ricard ★	1000	987	1035	+ 3 50
1150	Peugeot S.A.	1204	1205	1233	+ 2 41
510	Poliet ★	488 60	490	500	+ 2 33
2800	Presses Cité ★	2820	2820	2840	+ 0 71
1140	Prétabail Sic.	1030	1010	1030	....
605	Primagaz	601	600	611	+ 1 66
500	Printemps ★	478	470	469	- 1 88
1550	Promodès	1830	1800	1820	- 0 55
705	Radiotechn. ★	743	740	750	+ 0 94
68 10	Raff. D. Total ★	69 80	69	68 60	- 1 72
2330	Redoute (La) ★	2410	2410	2430	+ 0 83
355	Robur financière	335	345	345	+ 2 99
950	Roussel-Uclaf ★	1162	1180	1155	- 0 60
650	R.-Uclaf-CNI ★	788	761	761	- 3 55
3380	R. Impériale (Ly)	3475	3540	3545	+ 2 01
172	Sade	170	170	170	....
1550	Sagem ★	1501	1497	1500	- 0 07
490	Saint-Gobain	499 50	499	505	+ 1 10
1010	St-Louis ★	1010	1010	1035	+ 2 48
1500	Salomon	1455	1456	1455	....
610	Salvepar	665	670	670	+ 0 75
725	Sanofi ★	700	690	702	+ 0 29
730	S.A.T. ★	697	710	700	+ 0 43

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
184	Saul.-Chât. (6) ★	220	215	219 50	- 0 23
1200	Saupiquet (Na)	1170	1200	1200	+ 2 56
320	Schneider ★	380	378 50	400	+ 5 28
55	S.C.O.A.	50 50	50 50	50 20	- 0 59
552	S.C.R.E.G. ★	540	537	539	- 0 19
775	Seb ★	789	800	791	+ 0 25
410	Sefimeg ★	392	392	394	+ 0 51
1740	S.F.I.M.	1541	1540	1600	+ 3 83
35	S.G.E.	36 90	36 20	38 10	+ 3 25
716	Silic	739	725	725	- 1 89
505	Simco-U.P.H. ★	475	478	476	+ 0 21
305	Simnor (Li)	290	285	285	- 1 72
800	Skis Rossignol	860	885	870	+ 1 16
870	Sligos ★	859	825	812	- 5 47
330	Société Générale	337	337	340	+ 0 89
161	Sodecco	156 50	156	156	- 0 32
166	Sodero (Na)	159 70	160	160	+ 0 19
2460	Sodexho ★	2720	2692	2685	- 1 29
98	Sogenal (Ny)	100	100	100	....
270	Sogerap	270	270	275	+ 1 85
2190	Somm.-Allib. ★	2010	2018	2000	- 0 50
880	Source Perrier ★	848	850	870	+ 2 47
735	Sovac ★	715	700	705	- 1 40
415	Spie-Batignol. ★	394	388	401	+ 1 78
510	Strafor ★	480	470	475	- 1 04
255	Suez	249	248 10	252	+ 1 20
395	Synthelabo ★	405	405	400	- 1 23
900	Talcs Luzenac ★	820	800	811	- 1 10
4910	Tél. Elect.	4600	4702	4702	+ 2 22
205	Thomson-C.S.F.	192	189	194 20	+ 1 15
350	Total (CFP) ★	342	338	341	- 0 29
74	— (certific.)	72 90	73	73 10	+ 0 27
1070	T.R.T. ★	1101	1095	1120	+ 1 73
370	U.F.B.-Locab. ★	397	398	390	- 1 76
825	U.I.C. ★	717	713	706	- 1 53
500	U.I.F. ★	488	486	491 90	+ 0 80
820	U.I.S.	756	776	753	- 0 40
180	U.C.B. ★	181	176	175 80	- 2 87
605	Unibail	626	625	629	+ 0 48
500	Valéo ★	490	500	509	+ 3 88
118 20	Vallourec ★	127	130	132	+ 3 94
320	Via Banque	326	330	333	+ 2 15
789	Elf-Gabon ★	810	810	799	- 1 36
137 90	Amax Inc.	149 90	146 20	149	- 0 60
156 30	Amer. Express	171	167 50	167 50	- 2 05
157 30	Amer. Teleph.	167	166	166	- 0 60
97 55	Anglo Amer. C.	103 50	104 90	103 50	....
480	Amgold	469	477	477	+ 1 71
872	BASF (Akt)	868	873	873	+ 0 58
989	Bayer	994	993	993	- 0 10
102 80	Buffelsfont.	102 60	103	103 60	+ 1 07
182 50	Chase Manh.	183 50	183	183	- 0 27
....	Echo Bay Mines	129 90	131	131 50	+ 1 23
69 90	De Beers	73 50	73 30	73 10	- 0 54
1430	Deutsche Bank	1561	1568	1568	+ 0 45

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
819	Dresdner Bank	853	855	855	+ 0 23
64	Driefontein Cnl	83 50	83	83 50	....
519	Du Pont-Nem.	562	560	564	+ 0 36
267	Eastman Kodak	270	267	268	- 0 74
33 50	East Rand	35 10	34 75	36	+ 2 56
228 50	Electrolux	236 50	237 20	237 20	+ 0 30
237 50	Ericsson	243 90	243 50	244	+ 0 04
275	Exxon Corp.	286 40	282	282	- 1 54
306 20	Ford Motors	321	321	322	+ 0 31
54 70	Freegold	56 10	56 10	56 05	- 0 09
97 80	Gencor	100 70	102 70	102 70	+ 1 99
257	Gén. Electr.	269 80	267 50	269	- 0 30
740	Gén. Belgique	702	722	722	+ 2 85
465	Gen. Motors	502	491	491	- 2 19
118 50	Goldfields	110	110 50	112	+ 1 82
54 90	GdMetropolitain	52 10	53 50	53 50	+ 2 69
42	Harmony	43 60	43 70	43 95	+ 0 80
84 40	Hitachi	80 10	86	86 50	+ 6 74
905	Hoechst Akt.	901	909	911	+ 1 11
106 50	Imp. Chemical	113	112 50	112 50	- 0 44
698	IBM	781	771	771	- 1 28
306	ITT	318 50	315	315	- 1 10
215 50	Ito-Yokado	190	188	189	- 0 53
....	Mac Donald's	283	282 80	282	- 0 35
116	Matsushita	117 50	125	124 90	+ 6 30
327	Merck	341	345	340	- 0 29
368	Minnesota M.	396	394 70	396	....
270	Mobil Corp.	279	280	280	+ 0 36
213	Morgan J.P.	237	230	228	- 3 80
35200	Nestlé	34600	34700	34700	+ 0 29
....	Nixdorf	1515	1508	1500	- 0 99
190	Norsk Hydro	200	199 80	199 90	- 0 05
126	Olail	123	129 80	130 80	+ 6 42
2046	Petrofina	1970	2000	2000	+ 1 52
493 50	Philip Morris	567	556	556	- 1 94
89 20	Philips	99	101	100 50	+ 1 52
82 50	Placer Dome	88	88 30	87 90	- 0 11
340	Quilmès	352	345	347	- 1 42
498	Randfontein	521	542	545	+ 4 61
681	Royal Dutch	691	695	697	+ 0 87
46 86	Rio Tinto Zinc	44 50	45 65	45 65	+ 2 58
....	Saat. & Saatchi	40 90	40 80	40 70	- 0 49
54 95	St Helena Co	57 10	58 30	58 30	+ 2 10
213 80	Schlumberger	215 10	211	211	- 1 91
111 30	Shell transp.	111	111 90	111 90	+ 0 81
1316	Siemens A.G.	1421	1430	1430	+ 0 63
238	Sony	240	254 90	253	+ 5 42
....	Telefonica	50 80	50 50	50 80	....
200	T.D.K.	196 20	205 80	205 80	+ 4 89
42 65	Toshiba Corp.	48 50	54	52 50	+ 8 25
320	Unilever	332	335	335	+ 0 90
227 50	Unit. Techn.	237	232	232	- 2 11
500	Vaal Reefs	525	542	546	+ 4
330 50	Volvo	331 10	332 40	332 40	+ 0 39
205	West Deep	186	193 50	195	+ 4 84
318 50	Xerox Corp.	340 50	337	337	- 1 03
....	Yamanouchi	172 50	177	177	+ 2 61
1 75	Zambia Corp.	2 16	2 12	2 14	- 0 93

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 8,80% 77	127 40	1 422
9,80% 78/93	104	0 242
10,80% 79/94	108 90	9 472
13,25% 80/90	108 85	1 742
13,80% 81/99	102 88	7 089
16,20% 82/90	111 25	6 410
16% juin 82	113 85	1 841
14,60% fév. 83	114 65	6 023
13,40% déc. 83	118 98	7 798
12,20% oct. 84	112 80	9 567
11% fév. 85	112 20	4 538
10,25% mars 86	106 68	3 682
OAT 12,75% 83	1820	..
OAT 10% 2000	105 02	1 507
OAT 9,80% 1997	107 40	5 878
OAT 8,80% 1996	104 11	4 632
Ch. France 3%	148	..
CNB Bques janv. 82	103 10	0 505
CNB Paribas	103 20	0 505
CNB Suez	103 25	0 505
CNI janv. 82	103 10	0 505
PTT 11,20% 85	109 85	8 582
CFF 10,30% 86	103 40	4 835
CNE 11,50% 85	108	1 361
CNT 9% 85	99 45	2 330
CRH 10,90% déc. 85	107 85	5 469
C.R.C.A. T.P.	1150	116
Drouot Ass. Obl. conv.	2220	220
Métaleurop L 8% 6/7	80 20	8

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (Sté. Fin.)	2010	2000 c
A.G.F. (St Cent.)	....	580 c
Applic. Hydraul.	....	850
Arbel	388	386
Astorg	185	186
Avenir Publicité	755	751
Bain C. Monaco	328	302 50
Banque Hypoth. Eur.	312	310
Béghin-Say (C.I.)	350	361
B.G.I.	827	848
Blanzy-Ouest	819	....
B.N.P. Intercontin.	208	201
Bénédictine	5800	5570 o
Bon-Marché	886	881
B.T.P.	....	116
CdF	800	800
Cambodge	770	793 c
C.A.M.E.	116	118
Campenon Bern.	233	582 d
Carbone-Lorraine	490	500
Cem-Poclain	24 90	23 90
C.E.G.Frig.	509	499 o
Centen. Blanzy	1392	1336 o
Centrest (Ny)	228	226

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Carbonel	110 10	114 50
Chambourcy (M.)	978	....
Champex (Ny)	141	140 20
C.I.C. (Financ. de)	171	170
C.I. Maritime	685	688
Citram (B)	1900	1900
Clause	685	700
Cofradel (Ly)	1042	1070
Cogifi	314	316 50
Comiphos	320	326
Cie Industrielle	....	2700
Comp. Lyon-Alem.	482	480
Concorde (La)	740	750
C.M.P.	16	....
Créd. Gén. Ind.	548	564
Cr. Universel (Cie)	532	535
Créditel	140	139
Darblay S.A.	515	515
Degremont	145	138 20
Delalande S.A.	1270	1220
Delmas-Vieilj. (Fin.)	1805	....
Didot-Bottin	....	....
Eaux Bass. Vichy	1080	1029
Eaux Vittel	2079	2001
E.C.I.A.	1129	1083
Economats Centre	314	292 40 o
Electro-Banque	295	288
Eli-Antargaz	725	725
E.L.M. Leblanc	704	695
Ensil-Bretagne	248	248
Entrepôts Paris	468	461
Epargne (B)	3526	3310
Europ. Accumul.	59 90	57 50
Europe Soudure Indust.	128 70	107 70 o
Eternit	2005	2080
Finalens	190	191
FIPP	460	....
Frac	720	....
Foncière (Cie)	500	465 c
Fonc. Lyonnaise	429	425
Foncina	....	409 90
Forinter	1080	1090
Fougerolle	....	312
France I.A.R.D.	300	299
France (La)	6310	6300
From. Paul Renard	....	691
GAN	....	728
Gaumont	432	430
Gévelot	780	780
Gr. Fin. Constr.	361	361
Gds Moul. Paris	....	370
Groupe Victoire	599	598
G. Transp. Ind.	465	474
Immindo S.A.	376 50	383 20
Immivest	280	....
Immobail	350	350
Immobanque	656	664
Immob. Marseille	6510	6400
Immofice	420 50	421
Invest. (Sté Cent.)	795	790
Jaeger	150	144
Laffitte-Bail	405	405
Lambert Frères	....	283
Lille-Bonnières	765	758
Loca-Expansion	271	271
Locafinancière	....	320
Locatel	755	....
Louis Vuitton	4320	4360

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Louvre (Sté)	1603	1603
Lucia	1200	1200
Lyonnaise Immob. (Cie)	296 80	296
Machines Bull	....	115
Magasins Uniprix	131	129
Magnant S.A.	120	121
Maritimes Part.	330	326
Métal Déployé	392 10	385
Mors	88	88
Navig. (Nat. de)	....	86
OPB Paribas	254 50	249 50
Optorg	300	....
Oréal (L') C.I.	2310	2310
Origny-Desvroise	1002	1010
Palais Nouveauté	....	488
Paluel Marmont	583	582
Parfinance	185 50	185
Paribas-CIP	372	....
Paris France	174	179
Paris-Orléans	....	228 10
Partenaire	....	285
Patern. Risq. Div.	1050	....
Pathé-Cinéma	841	....
Pechiney (cert. inv.)	241	238
Piles Wonder	1175	1094 o
Piper-Heidsieck	1603	1621
P.L.M.	....	132 80
Porcher	388	370
Promodès	1345	1345
Providence S.A.	....	....
Publicis	3036	3096
Radio-Poul. (c. inv.)	385	391
Ricqlès-Zan	....	....
Rochefortaise S.A.	548	530
Rochette-Cenpa	54	52
Rosario (Fin.)	650	630
Roudière	187	187
Rougier et Fils	124	120 80
Sacer	528	507
SAFAA	288	278 50 o
Safic-Alcan	840	850
SAFT	1522	1480
Saga	242	241
St-Gobain C.I.	427	410 b
Salins du Midi	445	463
Santa-Fé	101	93 10 o
Satam	103	103 50
Savoisienne (M)	212	213
SCAC	520	532
Semelle Maubeuge	....	316
S.E.P. (M)	156	158
Sicli	....	295
Sicotel	280	284
Sinvim	233 90	231
Spih (Plant. Hévéas)	340	334
Sté Générale-CIP	293	290
Sofal financière	1780	1790
Soficat	960	950
Soffo	560	546
Soficomi	....	671
S.O.F.I.P. (M)	109	111
Sofragi	840	850
Sondure Autog.	440	431 50
Sovabail	553	553
Suez (Fin. de)-CIP	189 50	195
Stemi	760	762
Taittinger	2600	2600

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Testut-Aequitas	200	208
Tour Eiffel	349	350
Ufiner S.M.D.	510	505
U.A.P.	284	284
U.T.A.	1515	1525
Vicat	....	1580
Viniprix	....	1189
Virax	98	98
Waterman S.A.	675	675
Brass. du Maroc	134	150
Étrangères		
A.E.G.	790	805
Akzo	380	394
Alcan Alum	207	....
Algemene Bank	130	....
American Brands	295	290
Am. Petrofina	403	395
Arbed	335	335
Asturienne Mines	135	135
Banco de Santander	337	337
Bco Pop Espanol	469	465
Banque Ottomane	2285	....
B. Régl. Internat.	40200	40200
Br. Lambert	480	480
Canadian-Pacific	115	116
Chrysler corporation	143 20	143
CIR	23 20	24 10
Commerzbank	744	....
Dart. and Kraft	311	....
De Beers (port.)	64	....
Dow Chemical	554	545
Gén. Belgique	702	722
Gevaert	1050	1050
Glaxo	103	103
Goodyear	370	370
Grace and Co	163	162
GTE corporation	245	250
Honeywell Inc.	421	....
I.C. Industries	217	....
Johannesburg	661	678
Kubota	34 80	33 50
Latonia	....	....
Midland Bank Plc	48 50	46
Mineral-Ressourc.	84 90	83 90
Noranda	125 10	125 10
Olivetti	24 20	....
Pakhoed Holding	255	280 10
Pfizer Inc.	310 10	310 10
Procter Gamble	480	475
Ricoh Cy Ltd	62	67
Rolinco	287	284 80
Robeco	274 60	277
Rodamco	468	455
Saipem	9 75	9 80
Shell fr. (port.)	106	....
S.K.F. Aktiebolag	294	....
Steel Cy of Can.	122	....
Squibb	398	398
Tenneco	285 20	295
Thorn EMI	69 50	66 10
Toray indust. Inc	40 80	....
Vieille Montagne	1188	1220
Wagons-Lits	865	850
West Rand	10 50	10 40
Hors-cote		
Banque Hydro-Energie	232	....
Calciphos	153	150
Cochery	150	....
Cogenhor	139	139
C. Occid. Forestière	180	....
Copartex	345 50	345 50
Dubois Inv. (Castro.)	830	833
Gachot	77 10	76
Hoogovens	250	....
Metroservice (bons)	9 50	10 40 d
Nicolas	1057	896
Révillon	350	....
Rorento N.V.	169	169 20
Serv. Equip. Véh.	55 30	....
S.P.R.	387	....
Sté Lecteurs du Monde	600	600
Ulimex	380	....
Union Brasseries	120	....

SICAV (sélection) 20/7

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	825 37	805 24
Actilion	210 14	204 62
Actions France	426 04	410 64
Actions sélectionnées	536 22	515 67
Aedificandi	571 75	551 06
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1037 92	1012 60
A.G.F. 5000	529 73	516 81
A.G.F. ECU	1058 31	1047 83
A.G.F. Interfonds	419 89	409 65
A.G.F. Invest	105 68	104 08
A.G.F. OBLIG.	1053 18	1047 94
A.G.F. Sécurité	10432 65	10432 65
Agfimo	571 05	557 12
Altefi	209 63	202 05
A.L.T.O.	180 48	173 97
Ameri-Gan	5322 25	5080 91
Amérique-Valor	664 15	647 95
Amplitude	524 51	508 23
Arbitrages court terme	5468 04	5460 58
Associc	1160 15	1160 15
Atout Futur	284 99	275 62
Aurecic	1467 34	1463 73
Axa Europe	123 18	117 60
Axa Investissements	112 75	107 64
Bred Associations	2809 12	2595 33
Bred International	84 12	82 47
Capital Plus	1709 85	1709 85
Cardan-Pierre	26 92	25 76
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Comptovaleurs	108 63	105 47
Convertimmo	340 55	327 45
Cortal court terme	1284 67	1284 67
Cortal intérêt trim.	1054 47	1034 30
Credinter	487 59	473 49
Drouot-France	644 06	614 85
Drouot-Investiss.	964 23	920 51
Drouot-Sécurité	250 46	239 10
Drouot-Sélection	136 56	130 37
Ecucic	1172 22	1154 90
Ecureuil Monétaire	30257 92	30257 92
Ecureuil Privatisations	342 84	332 65
Energie	232 05	221 53
Eparcic	2742 42	2742 42
Eparcourt Sicav	4176 10	4164 69
Epargne Associations	24657 13	24620 20
Epargne-Capital	8078 60	7998 60
Epargne-Industr.	71 86	68 60
Epargne J	53552 71	53552 71
Epargne Long-Terme	172 74	168 12
Epargne Monde	1103 46	1073 93
Epargne Première	12780 12	12865 13 ◆
Epargne-Oblig.	192 15	187 01
Epargne-Quatre	1101 01	1071 54
Epargne-Unie	1188 50	1145 54
Epargne-Valeur	411 17	400 17
Eparoblig	1285 81	1283 24
Epsilon	1100 09	1089 20
Eurinvest Croissance	1157 17	1104 70
Eurinvest Rendement	1134 42	1092 98
Eurocic	9170 05	9034 53
Eurodyn	1000 28	967 39
Euro-Gan	5040 10	4811 55
Euro-Maif	25 89	25 31
Fixord Placement	59942 23	59942 23
Fixord Valorisation	13573 73	13307 58
Foncicav (div. par 10)	10864 42	10864 42
Fonsicail	244 16	236 47
France-Gan	6142 29	5863 75
France-Garantie	273 92	273 37
France-Investiss.	381 72	364 41
France-Obligations	445 76	441 34
Francic	384 53	353 91
Francic Pierre	95 83	93 04
Francic Régions	989 82	960 99
Fructi-Associations	28 39	28 39

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Fructi-Epargne	27 06	26 40
Fructicapi	31 91	31 44
Fructicourt	108585 25	108585 25
Fructidor	246 50	242 96
Fructifrance	727 80	710 15
Fructimmo	25 23	24 61
Fructivar	4232 48	4221 93
Fructi ECU	562 45	554 14
Fructi-Première	10852 25	10790 39
Futuroblig	1088 36	1052 57
Gestilion	58013 61	57868 94
Gestion Sécuricourt	10498 82	10392 89
Gestion Associations	147 90	144 65
Gestion Mobilière	633 81	605 07
Horizon	1058 22	1025 46
Interoblig.	11877 95	11421 11
Intersélect France	424 80	412 52
Invest. net	14893 88	14864 15
Invest. Obligataire	18313 61	18277 08
Japacic	178 31	173 12
Jeune épargne	232 16	228 72
Laffitte-Amérique	245 94	234 79
Laffitte Europe	245 78	234 62
Laffitte-Expansion	272 28	259 93
Laffitte-France	295 61	282 21
Laffitte-Immobilière	232 14	221 61
Laffitte-Japon	377 89	360 75
Laffitte-Oblig.	146 89	140 23
Laffitte-Rend.	206 27	196 92
Laffitte-Tokyo	360 08	343 73
Latitude	5058 69	5049 12
Lion-Associations	11528 22	11528 22
Lion-Institutionnels	23268 31	23210 28
Lionplus	744 02	736 65
Lion Trésor	2061 45	2031 14
Livret Bourse Investis.	424 61	412 24
Livret portefeuille	827 56	809 28
Méditerranée	158 16	150 98
Minimax	26442 30	26442 30
Mondiale Investissem.	411 68	393 01
Monecic	5505 42	5505 42
Monedian	54493 07	54493 07
Moné.J.	55129 46	55129 46
Morgan court terme	14132 22	14132 22 ◆
Mutuelle Unie Sél.	148 90	140 24
Natio-Assoc.	5713 15	5699 75
Natio-Epargne	13746 52	13609 43
Natio-Court terme	212942	212942
Natio-Inter.	1190 46	1158 63
Natio-Obligations	548 24	533 57
Natio-Patrimoine	1366 63	1330 05
Natio-Placements	65425 47	65425 47
Natio-Revenu	1064 97	1054 43
Natio-Sécurité	11476 77	11476 77
Natio-Valeurs	855 83	838 28
Nippon-Gan	5589 61	5336 14
Nord-Sud Développ.	1188 89	1186 52 ◆
Normaif	13167 80	12909 61
Obli Association	123 13	121 81
Oblicic Régions	1041 86	1026 56
Obligations Convert.	412 89	393 98
Oblig. toutes catég.	156 60	151 67
Oblilion	1099 16	1089 28
Optimavalor	192 82	188 21
Oracion	1249 52	1207 47
Orvalor	5886 75	5873 98
Paribas Croissance	580 52	556 85
Paribas Epargne	15840 12	15808 50
Paribas France	89 59	86 98
Paribas Oblimonde	1003 80	988 97
Paribas Opportunités	108 89	105 52
Paribas Patrimoine	514 33	493 36
Paribas Revenu	98 27	95 32
Parnasse-Valor	1088 17	1087 08

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Patrimoine Retraite	1720 88	1686 85
Parvalor	582 07	565 12
Phenix Placements	248 60	247 26
Pierre Investiss.	859 32	827 13
Placement A	876 88	876 88
Placement court-terme	71731 11	71731 11
Placement J	54636 58	54636 58
Placement Premier	53546 98	53546 98
Plénitude	108 36	106 42
Première Obligations	10657 87	10636 40
Prévoyance Ecureuil	108 76	105 85
Pr/Association	22310 53	22310 53
Quartz	110 73	108
Quatre-quarts Rentable	106	103
Rentacic	165 95	161 50
Revenus Trimestriels	5613 50	5557 92
Revenu Vert	1153 84	1152 69
St-Honoré Assoc.	14202 78	14132 12
St-Honoré Bio-aliment.	736 91	703 48
St-Honoré Pacifique	532 60	508 45
St-Honoré P.M.E.	457 69	436 84
St-Honoré Réal	11551 08	11505 04
St-Honoré Rendement	11549 91	11492 45
St-Honoré Services	490 05	471 20
St-Honoré Technol.	728 78	693 62
St-Honoré Valor	12041 43	12041 43
Sécuricic	11645 12	11633 49
Sécuri Taux	10625 68	10625 68
Sélection Croissance	498 04	483 53
Sicaudon (Caisse BP)	732 88	722 06
Sicav-Associations	1410 08	1407 95
S.F.I. fr. et étr.	616 03	598 08
Sicav 5000	334 80	325 84
S.I. Est	1279 76	1221 73
S.I.G.	775 13	739 64
Silvafrance	537 53	523 14
Silvarent	405 47	394 62
Silvaterre	208 38	204 34
Slivinter	419 86	408 43
S.N.I.	1145 72	1112 35
Sogepargne	366 82	353 56
Sogevar	1014 68	988 87
Soginter	1317 67	1257 82
Soleil Investissement	475 72	464 15
Stratégie Actions	1058 71	1017 98
Stratégie Rendement	1121 57	1086 27
Technocic	1112 49	1080 09
Techno-Gan	5815 50	5551 79
Tilion	5318 93	5286 27
U.A.P. Investiss.	405 01	390 37
Uni-Associations	113 50	113 50
Unifrance	453 11	436 73
Unifoncier	1140 69	1099 48
Uni-Garantie	1337 16	1310 92
Uni-Régions	2688 24	2571 80
Unisante	2258 25	2183 99
Univer	185 01	185 01
Univers-Actions	1077 53	1042 10
Univers-Obligations	1581 47	1539 14
Valorem	500 36	488 16
Valorg	1581 47	1578 89
Valrex	40533 53	40513 37
Vauban	23177 12	23153 94

PUBLICITÉ FINANCIÈRE

Renseignements :

45-55-91-82, poste 4330

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 20/7	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 294	6 247	6 030	6 500
ECU	7 010	7 013	....	....
Allemagne (100 DM)	337 280	337 230	327	347
Belgique (100 F)	16 108	16 105	15 400	16 400
Pays-Bas (100 fl.)	298 980	298 830	289	309
Danemark (100 krd)	88 590	88 700	86	93
Norvège (100 k)	92 450	92 570	89 500	96 500
Grande-Bretagne (£ 1)	10 611	10 663	10 300	11
Grèce (100 drachmes)	4 208	4 214	3 900	4 600
Italie (1 000 lires)	4 551	4 553	4 300	4 800
Suisse (100 fr.)	406 520	406 540	394	418
Suède (100 krs)	98 210	98 150	95	101
Autriche (100 sch)	47 990	47 970	46 450	49 450
Espagne (100 pes.)	5 087	5 090	4 850	5 350
Portugal (100 esc.)	4 141	4 143	3 900	4 600
Canada ($ can 1)	5 220	5 228	5	5 400
Japon (100 yens)	4 691	4 683	4 560	4 770

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 20/7
Or fin (kilo en barre)	88100	89000
Or fin (en lingot)	88000	88850
Pièce française (20 fr)	507	510
Pièce française (10 fr)	355	.....
Pièce suisse (20 fr)	544	552
Pièce latine (20 fr)	508	508
Souverain	644	647
Pièce de 20 dollars	2940	3020
Pièce de 10 dollars	1640	1580
Pièce de 5 dollars	950	.....
Pièce de 50 pesos	3320	3350
Pièce de 10 florins	549	535
Or Londres	437 25	.....
Or Zurich	437 50	445 50
Or Hongkong	437 25	444 05
Argent Londres	.....	.....

c : coupon détaché — o : offert — * : droit détaché — d : demandé — ◆ : prix précédent — ★ : marché continu

Le Monde

ÉTRANGER

3 Des observateurs de l'ONU vont superviser les modalités du cessez-le-feu entre l'Iran et l'Irak.
4 Les contestataires arméniens reprennent la grève générale.
5 La convention du Parti démocrate à Atlanta.

POLITIQUE

7 Le Conseil constitutionnel annule deux dispositions de la loi d'amnistie.

SOCIÉTÉ

8 L'installation de la nouvelle hiérarchie judiciaire.
– La multiplication des accidents ferroviaires.
22 La conférence anglicane de Lambeth.
10 SPORTS : Tour de France cycliste. L'affaire du dopage de Pedro Delgado.

CULTURE

18 Le 42e Festival d'Avignon.
19 Cinéma : été chaud au Max-Linder.
– Exposition à la Fondation du château de Jau : New-York-Paris.
– COMMUNICATION : le conflit de l'imprimerie Jean Didier.

ÉCONOMIE

24 Shamrock lance une OPA sur Polaroid.
– Accord industriel entre ATT et GTE.
– Air Canada commande 34 Airbus A-320.
25 Ouvrir la porte de l'emploi pour les jeunes : l'expérience ACCES à Bordeaux.
26-27 Marchés financiers.

SERVICES

Abonnements 6
Admiss. grandes écoles . 22
Annonces classées 23
Carnet 23
Loto, Loterie 22
Météorologie 21
Mots croisés 21
Radio-télévision 21
Spectacles 20

TÉLÉMATIQUE

● *Jouez avec le Monde* JEU
● *La messagerie internationale* .... DIÀ
36-15 tapez LM
● *Le mini-journal de la rédaction* .... JOUR
● *Admission aux grandes écoles* .... ÉCOLES
36-15 tapez LEMONDE

Démission à l'Hôtel de Ville de Paris

La sortie de Mme Bérard

A peine arrivée, elle repart. Un mois après sa nomination à un poste taillé pour elle par M. Jacques Chirac à la mairie de Paris, Mme Marie-Hélène Bérard tourne les talons. Déléguée à l'action sociale depuis la mi-juin, elle vient de démissionner. Son remplaçant pourrait être désigné avant la fin de la semaine.

Comme à chaque grande étape de sa carrière politique depuis onze ans, M. Chirac avait, à son départ de Matignon, réorganisé la haute hiérarchie à l'Hôtel de Ville de Paris (*le Monde* du 23 juin).

Guidé, tout à la fois, par une nécessité pragmatique de mieux ajuster l'outil aux objectifs un an avant les élections municipales et par un souci bien conforme à son tempérament de « recaser » ses collaborateurs fidèles, il s'avouait aussi préoccupé par *« ce qu'il avait vu sur le terrain »* pendant les campagnes électorales. Ces découvertes l'incitaient à pousser les feux dans le domaine de l'action sociale.

Afin de donner plus d'unité à sa politique en faveur, comme il l'a dit, *« des plus faibles et des plus démunis »*, le maire de Paris a réuni deux services avec une seule tête : la direction de l'action sociale (enfance et santé (DASES) et le bureau d'aide sociale. La tête, c'était donc Mme Bérard.

Cette énarque, de quarante et un ans, ancienne chargée de mission au cabinet de M. Raymond Barre de 1979 à 1981, s'était fait une réputation de « dame de fer » lorsqu'elle était conseillère sociale à l'hôtel Matignon ces deux dernières années. M. Philippe Séguin, le ministre chargé du secteur qu'elle supervisait, en garde quelques rugueux souvenirs.

Habituée à commander puis à être obéie, Mme Bérard semble avoir eu du mal à s'insérer dans la lourde machinerie de la Ville de Paris. Entre une administration puissante et généralement compétente, des adjoints au maire qui sont des personnalités politiques, les maires d'arrondissement, les élus, et les trente cinq mille fonctionnaires, il s'agit moins d'ordonner que de coordonner. Tout l'art est d'animation, de management humain, où l'imagination le dispute à la diplomatie. L'ancien directeur de la DASES, que le maire avait dû désavouer pour sortir du guêpier où l'intransigeance de ce haut fonctionnaire avait mis tout le monde à l'occasion d'un conflit avec quelques assistantes sociales à l'automne dernier, l'a appris à ses dépens. Cet ancien directeur que Mme Bérard aura remplacé. Pendant un mois.

CHARLES VIAL.

M. JUPPÉ (RPR) : le gouvernement est tenté par une nouvelle chasse aux sorcières

Après avoir visité depuis le début du mois cinq groupes de région pour y rencontrer les membres des comités départementaux du RPR, M. Alain Juppé, secrétaire général, a tiré les premières conclusions de ses contacts, le mercredi 20 juillet, à Lyon.

Ayant à sa droite M. Michel Noir, député du Rhône, M. Juppé s'est dit *« heureusement surpris et réconforté »* par ces rencontres, au cours desquelles *« les délégués parlent avec une totale liberté »*. Ajoutant : « [Dans toutes les régions,] *ils font une analyse lucide de notre échec aux élections présidentielle et législatives tout en réaffirmant une confiance unanime envers M. Jacques Chirac »*.

« L'ouverture a vécu »

Ainsi, a précisé M. Juppé, les raisons de ces échecs résident, selon eux, dans la division de la majorité et dans *« certaines erreurs »* commises alors par le gouvernement. Plusieurs délégués ont insisté pour que le RPR *« sache se mettre à l'écoute des problèmes de société, notamment auprès des femmes »*, et pour qu'il *« se libère davantage des sphères économiques sur lesquelles il s'est appuyé »*. Aucune question n'a été posée au secrétaire général du RPR sur les incidents d'Ouvéa, pas plus que sur les relations avec le Front national, à propos desquelles M. Juppé a assuré : *« Il n'y a pas d'alliance. »*

Le secrétaire général du RPR a également déclaré : *« Depuis l'intervention de M. Mitterrand le 14 juillet, l'ouverture a vécu. Cela a le mérite de clarifier la situation. Nous sommes dans l'opposition et nous ne sommes pas près de participer à des combinaisons qui font le régal d'une certaine partie de la classe politique. J'ai perçu un très grand besoin d'unité et de cohésion. »* M. Juppé a confirmé que MM. Chirac et Giscard d'Estaing se rencontreront jeudi matin 28 juillet à l'Assemblée nationale, ajoutant : *« Cette rencontre n'empêche pas les contacts que je peux avoir personnellement avec MM. Léotard, Méhaignerie ou Rossinot. »*

Par ailleurs, le secrétaire général du RPR a accusé le gouvernement d'être *« tenté par une nouvelle chasse aux sorcières pour des motifs strictement politiques dans la haute administration et dans les entreprises nationalisées »*. Il a affirmé : *« Dans la magistrature, on a remercié des magistrats de haut rang pour des raisons qui n'étaient pas exemptes d'arrière-pensées politiques. »* Il a dénoncé *« la campagne qui est en train de se développer sur certains dirigeants d'entreprises nationalisées. M. Bérégovoy lui-même a mis en cause ces dirigeants. Le RPR sera très vigilant pour savoir si on procède à des exécutions de dirigeants d'entreprises nationalisées pour des motifs strictement politiques. »*

Il a enfin critiqué l'attitude du premier ministre, qui *« est arrivé il y a quelques semaines la main sur le cœur en disant :* « Avec moi, on ne mangera pas de ce pain-là, il n'y aura pas de chasse aux sorcières ». *Et je constate que, semaine après semaine, on donne libre cours à ce qui est la pente naturelle du Parti socialiste, c'est-à-dire un certain sectarisme. »*

Après un passage, le jeudi 21 juillet, à Carcassonne et à Bordeaux, M. Juppé devrait se rendre le 26 juillet à Rennes et à Clermont-Ferrand et le 27 à Orléans.

Dans les cabinets ministériels

● **Au cabinet de M. Roger Fauroux.** – M. José Bidegain a été nommé chargé de mission auprès de M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

[Né le 16 mai 1925 à Buenos-Aires (Argentine), M. Bidegain, ancien résistant, est PDG de la société Bidegain à partir de 1950. En 1961, il est président du Centre des jeunes patrons et il entre au comité directeur du CNPF. Directeur du département flaconnage de BSN en 1978, il devient, chez Saint-Gobain, directeur général adjoint en 1982. M. Bidegain a été également conseiller municipal de Pau de 1953 à 1971.]

● **Au cabinet de Mme Edith Cresson.** – M. Abel Farnoux a été nommé chargé de mission auprès de Mme Edith Cresson, ministre des affaires européennes.

[Né le 19 mai 1921, M. Farnoux est ingénieur de l'école des PTT. Il est entré en 1954 à la CSF et a fait carrière au sein du groupe Thomson où il a fondé Videocolor, la société chargée de fabriquer les tubes de télévision couleur SECAM. Il démissionne fin 1980 pour devenir conseiller de France Câbles et Radio, filiale des PTT. Il présidera, après l'élection de M. Mitterrand, la mission filière électronique et poursuivra ensuite les études stratégiques sur l'Europe au sein de l'Electronique mondiale à New-York et à Paris. M. Farnoux est ancien résistant, ancien déporté, grand officier de la Légion d'honneur.]

Le numéro du « Monde » daté 21 juillet 1988 a été tiré à 493 110 exemplaires

Une élection sénatoriale partielle en Mayenne

Un scrutin sans risque pour M. Jean Arthuis (UDF-CDS)

LAVAL
de notre correspondant

Campagne sans passion pour une compétition sans surprise : M. Jean Arthuis devrait retrouver, le dimanche 24 juillet, sans difficulté, le siège de sénateur qu'il a occupé de septembre 1983 à son entrée dans le gouvernement de M. Jacques Chirac, en mars 1986.

Organisée à la suite de la démission de M. Georges Dessaigne (UDF-CDS) que M. Arthuis reprend comme suppléant, cette partielle à laquelle sont convoqués 801 grands électeurs relève pour les candidats de la formalité. Ainsi, face à M. Arthuis, maire de Château-Gontier, sont en lice deux représentants de la gauche déjà présents lors du scrutin de 1983. Il s'agit, pour le Parti socialiste, de M. Georges Minzière, conseiller régional et conseiller général du canton de Laval-Saint-Nicolas et, pour le Parti communiste, de M. Jacques Poirier, adjoint au maire socialiste de Laval. Ce dernier, qui avait obtenu 8 voix il y a cinq ans, n'a d'ailleurs pas jugé bon d'interrompre ses vacances le temps de la campagne...

Un candidat de dernière minute, M. Moïse Lesage, gérant d'une boîte de nuit, affiche comme seule étiquette celle de *« baigner dans les milieux artistiques »*. Il a cependant un suppléant dont l'étiquette personnelle est politiquement dépourvue d'ambiguïté : M. Claude Neven conduisait en mars 1986 la liste régionale du Front national en Ille-et-Vilaine et il est le secrétaire adjoint du parti de M. Jean-Marie Le Pen pour la Bretagne. – *(Intérim.)*

Espionnage à Villeurbanne

Les débuts d'acteur de M. Hernu

LYON
de notre bureau régional

Que Pierre Joxe se rassure, Charles Hernu n'a pas l'intention de lui piquer son portefeuille... Le fait que, le mercredi 20 juillet, le maire de Villeurbanne, ancien ministre de la défense, se soit assis, une petite heure, dans le fauteuil du ministre de l'intérieur – décentralisé de la place Beauvau à sa mairie de Villeurbanne – n'avait rien à voir avec un remaniement sauvage. Ce n'était que du cinéma.

Toujours prêt à rendre service, M. Hernu a en effet accepté – à titre gracieux – de faire de la figuration intelligente dans une série télévisée internationale coproduite par F-Production, FR 3-Jeunesse et plusieurs télévisions européennes. Réalisé par Alain Nahum, ce feuilleton en douze épisodes, intitulé *Opération Mozart*, raconte, à la manière d'une BD, la soumoise empoignade des services secrets américains, soviétiques, japonais et autres pour mettre la main sur un petit génie français de treize ans, Lucas, baptisé « le Mozart des mathématiques ».

Charles Hernu, qui avait déjà accepté, pour ce même tournage, que la façade de son hôtel de ville – dont l'architecture néo-stalinienne des années 30 a inspiré beaucoup de cinéastes – soit transformée en ambassade d'URSS avec drapeaux rouges et inscriptions en cyrillique au fronton n'a reculé devant aucune audace pour sa prestation.

Ses répliques sont des plus savoureuses, pour peu qu'on les replace, en imagination, dans un contexte moins fictif : *« Comme d'habitude, il faudra être vigilant... Votre mission n'est pas d'intervenir, c'est une mission de protection, il s'agit d'empêcher qu'on nous enlève le petit Lucas. »*

Avant de donner son accord, M. Hernu s'était fait soumettre le scénario. Pourtant, sous le soleil des « projos », l'œil admiratif de son épouse et le crépitement des flashes, l'ancien ministre paraît flotter un court instant. Comme s'il se demandait si, contrairement à l'habitude, lors de sa lecture du script, il n'avait justement pas quelque peu manqué de vigilance...

A la quatrième prise, la performance du ministre est définitivement mise en boîte. *« Un vrai pro*, souffle un technicien, *on dirait qu'il a fait ça toute sa vie. »*

ROBERT BELLERET.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 21 juillet

Légère hausse

Le mois boursier se termine avec un indicateur en progression de 0,51 %, jeudi matin 21 juillet.

Notons en hausse Eurotunnel (+ 5,1 %), Pechelbronn (+ 4,3 %), Locindus (+ 3,8 %), UIC (+ 3,8 %), Midland Bank (+ 3,7 %).

Sont par contre en baisse : UFB (– 3,8 %), Penhoët (– 3,5 %), Maisons Phénix (– 3,2 %), Parisienne de réescompte (– 3 %), Darty ADP (– 2,9 %) et Cofimeg (– 2,7 %).

A la maison d'arrêt de la Santé

Deux détenus sur les toits

Deux détenus de la maison d'arrêt de la Santé à Paris, après avoir réussi, le mercredi après-midi 20 juillet, à se hisser sur un des toits de l'établissement, durant la promenade, y ont passé la nuit et refusaient toujours, jeudi matin, de redescendre.

Des négociations avaient été engagées dans la soirée entre les deux hommes qui, par leur geste, entendent protester contre les décisions judiciaires prises à leur encontre, et l'administration pénitentiaire représentée par M. Jean-Pierre Dintilhac, sous-directeur de cette administration à la chancellerie. Ces négociations n'avaient pas abouti, jeudi, à la reddition des deux hommes, et les autorités n'envisageaient pas l'intervention des forces de police (deux cents CRS) présentes dans l'enceinte de la maison d'arrêt.

Selon l'administration pénitentiaire, les deux détenus seraient Zouad Malek, un jeune Français, condamné le 19 février 1987 pour infraction à la législation sur les stupéfiants, et Rachid Nafta, de nationalité marocaine, écroué le 8 juillet 1988 pour rébellion, port d'arme prohibé, séjour irrégulier, coups et blessures volontaires et dont le dossier est à l'instruction, confié à M. Jean-Claude Vaiat, magistrat au tribunal de Paris.

EN BREF

● **BIRMANIE : nouvelles émeutes.** – Bravant le couvre-feu nocturne et l'interdiction de rassemblements publics, des centaines de personnes ont pillé et brûlé des magasins appartenant à des Indiens musulmans à Prome et près de Paungdale (nord du pays), a annoncé, le mercredi 20 juillet, Radio-Rangoun. Ces nouvelles émeutes sont intervenues à la veille de la réunion du parti unique au pouvoir, qui doit s'ouvrir samedi dans la capitale birmane (*le Monde* du 21 juillet). *(Reuter.)*

● **MEXIQUE : plusieurs morts au cours d'une mutinerie de détenus.** – La mutinerie de plusieurs centaines de détenus dans une prison de l'Etat mexicain de Michoacan aurait fait, le mercredi 20 juillet, une dizaine de morts et une vingtaine de blessés. Cette révolte semble avoir pour cause de mauvais traitements, la malnutrition et une forte surpopulation (mille six cents détenus au lieu de huit cents). L'arrivée des renforts policiers à la prison d'El Cerezo, suivie d'une fusillade générale, a empêché la fuite du gros des prisonniers. – *(AFP, Reuter.)*

● **Pluies torrentielles au Pays basque espagnol : huit morts.** – Huit morts et une dizaine de disparus, tel est le bilan des pluies torrentielles qui sont tombées dans la nuit du 19 au 20 juillet, sur le Pays basque espagnol. La montée des rivières a été si haute et si brutale que des voitures ont été emportées par les eaux. Si bien que les autorités craignent que le nombre des victimes ne s'accroisse. – *(Reuter).*

● **Le groupe Ferruzi rachète le quotidien économique *Italia Oggi*.** – Le groupe Ferruzi a annoncé, le mercredi 20 juillet, l'accord conclu avec le groupe Cabassi pour le rachat de la société IPSOA Spa, société qui contrôle 80 % du groupe publiant le quotidien économique *Italia Oggi*. Selon les termes de l'accord, le groupe Ferruzi verse à la société Cabassi 29,2 milliards de lires (132 millions de francs environ) et lui cède 100 % d'une autre société, Ellipse Spa, propriétaire d'un immeuble de bureaux à Milan. Lancé il y a un peu plus d'un an, *Italia Oggi* se voulait le seul quotidien économique « indépendant ». Son concurrent *Il Sole-24 Ore* est en effet contrôlé par la Confindustria, le CNPF italien.

● **M. Brice Lalonde en Australie.** – Le secrétaire d'Etat à l'environnement effectue, du vendredi 22 au mardi 26 juillet, une visite officielle en Australie pour y représenter la France aux fêtes du Bicentenaire dans l'Etat du Queensland.

● **M. Jean-Pierre Sanguy, directeur de la police judiciaire à Paris.** – M. Jean-Pierre Sanguy a été nommé directeur de la police judiciaire de la préfecture de police de Paris, par décret du président de la République publié au *Journal officiel* du 21 juillet. Agé de cinquante-quatre ans, M. Sanguy, qui était, depuis juin 1985, directeur adjoint de la PJ parisienne chargé de superviser les brigades centrales et les services généraux, succède à M. Pierre Touraine, qui a pris sa retraite.

(Publicité)

L'ESPAGNE EN TRAIN

Voyagez sans limitation de kilomètres pendant 8, 15 ou 22 jours dans tous les trains intérieurs du réseau espagnol RENFE

A PARTIR DE 490 F

Renseignements :
RENFE
1, av. Marceau, 75116 PARIS
Tél. 47-23-52-01

(Publicité)

ARABES ET JUIFS POUR LA PAIX

Appel

Tous les jours, plusieurs centaines de milliers d'Arabes et de Juifs se croisent, se rencontrent et se réunissent dans la vie quotidienne en France.

Ce phénomène, exceptionnel par son ampleur dans le monde occidental, prend sa vraie signification quand on sait que la grande majorité de ces Arabes et de ces Juifs sont originaires des mêmes pays, partagent la même culture et se déterminent à partir d'une mémoire qui les unit plus souvent qu'elle ne les sépare. Cette histoire commune nous rassemble aujourd'hui dans le combat contre l'intolérance et l'exclusion en France et au Moyen-Orient.

Dans une actualité judéo-arabe le plus souvent identifiée au drame et à la violence, nous voulons par nos voix conjuguées affirmer et exprimer nos valeurs partagées de tolérance et de dialogue.

Dans une actualité israélo-palestinienne marquée par la montée des extrémismes, la démission, l'aveuglement et la négation des droits nationaux respectifs, nous prenons le parti de livrer notre message de justice et de paix.

Nous appelons nos deux communautés dont les fidélités et les choix peuvent paraître inconciliables à se mobiliser avec nous pour que cet appel soit entendu.

Premiers signataires :

Farid AICHOUNE, André AZOULAY, Nadia BENJELLOUN, David AZOULAY, Tahar BENJELLOUN, Marcel AZOULAY, Moncef BEN OTHMAN, Alain BILLON, Saïd BOUZIRI, Annie DAYAN-ROSENMAN, Amar DABOUSSI, Geneviève DOMENACH-CHICH, Egial ERRERA, Adil JAZOULI, Paula JACQUES, Touria GUESSOUS, Bernard LEVY, Kader JIBOURI, Evelyne PRAVIDLO, Abderrahim KADER, SAPHO, Abdellatif LAABI, Georges SALI, Khaled MELHAA, Perle et Robert SCEMLA, Katy SAADA-BEN OTHMAN, Gabriel SOUSSAN, Leila SEBBAR, Alain SEKSIG, Hocine TANJAOUI.

Correspondance :
Adil JAZOULI, PR Paris-Drouot - 19, rue Chauchat - PARIS 75009.

SOLDES

Costumes, vestes et pantalons légers chemises, chemisettes, polos (grandes griffes)

LA VOGUE

38, bd des Italiens (près Opéra)
Centre commercial Vélizy 2 – détaxe à l'exportation

TAPIS PERSANS

FAITS MAIN exceptionnellement soldés à 30 % et à 50 %

exemples :
GHOM soie 160 x 108
~~40.000 F~~ = 20.000 F
NAÏN laine et soie
186 x 115
~~36.000 F~~ = 18.000 F
HAMEDAN laine
205 x 125
~~6.000 F~~ = 3.000 F
CHIRAZ laine 300 x 200
~~24.000 F~~ = 12.000 F

MAISON DE L'IRAN
65, Champs-Elysées (8e)

A B C D E F G